
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES
1817
Digitized by Google


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES
1817
M

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME CINQUIÈME

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ

10 exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder,
5 exemplaires numérotés sur papier Whatman.

Je ne puis que vous remercier,
Mon cher Comte, du soin que
vous avés bien voulu mettre
à me transmettre la nouvelle
accablante à laquelle je
vais m'efforcer de préparer
Madame la Duchesse d'Orléans.
Recevés l'assurance de toute
ma considération, mon cher Comte
& celle de tous les sentimens
avec lesquels je vous suis bien
attaché. Louis Philippe d'Orléans

FAC-SIMILE D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE
DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS AU COMTE DE VILLÈLE

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME CINQUIÈME



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS AUGUSTINS, 35

1890

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1824 (suite)

LE PROJET DE CONVERSION DES RENTES

Ce fut le 17 février 1824 que les rentes françaises 5 0/0 atteignirent le pair et furent pour la première fois cotées à 100 fr. à la Bourse de Paris.

Chargé de veiller aux intérêts financiers de l'État, je sentis que ce résultat du magnifique développement que prenait le crédit public, m'imposait le devoir de saisir cette occasion unique pour une dette aussi forte, aussi compacte, constituée à un intérêt aussi lourd, d'en opérer la réduction, et de ramener ainsi le taux ordinaire des intérêts, dans toute la France et sur toutes les entreprises, à un niveau plus conforme aux ressources et aux besoins de la nation. Je voyais l'urgence de prévenir une hausse ultérieure de la rente, qui aurait donné une couleur

d'injustice à un remboursement au pair. Plusieurs réunions du Conseil furent employées à délibérer sur l'opportunité de convertir le 5 p. 100 en fonds d'un intérêt moins élevé, et sur les moyens d'y parvenir. Je fus autorisé à en conférer avec les hommes les plus influents et les plus éclairés en ces matières, comme avec les principaux banquiers de la capitale. Je consultai immédiatement MM. Roy et Mollien sur cette mesure, dont ils ne contestèrent ni la justice, ni les côtés avantageux. Le premier cependant, peu après cette conférence, m'adressa une note où il s'élevait contre son opportunité actuelle. Le second semblait préoccupé de la difficulté que le gouvernement trouverait à se procurer les moyens de faire face aux demandes de remboursement, dans le cas surtout où l'évidente réalité de ces moyens n'ôterait pas aux rentiers l'espoir d'échapper à la conversion par le grand nombre de ces demandes.

Aussitôt après avoir reçu les avis de ces anciens ministres des Finances, et après m'être assuré du concours de M. Rothschild, je fis convoquer dans mon cabinet l'élite des banquiers de la capitale. Je m'ouvris à eux sur les intentions du gouvernement; je leur expliquai jusqu'au mode d'exécution qui nous avait paru le plus convenable, leur demandant de me présenter leurs observations, et réclamant leur concours pour réunir les moyens de suffire aux demandes de remboursement, précaution qui importait tant à la réussite de l'opération et au maintien des rentes dans les mains de leurs détenteurs actuels.

M. Laffitte prit la parole le premier et dit : « Monsieur le ministre, non seulement je suis de l'avis du

projet, mais encore j'aurais demandé votre mise en accusation à l'ouverture de la session, si vous aviez négligé d'en faire la proposition[1]. » Sans me formaliser de cette apostrophe, j'inscrivis le vote favorable de M. Laffitte et je passai au banquier suivant. Tous donnèrent leur approbation à la mesure et consentirent à s'occuper des moyens de former des compagnies aussi fortes et aussi nombreuses que possible ; chacune d'elles devait me faire connaître les conditions auxquelles elle se chargerait de fournir les fonds nécessaires au remboursement des rentiers qui le demanderaient. J'eus soin de les avertir que, pour cette opération colossale, je comptais adresser le même appel à tous les banquiers les plus connus de l'Europe ; j'espérais parvenir à opérer, entre les diverses compagnies, une fusion qui me paraissait pouvoir seule assurer les chances d'un succès, dont la réalisation serait d'autant plus sûre, qu'un pareil accord donnerait à tous la conviction de sa puissance pour remplir cette mission.

Mes efforts furent couronnés du succès le plus complet. Le 17 mars, juste un mois après que le cours du 5 0/0 avait atteint le pair, la principale compagnie française m'adressa son acceptation des conditions que j'avais offertes moi-même pour cette grande opération[2].

1. Après le rejet de la loi, M. Laffitte dit à M. de Villèle : « Vous avez eu le grand tort de voir plus juste et plus vite que les autres ; on ne vous a pas suivi. »

2. « *A son Excellence le ministre président du Conseil.*

« Monseigneur,

« D'après la conférence que nous avons eue hier soir avec V. Exc.

Elles obtinrent, dès le 22, l'adhésion des banquiers étrangers les plus considérés de l'Europe, avec la seule modification, tendant à faciliter l'opération, de délivrer aux compagnies quinze millions de rentes 3 0/0 en échange de pareille valeur en rente 5 0/0, dès que la loi aurait reçu l'assentiment des Chambres, et la stipulation, en cas de besoins accidentels de ressources dans le cours de la conversion, d'accorder momentanément aux banquiers l'aide d'une émission de bons du Trésor dans une certaine limite et avec les mêmes garanties prises pour la délivrance des 3 0/0.

Ce même jour, nous assistions à la messe du Saint-Esprit. Il nous fut permis d'ajouter au discours que le Roi devait prononcer le lendemain, une phrase qui annonçait un projet, destiné à être si fécond en résultats avantageux pour le pays dans le présent et

et dont le motif était la conversion de la dette en 3 0/0, nous avons l'honneur de lui offrir :

« 1° De fournir au gouvernement tous les fonds qui lui seront nécessaires pour rembourser ceux des rentiers de l'État qui ne consentiraient pas à recevoir, en echange de leurs titres, du 3 0/0 au prix de 75 fr.

« 2° De recevoir nous-mêmes en paiement des sommes que nous fournirons à cet effet, du 3 0/0 au même prix de 75 fr.

« 3° Il nous sera accordé à titre d'indemnité pour nos risques et nos frais de toute nature, la jouissance pendant un an du bénéfice que cette grande opération procurera au gouvernement.

« Dès ce moment nous sommes prêts à signer un traité libellé d'après les bases ci-dessus, et nous nous plaisons à répéter que nous ne mettons pas en doute la réussite de l'opération, en ajoutant que cette confiance intime dans le succès sera justifiée aux yeux de V. Exc. lorsqu'elle connaîtra les moyens immenses qui viendront s'unir à ceux de notre compagnie.

« Nous avons l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de V. Exc. les très humbles et très obéissants serviteurs.

« J. LAFFITTE, CÉSAR DE LA PANOUSE.
« J. CLAGERMANN. J. BLANC-COLIN. »

dans l'avenir, et rendu vain par des efforts conjurés qu'il me reste à faire connaître.

Les conditions auxquelles les banquiers s'étaient engagés à accorder leur concours, durent être tenues secrètes. Cette précaution était indispensable à une exécution que, sans cela, la malveillance aurait pu entraver. Si ces conditions avaient été rendues publiques, elles auraient donné lieu pendant la discussion de la loi à des attaques personnelles contre les banquiers, à des supputations de fortune nuisibles à leur crédit et de nature à compromettre le succès de l'opération. Mais en même temps cette réserve, qu'il n'était pas possible d'éviter, eut deux inconvénients de majeure importance : les hommes irréfléchis, ou peu instruits en pareille matière, s'armèrent de ce silence pour supposer des avantages exagérés faits aux banquiers ; d'autre part, les ennemis personnels du ministère, croyant à quelque dédommagement stipulé en faveur de ces banquiers dans le cas du rejet de la loi, n'en furent que plus acharnés à amener ce résultat, dans l'unique pensée de *renverser M. de Villèle.*

Le projet de loi portant réduction d'intérêt et conversion de la dette publique fut présenté à la Chambre des députés le 5 avril, en même temps que la loi des comptes de 1822, l'exposé des dépenses et des recettes effectuées en 1823 et le budget de 1825.

Il résultait de ces lois financières qu'après une campagne qui nous avait coûté 208 000 000 fr. en services extraordinaires de guerre, y compris 34 000 000 de fr. avancés à l'Espagne, les dépenses de l'année 1823 n'excédaient les recettes de cet

exercice et les reliquats de recette des années antérieures que de 33 000 000 fr. Cette somme, jointe à 6 700 000 fr. du passif des caisses de 1814, à 8 000 000 fr. de déficit de la même époque sur le capital des cautionnements, et aux 34 000 000 fr. avancés à l'Espagne, formait la dette flottante, montant à 142 000 000 fr. seulement. Cette dette flottante était utile, même nécessaire, au lieu d'être onéreuse; elle ne constituait pas un danger pour le pays.

Il ressortait de cette situation facilité, on peut même dire nécessité, de procéder à la réduction des intérêts de la dette perpétuelle. Par là les contribuables allaient pouvoir être dégrevés de 34 000 000 fr. par an, que cette mesure devait économiser sur les dépenses publiques; celles-ci, au lieu d'être augmentées à la suite des graves circonstances qui venaient de se présenter, pouvaient subir une diminution.

Cette situation merveilleusement satisfaisante n'empêcha pas qu'à la fin de l'exposé fait par le ministre, M. Casimir Périer ne vînt réclamer communication du traité conclu avec les chefs de toutes les plus puissantes maisons de banque de l'Europe pour s'assurer leur concours afin de rembourser les rentiers qui se refuseraient à convertir. M. Casimir Périer n'ignorait sûrement pas qu'une semblable communication ne pouvait pas avoir lieu sans nuire à cette opération si étendue et si délicate; cependant, pour ouvrir les hostilités contre le projet de conversion, il accusa le ministre de refuser à la Chambre ce qu'il avait accordé, disait-il, à un membre du Parlement anglais, M. Baring, à un consul autrichien,

M. Rothschild. Ceux-ci, étant parties contractantes dans ce traité, n'avaient évidemment pu le signer sans le connaître. Peut-être faut-il juger excusable dans un libéral vaincu, dans le membre d'une opposition tombée en aussi infime minorité, un pareil trait de malveillance. Ce fut le premier en ce genre de ceux avec lesquels on égara l'opinion publique et celle des Chambres, au point de venir à bout de faire manquer une opération financière, dont le refus a coûté un milliard à la France.

On ne s'occupa bientôt plus dans le public que de la loi de conversion des rentes. Tous ceux qui avaient vu avec chagrin les succès de notre armée, tous ceux qu'un sentiment jaloux animait contre le ministère, redoublèrent d'ardeur et d'intrigues pour nuire au gouvernement royal, pour combattre le projet du président du Conseil, dans l'espoir de le renverser en faisant échouer son plan. L'intérêt personnel fut surexcité chez les rentiers au plus haut degré. On aurait peine à croire à quel point on parvint à monter les esprits avec cette idée fausse, que c'était faire un tort grave à ceux qui avaient acquis des rentes de 50 à 80 fr. que de les leur rembourser à 100 fr. Chaque rentier se réjouissant du bon marché qu'il avait fait en plaçant son argent à 6 ou 7, quelquefois à 8 ou 10 pour cent, et de la bonne spéculation qui lui faisait gagner en outre 18 ou 20 pour cent sur son capital, ne voulut pas voir que, loin de lui contester ces avantages, la loi proposée en consacrait la réalisation, lui en faisait cueillir les fruits en temps opportun ; qu'elle lui ouvrait même de nouvelles chances de profit sur une valeur aussi éloignée du

pair que le 3 0/0, tandis que sur le fonds qui avait atteint le taux du remboursement, il ne lui restait guère que des chances de perte en cas de crise.

A Paris, où se touchaient à chaque semestre les huit dixièmes des intérêts de la dette, les classes intéressées dans les rentes 5 0/0 étaient fort nombreuses; il fut facile de les maintenir sous les impressions les plus hostiles. C'était un vol, un attentat horrible, que de leur enlever ainsi un cinquième de leur revenu. Il ne fallut rien moins que la force acquise par le gouvernement l'année précédente, pour qu'on ait pu discuter dans les Chambres, pendant près de six semaines, une question aussi mal comprise et par là devenue aussi irritante, sans qu'il en soit résulté ni troubles, ni rassemblements, ni émeutes; sans même, faut-il le dire, que l'auteur de cette mesure, celui qui en soutenait imperturbablement la justice, la facilité, l'utilité, la nécessité, ait été mis en pièces, ou seulement insulté, au milieu de tant d'ennemis de tous les rangs et de toutes les classes. C'étaient les femmes qui se montraient surtout exaspérées. Celles de haut parage voyaient comme conséquence de la conversion des rentes, la suppression d'une de leurs voitures; d'autres, la réduction de leur pension de toilette; celle-ci la privation d'un maître utile à l'éducation de ses enfants; celle-là la nécessité de congédier sa cuisinière; jusqu'aux moindres servantes, le fruit de leur économies laborieuses diminué. Quel homme atroce ce devait être que celui qui avait imaginé une pareille mesure, qui mettait tant de persistance à la faire prévaloir!

Auprès des hommes politiques les plus attachés au ministère, on déplorait l'aveuglement avec lequel un ministre aussi bien traité par le Roi, aussi constamment dévoué au parti royaliste, avait pu exposer le gouvernement qui lui était cher et qu'il voulait servir, à tant d'impopularité, à un si vif mécontentement. Aux émigrés, aux victimes des confiscations, on faisait voir comme un oubli de toutes les convenances, comme une compromettante maladresse, presque comme une perfidie, la liaison que le discours de la couronne et l'exposé des motifs du projet de loi avaient semblé établir entre l'indemnité aux victimes de la Révolution et ce qu'on appelait la spoliation des rentiers. Aux calculateurs superficiels, on faisait valoir la perte imaginaire d'un milliard en capital, que devait coûter à l'État la conversion du 5 0/0 en 3 0/0 à 75 fr., qu'on serait obligé de racheter à 100 fr., suivant ce qu'on s'obstinait à leur dire contre toute vérité.

On contestait la réalité de la baisse de l'intérêt des rentes à 4 0/0, puisque, disait-on, le ministre ne proposait pas aux rentiers, encore moins aux capitalistes chargés du remboursement, du 4 0/0 au pair, mais du 3 0/0 à 75 fr., ce qui compensait par l'accroissement du capital la réduction de l'intérêt à 4 0/0 et démontrait ainsi la fausseté de l'assertion. Enfin aux hommes les plus exercés en matière de finances et de crédit, on représentait la perte sèche et réelle que la conversion subite et simultanée du 5 0/0 en 3 0/0 faisait faire à l'État, qui eût gagné un pour cent de plus, si au lieu de réduire de 5 à 3, on eût réduit d'abord de 5 à 4, puis après le délai

nécessaire au développement du crédit, de 4 à 3, ainsi que cela se faisait actuellement en Angleterre. On signalait aussi à tous l'illusion renfermée dans l'offre de rembourser simultanément trois milliards de capitaux, grâce à la coalition adroitement combinée des maisons de banque les plus accréditées de l'Europe, qui, malgré leurs richesses et leur crédit, étaient loin de pouvoir réellement déplacer, réunir et rendre à Paris disponibles, dans le délai voulu, les sommes énormes nécessaires au remboursement de la masse de rentes sur laquelle on prétendait opérer.

Séduit par des déclamations si propres à agir sur des esprits prévenus, que la passion de l'intérêt privé soulevait contre l'intérêt général, le public ne voyait pas la faiblesse de toutes ces allégations. La perte de ce fameux milliard ne pouvait jamais se réaliser : il fallait supposer que le 3 0/0 nouveau ne serait racheté qu'à 100 fr., par la Caisse d'amortissement; même dans cette hypothèse inadmissible, le fait ne se serait produit que dans un laps de temps assez considérable pour que l'économie faite sur les intérêts annuels eût permis à l'État de le supporter sans préjudice et avec cet immense résultat d'avoir accru de deux cinquièmes la puissance de son crédit, puisque, au lieu de ne pouvoir emprunter qu'à 5 0/0, il serait parvenu à pouvoir le faire à 3 0/0.

On laissait ignorer au public que si le projet substituait à l'ancien fonds du 3 0/0 plutôt que du 4 0/0, c'est qu'on ne pouvait, sans retomber dans l'inconvénient d'une valeur parvenue à son pair, admettre ce dernier taux; car les rentes atteignant

promptement ce niveau, auraient paralysé à la fois la faculté d'emprunter, et celle, si importante, de laisser à l'amortissement son fonctionnement journalier conforme au but de cette institution.

On induisait en erreur les financiers les plus expérimentés, en leur dissimulant la position fausse et exceptionnelle du crédit en France. Les invasions, les occupations, les frais de guerre, les rachats de territoire, les arriérés révolutionnaires, tous les fléaux réunis, avaient imposé la fâcheuse nécessité de demander à tout prix au crédit quatre milliards, constituant sur l'unique fonds public du 5 0/0 une masse compacte de 200 000 000 fr. de rente environ. C'est sur elle qu'on était aujourd'hui contraint d'opérer simultanément et immédiatement. Comment laisser dépasser le pair à un fonds qu'il était si utile de convertir ou de rembourser avant une plus forte hausse? Comment diviser avec justice et sans tomber dans d'inextricables complications, cette masse de rentiers, tous acquéreurs au même titre, tous régis par des principes légaux de la plus parfaite identité? Comment diviser et ajourner pour une partie, une opération que la moindre oscillation des cours pouvait rendre impraticable pour les uns, après avoir été subie par les autres; elle pouvait se trouver suspendue pendant plusieurs années, après avoir été en cours d'exécution; c'eût été au grand détriment des intérêts privés, comme du crédit public.

La réalité des avantages de la mesure proposée pouvait être facilement démontrée à qui voulait envisager de bonne foi cette grave et importante question. Mais tant de passions étaient en jeu dans le

public, tant d'autres commençaient à s'agiter dans les Chambres et jusque dans le centre du gouvernement lui-même, que l'intérêt général devenait la moindre des préoccupations. Sur le terrain de cette loi des rentes, toutes les jalousies, toutes les prétentions, toutes les animosités, semblèrent dès le début s'être donné rendez-vous dans le but d'accabler le ministre qui avait présenté ce projet.

On avait pu voir, dès 1823, s'organiser dans la presse, dans les Chambres et à la Cour, une opposition malveillante, et par moments très violente, contre le ministère existant. Elle prit bientôt le caractère d'attaques personnelles tendant à dénaturer mes intentions au sujet des affaires d'Espagne. Les intrigues de la Régence absolutiste d'Urgel avaient agi, avec l'appui de M. de Montmorency et du directeur général de la police, pour obtenir des secours clandestins, que les délibérations du Conseil avaient refusé d'autoriser. La fraction hostile du parti royaliste s'efforça dès lors d'accréditer de jour en jour l'opinion, ouvertement soutenue en pleine Chambre des députés par M. de La Bourdonnaye et ses amis, propagée par les insinuations incessantes du *Drapeau Blanc* et de la *Quotidienne*, organes de la même nuance, de l'*Étoile*, journal alors sous l'influence de M. de Montmorency, que, dominé par le soin des écus du Trésor et pas l'absence de vues supérieures, je ne voulais pas de la guerre d'Espagne; quand, assurait-on, je n'avais pu l'éviter, que je donnais à sa direction une tendance constitutionnelle propre à en anéantir les plus beaux résultats, à en compromettre le succès, en voulant imposer à l'Espagne

deux Chambres et un gouvernement parlementaire.

La scission de M. de Montmorency ayant résulté de la ligne adoptée par lui après que le Roi m'eut nommé président du Conseil pour se préserver des entraînements que le caractère de ce ministre lui faisait redouter, dans la mission délicate dont il s'était décidé non sans peine à l'investir, il devint nécessaire d'appeler un des plénipotentiaires de Vérone à le remplacer. Il fallait conserver à la France, vis-à-vis de l'Angleterre, l'appui des États continentaux, qui auraient pu sans cela voir dans ce changement ministériel une altération des sentiments sur lesquels s'était fondée l'alliance. Dans quelle disposition d'esprit M. de Chateaubriand entra-t-il au Conseil? c'est ce que fait comprendre l'*Histoire du Congrès de Vérone* qu'il a publiée ; il y montre l'impression avec laquelle il voyait la confiance particulière dont m'honoraient le Roi et le prince généralissime pour la direction de la guerre d'Espagne.

Dès qu'il fut question au Conseil de mettre à profit pour le gouvernement monarchique l'accroissement de forces que lui avait donné cette magnifique campagne, on vit pour la première fois l'opinion de M. de Chateaubriand en dissidence avec celle de ses collègues sur la question de la septennalité. Il voulait le renouvellement quinquennal et, contre son ordinaire, persista dans ce sentiment avec tant d'insistance, de chaleur et de résolution, que sans nous être communiqué nos idées à cet égard, nous nous trouvâmes tous d'avis de ne point soulever cette grave question constitutionnelle, que nous voyions

notre collègue considérer comme la plus scabreuse de toutes, à moins de nous être mis absolument d'accord. Cependant, dans une réunion du Conseil tenue le 9 mars, M. de Chateaubriand, voyant ses collègues unanimes en faveur de cette mesure et déterminés à se retirer si le Roi ne l'agréait pas, comme à exiger la retraite de celui qui y resterait opposé, se rangea à l'opinion de la majorité; ainsi se trouva rétabli un accord jugé nécessaire pour cette question, dont le côté difficile était qu'elle touchait à la Charte. Mais quand le projet de conversion des rentes fut mis en délibération, M. de Chateaubriand, loin de le combattre, parut y apporter l'intérêt le plus vif; il insista afin que le traité avec les banquiers fût terminé à temps pour que le discours du Roi à l'ouverture de la session pût contenir l'annonce formelle de cette mesure. Toutefois il devint bientôt évident pour tous les membres du Conseil que la tendance à la division, qui avait failli se manifester à l'occasion de la septennalité, allait renaître sur la conversion des rentes, aussitôt qu'on s'aperçut du parti qu'on pouvait en tirer.

Le projet de loi parut d'abord obtenir un accueil favorable de la Chambre des députés. A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés, qu'on vit cependant paraître une foule d'écrits attaquant la conversion avec une extrême violence, et ils furent d'autant plus goûtés que cette mesure froissait de nombreux intérêts et heurtait d'injustes prétentions. Cependant les receveurs généraux venaient à leur tour me demander à prendre part à l'opération du remboursement. Tandis que les hommes d'argent, préoccupés

uniquement du gain qu'ils voyaient à recueillir dans le moment, me secondaient de leur mieux dans une œuvre destinée à réduire leurs bénéfices futurs par la diminution du taux de l'intérêt dans le pays, ceux qui devaient en tirer le plus grand avantage, les contribuables, les propriétaires se montraient hostiles à une loi dont les effets devaient leur être si favorables. C'est que les résultats actuels sont les seuls qu'on apprécie; ceux qui concernent seulement l'avenir ne sont guère pris en considération.

Dès le milieu d'avril, les attaques et les intrigues dirigées contre le projet de loi dépassaient toutes les bornes. Tous les moyens étaient mis en œuvre pour entraver la marche du gouvernement [1]. Je vis M. Rothschild fort effrayé de l'opposition soulevée contre la conversion; de toutes parts je recevais les plus mauvais renseignements. Le Roi ne cessait cependant de m'encourager; il attachait beaucoup d'intérêt au succès de la mesure, à cause de celui qu'il portait à l'indemnité des émigrés, dont elle lui paraissait devoir assurer la réalisation sans imposer à ses peuples des charges nouvelles. *Monsieur* me promettait d'user de son influence pour calmer les attaques furieuses des journaux royalistes. Grâce à cette haute intervention, la *Quotidienne* interrompit brusquement ses hostilités. Mais j'eus lieu de croire que les entours de ce prince étaient entrés fort avant dans l'intrigue qui sacrifiait l'intérêt du pays à des calculs d'ambition ou de mesquine jalousie.

Le 23 avril, je reçus la visite de M. Baring, qui

1. Des lettres de menaces étaient adressées jusqu'à Madame la duchesse d'Angoulême.

me proposa de concéder le taux de 3 1/2 0/0 réclamé par quelques-uns des députés. Cette combinaison sacrifiait l'intérêt des contribuables à celui des compagnies chargées du remboursement. Me regardant comme le défenseur né des premiers, qui dans leur ignorance de ces matières, m'en savaient du reste fort peu de gré, je me refusai à prendre ce parti, bien décidé à ne pas dévier de mon devoir, quel qu'en pût être le résultat.

Les débats sur la conversion des rentes commencèrent le 24 à la Chambre des députés, qui prononça le 28 la clôture de la discussion générale. MM. de La Bourdonnaye, Ricard (du Gard), Bourdeau, Sanlot-Baguenault, comte Thiard, Leclerc-Beaulieu, de Girardin, Ferdinand de Bertier, Méchin, Casimir Périer et Crignon d'Auzouer combattirent de tout leur pouvoir le projet de loi, qui fut soutenu par MM. de Louvigny, Pavy, Sirieys de Mayrinhac, Ricard (de la Haute-Garonne), de Corbière, de Lacaze, de Bouville, enfin par moi. M. Humann parla en faveur du principe de la loi, dont il établit parfaitement le bon droit ; mais il blâma le remboursement en masse, demandant que cette opération eût lieu par séries d'un cinquième. On pourra se faire une juste idée des passions mises en jeu et des sophismes employés pour amener le rejet de la mesure, en lisant les derniers discours qui terminèrent cette grande discussion. Dans celui de M. Casimir Périer, on verra tout ce que l'opposition la plus en état d'être éclairée sur la question et d'apprécier tous les avantages que la conversion des rentes devait avoir pour le pays, montrait d'irrita-

tion devant un succès qui lui semblait déjà assuré; combien elle déployait de violence et d'astuce pour égarer la masse des ignorants sur une matière dont il était difficile de saisir les aspects compliqués, alors que pour la première fois elle était soumise à la discussion. Le discours de M. Crignon d'Auzouer, député royaliste de 1815, ne manquant ni d'esprit, ni de capacité, le fit voir rompant avec la ligne politique qu'il avait toujours suivie, devant un calcul d'intérêt personnel dont toute la Chambre connaissait la cause; il voulait préserver de la réduction d'un pour cent d'intérêt 80 000 fr. de rentes sur l'État, dont il était notoire qu'il avait fait l'acquisition au cours de sept francs en 1793, dans le moment où ces rentes avaient été le plus dépréciées.

La séance du 29 fut consacrée à entendre le résumé du rapporteur et à fixer l'ordre des délibérations sur une infinité d'amendements dont la présentation successive obstruait les discussions. M. Leroy, député de Paris, demandait pour les porteurs de rentes 5 0/0 la faculté de prendre, au lieu de 3 0/0, du 4 0/0 avec prolongation de jouissance à 5 0/0 jusqu'au 1er janvier 1826 et garantie de cinq ans contre tout remboursement. Je déclarai que cet amendement ne me paraissait pas avoir assez d'inconvénients pour que je ne pusse demander au Roi l'autorisation d'y consentir. La Chambre prononça donc le renvoi à la Commission, qui apporta le lendemain son rapport; la majorité se sentait soulagée en trouvant un moyen de conciliation entre l'intérêt général qui était en cause, et les intérêts précuniaires dont l'action passionnée exerçait sur le

public un si puissant empire, quand M. Clausel de Coussergues, ami intime et commensal habituel du ministre des Affaires Étrangères, M. de Chateaubriand, vint débiter à la tribune un long discours, laborieusement préparé entre les deux séances, pour combattre la transaction proposée par M. Leroy et acceptée par le ministère ; il en demanda le rejet, comme n'étant qu'une variante du projet ministériel. M. de La Bourdonnaye s'empressa de saisir l'occasion pour réveiller les passions en attaquant avec aigreur M. de Corbière, et en sous-amendant la proposition de M. Leroy de façon à la rendre impraticable. Je fus obligé de déclarer que, dans ces conditions, le gouvernement ne pourrait l'accepter.

Les jours suivants furent consacrés à la discussion d'un grand nombre d'amendements qui furent tous rejetés. Dans la séance du 1er mai, M. Dudon, conseiller d'État, attaqua la loi avec une extrême violence, allant jusqu'à la qualifier de banqueroute ; le garde des Sceaux, son ami intime, ne crut pas devoir lui répondre, et ce fut M. de Corbière qui se chargea de le réfuter. Cependant dans la séance du 4, M. Dudon étant venu renouveler ses diatribes, M. de Peyronnet se décida à le combattre ; mais dans son improvisation, il eut le malheur de désigner les rentiers par l'épithète de *spoliés,* ce qui produisit un assez fâcheux effet.

Plusieurs députés, notamment ceux de Paris, proposèrent diverses exceptions en faveur des petits rentiers, de ceux qui avaient subi la réduction du tiers consolidé, et de quelques autres. Je crus devoir laisser passer sans observations les doléances

exagérées et parfois peu mesurées dont on appuyait ces propositions, qui, pour plusieurs de leurs auteurs, trouvaient leur excuse dans le besoin de défendre les intérêts de leurs commettants. M. Méchin étant venu se joindre à eux dans des vues différentes et sur un ton acerbe et provocateur, je dus accomplir un devoir impérieux en prenant la parole à plusieurs reprises. Aux amendements que motivaient des intérêts réels, en succédèrent de nouveaux, étrangers quant au fond à la loi en discussion. Les uns voulaient régler l'action future de l'amortissement; les autres, appliquer 28 000 000 fr. à la réduction de divers impôts. J'invoquai contre eux la question préalable, non sans m'attirer les vives récriminations de ceux qui espéraient obtenir de la multiplicité des amendements sur une matière aussi compliquée, quelque vote de surprise qui, par une conséquence indirecte, eût rendu la loi inadmissible. Le garde des Sceaux, guidé par la fermeté de son caractère, et voulant sans doute réparer le tort qu'il avait fait à la loi par une fâcheuse expression, vint généreusement à mon aide. La question préalable fut prononcée et la loi fut votée par 238 voix contre 145. Ainsi 130 députés royalistes étaient venus se joindre aux 15 libéraux échappés à l'exclusion que les collèges électoraux avaient donnée aux adversaires du gouvernement; ces opposants se trouvaient remplacés d'une manière bien plus dangereuse pour lui par ceux que la dissidence et la défection de ses propres partisans avaient recrutés en si grand nombre. La majorité se trouvait trop affaiblie pour qu'il fût possible de contenir les mauvaises dispositions évi-

dentes de la Chambre des pairs, telle que Talleyrand et Decazes l'avait composée.

Pendant ce temps on voyait se manifester à cette Chambre des pairs une autre tendance dangereuse, qui eut une influence funeste sur l'opinion, dans les prétentions émises par le banc des évêques récemment introduits dans cette assemblée.

On y discutait une loi pénale faite dans le but d'assimiler aux maisons habitées les églises et édifices consacrés aux divers cultes chrétiens, afin que les profanations et vols y ayant lieu ne fussent pas soumis à une peine plus légère que s'ils avaient été commis dans la demeure d'un particulier. M. l'archevêque de Paris, celui de Sens, et quelques évêques, mécontents de voir les églises mises sur la même ligne que les édifices destinés aux autres cultes, voulurent introduire une distinction, sinon dans le degré de protection légale, du moins dans l'énoncé du texte de la loi.

M. le garde des Sceaux fut forcé de se joindre à l'opposition pour faire écarter cet amendement, que les termes de la Charte obligeaient à repousser. Cette prétention eut un effet déplorable, en donnant l'alarme sur les exigences de plus sérieuse importance qu'on supposa devoir être la suite de l'introduction du clergé dans la pairie. Ce même archevêque de Paris, qui s'était, pendant tout ce débat, mis à la tête des évêques pairs pour exprimer le regret que le mot de *sacrilège* ne se trouvât pas dans le texte et les dispositions de la loi, allait bientôt après, dans un espoir trompeur de popularité, servir d'organe à une autre sorte d'opposition, en intervenant

comme pasteur de la population pauvre de la capitale en faveur des petits rentiers, sans songer à l'intérêt dû aux petits contribuables, bien plus nombreux et bien plus dignes de pitié.

Dans sa séance du 7 mai, la Chambre des pairs adopta le projet de loi de septennalité à la majorité de 167 suffrages contre 77. Le lendemain elle nomma comme membres de la Commission de la loi des rentes, MM. le comte Roy, comte Mollien, duc de Lévis, marquis d'Aligre, comte de Laforest, duc de Narbonne et duc de Fitzjames. Consulté sur ces choix, je les avais approuvés. Cependant je ne tardai pas à reconnaître que ces hommes étaient presque tous dans des dispositions hostiles au projet de loi. MM. Mollien et Roy occupèrent la Commission de projets nouveaux, d'une nature inapplicable, et propres seulement à tromper les esprits et à égarer l'opinion. De leur côté, les banquiers m'apportaient un nouveau projet de conversion que je ne pus adopter : ces changements tendaient toujours à leur ouvrir des chances de plus amples bénéfices aux dépens des rentiers ou de l'État.

Le Roi et *Monsieur* se montraient fort attristés en voyant comme moi que la loi était très compromise à la Chambre des pairs, et qu'elle faisait beau jeu aux attaques et aux intrigues de tous les brouillons et de tous les ambitieux. Cependant le Roi me montrait d'autant plus de bonté et de bienveillance qu'il voyait mon projet plus en péril.

Le 21 mai, la Chambre des pairs entendit le rapport de M. le duc de Lévis sur la conversion des rentes; ce rapport concluait à l'adoption du projet,

mais les raisons qu'il donnait étaient plutôt de nature à motiver le rejet. La question du droit de rembourser les rentes et celle de l'utilité de cette opération étaient tranchées dans un sens favorable : à vrai dire, elles ne pouvaient guère supporter la contradiction. Le rapport acceptait aussi l'augmentation du capital de la dette publique, mais c'était en termes moins précis et même fort nébuleux. Il insistait avec exagération sur le sentiment d'intérêt qu'on devait porter aux rentiers. Il parlait d'une concession de 40 000 000 fr., proposée par des banquiers, comme une atténuation du traité fait avec le ministre et un avantage pour les petits rentiers. Comme ce n'était pas encore, au gré de la Commission, jeter assez d'odieux sur le traité fait avec les banquiers, le rapport s'appesantissait sur le refus du ministre de donner connaissance à la Chambre haute des détails de ce traité, dont la communication avait déjà été refusée à l'autre Chambre. Il témoignait son regret qu'on eût négligé les précautions de publicité et de concurrence, dont les précédents débats avaient cependant démontré l'impossibilité, en faisant en même temps voir combien elles étaient avantageusement remplacées par les limites absolues dans lesquelles la loi renfermait l'action du ministre. Le rapport se terminait par ces mots, pleins d'un venin mortel pour le système du projet de loi : « Nous n'avions pas à examiner si par d'autres combinaisons on pouvait arriver au même but avec plus d'avantages ; c'est sur le projet de loi qu'il nous est présenté qu'il s'agit de statuer : nous vous proposons de l'adopter. »

En s'exprimant ainsi, la majorité de la Commission par l'organe de son rapporteur, M. le duc de Lévis, intimement lié avec M. de Chateaubriand, s'efforçait de préparer et de provoquer le rejet de la loi, tout en cherchant à se soustraire à la responsabilité d'un acte funeste aux intérêts du pays.

La discussion s'ouvrit le 24 mai. Je dus auparavant donner connaissance à la Chambre des pairs d'une lettre des banquiers qui démentaient la prétendue concession dont on faisait bruit. Il se trouva que cette allégation avait été transmise à la Commission par M. le duc de Fitzjames, aide de camp de S. A. R. Monsieur, qui le comblait de ses bontés. C'était un homme franc et loyal; mais il eut dans cette circonstance, sans qu'on ait jamais pu en pénétrer le motif, le tort grave de servir d'intermédiaire auprès de la Commission à MM. Sartoris et Greffulhe, banquiers qui avaient voulu s'assurer une plus grande part dans les bénéfices de la compagnie ou faire manquer l'opération par une offre captieuse. Je dois expliquer le piège dans lequel tombèrent M. de Fitzjames et la Commission de la Chambre des pairs elle-même, qui, dans son rapport, représenta cette offre comme une amélioration sur le traité agréé par le ministre. Cette prétendue amélioration se référait aux offres précédemment faites par ces banquiers, qui avaient voulu traiter seuls, à 2 1/2 0/0 de commission sur le capital des 140 000 000 fr. de rentes à convertir; en dernier lieu ils proposaient en effet de réduire ses prétentions à 1 0/0, c'est-à-dire au même taux où j'avais conclu le traité avec les autres compagnies; mais ils

n'avaient pu s'entendre avec celles-ci sur leur part dans l'affaire, et se trouvaient ainsi volontairement exclus de l'opération. Ils avaient d'ailleurs toujours persisté à réclamer des combinaisons de détail qui sacrifiaient l'intérêt des rentiers à celui de la compagnie. C'était le but que, dans leurs propositions, les traitants avaient toujours cherché à atteindre, et que j'avais évité avec non moins de soin par la condition simple et nette de l'abandon aux compagnies, pour tout dédommagement, d'une année de jouissance du bénéfice que leur concours permettait à l'État d'obtenir. Cet arrangement ne leur laissait pas la moindre possibilité d'agir sur la libre décision des rentiers, assurés de recevoir sans perte ni retenue d'aucune sorte, soit un titre de rente 3 0/0 à 75 fr., soit le remboursement intégral d'une somme de 100 fr. en échange de chaque titre de 5 fr. de rente. Obligé de donner à la Chambre des éclaircissements sur ces prétendues propositions des banquiers, je lui communiquai quatre des articles du traité fait avec les soumissionnaires, et une lettre signée par MM. Rothschild, Baring et Laffitte, où ils protestaient contre les allégations qu'on avait avancées.

Le premier des orateurs qui parla contre la loi, fut M. Roy. Il commença par s'excuser de combattre un projet présenté par un ministre en qui il avait toujours trouvé, disait-il, tant de lumières et d'amour du bien public; il estimait d'ailleurs que la libre discussion de ce projet n'était pas de nature à influer sur la durée d'une administration, au système de laquelle il ne se rattachait par aucun lien néces-

saire. Ce préambule décelait une préoccupation qu'il avait cependant pour but de dissimuler. Était-il naturel de songer de si bonne heure à l'effet que produirait sur l'existence du ministère, le rejet d'une mesure qui touchait à de si grands intérêts? C'est ainsi que la passion se trahit par les précautions mêmes qu'elle prend pour se déguiser. M. Roy était fort riche, et, comme c'est l'ordinaire, n'en attachait que plus de prix aux biens de la fortune ; possesseur de 500 000 fr. de rente en inscriptions sur le grand livre, il comptait que ce serait 100 000 fr. de rente que la loi lui enlèverait. Ancien député des Cent-Jours, tenant par beaucoup de liens à l'ancienne opposition sénatoriale, il appartenait par son passé, ses opinions, ses relations intimes, autant qu'il était dans son caractère de connaître l'intimité, au précédent ministère que nous avions remplacé, et il en avait gardé des impressions difficiles à oublier. Il avait toujours regardé la gestion des finances comme sa chose propre, et en ce genre l'autorité d'un autre lui semblait une usurpation. Il s'était si bien identifié avec ce rôle, que même après 1830, il se regarda comme le défenseur attitré de la conduite financière de la Restauration, et prononça un discours où il soutenait tout le contraire de ce qu'il avait dit quand il m'attaquait au sujet du prétendu déficit. Ce qui est certain, c'est que sa réputation de financier habile avait du poids dans l'opinion des gens pour qui la discussion de semblables matières est une langue indéchiffrable. Son inscription en tête des orateurs opposés au projet était ardemment désirée par les pairs qui voulaient le rejet de la loi; elle lui donnait

la satisfaction de figurer dans cette lutte avec l'apparence du premier rôle. Il s'en acquitta avec l'emphase et la diffusion qui lui étaient ordinaires.

M. Roy déclare que le droit dont use le gouvernement n'est pas contestable, mais qu'il est peut-être rigoureux d'en faire usage; que la prétention de réduire l'intérêt des rentes ne saurait être juste, si le taux général de l'intérêt dans le pays n'est pas en rapport avec celui qu'on veut faire admettre pour les créanciers de l'État. Il assure et prétend établir par des faits, dont plusieurs sont inexacts, et d'autres d'une application peu juste, que l'intérêt de 4 0/0 n'est pas encore assez généralement admis pour autoriser la réduction des rentes à ce taux. Il conteste le caractère sérieux de l'offre du remboursement, par l'impossibilité pour le gouvernement de réaliser les 2800000000 fr. qu'il lui faudrait, comme si les rentiers, en les exigeant, ne seraient pas également dans l'impossibilité d'en trouver ailleurs l'emploi. Il ne manque point à ce propos de s'apitoyer sur le sort de ces petits rentiers, derrière lesquels les gros capitalistes comme lui cherchaient toujours à s'effacer. Ils ne pourraient, en raison de la modicité de leurs revenus, trouver un autre emploi pour leur faible pécule. Quant à l'accroissement du capital, revient cette phrase banale et inexacte que, s'il s'y trouve une compensation pour les rentiers, c'est une perte pour les contribuables : théorie absurde qui ne tient pas compte de cet accord d'intérêts divers qui préside à toutes les transactions. Puis l'orateur établit longuement cette thèse évidente et incontestée que l'État perdait l'occasion d'opérer une se-

conde réduction aussi avantageuse que la première, en réduisant le 5 0/0 en 3 0/0, au lieu de passer d'abord de 5 0/0 à 4 0/0, puis de 4 0/0 à 3 0/0; comme s'il n'avait pas été démontré qu'il fallait faire ce sacrifice ou renoncer à la conversion, et rendre ainsi perpétuel l'obstacle d'une situation dont on ne pouvait sortir qu'en se résignant à cette perte. Pour être conséquent avec lui-même, il aurait dû calculer que, s'il y avait là un dommage pour l'État, il s'y trouvait un profit pour les rentiers et qu'il s'établissait ainsi une compensation entre les deux côtés de l'opération. Puis vient l'exposé de nombreux exemples tirés de l'histoire financière de l'Angleterre, tendant à exclure une augmentation du capital de la dette, sans tenir compte d'autres exemples en faveur de cette mesure, dans les cas où elle était contre-balancée par des avantages sérieux. Le préopinant omet de prendre en considération l'existence de la masse énorme de 5 0/0 composant la totalité de notre dette, qu'il était impossible de diviser en différents fonds, comme en Angleterre, où cet état de choses avait dès longtemps préparé des facilités qu'on avait chez nous négligé de s'assurer. Des calculs fort détaillés et puisés, est-il dit, dans les tableaux dressés par ordre du ministre, sont mis en œuvre pour faire ressortir tout le dommage que les contribuables vont éprouver en raison de l'augmentation du capital nominal de la dette; mais ces tableaux comparatifs sont appliqués à des données dissemblables. Trop peu d'hommes voient clair dans ce qu'on a appelé depuis *l'art de grouper les chiffres,* pour que des discussions de ce genre

ne soient pas surtout propres à égarer l'opinion.

M. Roy argumente ensuite longuement, comme on avait fait à la Chambre des députés, sur la puissance et la destination de l'amortissement; il fait briller les avantages d'une réduction inoffensive de ce fonds, qu'il compare à la réduction blessante et ruineuse de l'intérêt des rentes. Il oublie de considérer le côté de la question qui concerne les contribuables, condamnés à payer éternellement un intérêt de cinq pour cent, quand les particuliers emprunteront à un taux bien inférieur. Il finit par signaler comme les inconvénients les plus graves du projet, la désaffection inspirée aux rentiers de la capitale, le crédit de la France mis à la disposition de banquiers étrangers, la guerre que le projet allume entre les rentiers et les propriétaires, comme si on pouvait qualifier de guerre toutes les discussions qu'amène la défense d'intérêts en présence, et les transactions de toute nature que l'état social nécessite et qui sont un élément essentiel de sa prospérité. Quant aux avantages qu'on attend de la mesure, il les conteste tous; il ne voit que les dangers, les dommages les plus invraisemblables qui, d'après lui, doivent en résulter. Le projet de loi doit donc être rejeté.

Après ce discours, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Dans la séance du 25 mai, M. le duc de Doudeauville, dans un discours bref et substantiel, combat, sans prétendre à une compétence financière spéciale, mais avec toute la force d'une profonde conviction, les arguments opposés au projet et fait valoir ceux qui militent en sa faveur.

Inscrit pour parler sur la loi, M. le duc de Crillon revient aux objections déjà employées pour l'attaquer ; il propose d'y substituer la création d'un fonds à 4 1/2 0/0 au lieu de 3 0/0, en prenant 14 000 000 fr. à la caisse d'amortissement.

Je demande la parole pour expliquer en peu de mots l'impossibilité manifeste d'exécution que présente le plan de M. le duc de Crillon. Le reste du discours est consacré à la réfutation complète du rapport de la Commission et des attaques de M. Roy.

M. de Saint-Roman vient ensuite exposer un nouveau projet. Il consiste à annuler les 33 000 000 fr. déjà rachetés par la caisse d'amortissement ; à interdire à cette caisse l'achat des rentes au-dessus du pair, à réduire le 5 0/0 en 4 0/0 à chaque mutation ou décès d'un porteur de rentes. Il conteste d'ailleurs tous les arguments invoqués en faveur de la nécessité, de l'opportunité, de la justice de la loi.

Quoique mon discours eût fait ressortir avec toute la clarté possible les avantages de la conversion, quoiqu'il fût rempli de raisonnements irréfutables contre les motifs qu'on faisait valoir pour l'attaquer, j'éprouvai une impression pénible en constatant les mauvaises dispositions d'auditeurs prévenus. Je suis retourné chez le Roi, ainsi qu'il m'y avait engagé ; il a bien voulu prendre une grande part aux préoccupations que me donnait l'attitude de la Chambre.

A l'ouverture de la séance du 26, M. le comte de Laforest défend le projet du gouvernement avec clarté, logique et concision. M. le comte Mollien lui succède ; son langage est modéré et insinuant ; il semble se disposer à soutenir le projet ; mais il

passe rapidement à l'exposition des idées qui lui sont propres. Il voudrait mettre cinq ans à convertir ou rembourser les 140 000 000 fr. de rentes; il ferait l'opération en deux fonds différents, à 4 0/0 et 3 0/0, le premier à 90 fr., le second à 75 fr. Pour la liquidation de chaque cinquième, il ferait un emprunt à 4 0/0 ou à 3 0/0; les capitalistes pourraient être de la sorte soumis à des conditions de publicité et de concurrence. Convaincu des avantages qu'aurait un pareil système sur celui du projet, il a rédigé un amendement en ce sens qu'il dépose sur le bureau ; à défaut de son adoption ou de toute autre modification équivalente, il se verrait à regret obligé de voter contre la loi proposée.

M. Pasquier succéda à M. Mollien et ne cessa pendant trois heures de diriger contre le projet les attaques les plus passionnées et les plus perfides. Il alla jusqu'à nous accuser de compromettre impudemment jusqu'aux sentiments que l'on portait à si juste titre à la personne du Roi et de provoquer la désaffection des peuples. Ainsi fut employée cette séance, où la défense de la loi n'avait eu que la part la plus minime.

Le 27 mai, j'eus une vive explication avec M. de Chateaubriand. Je ne lui laissai point ignorer la part que je voyais bien qu'il avait dans l'action des journalistes, des faiseurs de brochures et de certains membres de la Chambre des pairs contre une loi qu'il avait cependant approuvée et hâtée de ses instances devant le Conseil et auprès de moi-même. Il s'en défendit, me fit de belles protestations, mais se garda bien d'aller jusqu'à me proposer de prendre

la parole pour la défense de la loi : je ne trouvai pas qu'il fût digne de ma part de le lui demander. Mon ami Corbière vint au contraire m'offrir son concours et je l'acceptai pour le lendemain. On s'accordait à regarder le succès de la loi comme très douteux.

La discussion de la conversion des rentes continua le 28 à la Chambre des pairs. M. d'Herbouville, inscrit pour l'adoption, sut rajeunir une question que tant de déclamations étrangères au sujet, tant de calculs arides et décevants, tant d'énoncés de chiffres contradictoires, tant de répétitions fastidieuses des mêmes arguments captieux, commençaient à rendre fatigante pour tous. L'orateur commence par signaler l'importance croissante de la domination nouvelle de l'argent et de ceux qui en disposent sur tous les États et tous les gouvernements de l'Europe ; il démontre que celles des puissances qui ramèneront chez elles au taux le plus bas l'intérêt des capitaux, seront celles qui se procureront à moindres frais un moyen d'action aussi essentiel et s'assureront par là le plus grand avantage sur leurs rivales. Se plaçant à ce point de vue, il considère comme une question sans portée celle de l'augmentation du capital de la dette qu'on reproche à la mesure proposée ; ce n'est à ses yeux qu'une fiction, puisque ce capital n'est jamais exigible, tandis que l'État va jouir pour toujours de la réduction d'intérêt que produit sur-le-champ l'opération critiquée. Il fait voir l'impossibilité d'exécution que présentent les plans opposés à ceux du ministre, l'imprudence qu'il y aurait à apporter des atermoiements à une conversion, pouvant être accomplie avec sûreté en peu de mois dans le

système de la loi, et destinée à rester soumise à toutes les éventualités pendant cinq ans, ou même pendant dix ans, selon les divers projets opposés. Il réfute le reproche d'exagération qu'on adresse au fonds de l'amortissement, en prouvant qu'il pourrait plutôt être accusé d'une insuffisance qui contraint en ce moment de recourir aux banquiers pour assurer le remboursement; ce serait donc un contresens que de le réduire actuellement, tandis que l'opération effectuée, les contribuables, aux frais desquels il a été institué, en ayant obtenu tous les résultats désirables, il pourra sans inconvénient être remis en rapport avec la situation nouvelle pour laquelle il se trouvera surabondant. L'orateur repousse avec indignation la crainte perfide manifestée par M. Pasquier dans la séance précédente, de voir s'étendre jusqu'à la personne du Roi la désaffection de la population parisienne, dont les intérêts paraissaient mis en cause par l'opération en débat. Il s'attache à détruire le reproche insinué à mots couverts par M. Pasquier, qui impute au projet un sacrifice odieux des revenus des Caisses d'épargne et des petits rentiers au profit de l'indemnité des émigrés. Enfin, cet ancien ministre des Affaires Étrangères ayant représenté la paix et le repos du monde comme pouvant être mis inopinément en péril par la mort d'un des souverains, dont la modération et l'esprit conciliant en étaient la garantie, il répond que c'est là un puissant motif en faveur du projet et contre les systèmes opposés, qui tendent tous à ajourner, en présence des éventualités dont on signale le danger, l'opération immense et destinée à être si féconde, dont le plan du

gouvernement permet seul l'accomplissement immédiat.

M. le duc de Choiseul prend la parole après M. d'Herbouville pour faire, en termes peu mesurés, la satire la plus amère et la plus injuste du projet de loi. Il cite des exemples d'authenticité douteuse pour peindre la détresse des rentiers, et l'injustice commise envers cent mille familles de la capitale par ce violent et subit retranchement d'un cinquième dans leur revenu. Il termine son allocution en déposant un amendement qui excepte de la conversion proposée : 1° les porteurs de rente qui ont déjà subi la réduction du tiers consolidé. 2° ceux dont le revenu au moment de la présentation du projet n'aurait pas dépassé mille francs de rente. C'était là une clause inexécutable, l'origine des rentes ne pouvant actuellement être constatée pour une époque antérieure à l'ouverture du grand livre de la dette publique, et le chiffre du revenu d'un rentier ne pouvant être contrôlé que par des moyens si blessants et des mesures inquisitoriales telles, que, dans les pays où existe une taxe sur les revenus de toute nature, on n'a pas cru pouvoir les mettre en œuvre, et l'on s'est borné, pour prévenir les fraudes qu'entraîne cette évaluation, à admettre la déclaration sous serment, en punissant le parjure des peines les plus sévères.

M. de Corbière, ministre de l'Intérieur, succéda à M. le duc de Choiseul, et, dans un excellent discours, ne laissa aucune des objections produites contre la loi sans une réponse claire, complète et irréfutable.

Le lendemain 29, M. de Chabrol prononça aussi

un des meilleurs discours qui aient été faits sur la conversion des rentes.

Le 30 mai, je restai chez moi toute la journée à travailler sur la même question. Je fus interrompu par une visite du grand référendaire, M. de Sémonville. Ce qu'il me dit peut se résumer par ces mots : « Le sort de votre loi est compromis, il dépend de sept ou huit voix; on pourrait les obtenir, du moins je le pense, avec du trois pour cent. » Je répondis sans balancer : « On n'a donc pas lu le texte de la loi dans votre Chambre, on y aurait vu que le ministre des Finances n'a pas le plus petit coupon de ces trois pour cent à sa disposition. Les banquiers soumissionnaires auront tous ceux dont les rentiers auront demandé le remboursement. On s'est trompé de porte. » L'ouverture de M. de Sémonville avait-elle un fondement réel? Je l'ignore. Tout ce que je puis dire, c'est qu'après vingt ans de date, ayant sur le cœur le poids de huit cent millions que le rejet de la loi a coûtés à la France, sans parler des dommages que ce vote fatal a portés à d'autres intérêts, ce que je fis ce jour-là, je le ferais encore. Je n'étais pas né pour être ministre, me dira-t-on : je suis tout prêt à en convenir. Si je l'ai été, il a fallu pour cela une suite d'événements que je suis bien loin d'avoir préparés ou désirés.

Le lendemain 31 mai, je reçus une proposition d'un autre genre. Je ne puis à ce sujet que reproduire ce que je lis dans mon carnet, écrit le soir même, ainsi que je faisais tous les jours : « Clôture de la discussion à la Chambre des pairs, j'y ai fait mon résumé. Été ensuite chez le Roi. Reçu deux

communications pour m'offrir de faire passer la loi si je voulais rappeler Mathieu de Montmorency au ministère. » Je me rappelle fort bien que M. de Courtarvel, mon ami et ancien collègue, alors pair de France, était un des porteurs de parole ; je ne me souviens plus du nom de l'autre, mais je sais qu'ils étaient, l'un comme l'autre, dignes de toute confiance et incapables d'avancer une semblable chose sans y avoir été pleinement autorisés. A quoi tient cependant le sort des plus grands intérêts d'un pays avec de pareilles formes de gouvernement ! Je répondis : « Qu'on s'adresse à celui qui fait les ministres et non à celui qui n'a de pouvoir que ce qui lui en est donné. » Une semblable ouverture m'avait déjà été faite le 27 mai par l'intermédiaire de M. le baron de Damas.

Le résumé que je fis à la Chambre des pairs fut regardé hors de cette assemblée comme un modèle de netteté et de précision. Il était inspiré par une profonde conviction de l'importance de la loi pour la prospérité du pays, et rédigé sous une vive impression de la tristesse que me donnaient les propositions au prix desquelles on mettait l'adoption d'un projet dont dépendaient de si grands intérêts. Dans la séance du 1er juin, je trouvai encore assez de courage et de force pour réfuter vigoureusement, dans une improvisation de trois quarts d'heure, tout un système nouveau que M. Roy était venu développer sous la forme d'un amendement qui détruisait de fond en comble la loi elle-même. Saturé depuis un mois de cette question des rentes, si simple et si claire pour moi, rendue à plaisir si obscure et si

compliquée pour le public; découragé par le peu de chances d'un succès, que chaque jour, chaque découverte que je faisais, me montrait plus improbable, je n'étais soutenu contre tant d'impressions pénibles que par le seul sentiment du devoir.

Dans la séance du 2, l'amendement absurde de M. Roy fut rejeté à deux voix seulement de majorité. Dès lors l'intrigue ourdie pour le refus de la loi fut assurée de son triomphe. Ce fut compris par tout le public comme par nous.

Le 3 juin, la Chambre des pairs était au grand complet : il en était toujours ainsi quand il s'agissait d'émettre un vote hostile au gouvernement. On y voyait alors de ces figures sénatoriales, chargées d'années et de méfaits politiques, qui ne paraissaient jamais qu'en de pareilles occasions. M. Mollien ouvrit la séance en développant longuement un amendement inexécutable, qui n'était qu'une pâle copie de celui de M. Roy. Il fut repoussé à la majorité de 16 voix; mais ce vote ne trompa personne sur le sort réservé à la loi.

Afin de satisfaire au désir du Roi, et d'ôter tout prétexte plausible au rejet qui allait être prononcé, je montai à la tribune et déclarai au nom du gouvernement, pour délivrer de tout scrupule ceux que le sort des petits rentiers pouvait alarmer, que l'intention de S. M., si la loi était adoptée, était de pourvoir par une disposition administrative, facile à introduire dans la réglementation de la Caisse des dépôts et consignations et des Caisses d'épargne, à ce que les rentiers peu fortunés fussent assurés de conserver à leurs petits pécules, dans ces institutions,

le taux d'intérêt que ne leur donneraient plus les rentes sur l'État.

On procéda au vote sur le premier paragraphe; il fut rejeté par une majorité de 15 voix.

Comme dans une bande où vient de se commettre une mauvaise action, un moment de stupeur régna sur l'assemblée entière; le président semblait ne plus savoir ce qui restait à faire; personne n'ouvrait un avis. Désirant aller rendre compte au Roi de ce qui avait eu lieu, ne pouvant toutefois me retirer avec convenance tant que la séance restait ouverte, je parus à la tribune, ce qu'on ne crut point devoir constater au procès-verbal, et je dis que le rejet du premier paragraphe rendant les autres inutiles, il n'y avait plus de loi possible, mais qu'un vote étant nécessaire sur l'ensemble d'un projet présenté au nom du Roi, je demandais qu'il y fût procédé sans retard. Le vote eut lieu et la loi se trouva repoussée à la majorité de 34 voix.

Ce vote funeste a, depuis vingt et un ans qu'il a été émis, coûté aux contribuables de France 840 000 000 fr. de sacrifices injustes; il a valu au pays l'atténuation de son crédit, la dilapidation en vaines prodigalités de son fonds d'amortissement, destiné au rachat et à l'anéantissement de sa dette. Il lui a imposé, en souvenir de la faute commise à cette époque, l'existence d'un fonds public pour lequel la France paie 5 0/0 d'intérêt, tandis que son cours, dépassant 120 fr., ne lui fait produire que 4 0/0 pour ceux qui en achètent : résultat monstrueux qu'il est impossible de faire cesser par voie de rachat; comment opérer l'amortissement d'un

fonds élevé d'un cinquième au-dessus de son capital nominal? Comment rembourser à 100 fr. une valeur qu'on a laissé monter de 20 fr. au delà, sans avoir voulu user de ce droit dans le moment opportun, quand elle arrivait au pair?

Je me rendis aussitôt chez le Roi et rendis compte à S. M. des dernières circonstances du rejet de la loi. Les dispositions hautement manifestées depuis quelques jours ne nous permettaient aucun doute sur l'issue de ces débats. Le Roi, préoccupé des calculs ambitieux et jaloux qui, plus que tout autre motif, avaient dicté aux pairs ce vote déplorable, m'adressa avec émotion ces paroles : « Villèle, ne m'abandonnez pas à ces brigands. Restez-moi : je vous soutiendrai bien ; comptez-y ; soyez-en sûr. » Je lui répondis que j'étais entièrement à ses ordres, tant pour me retirer sur-le-champ, que pour faire tout ce qu'il jugerait le plus utile à son service ; et me fondant sur la discussion que mes collègues soutenaient à la Chambre des députés sur la loi de septennalité, je demandai et j'obtins la permission d'aller les rejoindre. Le soir, j'eus à ma réception une quantité de monde énorme, mais surtout la plus grande partie des pairs qui appartenaient à la Cour. Entrés dans le complot du rejet de la loi, ils accoururent en foule, avant même que le dîner que nous donnions ce jour-là ne fût terminé. L'œil morne et la tête baissée, ils venaient faire montre de leur profonde tristesse et donner acte de l'affliction que leur causait le vote monstrueux dont ils avaient hâte de se condouloir. Habitué depuis longtemps à leur manège, je ne pouvais en être la dupe. Quand, dans mes

fréquentes apparitions chez le Roi, je trouvais un de ces courtisans plus prévenant que d'ordinaire, je ne manquais pas de me demander à moi-même, et souvent de découvrir dans ma conversation avec S. M., quel mauvais tour m'avait joué celui qui me témoignait tant d'empressement.

Dans le peu d'instants que j'avais passés chez le Roi, il m'avait semblé fort prévenu contre M. de Chateaubriand. Il cherchait à pénétrer si, dans l'explication qu'il savait que j'avais eue avec lui les jours précédents, je n'avais rien découvert d'une perfidie qu'il paraissait soupçonner. J'en causai avec Corbière, le lendemain 4 juin, à la Chambre des députés, où j'eus à prendre la parole pour répondre au général Foy dans la discussion de la septennalité. Corbière m'assura qu'il n'en savait pas plus que moi à cet égard; il me dit même que M. de Chateaubriand avait demandé la parole après M. de Choiseul et qu'il l'avait empêché de monter à la tribune en réclamant son tour, comme s'étant personnellement chargé de la défense de la loi. Cependant mes collègues et moi-même, je dois le dire, nous eûmes la pensée qu'un sentiment de méfiance n'avait pas été étranger à la manière d'agir de Corbière.

Le lendemain, les soupçons du Roi parurent s'accroître. Ceux des membres de son Conseil en vinrent à ce point qu'ils voulurent en conférer entre eux. Corbière fut presque seul à montrer de l'incertitude sur l'avis, ouvert par d'autres, d'éloigner du Conseil un homme d'une conduite aussi ambiguë. On ne s'était arrêté à aucune décision quand, le jour suivant, fête de la Pentecôte, le Roi me fait demander contre

son ordinaire à 10 heures du matin. Je m'y rends. A peine la porte de son cabinet est-elle fermée, qu'il me dit : « Villèle, Chateaubriand nous a trahis; je ne veux pas le voir ici à ma réception. » Je fais observer au Roi le peu de temps qui restait : tout est inutile. Il me fait dresser aussitôt l'ordonnance sur son propre bureau, chose qu'il n'eût jamais permise en toute autre circonstance. Il la signe et je vais l'expédier. Mais on ne trouve pas M. de Chateaubriand chez lui. Il s'était déjà rendu dans les appartements de S. A. R. Monsieur, attendant ce prince pour lui offrir ses hommages : c'est là seulement qu'on peut lui remettre l'ordre du Roi qui le révoque de ses fonctions. Voilà la circonstance fortuite d'où sont sorties tant de récriminations sur la forme de ce renvoi, de la part de M. de Chateaubriand et de ses amis.

Je dus convoquer mes collègues à une réunion du Conseil aussitôt après la messe des Tuileries et la réception chez le Roi. Grande fut notre surprise quand le baron de Damas, en entrant, commença à se féliciter hautement de ce qui venait d'avoir lieu, déclarant que si le Roi n'avait pris ce parti, il avait pour sa part formé la résolution de signifier à M. de Chateaubriand, à la première réunion du Conseil, qu'il fallait que l'un ou l'autre en sortît, car il était bien décidé à ne pas y siéger avec lui. Aucun de nous ne songea à lui demander ses motifs. Je me suis imposé la même réserve à l'égard du Roi, et je n'ai jamais su d'où lui était venue la révélation qui lui fit prendre une si brusque détermination. Il était très évident qu'une double intrigue en vue d'un change-

ment ministériel avait été formée, tant parmi les courtisans, que dans les éléments hostiles de la Chambre héréditaire, pour faire rejeter une loi touchant aux intérêts de bien des gens, et par suite se prêtant, plus que celle de la septennalité, à réunir contre elle une majorité. Tout le monde resta convaincu du rôle qu'avait joué en cette circonstance le ministre des Affaires Étrangères. Trois mois plus tard, un des amis les plus chauds de M. et Mme de Chateaubriand, M. Clausel de Coussergues, qui avait lui-même combattu la loi des rentes à la Chambre des députés, m'écrivait en propres termes[1] : « Je suis persuadé que vous avez cru que j'avais influé sur l'opinion de M. de Chateaubriand dans la loi des rentes : pas le moins du monde. Je n'y voyais que le danger de désaffectionner Paris, et la crainte de nuire à la manifestation d'amour du peuple de la capitale lors de l'avènement de Charles X. M. de Chateaubriand n'y voyait que M. Canning saisissant le moment critique de la conversion des rentes pour faire baisser nos fonds par quelque démonstration hostile, seulement par l'annonce de l'armement de vingt vaisseaux, et se venger ainsi de nos succès en Espagne. »

M. de Chateaubriand avait cependant été, comme je l'ai dit précédemment, celui de mes collègues qui m'avait le plus pressé et importuné pour conclure avec les banquiers, et il n'avait jamais depuis manifesté au Conseil le moindre changement dans son opinion en faveur de la mesure de la conversion.

1. Lettre de M. Clausel de Coussergues au comte de Villèle, du 9 octobre 1824, ci-après, n° DCLVII.

Le soir même du jour où fut signée l'ordonnance de renvoi, M. Bertin, propriétaire du *Journal des Débats*, vint me signifier que, dès le lendemain, il allait faire la guerre au ministère si je n'obtenais du Roi la nomination de M. de Chateaubriand à l'ambassade de Rome. Je lui répondis que je n'en ferais pas la tentative. A cela il répliqua que les *Débats* avaient déjà renversé le ministère Decazes et celui du duc de Richelieu, qu'ils renverseraient bien celui de M. de Villèle. Je me levai pour l'éconduire en lui disant, ce qui ne s'est que trop vérifié depuis : « Vous avez renversé ces ministères en faisant du royalisme, et pour celui dont je fais partie, ce ne pourra être par le même moyen : il vous faudra faire de la Révolution. »

Je restai chargé de l'intérim des Affaires Étrangères. Ce ne fut qu'après la clôture de la session que le Roi se décida à donner un nouveau titulaire à ce ministère.

DCXVI. — LE COMTE ROY AU COMTE DE VILLÈLE.

« J'ai beaucoup réfléchi sur le projet dont Son Excellence a bien voulu me faire part. C'est une grande opération dont les avantages n'ont pas besoin d'être développés. Il ne faut qu'examiner et peser les difficultés que son exécution pourrait encore éprouver *actuellement*.

« Pour pouvoir compter sur le succès, il faut admettre que les porteurs de rente préféreront leur réduction ou leur conversion à leur remboursement au pair. Mais ils ne feront ce choix qu'autant qu'ils y

seront déterminés par leur intérêt, et il est difficile de supposer que, dans les circonstances, ils ne penseront pas que leur intérêt est plutôt d'accepter leur remboursement. La raison en est simple : dans l'état des choses, ils ne peuvent point établir de comparaison entre du 3 0/0 et du 5 0/0; et puisque 5 000 fr. de rente ne valent dans l'opinion que 100 000 fr., ils ne pourront croire que 4 000 fr. vaillent également 100 000 fr.

« A la vérité, on leur proposera une compensation en leur offrant un capital plus considérable; mais ce capital ne sera que nominal : le capital de 4 000 fr. en 3 0/0 ne sera toujours que celui que l'opinion fixera et qu'on pourra obtenir à la Bourse.

« Les 5 0/0 sont désormais peu susceptibles de s'élever bien au-dessus du pair : la probabilité de leur remboursement doit y mettre obstacle; cette élévation serait pourtant nécessaire pour que le porteur de rentes pût avec raison préférer la réduction, ou la conversion, au remboursement.

« Il me semble qu'on assurerait bien davantage le succès si on pouvait faire précéder l'opération d'une émission de 3 0/0 ; cette valeur, par son capital, par l'opinion qui s'établirait qu'elle n'est susceptible ni de réduction ni de remboursement, acquerrait bien vite une valeur *proportionnelle* bien supérieure à celle des 5 0/0. C'est alors, et suivant le cours auquel les 3 0/0 s'élèveraient, que le porteur de rentes 5 0/0 trouverait de l'avantage à recevoir 4 000 fr. en 3 0/0 au capital de 133 000 fr. Le défaut d'élévation du 5 0/0 au-dessus du pair, à cause de la possibilité de leur remboursement, ne serait même qu'un ache-

minement à ce résultat; il faudrait ne pas regretter quelques délais, qui auraient pour objet de le rendre plus certain.

« Il semble aussi qu'il faut ne pas perdre de vue que le crédit est encore bien nouveau; qu'il n'est peut-être pas encore assez robuste pour une aussi forte secousse, sans avoir pris du moins toutes les précautions qui peuvent garantir qu'elle ne lui nuira pas; que son élévation peut tenir en partie à quelques causes qui ne soient pas permanentes, et qui pourraient cesser d'avoir toute leur influence avant que l'opération ne fût consommée; et il est bien important pour le gouvernement et pour le ministre qu'elle ne soit pas manquée. »

DCXVII. — LE COMTE MOLLIEN AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Paris, 19 février 1824.

« Monsieur le comte,

« Les importantes dispositions de finance que V. Exc. m'a permis de parcourir avec elle, m'occupent depuis cette entrevue; vous m'avez autorisé à vous soumettre les réflexions qui pourraient suivre un premier examen. Vous savez, monsieur le comte, que ce ne sont pas des objections que vous avez à attendre de moi : je voudrais pouvoir aller au-devant de toutes celles que rencontreraient vos intentions, que j'apprécie. De grandes combinaisons de finance touchent à tant d'intérêts, causent tant d'anxiétés

1. Outre son importance pour la question de la conversion des rentes, cette lettre fera comprendre combien les idées financières de M. de Villèle différaient de celles de ses antagonistes.

aux habitudes, lors même qu'elles ne les changent que pour les améliorer, qu'avant d'engager la controverse, on ne peut trop en préciser l'objet, en resserrer le champ. Mais c'est sans prétention de controverse que je cherche à réduire à sa plus simple expression ce que je recueille dans mon souvenir, et que je divise en trois parties les plans dont vous avez bien voulu me confier le premier jet.

« Je mets au premier rang les comptes du budget de 1822 et la situation provisoire du budget de 1823, qui me paraissent très clairement établis.

« Vous vous proposez en outre d'assimiler plus complètement à la dette publique consolidée, les emprunts ouverts dans des temps moins favorables au crédit, sous le nom de cautionnements, et qui grossissent en effet notre dette de tout leur volume.

« Enfin, vous voulez profiter de l'élévation progressive du prix vénal de la dette consolidée, de l'accroissement des capitaux qui se dirigent vers ce placement, de la réduction du taux des escomptes dans la capitale, pour préparer l'allégement successif du fardeau des intérêts de cette dette.

« *Premier plan.* — Des calculs faits avec l'exactitude accoutumée paraissent constater que le budget de 1822, dont la clôture doit être prononcée, laisse en moyens disponibles, indépendamment de 44 000 000 fr. de bonifications antérieures, 12 000 000 fr. de *crédits superflus*, qui peuvent augmenter les ressources du budget de 1823, *placé dans une situation extraordinaire*. Pardonnez-moi une première observation sur ce legs de 12 000 000 fr. Provient-il d'un excédent réel et libre, que présente par ses produits le

budget de 1822, jugé dans toutes les parties de son service? Les ministres ont-ils la certitude que tous les créanciers de ce service ont réclamé leur paiement? Ne se trouve-t-il dans ces 12000000 fr. aucune *annulation d'ordonnances* par lesquelles ils avaient disposé de leurs anciens crédits, et qui n'auraient pas été payées parce que les créanciers ne se seraient pas présentés? Sous ce dernier rapport, quelques dispositions (ou expressions) de l'ordonnance du 14 septembre 1822 ont peut-être besoin d'être interprétées selon son esprit. Cette ordonnance circonscrit dans un délai de vingt-quatre mois l'accomplissement d'un budget, parce qu'elle a supposé que tout le service propre à ce budget pourrait être assez bien connu dans les neuf premiers mois de l'année pour être complètement ordonnancé par les ministres, et pour être payé par le Trésor, par appoint, dans les trois derniers mois. Elle a voulu (c'est là du moins son esprit) que chaque budget prouvât qu'il avait rempli, pour la dépense, sa tâche *propre*, et que s'il livrait à un budget postérieur des excédents de ressources, il ne pût pas lui imposer des charges. Elle a voulu remédier, non seulement à l'inconvénient des budgets indéfiniment ouverts, mais surtout à l'inconvénient non moins grave de cumuler dans un budget des dépenses étrangères à son service spécial et qui se trouvaient en quelque sorte, par cette transposition, dissimulées dans un autre. Ce que l'on reprochait au système séduisant et surtout commode, de *compter par année*, c'était de receler des germes d'arriérés qui pourraient être inaperçus d'abord. Or, le même vice pourrait se reproduire

dans un budget qui se bornerait à n'être que le tableau des dépenses *acquittées* pour son service pendant *deux années*. Si je juge bien ce que vous avez voulu assurer par l'ordonnance du 14 septembre 1822, c'est non seulement qu'un budget fût réglé et clos après l'expiration de deux années, mais surtout que l'acte législatif de sa clôture constatât qu'il avait satisfait à tous ses devoirs, à toutes ses charges; que le Trésor royal était libéré envers tous les créanciers de ce budget; ou du moins que, s'il laissait fortuitement quelque dette à solder, cette dette, balancée par une proportion égale de ressources spéciales, figurerait comme un compte supplémentaire, un appendice du même budget dans la troisième année, sans mélange avec le budget postérieur. C'est dans cette vue que la notification des jugements du tribunal supérieur des comptables a été invoquée pour compléter la preuve de la régularité d'un budget dans *ses détails*, comme dans son *ensemble*. C'est enfin par cette indépendance respective que la *méthode* de nos budgets, telle qu'elle a été dernièrement fixée, est si préférable à celle des comptes par année, que conserve l'Angleterre, comme notre comptabilité l'est à celle du même pays, dans lequel il n'est pas rare de trouver des comptables en débet depuis plus de dix ans, et leurs versements souvent arriérés de plusieurs dizaines de millions.

« Je ne vous soumets, relativement à ce legs de 12 000 000 fr., que des doutes, et sur un article qui prend son importance, moins dans son volume, que dans l'exemple qu'il laisserait. C'est l'interprétation qui peut être donnée à quelques *expressions* un peu

trop vagues de l'ordonnance du 14 septembre, qui me fait craindre que ce legs ne soit par suffisamment dégagé de *toute charge*.

« Je vais hasarder quelques propositions sur la situation provisoire du budget de 1823. Je n'ai que ma mémoire pour guide.

« L'équilibre des recettes et des dépenses de cet autre budget, qui appartient à une année de guerre et de succès heureusement rapides, s'établirait sans doute assez favorablement par l'appropriation qui lui serait faite des 12 000 000 fr. provenant du budget de 1822, de 44 000 000 fr. de profits antérieurs, des 34 000 000 fr. qui composent la dette reconnue de l'Espagne, et par les emprunts à court terme en bons royaux, qui couvriraient le déficit momentané de 38 000 000 fr. Mais, quoique nous marchions avec assez de bonheur dans la carrière du crédit, nous en sommes à nos premiers pas. On peut longtemps encore dormir avec sécurité sur cette ancienne dette flottante de 67 000 000 fr., qui a pour gage provisoire des dépôts et *fonds particuliers*, lesquels ne peuvent pas échapper au Trésor royal. Cependant est-il sans inconvénient d'augmenter encore une dette flottante, qui est en effet sans *gage légal*? Dans un état de prospérité si favorable à la bonne foi et au bon ordre, puisqu'il faut déclarer que les dépenses de 1823, qui pouvaient être beaucoup plus fortes, n'ont excédé que d'environ 72 000 000 fr. les premiers aperçus, serait-il hors de propos de compléter l'équilibre par un modique emprunt de 72 000 000 fr. en capital, qui ne serait ouvert qu'en temps utile? Ne serait-ce pas une bonne occasion

pour introduire un premier essai d'une constitution de rentes à 3 p. 100? Il faudrait y attacher un fonds d'amortissement spécial : ne pourrait-on pas y affecter les 34 000 000 fr. dus par l'Espagne? Il est bien entendu que cet emprunt serait mis à l'enchère : il préparerait peut-être la voie aux opérations postérieures, et d'autant mieux que le poids serait trop léger pour surcharger la place; que si l'Espagne s'acquittait lentement, l'effet de cette lenteur serait peu sensible; que si le recouvrement de sa dette était prompt, la moitié de nos premiers 3 0/0 disparaîtrait du marché avec la même rapidité, et pour faire une meilleure place à des émissions plus importantes.

« *Second projet.* — J'arrive naturellement à votre plan sur les cautionnements. Il me paraît entièrement désirable de fondre cette partie encore précaire de notre dette publique dans la masse totale, et de lier au sort commun une portion si considérable de comptables et de fonctionnaires publics. Toutefois, l'homogénéité ne pourrait pas être complète; la différence ne serait pas seulement dans le taux des intérêts; les cautionnements convertis en rentes à 3 0/0, 4 0/0 et 5 0/0, conserveraient leur affectation qui les éloignerait du marché public; ils seraient provisoirement immobilisés avec mention particulière, et non seulement pour la garantie de l'État à l'égard des comptables, pour les *faits de charge* à l'égard de diverses classes, depuis les agents de change jusqu'aux huissiers, mais aussi pour la sûreté des prêteurs particuliers qui ont fourni aux titulaires des fonds de cautionnement, et auxquels une

ancienne loi assure un privilège de second ordre. La portion des cautionnements qui ne jouit que d'un intérêt de 4 0/0, deviendrait la matière première d'une création de 4 0/0 consolidés; les autres fonds de même origine pourraient être convertis (très régulièrement d'après les cours actuels) par moitié, en 5 0/0 au *pair* et en 3 0/0 au taux de 60 fr. : cette dernière moitié serait la plus favorisée. La conversion une fois faite, les démissionnaires d'emplois ou fonctions, dont les cautionnements seraient devenus libres, rentreraient dans la disponibilité de leurs rentes, sauf les reprises de leurs prêteurs; la valeur de ces rentes dépendrait du cours public. Mais il serait juste aussi que le Trésor royal admît la même mesure pour les reprises qu'il serait dans le cas d'exercer. D'un autre côté, si les titulaires dont l'intérêt est fixé à 5 0/0, pouvaient convertir leurs cautionnements, par moitié en rentes à 5 0/0 et à 3 0/0, il faudrait, pour que la seconde moitié restât égal en valeur à la première, qu'ils couvrissent la différence des deux cinquièmes par une plus-value proportionnelle de 3 0/0 en capital. En même temps aussi, jusqu'à ce que les 4 0/0 eussent atteint le pair, il serait nécessaire, pour la sûreté du Trésor et des autres intéressés, que le capital primitif versé par les titulaires fût garanti par quelque mesure accessoire; mais ce ne sont là que des détails d'exécution.

« *Troisième plan.* — Les deux opérations que je ne viens d'esquisser qu'imparfaitement, ne seraient au surplus elles-mêmes que la préparation d'une combinaison bien plus vaste et bien plus digne de vos méditations.

« Dans l'état homogène (en apparence) et si compact d'une dette publique qui coûte annuellement 197 000 000 fr. d'intérêts à un taux univoque, la tendance à l'élévation des cours au delà du pair peut rester assez fortement balancée par la crainte que doivent avoir ceux qui achèteraient nos 5 0/0 à des cours supérieurs, de ne recevoir du Trésor royal leur remboursement qu'au pair; quelques controversistes pourront même opposer à l'induction du droit fréquemment exercé à cet égard par l'Angleterre, une différence au moins grammaticale, qui paraît se trouver entre la condition et le titre des emprunts anglais, et ceux des emprunts français.

« Mais une difficulté plus sérieuse, surtout si nos 5 0/0 restent à peu près stationnaires sur le pivot du pair, serait dans la probabilité des énormes remboursements auxquels le Trésor royal serait exposé par la nécessité d'offrir la remise immédiate de leur capital aux créanciers qui n'admettraient pas une reconstitution à un intérêt moindre.

« V. Exc. sait combien la situation de l'Échiquier anglais se trouve depuis longtemps plus favorable sous ce rapport que la nôtre, par la plus grande abondance des capitaux du pays, par le concours des grandes compagnies qui le secondent, par la division et le morcellement des emprunts successifs, qui admettent depuis plus de quatre-vingts ans des placements à divers taux d'intérêts. Mais si les deux premiers essais qui pourraient être prochainement faits, d'un emprunt de 72 000 000 fr. en 3 0/0, et de la conversion des cautionnements en rentes à 3, 4 et 5 0/0, obtenaient le succès probable; si seule-

ment, vers la fin de la session qui va s'ouvrir, et à la suite de ces deux essais, il intervenait une loi qui déclarât que la faculté, accordée par le Code civil à tout débiteur, de se libérer d'une redevance annuelle par la restitution du capital exprimé dans le contrat, appartient aussi au gouvernement envers tous et chacun des créanciers de sa dette en 5 0/0 dite consolidée, on n'aurait plus à balancer que sur le choix des moyens plus ou moins conciliatoires.

« C'est en effet contre sa nature, et en dépit de ses éléments primitifs, qu'elle est devenue nominalement homogène, cette masse de 5 0/0 qui se compose de l'ancienne dette, laquelle a déjà subi une réduction des deux tiers, et de la nouvelle dette pour chaque partie de laquelle le Trésor royal n'a reçu qu'une somme moindre que celle qu'il rembourserait. Ainsi quelques-unes de ses fractions avaient originairement coûté 200 0/0 au-dessus du pair actuel, quelques autres 100 0/0 au-dessous. Mais aujourd'hui, dans son état actuel de dissémination, il n'en est pas moins vrai que tous les créanciers, munis d'un titre uniforme, ne se soumettront qu'avec répugnance à une transaction qui, dans l'option même qu'elle leur laissera, les soumet inévitablement à la chance d'une jouissance moindre. Sous un autre rapport, il faut aussi considérer que, quoique l'uniformité du titre semblât justifier pour tous l'uniformité de la transaction, ce nivellement complet aurait les effets du *summum jus*, au moins sur les modiques parties de rentes qui suffisent à peine à la subsistance de leurs propriétaires. Enfin il est prudent de prévoir que le succès récent de deux

emprunts de 400 000 000 fr. de capital, dont le paiement n'a été que successif par douzièmes et par vingtièmes, pourrait n'être pas une garantie suffisante d'une combinaison dont la première condition serait la disponibilité immédiate d'un capital bien supérieur.

« Le gouvernement se trouve donc dans une position délicate, entre tous les créanciers de 5 0/0 vraisemblablement disposés à lutter contre une perte de jouissance, et l'intérêt, le besoin d'une juste et grande économie. Dans cette cause, le gouvernement défend contre les rentiers l'intérêt et la propriété de l'universalité des contribuables. Mais sa condition ne peut pas être de mettre en conflit et en débat entre eux les divers genres de propriété : sa tâche est de les protéger tous, de *concilier* leurs intérêts respectifs.

« Voici un mode de conciliation que je défère à V. Exc. ; et pour plus grande précision, je le traduis en *articles*.

« 1° Le Trésor royal est autorisé à rembourser, à compter... le sixième des rentes en 5 0/0 inscrites sur le grand livre de la dette publique, qu'aucune mention spéciale ne rend indisponibles, et qui excéderont 500 fr. pour chaque rentier.

« 2° Les rentiers désignés en l'article précédent auront l'option de recevoir le remboursement du sixième de leur capital à raison de 100 fr. pour chaque 5 fr. de rente, ou de reconstituer la somme qui leur serait remboursée en rentes à 4 0/0 à raison de 90 fr. pour chaque 4 fr. de rente, ou en rentes à 3 0/0 à raison de 67,50 pour chaque 3 fr. de rente.

« 3° L'option stipulée ci-dessus comme obligatoire pour tous les propriétaires de rentes en 5 0/0 excédant 500 fr. pour chacun, ne sera que facultative pour ceux qui ne possèdent, en une ou plusieurs parties, qu'un revenu de 500 fr. et au-dessous.

« 4° Les rentes en 5 0/0 immobilisées, sous quelque titre que ce puisse être, et celles qui appartiennent à des établissements publics, quel qu'en soit le montant, sont soumises à la condition imposée par les articles 1 et 2.

« Je ne me dissimule pas que beaucoup d'objections peuvent aussi être faites contre ce plan *mixte*. Il semble indiquer que ce ne serait qu'après cinq réductions partielles qu'on parviendrait (après avoir fait subir la première) à modérer sensiblement la charge annuelle du Trésor. Il la modérerait effectivement beaucoup moins qu'elle ne le serait par un réduction simultanée à 4 0/0 de toutes les rentes inscrites à 5 0/0. Enfin, à côté d'une diminution dans l'intérêt de la dette, se placerait un accroissement dans son capital. Mais on ne peut arriver qu'au mieux possible et par les moyens possibles. J'ai cherché à combiner l'état présent des capitaux en France, leur direction, les ménagements dus aux habitudes, aux convenances privées. Je n'ai pas supposé la survenance subite d'une masse de capitaux étrangers, disposés à chercher en France un hospitalité durable.

« Aujourd'hui les 5 0/0 touchent à leur pair. Mais dans l'hypothèse d'une réduction prompte d'un pour cent dans l'intérêt de la dette, pour que les 4 0/0 atteignissent aussi le pair, et pour qu'on pût trouver

en même temps des prêteurs qui donnassent 75 fr. pour prix d'une rente de 3 0/0, il faudrait que les 5 0/0 fussent à 125 fr. Or ce prix peut-il être obtenu, lorsque ces mêmes 5 0/0 se trouveront sous la menace de leur remboursement au pair, qui n'est que 100 fr?

« Dans la nouvelle proposition, pour que les 4 0/0 se maintinssent au cours de 90 fr., il faudrait, d'après le calcul proportionnel, que les 5 0/0 s'approchassent du cours de 112,50. Mais du moins, à ces taux respectifs, les deux fonds seraient moins éloignés, l'un de la proportion de son remboursement, l'autre de celle du pair vers lequel il doit tendre; et l'on pourrait presque dire que l'exemple justifie la probabilité, lorsque l'on voit que les 3 0/0 anglais étant à 91, les 4 0/0 du même pays varient de 102 à 106, quoique également menacés d'un prochain remboursement à 100.

« Je ne discuterai pas la considération de l'accroissement du capital de la dette. On ne rembourserait les nouveaux 4 1/2 p. 100 que lorsque leur cours serait à 100 fr.; et certes, à une telle époque, les moyens de remboursement ne seraient pas inquiétants pour les finances.

« Définitivement, sans doute le nouveau plan ne promettrait d'abord qu'une réduction de 1/2 p. 100 dans l'intérêt de 5 0/0: réduction même qui, dans le premier essai, ne serait que partielle. Toute la question est de savoir si une transition plus rapide et plus tranchée est praticable. Ce ne sont en effet que des questions que je soumets à V. Exc. dans cette longue lettre, avec autant de confiance dans

ses solutions que de défiance dans mes propres doutes. Vous savez combien je suis à vos ordres pour toutes les explications dont ces doutes vous paraîtraient susceptibles.

« Je prie V. Exc., monsieur le comte, d'agréer le nouvel hommage de mon bien sincère attachement et de ma plus haute considération.

« MOLLIEN. »

DCXVIII. — LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND AU COMTE DE VILLÈLE.

« Je le veux bien, mais prenez garde de faire manquer la grande mesure et de vous trouver géné dans ce que vous ferez dire au Roi dans son discours. Je vais aller chez le Roi à onze heures et je passerai ensuite chez vous.

« Lundi [1]. »

DCXIX. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi soir 20 mars 1824.

« Sosthènes, qui a vu Michaud et qui prétend l'avoir ébranlé par tous les inconvénients des derniers articles de la *Quotidienne,* voudrait que je le fisse venir chez moi, partie pour l'intimider, partie pour le convertir sur les inconvénients de cette opposition royaliste. Cette démarche de ma part me paraît un peu forte. Cependant je n'hésiterais pas à la faire si vous la jugiez nécessaire, ou même essen-

1. 15 mars 1824.

tiellement utile. Dites-moi franchement ce que vous en pensez. Je vous écris parce que je ne puis vous voir le dimanche que devant tout le monde.

« Je joins ici une nouvelle lettre de M. de Royer; il est bon que vous sachiez tout et que vous puissiez juger le parti à prendre sur cette malheureuse Espagne, dont les dangers et la perte retomberaient en définitive sur nous.

« Répondez-moi un mot demain matin de bonne heure. Le Roi paraît enchanté du discours; il le sait déjà à peu près par cœur.

« Bonsoir ou bonjour, mon cher Villèle.

« C. P. »

DCXX. — LE BARON J. DE ROTHSCHILD AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, ce 23 mars 1824.

« La nouvelle que V. Exc. a la bonté de m'annoncer, m'enchante. Je suis maintenant plus convaincu que jamais de la réussite de l'opération, et je mets d'autant plus de prix au bon succès qu'elle doit avoir, qu'elle est le résultat des lumières de V. Exc. Sous l'administration sage et bienfaisante de V. Exc., elle aura, je n'en doute pas, les résultats les plus satisfaisants pour la prospérité du pays qui a le bonheur d'avoir un tel ministre. Notre maison s'applaudira toujours et se fera un titre de gloire d'avoir pu contribuer en quelque chose à l'accomplissement des grandes vues de V. Exc.

« J'ai l'honneur d'être de V. Exc. le très humble serviteur.

« Baron J. de Rothschild. »

DCXXI. — LE COMTE MOLLIEN AU COMTE DE VILLÈLE.

« Le *Moniteur* d'aujourd'hui a déjà opéré des conversions. Il explique tout, répond à tout, justifie tout. Cet article n'est pas trop long pour le *Moniteur*. Il serait bon qu'il reparût dans quelques autres journaux; mais le cadre étant moins large, il conviendrait peut-être d'abréger ce très bon article sans le rendre moins substantiel. Celui qui a eu le mérite très réel de la rédaction, pourrait avoir celui de l'abréviation, et il en est peut-être seul capable.

« A la suite d'un grand intérêt général, je prie M. le comte de Villèle de me permettre de lui rappeler un petit intérêt personnel, et de mettre sous ses yeux la note ci-jointe pour le directeur démissionnaire des contributions de Melun, qui me touche de bien près. J'ai l'honneur, etc.

« MOLLIEN.

« Paris, ce 26 mars 1824. »

DCXXII. — LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND AU COMTE DE VILLÈLE.

« Lundi matin 29 [1].

« Il faut, mon cher ami, que je vous prévienne d'une chose. Corbière m'a manqué encore hier de parole. Je n'ai rien voulu dire au Conseil, et je l'ai laissé nommer tous ses préfets. J'ai deux malheureux neveux sous-préfets depuis 1815; j'avais demandé pour l'un des deux, qui est fils de ma sœur, une

1. Mars 1824.

préfecture du *troisième rang*. Ce n'était pas grâce, c'était à peine justice. Il est bizarre qu'entre collègues, j'en sois réduit à vous prier de solliciter les faveurs de Corbière. Je suis, je pense, assez bon camarade pour qu'on le soit avec moi. Je n'importune guère pour ma famille ; et je vous déclare que si ma sœur ne m'écrivait trois fois par semaine, je laisserais Corbière à sa désobligeance naturelle, sans lui demander une place de portier. Arrangez cela si vous le pouvez : je le désire pour le bien de la paix, car, vous le savez, les petites choses brouillent plus les hommes que les grandes.

« Tout à vous, mon cher ami.

« CH. »

DCXXIII. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mardi 30 mars au soir.

« On parle plus que jamais dans le public, mon cher Villèle, du passage de Lauriston à la Guerre, et de son remplacement par le duc de Doudeauville. On ajoute aussi que Sosthènes doit avoir les Postes. Je rends toute justice au zèle et au dévouement de Sosthènes; mais malheureusement il prête au ridicule, et cela est terrible dans notre pays. Je ne crois pas un mot de tout cela ; mais je n'ai pas voulu vous en parler, et je ne vous demande qu'un mot de réponse demain matin. La séance d'aujourd'hui est loin de me plaire, et je ne vous cache pas que j'ai exprimé vivement et fortement à des personnes qui le feront connaître aux députés, combien j'étais mécontent de la nomination de M. de La Bourdonnaye;

je la trouve indécente d'après sa conduite à la dernière session. Bonsoir, mon cher Villèle.

« C. P. »

DCXXIV. — LE COMTE DE SERRE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Naples, 3 avril 1824.

« J'ai reçu, mon cher monsieur de Villèle, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

« Nos négociants ici et notre consulat général ne sont pas d'accord sur la balance de commerce entre la France et Naples, telle que vous me l'avez envoyée; ils la soutiennent au contraire inverse, c'est-à-dire que nous vendrions beaucoup plus aux Napolitains que nous n'en achèterions, et ils le prouvent à leur manière par les états détaillés que j'ai transmis. Ce n'est pas la première fois que les chiffres se battent entre eux. Quoi qu'il en soit, nul doute que les relations commerciales des deux pays ne tendent naturellement à s'accroître et ne soient dès lors réciproquement avantageuses. Le chevalier de Medici en est convaincu comme nous; il l'est aussi que son pays a tout à espérer de la France, appui, crédit, durée; mais sur nos prétentions dérivantes du traité, il me bat en me demandant : « Que feriez-vous à ma place? » Et lorsque avec raison vous-même déclarez telles prétentions injustes et barbares, je n'ai pas, moi, grande force pour les soutenir. Vous avez porté une rude atteinte à leur principale exportation par vos droits sur les huiles, et ils redoutent sur ce même point un nouveau coup. Malgré cela M. de Medici m'a dit : « Trouvez des faveurs pour le com-

merce, dont les autres puissances ne puissent pas se prévaloir contre nous, et vous me trouverez prêt à vous les accorder. » Je suppose, ou plutôt soupçonne, qu'on y arriverait sur le principe de la réciprocité, et livre cette idée à vos méditations. De mon côté, je m'occupe de l'éclaircir.

« Le discours du Roi annonce la réduction de l'intérêt de la dette, bonne opération mère de plusieurs autres. Que ferez-vous des majorats en rentes? Bien que la question me concerne pour mon petit coin, ce n'est pas un motif pour ne pas vous adresser quelques réflexions.

« Le grand avantage des rentes est d'être négociables et de se prêter à chaque instant à l'emploi le plus avantageux du capital. Le fondateur du majorat en rentes a renoncé à cet avantage; en dégageant la place de sa rente, en l'immobilisant, l'État a en échange promis à lui et à sa descendance une rente perpétuelle, qui ne le serait plus, pour partie au moins, si elle était réduite. Ne pouvant pas d'ailleurs accepter le remboursement, le titulaire et ses successeurs n'auraient que des chances de pertes presque indéfinies par la réduction, d'abord à 4 0/0, puis à 3 0/0, etc., sans courir les chances d'accroissement de capital. Enfin l'État a attaché à ces majorats des titres, des fonctions transmissibles; c'est sans doute une base que le temps seul détériore. Mais les mesures légales qui la ruineraient encore, seraient impolitiques autant qu'injustes.

« D'un autre côté, quand même l'État consentirait à rester indéfiniment grevé de 5 0/0 du capital du majorat, l'intérêt du propriétaire n'est pas

sauvé. En effet, accroissement de crédit, diminution d'intérêt, sont synonymes à décroissement de valeur du capital, de sorte que, la descendance venant à s'éteindre dans les appelés au majorat, ou le titulaire voulant le convertir en immeubles après la réduction de la dette, son capital se trouvera considérablement affaibli.

« Il semble qu'on pourvoirait à tous les intérêts pécuniaires et politiques de l'État, des titulaires et de leurs successeurs, en déclarant que les rentes immobilisées pour majorats ne subiront la réduction qu'à dater de vingt-cinq ou trente ans, avec faculté de les négocier pour convertir en immeubles. L'État ferait à peine un sacrifice; ce délai élèverait beaucoup le prix de cette sorte de rentes; chaque titulaire s'empresserait d'user de la faculté de conversion. Le but politique serait atteint avec justice et générosité même.

« Pardon de la longueur de cette explication. Quant à moi, mon cher monsieur, vous me dites que vous n'avez pas compris mon désir d'être député. Je vous assure que si je ne l'eusse pas manifesté, nombre de personnes, et des meilleurs serviteurs du Roi, m'auraient taxé d'une indifférence qu'ils auraient peut-être nommée plus sévèrement. Je n'étais pas d'ailleurs, je l'avoue, préparé à votre opposition, tout au contraire; à peine maintenant la comprends-je bien encore. Elle a fait toute la difficulté de ma situation. Je me suis demandé quel était le devoir; j'ai tâché de le faire, et ainsi on attend tranquillement l'avenir.

« Madame de Serre vous remercie de votre obli-

geant souvenir; je vous prie de présenter mes hommages à Madame de Villèle et d'agréer l'assurance de la haute considération de votre affectionné

« H. DE SERRE. »

DCXXV. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi, 3 heures [1].

« Ce que mon fils vous a dit sur la septennalité, me fait penser que vous feriez bien d'avoir l'air de le consulter sur l'affaire de la pairie; il aime cette sorte de confiance et je crois que cela aurait des avantages. Au surplus, voilà mon idée : faites-en ce que vous voudrez.

« On vous remettra ce billet en sortant de chez le Roi. Si vous parlez à mon fils de l'objet en question, vous pouvez lui dire que vous m'en avez parlé. »

DCXXVI. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Jeudi 27 [2].

« J'ai voulu vous laisser reposer aujourd'hui, mon cher Villèle; mais j'ai besoin que vous me répondiez un mot aux questions suivantes :

« 1° Vous portez-vous bien?

« 2° L'explication provoquée par Chateaubriand a-t-elle eu lieu? Et a-t-elle eu un résultat quelconque? J'en doute fort; mais je crois qu'il faut filer de la corde jusqu'à la fin de la session.

« 3° Que doit-il se passer demain et samedi?

1. 17 avril 1824.
2. Mai 1824.

Est-ce vous ou Corbière qui répondrez à Pasquier? Son perfide discours a jeté de la poudre aux yeux; mais, comme ledit sieur est bien connu, je crois être sûr qu'il n'a entraîné aucune opinion. Bonjour, mon cher Villèle. »

« C. P. »

DCXXVII. — LE BARON DE DAMAS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mon cher comte, chose extraordinaire : un tiers que je vous nommerai, car il est de mes bons amis, si toutefois vous y donnez quelque suite, vient de dire à quelqu'un, pour que cela me soit redit, que le duc Mathieu accepterait, si cela lui était proposé. Je ne dis ni oui ni non; je m'en rapporte à vous, car vous connaissez mieux tout cela. Tout à vous.

« DAMAS.

« Ce jeudi à 6 heures [1]. »

DCXXVIII. — M. DE LABORIE AU COMTE DE VILLÈLE.

« 2 juin [2].

« Je rappelle à mon cher et si estimable ami sa promesse sacrée de faire de ce qui suit, ce que son attachement pour nos amis ministres le portera à faire, mais en oubliant le nom de l'ami qui lui transmet ceci.

« Je vais vous paraître bien avantageux, bien téméraire : eh bien! je suis un empirique, mais de bonne foi, et il y en a, comme vous savez, qui font vraiment des cures surprenantes.

1. 27 mai 1824.
2. 1824.

« Je prétends que j'ai un remède à tous nos maux;

« Que nos amis seront, si on me croit, plus fermes, quel que soit le résultat de la discussion des pairs, le 10 juin, que le 10 avril;

« Que vous aurez encore 300 personnes dans votre Chambre, et 160 dans l'autre, groupées inséparablement autour d'eux le 10 juin, comme ils étaient le 10 avril;

« Que le Ministère, sans presque éprouver de changement, ou un imperceptible, prendra une force décuple de celle qu'il a;

« Qu'ils seront à la fois réunis et rendus compacts entre eux, et fortifiés au dehors;

« Que faut-il pour cela? Presque rien.

« Faire passer M. de Clermont-Tonnerre à la Guerre, où il sera un aigle à la place de celui qui y est, et mettre, je vais vous dire qui, à la Marine.

« Écoutez-moi encore :

« S'il y avait en France un homme, le meilleur ami du Roi futur, très important par son nom, sa position actuelle, la confiance qu'il inspire au royalisme tout entier; qu'il eût, par exemple, l'avantage d'être cher et très cher aux plus exagérés, aux plus pointus, aux congréganistes les plus ardents, et d'être en même temps aussi modéré, quant au fond, aussi raisonnable que Corbière, vous et moi[1];

« Si cet homme-là se trouvait, par de singuliers, mais secrets antécédents, être celui qui, depuis 1816 jusqu'au jour de la nomination de nos amis au mi-

1. C'est le prince Jules de Polignac que désigne M. de Laborie.

nistère (décembre 1821) a le plus fait, tous les mois, tous les jours, à toutes les heures, pour ancrer, enfoncer, établir invariablement nos deux amis au fond de l'estime et du cœur de S. A. R. *Monsieur;*

« Si cet homme-là, par la force des choses et par cette si ancienne intimité avec le Roi futur, était inévitablement, immanquablement destiné à un ministère quelconque sous le nouveau règne;

« S'il se trouvait autant l'ami de Chateaubriand que de Corbière et de Villèle;

« Si, par un hasard heureux et inouï, il se rencontrait encore qu'il ait tout à coup apporté un poids immense par son avis favorable à la loi de finances, dans la balance de la Chambre des pairs;

« Si tout cela (j'exige que vous relisiez tout deux et trois fois) se trouvait dans un seul homme, ne croiriez-vous pas que c'est en effet un baume salutaire et d'un effet miraculeux?

« Eh bien! j'ai cet homme-là, qui ne se soucie pas plus d'être ministre (c'est encore un bon point) que *vous,* mais qui ne pourrait pas refuser. Je suis sûr que vous devinerez, et il y a autour de la chose et du nom, mille circonstances que je vous développerai et qui conviendront, s'il est possible, entre les deux frères ministres, encore mieux à notre Breton; en sorte que tout ce bel et infaillible avenir se trouvera dans votre main, si vous êtes de mon avis, et par conséquent dans celle de votre ami.

« Réfléchissez et ouvrez-moi la porte, à moi seul, jeudi 3, à 9 heures du matin. »

DCXXIX. — LE MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mon cher ami, en vous quittant, je suis passé chez Peyronnet. Il pense aussi qu'il faut demain continuer la défense comme si rien ne fût arrivé, et il était passé chez vous ce soir pour vous le dire. Ainsi demain, montrez-vous aussi calme et, s'il est possible, encore plus fort de clarté et de raison, comme si le succès eût répondu aujourd'hui à la supériorité évidente avec laquelle vous avez combattu pour une loi dont le rejet aurait des conséquences si fâcheuses, et pour la Chambre des pairs, et pour le pays, à qui elle causerait un dommage dont elle recevrait la punition, sans que, pour cela, il soit réparé. Vainqueurs ou vaincus, nous n'en aurons pas moins l'honneur d'avoir entrepris une chose que l'on reconnaîtra utile pour la France, soit qu'on en jouisse, soit qu'on la regrette. Tout à vous de cœur.

« CLERMONT-TONNERRE.

« 2 juin 1824. »

DCXXX. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi, 5 juin.

« J'ai reçu votre billet avant le dîner, cher Villèle, et le Roi ne m'a rien dit. J'avoue que l'hésitation de notre bon Corbière me fait une vraie peine, et cependant voilà encore un jour de perdu. J'espère que vous allez mieux, du moins vous bien reposer, et qu'enfin demain vous pourrez réussir à décider

Corbière. Cette décision me paraît tout à fait nécessaire, et vous n'avez plus que la journée de demain. Par bonheur Chateaubriand n'a pas parlé à la Chambre; mais il est hors de doute qu'il sent sa position, s'il ne la connaît pas entièrement, et ne pouvant plus servir, il fera du mal.

« Répondez-moi demain dans la matinée; car, à cause de la grand'messe et de la fête, je ne pourrai pas vous voir. Je vous répète que, si vous le jugez utile ou nécessaire, je verrai Corbière. Mais pour l'intérêt public, songez qu'il faut en finir. Bonsoir, cher Villèle.

« C. P. »

DCXXXI. — LE DUC DE DOUDEAUVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce dimanche 6 juin 1824.

« Monsieur le comte, n'espérant pas vous voir aux Tuileries, où je ne peux aller ce matin, je crois devoir vous écrire au sujet de bruits qui circulent pour une place qui deviendrait vacante. Je veux vous répéter que, toujours fidèle à mes résolutions de ne vouloir que le bien, et de vous seconder en tout, je suis de moitié avec vous pour refuser cette place, si jamais on pensait à moi. Il y a quelqu'un dans notre Chambre qui y conviendrait bien mieux assurément, le marquis de La Tour-Maubourg; il a parfaitement réussi dans son ambassade d'Angleterre; il s'est aussi parfaitement conduit depuis votre entrée au ministère, et nommément dans cette dernière circonstance; il est loyal, sûr et partout

estimé, nommément dans notre Chambre. Il tient beaucoup, je crois, à sa place de gouverneur des Invalides, mais il pourrait peut-être la garder malgré cela. Cette lettre vous donnera une preuve de plus de mon désir du bien, de mon dévouement pour le Roi et pour mon pays, de mon sincère attachement, comme de ma haute considération, pour celui qui les sert si bien l'un et l'autre.

« LE DUC DE DOUDEAUVILLE.

« Je désirerais beaucoup augmenter le traitement évidemment insuffisant des administrateurs des postes. On m'a assuré que vous y consentiriez si nous pouvions le prendre sur nos économies; je m'en occupe d'après cela, et j'aurai l'honneur de vous en parler la première fois que j'aurai celui de vous voir : j'espère pouvoir me procurer ce plaisir ce soir. »

DCXXXII. — LE MARÉCHAL MARQUIS DE LAURISTON AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 7 juin 1824.

« Mon cher Président,

« Après avoir bien cherché, je pense que le duc de Fitzjames est celui qui convient le mieux. Je ne sais s'il est bavard, mais comme il n'est pas gêné par les femmes de la société, son bavardage ne peut nous être nuisible dans le Conseil. J'ai réfléchi que, lorsque vous avez pris Chateaubriand, c'était une nécessité. Ce choix-ci est meilleur sous tous les rapports. Le duc de Fitzjames a montré une grande franchise dans la dernière loi, et il persiste haute-

ment depuis son rejet. Il n'est pas de la clique Mathieu (au contraire). C'est un bon appui auprès de *Monsieur*. Ce choix même mettrait à découvert les sentiments de S. A. R., et ferait voir clair aux plus incrédules. Il faut en outre que, dans le choix que le Roi va faire, la nuance que vous avez été obligé de prendre, c'est-à-dire de conserver, il y a plus d'un an, ne pâlisse pas. L'entrée au Conseil du duc Doudeauville, au lieu de Chateaubriand, ferait dire à beaucoup de gens que l'on veut revenir vers le centre trop brusquement, et encore beaucoup d'autres choses que vous connaissez. Le choix de Fitz-james retiendra dans nos rangs beaucoup de ceux qui auraient pu les quitter avec Doudeauville. En effet, que peut dire la Clique? Ce choix leur fermera la bouche. Il y a d'ailleurs toujours de la ressource avec les honnêtes gens. J'ajoute à tout cela, mon cher Président, que je suis votre ami, et toujours à votre disposition. De tout mon cœur.

« Le marquis de Lauriston. »

DCXXXIII. — LE VICOMTE DE BONALD AU COMTE DE VILLÈLE.

« Deux mots, mon cher Villèle, sur une chose qui peut intéresser la chose publique et vous-même, et qui, à ces deux titres, ne saurait m'être indifférente.

« J'allai hier soir chez Math... de Montm... dans la seule intention de lui rendre une visite pour un dîner que j'y avais pris vendredi passé. J'y trouvai plusieurs personnes, et nous nous mîmes, lui et moi, à causer dans un coin. La conversation roula

sur les événements du moment. Il me parut n'en savoir pas plus que moi sur le futur ministre des Affaires Étrangères. Nous discutâmes les prétendants, ceux au moins que le public désigne, et après avoir pesé leur mérite ou leurs défauts, je lui dis en manière de plaisanterie que, si j'étais le maître, je le nommerais lui-même. Il s'en défendit assez faiblement et en homme qui voudrait être forcé, et chez qui un ministère compensait le désagrément d'être pris, quitté et repris. Notre conversation fut interrompue et j'allai à l'autre bout du salon causer avec la duchesse. Je voulus connaître son opinion sur ce que j'avais dit à son mari, parce que je connais l'influence qu'elle a sur lui. Je lui dis à peu près la même chose, et je la trouvai beaucoup plus accessible, car elle garda un silence d'intention sur ma proposition, elle qui n'est rien moins que silencieuse. J'en conclus, et je crois assez justement, que si l'on employait sur Math... le même moyen qui avait été employé sur Chateaubriand, qui voulait aussi être forcé pour avoir une excuse vis-à-vis de Mathieu qu'il remplaçait, c'est-à-dire, si on le lui faisait ordonner par le Roi, il s'y prêterait de bonne grâce. Il m'a paru qu'il y aurait de grands avantages dans ce choix.

« 1° De montrer que nous n'avions pas de rancune contre la Chambre des pairs, puisque Math..., et il me l'a dit lui-même, a voté contre la loi des rentes.

« 2° De diviser le parti puissant de vos ennemis de Cour, en vous attachant la nombreuse et brillante parenté de Mathieu.

« 3° De plaire aux royalistes, surtout de province,

sur qui la retraite *chevaleresque* de Mathieu avait dans le temps fait une assez forte impression.

« 4° D'affaiblir l'opposition de Chât... br... obligé de ménager Mathieu et qui aurait mauvaise grâce de se plaindre d'être remplacé par lui, lorsqu'il l'avait lui-même remplacé.

« 5° De prouver aux amis nombreux de Math... qu'il avait voulu lui-même se retirer de son premier ministère, et que vous n'aviez été pour rien dans son renvoi puisque vous le repreniez. Etc., etc.

« Je dois vous dire que, dans la conversation, il rendit une éclatante justice à votre habileté. Seulement il avait sur le cœur d'être joué *au volant* (ce fut son expression) avec Chateaubriand.

« Du reste, c'est de mon chef seul que je lui parlai, et de mon chef aussi que je vous écris, et Math... est bien persuadé, par la manière purement fortuite dont la conversation s'est engagée, que vous n'êtes pour rien dans cette ouverture.

« Adieu, vous connaissez mes sentiments pour vous.

« BONALD.

« Samedi matin 12[1]. »

DCXXXIV. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Dimanche, 5 heures[2].

« J'ai vu pas mal de députés et je les ai trouvés très disposés à repousser hautement la perfide proposition de La Bourdonnaye[3]. Ainsi j'espère que cela ira fort bien demain.

1. Juin 1824.
2. 13 juin 1824.
3. M. de La Bourdonnaye avait fait la proposition d'indemniser

« Clermont-Tonnerre doit me parler demain de Montcabrié. Je n'accepterai que ce qui pourra convenir à la juste délicatesse de cet homme, qui n'est que malheureux.

« Je ne veux pas presser votre décision pour le ministère, mais j'y pense sans cesse. L'idée de Caraman est encore celle qui me paraît offrir, non des avantages, mais le moins d'inconvénients. L'opinion est faible sur son compte, et on le juge à peu près comme le Roi. Ses liaisons sont presque toutes avec les cardinalistes. Mais : 1° Il est ennemi de Chateaubriand. 2° Il a des connaissances en politique extérieure. 3° Dans le premier moment, il vous sera tout dévoué. 4° Enfin, s'il ne marche pas bien, on pourra s'en défaire sans la moindre crise.

« Le nom du duc de Mouchy m'est encore venu dans l'esprit, mais c'est au fond peu de chose, quoiqu'il ait une bonne couleur.

« Réfléchissez encore sans vous trop presser.

« Ne me répondez pas, et si vous en avez le temps, passez demain chez moi, avant ou après votre visite au Roi. Bonjour, cher Villèle.

« C. P. »

DCXXXV. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 18 juin 1824.

« Mon cher comte, vous verrez par ma lettre officielle que ma première conversation avec M. Canning a un peu dissipé mes craintes au sujet d'une

les Émigrés, comme acte de son initiative privée, malgré que la mesure eût été annoncée dans le discours de la Couronne.

reconnaissance immédiate de l'indépendance des colonies espagnoles : je tâcherai d'entretenir ce ministre dans ses dispositions dilatoires. Ses collègues ici avaient d'abord été effarouchés du départ du vicomte de Chateaubriand du ministère ; je leur ai renouvelé l'assurance que cet événement n'apporterait aucun changement dans notre politique extérieure. M. Canning avait conçu quelques craintes de votre retraite des affaires après le rejet de la loi sur la réduction de l'intérêt de la dette ; il a été charmé d'apprendre que vous restiez au ministère ; je dois vous dire aussi que ces craintes avaient été partagées par les négociants de la Cité de Londres, ainsi qu'à la Bourse ; ils se sont également rassurés. Rothschild a fait ici de grands efforts pour soutenir le taux du cours après le rejet de notre dernière loi à la Chambre des pairs ; il n'a pu cependant empêcher que les rentes prussiennes et russes ne baissassent considérablement. Depuis quelques jours, nos rentes jouissent sur la place de Londres de plus de faveur ; on recommence à en acheter.

« J'ai vu ce matin un Italien nommé Lucchesi de Campofranco, dont la famille est établie à Mexico, et qui a quitté lui-même cette ville depuis peu de mois. Il m'a apporté une lettre de M. Alaman, ex-ministre des Affaires Étrangères au Mexique. Les détails que donne cet individu sont d'un grand intérêt. Il persiste à croire que les principes démocratiques ne fructifieront pas dans cette colonie espagnole, qui, dans ce moment se trouve dans un état complet d'anarchie. Il pense qu'Iturbide pourrait avoir des succès, par suite de la fatigue qu'on

éprouve dans le pays de se voir en proie aux révolutions; mais il croit en même temps que, vu le peu de talent de cet aventurier et la haine que lui portent le clergé et la noblesse, qui ne se serviront de lui que comme d'un instrument pour se débarrasser du gouvernement actuel, il succombera après la victoire. Cette même personne, fort liée avec M. Alaman et les chefs du parti espagnol, ne doute pas que l'influence des anciens souvenirs ne soit telle au Mexique que la présence d'un prince espagnol ne réunisse toutes les opinions. Je dois dire qu'il m'a fait un grand éloge de M. Schmattz, dont il admire l'activité; il l'a beaucoup vu à Mexico et lui a même été utile pour sortir de prison.

« On s'occupe peu ici de nos querelles de journaux; l'habitude qu'ils ont de ce genre de polémique, les rend assez indifférents sur des discussions du même genre chez leurs voisins. Du reste, rien de nouveau; je vous tiendrai, mon cher comte, exactement au fait de tout ce qui surviendra, qui sera de nature à fixer votre attention, employant quelquefois pour me copier une main sûre (celle de mon secrétaire particulier que vous avez vu à Paris, il y a trois ou quatre mois) afin de vous éviter la peine de déchiffrer ma mauvaise écriture.

« Recevez, mon cher comte, l'assurance de mon bien sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCXXXVI. — LE BARON HYDE DE NEUVILLE[1] AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte et très honorable collègue,

« Personne n'a vu avec plus de joie que moi l'union de deux hommes chers à la monarchie, faits pour s'aimer, s'estimer et marcher ensemble. Personne aussi n'a été plus affecté que moi de l'événement inattendu qui a appris au monde, comme à moi, leur mésintelligence. A dire vrai, j'étais éloigné de m'attendre à ce coup de foudre, car c'en est un pour les vrais amis du trône et des libertés nationales... Croyez-moi, mon cher et honorable collègue, cette rupture est un grand malheur. En parlant ainsi, je m'occupe peu des hommes, je vois les choses... Du reste, jusqu'à présent, je ne sais rien des causes; or je ne veux point juger par anticipation; mais que le tort soit là ou là, ou qu'il n'existe d'aucun côté, ce qui serait possible, car les entourages sont souvent bien funestes aux gens en place, le vœu que je forme, et il est bien sincère, c'est que le tout ne soit qu'une boutade, un malentendu, et que bientôt vous puissiez vous retrouver collaborateurs et amis. J'ai été, je vous l'avoue, jusqu'à penser que, si j'eusse été à Paris, j'eusse pu peut-être contribuer, plus qu'un autre, à conjurer l'orage... Mais cependant l'un et l'autre vous paraissiez m'oublier un peu et moins compter sur mon attachement. Peut-être me supposiez-vous quelque arrière-pen-

1. Alors ambassadeur de France en Portugal.

sée... Je vous jure que tout mon rêve était de revenir le plus tôt possible à la Chambre, de rester député, de finir même par n'être que député, afin de mieux constater par mon indépendance, que mon patriotisme seul défendait une administration royaliste. Aujourd'hui je suis tout découragé... Privé de gazettes et sans lettres de mes correspondants, je ne connais que le gros des affaires. Je vois avec douleur les divisions, subdivisions des royalistes ; je me demande où ces haines, ou piques de famille, peuvent nous conduire. Mais adieu. Si vous avez tort, je n'en fais pas moins des vœux pour que vous restiez où vous êtes, et cela pour le Roi, pour la France. Si vous avez raison, fallait-il avoir tant raison?... J'en dirais autant à M. de Chateaubriand; l'un et l'autre deviez-vous avoir trop raison? Ah! puissiez-vous vous raccorder et bien vite.

« Adieu, ne doutez point de l'attachement que je vous porte, et agréez la nouvelle assurance de ma haute considération.

« HYDE DE NEUVILLE.

« Lisbonne, ce 24 juin 1824.

« Est-il vrai que M. de Corbière ne voulait pas que je fusse député? Que cela soit ou non, je ne puis me désaccoutumer de l'aimer, encore moins de l'estimer. Mais comment cela s'arrange-t-il? Je suis toujours pour mes affections à 1815; je crois en vérité qu'alors nous valions tous mieux. Pauvre Chambre introuvable, quel mal on nous a fait en la brisant! »

DCXXXVII. — LE DUC DE DOUDEAUVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 2 juillet 1824.

« Je crois devoir encore vous répéter, monsieur le comte, que je suis de moitié avec vous pour tout, surtout pour tout refuser. Ma modeste place[1] me suffit entièrement, car on dit que j'y suis de quelque utilité et voilà ma seule ambition. D'ailleurs je suis ennemi de toute instabilité, de tout changement qui n'est pas indispensable, et je prévois que celui-ci aurait de grands inconvénients à cause de M. de Bouthilier, etc., etc.

« D'ailleurs je suis membre du conseil général du département de la Marne, et j'ai dans ce département quelque influence, que je perdrais en l'abandonnant, et qui peut quelquefois être avantageuse.

« Je réunis chez moi, suivant vos intentions, les Cardinalistes dont je suis, comme vous le savez, le fondateur; je ne pourrais plus m'en mêler, du moins que bien peu, car je leur serais un peu suspect dans une position plus relevée, et ce serait un véritable inconvénient de l'abandonner à des intrigants qui détruiraient tout le bien que fait depuis six ans cette réunion.

« Je ne désire que d'être utile au Roi, à mon pays, à M. le comte de Villèle qui les sert si bien. Si j'ai réussi, je suis à la place qui me convient, et je renonce de grand cœur à une autre place plus brillante

1. De directeur général des Postes.

et plus satisfaisante, du moins pour l'amour-propre.

« J'aime à vous renouveler avec confiance et vérité cette assurance, monsieur le comte, en même temps que celle de ma haute considération et de mon sincère attachement.

« LE DUC DE DOUDEAUVILLE. »

DCXXXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 3 juillet 1824.

« Mon cher Jules, on m'assure qu'il vient d'être tenu à Londres un conseil de cabinet, où il a été résolu d'envoyer à Lisbonne, sous le prétexte d'y maintenir la tranquillité, un corps de six mille Hanovriens. Je me plais à espérer qu'il n'en est rien : il y aurait de quoi compromettre le repos de l'Europe. Il nous serait probablement impossible de ne pas prendre nous-mêmes de nouvelles précautions relativement à l'Espagne. Le reste de l'Europe voudrait aussi prendre les siennes, et l'état de paix actuel pourrait ainsi, et très promptement, se trouver changé en une situation bien dangereuse.

« Rassurez-nous sur cette appréhension, ou dites-nous sur quoi nous devons compter. Usez dans tous les cas de tous vos moyens pour empêcher le cabinet anglais de nous jeter dans de tels embarras. De cœur tout à vous.

« J[n] DE VILLÈLE. »

DCXXXIX. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 6 juillet 1824.

« Je profite du départ d'un courrier de Rothschild, mon cher comte, pour vous accuser réception de votre lettre du 3, et vous dire en substance que j'ai vu M. Canning ce matin et que je suis heureusement parvenu à suspendre momentanément le cours de la négociation entamée avec le Portugal relativement à l'envoi de troupes hanovriennes dans ce pays. M. Canning m'a promis d'attendre la réponse à la dépêche que je vous envoie par le portefeuille d'aujourd'hui, et qui roule en partie sur les craintes qu'il a que nous n'envoyions des forces françaises à Lisbonne, si l'Angleterre ne prend pas les devants. Je m'en réfère à ma dépêche pour tous les détails d'une conversation que je ne crois pas convenable de rapporter ici.

« Que fait donc Metternich à Johannisberg ? Intrigue-t-il ? Je le crois au fond ami de l'Angleterre par principe d'intérêt, ami de la Russie par politique, ou pour mieux dire, cherchant à duper l'une et l'autre, et nous par-dessus le marché. Je ne serais pas étonné qu'il fût de connivence avec le Portugal, quant à la demande que ce dernier a faite à l'Angleterre d'un corps de troupes auxiliaires. Je n'ai, il est vrai, aucune donnée *positive* pour le croire ; mais je l'ai plusieurs fois surpris, ainsi que le prouve ma correspondance avec votre prédécesseur, désireux de placer les intérêts portugais plus directement sous

l'influence anglaise que sous l'influence française. Tout à vous. « LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCXL. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, ce 8 juillet 1824.

« Mon cher prince, j'ai reçu votre lettre du 6, et suis fort aise des bons renseignements qu'elle contient sur les bonnes dispositions de M. Canning à l'égard des six mille Hanovriens à Lisbonne. Je vois que cette nouvelle n'était qu'un bruit de Bourse qui a fort bien réussi à Paris, car nos rentes n'ont encore pu remonter au-dessus de 99 francs. Je m'en console, car ce prix y fait rentrer beaucoup de bons preneurs, qui en étaient sortis pour faire place à des agioteurs.

« Vous pouvez dire à M. Canning que si nous lui voulions du mal, nous lui laisserions craindre l'occupation du Portugal par la France, pour entraîner l'Angleterre dans la voie peu utile d'occuper des pays misérables; mais qu'il peut être tranquille : nous n'avons nullement l'intention de faire entrer nos soldats en Portugal.

« Je n'ai pas encore reçu la dépêche que vous m'annoncez. J'y répondrai plus au long qu'au peu de mots que je viens de recevoir de vous. Votre bien affectionné. « J[n] DE VILLÈLE. »

DCXLI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 9 juillet 1824.

« J'attends avec impatience, mon cher comte, une réponse à ma dernière dépêche du 6 de ce mois. Je

ne doute pas que cette réponse ne me soit apportée par courrier extraordinaire, car M. Canning, pressé de son côté par le gouvernement portugais, pourrait, si elle différait, conclure le traité à l'existence duquel vous paraissez attacher quelques craintes pour l'avenir. Vous me manderez aussi sans doute *en détail* sur quelles bases reposent les objections que vous avez à faire à l'envoi à Lisbonne de troupes appartenant au roi d'Angleterre; car la discussion de cette question devient fort délicate. En effet, dans son examen, l'Angleterre et la France peuvent insensiblement se trouver placées sur un terrain autre que celui qu'elles avaient jusqu'en ce moment adopté. L'Angleterre a hautement professé le principe de *non-intervention* dans les affaires intérieures d'un pays étranger, et l'envoi fait par elle de quelques troupes en Portugal est une déviation manifeste de ce principe. La France a au contraire reconnu (et elle l'a prouvé l'année dernière) qu'il pouvait se rencontrer des cas dans lesquels le principe d'intervention devenait applicable, et il ne s'agirait plus maintenant que de savoir si l'état actuel du Portugal exige ou non l'application de ce principe : question toujours difficile à résoudre à l'égard d'un autre pays que le sien propre. D'un autre côté, le même sentiment d'orgueil national qui pousserait les Anglais à envoyer leurs troupes en Portugal, peut nous faire désirer également que ces troupes n'occupent point ce pays, ou du moins que cette occupation se fasse de concert entre les deux gouvernements, de façon à ce que, si des régiments anglais débarquent à Lisbonne, un corps de troupes françaises puisse aussi avoir l'honneur de protéger

un pays allié, en s'avançant au delà de Badajoz, au moins jusqu'à Elvaz, ou en prenant position sur le Douro. Enfin, mon cher comte, la discussion de l'occupation du Portugal par des forces hanovriennes soumises à l'influence anglaise, embrasse l'examen de points qui roulent à la fois sur des principes politiques, des raisons de convenance, et des sentiments d'honneur national. Vous me fournirez donc tous les éléments qui me seront nécessaires pour traiter cette grave question avec avantage dans l'intérêt et pour la dignité de la France. Je suivrai de point en point vos instructions.

« J'ai causé hier avec le comte de Lieven, ambassadeur de Russie à Londres, touchant l'occupation projetée du Portugal par des forces hanovriennes. Il avait d'abord vu dans cette occupation un moyen d'attirer l'Angleterre dans un système d'*intervention* qui la rapprocherait du système continental; mais sentant que le cabinet britannique ne se départirait de son système d'isolement qu'autant que cette déviation s'accorderait avec ses propres intérêts, il a abandonné cette manière d'envisager la question, et m'a dit qu'il ne pouvait former son opinion qu'après avoir eu connaissance de l'impression que ferait la proposition du Portugal à l'Angleterre sur le gouvernement français. Il s'est plaint *confidentiellement* à moi du silence de Pozzo di Borgo, qui ne lui a même pas écrit lors de la circonstance de la retraite du vicomte de Chateaubriand du ministère, et de qui il n'a pas reçu de lettre depuis plus d'un mois. Il m'a ajouté qu'aussitôt après avoir appris le changement qui s'est opéré le mois dernier dans le mi-

nistère français, il avait mandé le peu de sensation qu'avait produit ici la retraite du vicomte de Chateaubriand, et qu'il avait saisi cette occasion pour soumettre à sa cour toutes les observations que cet événement pouvait lui suggérer, dans la vue d'atténuer la fâcheuse impression qu'il pourrait produire pour le moment, m'assurant qu'après tout, cette impression, quelle qu'elle fût, s'effacerait promptement. Je cite autant que possible ses propres paroles.

« J'ai su d'une manière *indirecte,* mais je crois assez exactement, que M. Canning semblerait décidé à accepter la proposition faite par le Portugal; qu'il conçoit de vives craintes des plans futurs de la Russie, parmi lesquels, dit-il, se trouve celui de prêter des secours de troupes à l'Espagne, si les armées françaises se retirent de ce pays, et d'en envoyer aussi en Portugal. J'ignore sur quoi reposent ces craintes; mais je suis aussi certain qu'on peut l'être, qu'il les a exprimées confidentiellement à une tierce personne.

« M. Canning a reçu hier soir un courrier extraordinaire de sir Ch. Stuart. J'espère que vous agissez avec réserve en parlant à ce dernier de la question qui nous occupe en ce moment. Vous savez qu'il est rarement fidèle dans ses récits, et presque toujours acerbe dans ses expressions.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCXLII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 13 juillet 1824.

« Vous verrez par ma dépêche officielle de ce jour, mon cher comte, le résultat satisfaisant de ma conversation avec M. Canning au sujet de l'occupation du Portugal par des troupes anglaises ou hanovriennes. Ce ministre est tout à fait d'avis qu'il ne faut faire aucun envoi de troupes auxiliaires à Lisbonne. Mais je n'ai pu obtenir de lui une réponse *officielle* relativement à la demande que j'étais chargé de lui faire, savoir, si la proposition du Portugal serait définitivement *déclinée*. Il m'a chargé de vous exposer très *confidentiellement*, et pour *vous seul,* les motifs qui le mettaient dans la nécessité d'ajourner sa réponse pour quelques jours au moins. Il m'a dit qu'aussitôt que la proposition du Portugal lui était parvenue officiellement, il avait voulu en faire une question purement *hanovrienne;* qu'en conséquence, par ses conseils et d'après l'avis secret du Conseil des ministres, il avait engagé le roi d'Angleterre à soumettre la proposition au gouvernement de Hanovre, en chargeant ce gouvernement d'examiner la convenance et la possibilité de son adoption. Il a ajouté que, si le comte de Munster, ministre de Hanovre, résidant à Londres, n'eût pas été absent en ce moment, la réponse eût été facilement obtenue, et l'impossibilité de la mesure promptement reconnue; mais que le comte de Munster se trouvait maintenant en Hanovre, et que le chargé d'affaires hanovrien, n'osant prendre sur lui de présumer

quelle pourrait être l'opinion de son gouvernement sur cette proposition, avait simplement soumis au gouvernement britannique quelques questions dans le but de savoir : 1° si l'Angleterre prendrait à sa solde le corps hanovrien qui serait envoyé en Portugal ; 2° si elle ne pourrait pas avancer sur les fonds réservés pour les dépenses imprévues, une somme suffisante pour pourvoir aux premiers frais d'équipement ; 3° si, au moins, elle ne répondrait pas de l'exécution des clauses de la convention, sous le rapport pécuniaire, qui serait passée entre le Hanovre et le Portugal à l'occasion de l'envoi d'un corps de troupes hanovriennes à Lisbonne ; auxquelles questions avaient été faites des réponses toutes négatives, ce qui autorisait la croyance dans laquelle lui (M. Canning) était, que le gouvernement de Hanovre serait dans l'impossibilité, à part même les raisons de convenance politique, d'accéder à la demande du Portugal. Enfin le ministre anglais a conclu par me dire qu'il ne pouvait, par respect pour son souverain, à qui il avait conseillé d'en référer au gouvernement de Hanovre, anticiper la réponse qui lui serait faite par ce gouvernement ; qu'il ne doutait pas que, sous une quinzaine de jours au plus, il en aurait connaissance et qu'il me la transmettrait alors officiellement. Il m'a itérativement invité à vous prier de garder ces détails pour vous *seul*. L'impression que j'ai reçue de cette communication, mon cher comte, n'est pas que ce soit une défaite de la part de M. Canning. J'ai vu ce ministre trop satisfait des explications que j'ai été chargé de lui donner ; les expressions dont il s'est servi dans sa dépêche à

M. Thornton, sont trop fortement désapprobatives de la proposition faite par le Portugal, pour supposer qu'il ne soit pas franc dans ses déclarations. Je regarde donc cette affaire comme terminée dans le sens que vous désiriez. L'effet qu'elle a produit se dissipera peu à peu, et il ne restera que la conviction générale dans l'opinion publique, de l'heureuse influence qu'opèrent les représentations du Cabinet français sur les déterminations d'une des premières puissances de l'Europe. M. Canning m'a encore dit que l'escadre qui mouillerait dans le Tage, serait composée sous peu de deux vaisseaux de ligne et de trois ou quatre frégates, à bord desquels se trouverait la force (en fait de soldats de la Marine) déterminée par les règlements, et qui est d'environ 1 800 à 2000 hommes pour ce nombre de bâtiments de guerre. Il paraît que la plus grande partie de cette escadre est déjà dans le port de Lisbonne, et qu'on n'aurait qu'un vaisseau de ligne à y ajouter pour compléter le nombre indiqué ci-dessus.

« J'oublie aussi de vous dire, mon cher comte, que, dans sa dépêche à M. Thornton, M. Canning suggère, pour suppléer à la présence de troupes auxiliaires en Portugal, l'idée de charger un habile militaire étranger de la réorganisation des troupes portugaises, comme étant moins susceptible que tout autre de se trouver influencé par l'esprit de parti. A cette occasion, il parle de lord Beresford; mais il ajoute qu'en le nommant, il ne prétend ni l'indiquer, comme conseil donné par son gouvernement, ni même exprimer un vœu de sa part.

« Cette lettre, mon cher comte, se ressent de la rapidité avec laquelle je l'écris; j'espère au moins

que vous pourrez déchiffrer ma mauvaise écriture. Recevez l'assurance de mon sincère attachement.

« Le prince de Polignac.

« *P. S.* — Je reçois dans l'instant un mot de M. Canning, qui m'apprend que des lettres venues ce matin de Lisbonne, lui annoncent que le baron Hyde de Neuville vient de recevoir le grand cordon de la Légion d'honneur en récompense des *services qu'il a rendus dernièrement à Lisbonne*. M. Canning ne sait comment concilier cette circonstance avec ce que j'ai été chargé de lui dire de la part de mon gouvernement. Je lui ai sur-le-champ répondu deux lignes pour le rassurer, en lui expliquant que la récompense envoyée par le gouvernement du Roi était pour donner une marque d'approbation à la conduite qu'il avait tenue il y a environ deux mois, lors des événements qui se sont passés à Lisbonne et où il a, ainsi que tous les membres du corps diplomatique alors résidant dans cette capitale, déployé une grande énergie; mais que cette faveur royale ne se rattachait nullement à la question que j'avais traitée avec lui. Je crois, mon cher comte, avoir deviné juste : j'en prendrai occasion pour observer combien est favorisé le beau climat du midi de l'Europe, source de tant d'honneurs conférés, qui en provoquent d'autres en échange. »

DCXLIII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 18 juillet 1824.

« Vous verrez par ma dépêche officielle, mon cher comte, que la question de l'occupation du Portugal,

soit par des troupes hanovriennes, soit par des troupes anglaises, est, j'ose le croire, définitivement terminée au gré de vos souhaits. Tout s'est arrangé à l'amiable; et le roi de *Hanovre,* aussi bien que le roi d'*Angleterre,* refuse d'accéder à la proposition du Portugal. Je ne puis supposer que, dans l'état des choses, le prince de Metternich cherche à ressusciter cette question. J'ai cru, de vous à moi, m'apercevoir, dans ma conversation avec M. Canning, que ce ministre n'avait pas un grand fond de bienveillance envers le premier ministre d'Autriche; car il m'a dit ironiquement, en me parlant de lui, qu'il aimait assez à attirer toutes les affaires à lui pour les conduire ensuite à sa manière.

« L'occasion s'étant présentée d'entretenir M. Canning de l'intention qu'on prêtait à la flotte anglaise de s'emparer de la batterie dite Saint-Julien dans le Tage, j'ai cru devoir lui présenter quelques observations, ainsi que vous le verrez dans ma dépêche officielle; les réponses du ministre anglais serviront à rectifier mes premières idées sur ce point, ainsi que je vous les ai exposées dans ma lettre confidentielle du 16 de ce mois, et vous jugerez sans doute nécessaire de ne communiquer la circonstance dont je vous fait part, à l'ambassadeur du Roi à Lisbonne, que pour sa propre instruction seulement, et dans le but de s'assurer de l'exactitude et de la vérité des explications qu'on m'a données à ce sujet.

« Je presse M. Canning de songer à conclure notre convention relativement au droit de pêche le long des côtes de France et d'Angleterre. Il retarde toujours sous le prétexte de la multitude de ses

occupations actuelles, ce qui peut être vrai; mais néanmoins, pour être à même de l'activer, vous feriez bien, je crois, de m'écrire *officiellement* pour m'inviter à me hâter de conclure cette affaire, alléguant que tout retard froisse les intérêts de nos pêcheurs de Granville, et que le Roi se verra bientôt dans la nécessité de garantir ces intérêts, provisoirement au moins, par ordonnance spéciale, jusqu'à ce qu'un traité définitif ait obtenu ce résultat. Je n'ai pas besoin, mon cher comte, de vous faire sentir combien la conclusion de la convention en question serait utile à nos pêches et relèverait la dignité nationale, en ce que ce serait la seule de ce genre qui aurait jamais été faite entre l'Angleterre et une autre nation. Recevez l'assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCXLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 19 juillet 1824.

« Mon cher prince, j'ai un moment avant d'aller aux Chambres, j'en profite pour vous écrire un mot. J'espère, comme vous, que l'affaire hanovrienne n'aura pas de suite et que l'envoi de la division navale dans le Tage n'amènera aucun fâcheux résultat à Lisbonne.

« Je pense que vous devez vous attacher à combattre la méfiance de M. Canning, comme, de mon côté, je saisis toutes les occasions de calmer celles des Cabinets du Continent sur les vues ultérieures de l'Angleterre. Plus je cherche à pénétrer les in-

tentions des gouvernements étrangers, et plus j'acquiers la conviction que tous veulent le maintien de la paix, et qu'ils sont bien plus occupés de la crainte que les autres ne veuillent la troubler, que de l'intention de la troubler eux-mêmes.

« Moins lancés que d'autres dans des opinions absolues sur les questions qui inquiètent en ce moment, il nous est tout naturellement réservé de jouer le rôle de conciliateur, en expliquant à chacun les véritables causes des actes qui, sans explications, amèneraient des représailles. et engageraient dans une voie contraire aux intentions de tous.

« Ainsi pour le Portugal, tous les Cabinets désirent que la tranquillité s'y rétablisse. Personne, je crois, ne s'abuse sur l'importance d'y exercer une influence exclusive. Pour l'Espagne, tout le monde voit bien que l'occupation de ce pays est une charge que nos finances ne nous permettent pas de supporter longtemps, et que, plus que tous les autres, nous sommes intéressés à ce qu'elle cesse. L'état seul de ce malheureux pays nous y retient, et nous n'en retirons d'autre avantage qne de n'avoir pas à redouter pour nous-mêmes le contre-coup des révolutions dans lesquelles il tomberait si nous nous retirions.

« C'est la Russie qui exerce seule de l'influence sur le gouvernement espagnol, et certes la marche qu'il tient n'a rien qui puisse la porter à se glorifier de cette influence. En rendant au roi son favori, en adoptant l'opinion chère à toute l'Espagne de la soumission de ses colonies, il est facile d'y avoir de l'influence. Mais y donner de la force

au gouvernement, y créer une administration, une armée, des finances, c'est sur quoi on n'est pas plus avancé au bout de huit mois que le premier jour. L'influence sur un pareil gouvernement ne peut être enviée par personne.

« L'Angleterre elle-même n'a jamais contesté à l'Espagne le droit de faire des efforts pour soumettre ses colonies, et elle doit être bien tranquille sur leur résultat, en considérant le défaut absolu dans lequel est ce pays de tout ce qui est indispensable pour une pareille expédition.

« Du côté du Continent, on peut se rassurer aussi contre l'intention trop manifestée par l'Angleterre de reconnaître l'indépendance des colonies espagnols. Tant qu'elles ne seront pas mieux organisées qu'elles ne peuvent l'être de longtemps, il n'y a que honte sans profit à opérer cette reconnaissance, et le gouvernement anglais est trop éclairé pour faire pareille chose.

« Malgré tout cela, notre devoir est de veiller sans cesse et de porter remède à tout ce que nous apercevrons de mal. Les choses ne se passent pas toujours comme elles le devraient. Souvent un incident facile à prévenir dans le principe, donne, en le négligeant, des embarras inextricables.

« Je vois souvent les ambassadeurs étrangers; je puis servir à éclairer, à calmer, à expliquer des doutes réciproques. Vous devez nous servir et vous servir de nous, pour atteindre le but si désirable de maintenir entre tous les gouvernements l'heureuse harmonie qui fait en ce moment la prospérité des peuples.

« Croyez, mon cher prince, à tous les sentiments que vous porte depuis longtemps votre bien affectionné

« J[H] DE VILLÈLE.

« Je reçois dans l'instant votre lettre du 16[1]. Je verrai avec plaisir des capitaux étrangers s'engager dans l'exploitation de nos salines de l'Est. Je partage votre opinion sur l'occupation des forts à l'entrée du Tage : ce serait une faute, j'espère que le gouvernement anglais ne la fera pas. »

DCXLV. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 23 juillet 1824.

« Trois choses, mon cher comte, méritent, je crois, votre attention dans ma dépêche confidentielle d'aujourd'hui. La première est le désir du gouvernement britannique que le roi de Portugal recrute un corps de troupes en Irlande, qui soit auprès de sa personne sur le même pied que le sont les Gardes Wallons à Madrid. La seconde est l'intention, encore tenue secrète, mais que je crois réelle, qu'a ce même gouvernement de reconnaître prochainement l'indépendance de la Colombie. La troisième est la marche de la négociation entre les envoyés brésiliens et la mère patrie, sous les auspices de l'Autriche et de l'Angleterre. Vous réglerez ma conduite sur ce que j'ai à faire. D'après ce que M. de Zea m'a dit de son entrevue avec M. Canning, il me paraît que ce dernier ne doit pas avoir conçu

1. Cette lettre, étant sans doute d'un caractère officiel, n'est point restée entre les mains de M. de Villèle.

d'espérance de pouvoir jamais amener l'Espagne à renoncer à tout plan de reconquérir ses colonies américaines, ce qui peut être pour ce ministre un motif de se hâter à proclamer la reconnaissance projetée. J'ai eu une longue conversation avec M. de Zea depuis qu'il a reçu officiellement la nouvelle de sa nomination au ministère des Affaires Étrangères. Je désirais connaître le système qu'il adopterait à son arrivée à Madrid. Voici en substance l'impression que m'a laissée sa conversation. Quant à sa politique extérieure, il paraît décidé à ne pas se séparer de ses *alliés*, sans se placer cependant sous l'influence exclusive d'aucun. Il désire obtenir d'eux un plus grand appui moral pour la dignité de son souverain, qu'il n'en a, dit-il, été encore accordé. Il compte avouer publiquement les principes qui guideront la conduite du gouvernement espagnol à l'égard de ses colonies révoltées, et agir contre elles aussi promptement qu'il sera possible. Quant à sa politique intérieure, son but est de rassurer les royalistes et de marcher avec le clergé.

« C'est fort confidentiellement, mon cher comte, que je vous mande tout cela. Au reste M. de Zéa, à son passage à Paris, doit avoir avec vous une conversation à fond sur ces matières : je l'y ai fortement engagé. Il partira sous peu de jours. Il m'a demandé une lettre que je lui remettrai; mais j'ai voulu d'avance vous donner connaissance des détails que contient cette lettre, celle dont il sera porteur étant une simple lettre d'introduction. Faites-moi le plaisir de me dire ce qui se passe entre nous et Saint-Domingue. Sommes-nous en pourparlers au sujet

de la reconnaissance de l'indépendance de cette île? Recevez, mon cher comte, l'assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCXLVI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 30 juillet 1824.

« Vous verrez, mon cher comte, que les représentations que vous m'avez chargé de faire par votre lettre du 19, n° 44, à M. Canning au sujet de bruits de l'occupation du fort Belem et de la batterie Saint-Julien par des forces de la marine anglaise, n'ont pas d'abord été bien accueillies par ce ministre. Il a cru voir que nous nous arrogions un droit en Espagne, que nous nous refusions de reconnaître à l'Angleterre envers le Portugal. Quelques explications lui ont démontré que la position n'était pas la même. Je n'ai, je l'avoue, aucune raison qui me porte à croire qu'il ait réellement l'intention de s'emparer de la batterie en question; mais il dispute sur le *droit* qu'il aurait de l'occuper militairement d'accord avec le gouvernement portugais, si cette intention existait. Je ne crois pas qu'il pense à se rendre maître de ces points militaires sans le consentement du roi de Portugal, ce qui simplifie notre marche ; car il s'agit seulement d'engager ce souverain à se refuser à la proposition qui pourrait lui être faite par l'Angleterre, de laisser mettre dans le fort Belem et dans la batterie de Saint-Julien des soldats de la marine anglaise ; cette négociation n'offrira pas, je crois, de grandes difficultés à Lis-

bonne. Il serait bon aussi, mon cher comte, que je ne sois pas le seul représentant des cours continennales qui fît ici des représentations au sujet de l'augmentation des forces navales anglaises devant Lisbonne et de l'occupation éventuelle des points militaires ci-dessus désignés. M. Canning m'a dit en souriant, dans le cours de sa conversation avec moi, qu'il n'y avait que la France qui prît la mouche sur la question du Portugal, que l'Autriche et vraisemblablement le corps germanique l'envisageaient autrement, et qu'il ne prévoyait pas que la Russie et la Prusse s'en occupassent beaucoup. Les représentations isolées que je puis faire, auront moins de poids que si elles cessaient de l'être, étant faites simultanément avec mes collègues. Réfléchissez un peu à tout cela, je vous prie.

« J'ai su que M. Canning a dit à une personne tierce qu'il venait d'apprendre que l'empereur Alexandre avait eu tout dernièrement une attaque de folie : y a-t-il quelque vérité dans ce rapport ? Recevez l'assurance de mon bien sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCXLVII. — M. BERRYER FILS AU COMTE DE VILLÈLE [1].

« La liberté que vous m'avez donnée me décide à vous soumettre quelques réflexions qni peuvent et qui doivent être bonnes, parce qu'elles me sont entièrement personnelles et dégagées de tout esprit de coterie ; parce qu'elles sont le résultat

1. Du 1er août 1824.

des relations journalières que j'ai avec les hommes placés sous les nuances d'opinion et dans les situations sociales les plus diverses ; parce que je me détermine à les recueillir par un sentiment d'attachement très sincère, fondé sur l'excellent accueil que vous m'avez toujours fait, et sur la conviction que j'ai de la haute capacité qui est en vous, et des immenses services que vous devez rendre à la monarchie.

« Je vous livre mes idées à la hâte, dans la crainte que le soin que je prendrais pour les rédiger, n'altérât l'expression simple et vive de ma pensée.

« Votre position en ce moment me semble difficile. En remontant aux antécédents, on serait convaincu sans doute que la plupart de ces difficultés ne sont pas votre ouvrage; mais il faut prendre la situation telle qu'elle est. Au temps où nous sommes, il importe peu que les jugements de l'opinion soient justes ou injustes ; on l'a rendue plus souveraine que jamais : ses erreurs sont des réalités.

« Le plus grand mal du moment, c'est la division croissante des royalistes.

« L'opposition s'est manifestée par les journaux en crédit. Ceux qui sont *ministériels*, ainsi qu'on les appelle, ne jouissent ni d'estime, ni d'influence.

« Le silence violemment imposé aux journaux ne ferait qu'accroître l'esprit d'opposition : il se manifesterait autrement ; ce silence ne peut être que temporaire ; ce serait, si la mesure était bonne même momentanément, faire reculer les difficultés pour qu'elles soient plus menaçantes dans six mois.

« L'opposition s'est manifestée dans les Chambres : chez les pairs par le rejet d'une loi capitale, par le rejet d'une autre loi désirée des royalistes. Chez les députés, deux lois amendées ont été retirées.

« Dans le public, les écrits et les conversations sont pleines d'opposition. J'examine ici les motifs de cette opposition.

« 1° La retraite de MM. de Bellune, de Montmorency, de Chateaubriand.

« Ce dernier a affaibli lui-même l'impression qu'avait faite sa disgrâce ; il n'en est pas de même des deux premiers.

« Ce n'est pas comme hommes capables qu'on les regrette, mais comme des pavillons du royalisme qui ont été renversés.

« Le reproche est surtout : que le président du Conseil ne veut supporter aucune contradiction.

« Ce reproche est fortifié par la composition du ministère, où l'on ne trouve aucune capacité de discussion, même, auprès de vous, aucune indépendance de position ou de caractère.

« 2° Cette faiblesse du ministère est un inconvénient sous d'autres rapports ; les affaires languissent, et l'on s'en plaint surtout parce que les ministres ne s'expliquent pas et sont peu en état de s'expliquer.

« Depuis deux ans, le président du Conseil a seul été écouté dans les Chambres ; seul il a pu et su discuter les affaires de l'État. Les *ministériels* purs se plaignent eux-mêmes de cet isolement trop réel.

« 3° La Bourse et le commerce sont agités par le déclassement des rentes. C'est un grand malheur

dont on ne se fût pas ressenti, si votre loi eût été adoptée ; mais le malheur pèse aujourd'hui, et tous les esprits mal disposés en profitent pour irriter les autres.

« 4° Les intrigues pratiquées maladroitement pour dominer les journaux, sont une cause grave d'irritation. D'autant plus grave que ces intrigues semblent être le résultat d'une alliance d'entre vous et le parti de Saint-Ouen.

« Haï des royalistes, ce parti est d'autant plus attaqué qu'on sait qu'il est de courte durée. Tant que dans l'opinion vous paraîtrez lié avec lui, ou trop complaisant pour lui, votre existence sera mesurée à la sienne. De là un défaut de confiance chez les uns, une puissance d'hostilité chez les autres.

« 5° Dans le mécontentement général, tous les systèmes d'opposition les plus contraires s'allient. On parle d'abus de pouvoir, de haine de la Charte, d'alliance avec le centre gauche, de mauvaises manœuvres dans les élections, on s'irrite de la rapidité avec laquelle passent les lois financières, on se plaint de ne pas obtenir des choses demandées pour les Émigrés, pour le clergé, pour l'ordre judiciaire, pour les communes, pour la juridiction administrative, etc. On est inquiet de la position de l'Espagne ; on l'attribue à votre politique. Le moindre éclat dans ce pays ferait (bien injustement) jeter les hauts cris contre vous.

« Voilà l'état des choses ; et la proximité d'un nouveau règne ranimant toutes les ambitions, toutes les espérances, donne une grande force à cette impulsion hostile.

« Vous avez une majorité dans la Chambre rendue septennale ; mais vous avez le secret de cette majorité ; songez aux choses demandées, obtenues, promises.

« Votre position diffère entièrement de celle des ministres qui vous ont précédé.

« M. Pasquier disait à ses amis dans la Chambre, disait aux hommes revêtus d'emplois : « Prenez-y « garde ; le ministère *Villèle* cassera la Chambre ; le « ministère *Villèle* vous destituera : des *ultra* vous « remplaceront. »

« Quel homme dans la Chambre, je veux parler de ceux qui y font la majorité ; quel homme, placé par vous, craindra une dissolution, ou une destitution, d'un ministère *Montmorency* par exemple?

« C'est qu'en effet le changement ministériel ne peut avoir lieu que dans des nuances d'une même opinion. Ce n'est pas le passage d'un parti à un autre : et c'est une force que vous avez de moins que vos prédécesseurs.

« Ainsi, de bonne foi, MM. Dussumier, Castelbajac, Josse-Beauvoir, Forbin des Issarts et autres, qui vous sont très dévoués, auraient-ils des inquiétudes pour eux-mêmes à l'apparition de vos successeurs probables? On peut espérer d'eux tout ce qu'on attendait de vous.

« Si ces raisons rendent le changement moins difficile, ces raisons aussi rendent le raccommodement plus facile, puisqu'il ne s'agit que de confondre des nuances ; puisqu'on peut, dans cet arrangement, ne paraître rien céder d'important ; puisque de nouvelles alliances peuvent avoir lieu sans qu'on

les considère comme la ressource d'une faiblesse inquiète. Faut-il tant s'acharner à vaincre quand, à vrai dire, il ne doit pas y avoir de vaincus?

« La nomination d'un ministre des Affaires Étrangères va être l'événement qui décidera de toutes choses.

« Ce ministre peut être pris, ou parmi les hommes qui vous sont, dit-on, entièrement dévoués;

« Ou dans le parti de Saint-Ouen;

« Ou parmi ceux que l'opinion range aujourd'hui dans l'opposition.

« 1° Un de ceux qui marchent à votre suite ne vous apportera aucune force nouvelle; on répétera plus fort encore que vous vous environnez d'incapacités, que vous repoussez toute discussion.

« 2° Un homme du parti Saint-Ouen : vous savez ce qu'ils sont en eux-mêmes. Il irritera par sa présence. Vous vous serez lié étroitement avec la puissance qui s'éteint.

« 3° Un homme de ceux qu'on appelle de l'opposition. Ou ce sera un homme tout à fait nul, ou il n'entrera pas seul. S'il en vient plusieurs, craindrez-vous que votre influence ne soit ébranlée et détruite? En appelant à vous de telles gens, ne paraîtrez-vous pas avouer votre défaite? Aurez-vous enfin la puissance de les faire entrer dans le ministère, si vous le voulez et s'ils y consentent?

« Ce sont ces questions qu'il faut examiner, parce que je crois que c'est le parti qu'il faut prendre.

« 1° Vous avez la puissance de faire en ce moment ce que vous voudrez. Vous l'avez encore. Vous êtes, pour le Roi et pour son héritier, l'homme néces-

saire. Pour vous garder, on consentira à tout, c'est-à-dire, à tout ce que vous ferez pour apaiser une opposition dont on commence à être fatigué.

« D'ailleurs le parti à prendre doit offrir la conciliation des intérêts qui luttent aujourd'hui.

« 2° Il faut que ce soit une grande mesure, un grand mouvement qui déplacera l'opinion, qui ranimera des espérances.

« 3° Que cette mesure porte assez sur les choses pour que le changement dans les hommes soit peu aperçu.

« 4° Que, dans la mesure, votre pouvoir personnel soit réellement agrandi comme président du Conseil, afin qu'en prenant sur plusieurs choses un action plus immédiate, on ne puisse pas dire que vous faites venir à votre aide.

« 5° Si ce mouvement fait rentrer au ministère des hommes qui en sont sortis, il faut qu'ils perdent quelque chose des attributions qu'ils avaient dans leur premier ministère.

« 6° Il faut enfin que la composition soit telle que le ministère doive être aux yeux de tous le ministère du prochain règne, afin que les ambitions et les espérances qui vous sont opposées, ne se soutiennent pas dans l'attente de ces événements. Ainsi, premièrement :

« On réunirait à la présidence du Conseil : 1° la librairie et les journaux; 2° la police de Paris et du royaume. Vous vous réserveriez donc les Finances, les Postes et leur secret, la Police, les journaux, les élections : deux cent mille nominations environ.

« Voilà vos attributions comme ministre des

Finances et comme président du Conseil. Avec cette étendue de pouvoir, on ne prétendra pas que vous vous êtes senti faible et que vous avez cédé à l'ennemi.

« Deuxièmement :

« Augmenter le nombre des ministres. Ce mouvement expliquera l'introduction de nouveaux personnages et la sortie de quelques-uns. Ainsi :

« 1° Diviser en deux la Guerre.

« 2° Créer un ministère du Commerce, qui réunirait les Consulats et la direction de M. de Castelbajac. On pourrait y joindre les Colonies, comme il y a soixante ans, et les Douanes.

« 3° Faire un ministère des Affaires Ecclésiastiques; le donner au Grand Aumônier. La création de ce ministère est nécessaire ; le clergé l'attend. Quand il aura une administration particulière, il se croira plus indépendant ; c'est un moyen de dominer l'*ultramontanisme*.

« 4° L'Intérieur garderait l'administration générale des communes, les préfectures et sous-préfectures, les ponts et chaussées, les hospices, les établissements de bienfaisance, les bâtiments civils, les cultes non catholiques, les sciences, les lettres, les arts, l'instruction publique, les théâtres, les secours publics, les prisons, etc.

« Ce démembrement de l'Intérieur rendrait le portefeuille moins pesant, expliquerait naturellement le passage dans un autre ministère (aux Sceaux) d'un collègue qui vous est lié d'un nœud presque fraternel, d'un *camaraderie inviolable*, selon votre expression.

« Il y aurait donc neuf ministres, outre la présidence du Conseil.

« Je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent qu'augmenter le nombre des ministres, c'est rompre l'unité. Plus ils seront, plus une grande influence s'exercera facilement. Cette influence, vous l'aurez: 1° parce que vous aurez fait le ministère; 2° parce que vous y êtes depuis deux ans et demi, avec une grande expérience, un grand crédit, une connaissance rare des affaires, une extrême facilité de discussion; parce que vous posséderez un ensemble d'attributions qui feront de vous un premier ministre.

« Troisièmement :

« Ce nouveau ministère sera harcelé par l'opinion royaliste qui demande des choses qui ne sont pas prochainement praticables. Il faut songer au moyen de la satisfaire.

« 1° Réorganiser le Conseil d'État; créer des bureaux du Conseil auprès de chaque ministère; créer un comité distinct, où se porteraient les affaires à juger administrativement; déterminer la compétence du Conseil.

« 2° Pour les Émigrés, une commission peut être créée pour recevoir les états d'aliénation, les états de liquidation, les réclamations, etc. L'existence d'une telle commission imposera silence, donnera une première satisfaction, et peut travailler pendant deux ans au moins, avant qu'on soit en état de demander un projet de loi.

« 3° De même pour les affaires ecclésiastiques; pour l'ordre judiciaire, on peut consulter les cours et tribunaux; pour les communes, consulter les

Conseils généraux : ces mesures successives laisseront deux, trois ou quatre ans de répit.

« Si ce grand mouvement est donné aux choses, on s'occupera bien moins des personnes.

« A cet égard, M. de Montmorency peut rentrer dans un ministère dont les attributions seront diminuées; à qui on aura ôté précisément les détails d'affaires (les Consulats).

« Avec deux ministres de la Guerre, on peut mettre au matériel un homme à la convenance du duc d'Angoulême. Au personnel, il serait heureux qu'on pût rappeler Bellune; en tout cas, il faudrait un homme de cette nuance.

« A l'Intérieur, pourquoi pas M. de Polignac?

« Aux Sceaux, M. de Corbière.

« Plus tard, M. de Polignac aura la Maison du Roi. En attendant, ne serait-ce pas une bonne combinaison d'y placer le duc Doudeauville, si Lauriston peut en être écarté?

« Le Grand Aumônier aux Affaires Ecclésiastiques. Il faudrait que ce fût quelqu'un dans une position analogue : un simple archevêque donnerait trop à ce ministère la couleur d'un patriarcat en France.

« A la Marine, M. de Clermont resterait, ou plutôt, pour la Chambre, on y placerait un homme tel que Bouville.

« Reste le ministère du Commerce, et, pour celui-ci, je ne sais trop sur qui se portera votre pensée. On pourrait y mettre M. de Polignac, si vous en appelez un autre à l'Intérieur. Si j'ose ici vous dire tout ce que je pense, je parlerai de M. de Vitrolles.

Croyez-moi, l'alliance est facile ; elle est sans danger. Voyez toutes les opinions royalistes unies dans le ministère ; calculez votre suprématie ; songez que vous uniriez, et des capacités, et des supériorités ; que la révolution du changement de règne sera faite dans tous les esprits.

« Vous le pouvez faire. Les royalistes sont ingrats, comme tous les partis, comme tous les hommes ; mais ils n'ont pas oublié ce que vous avez fait pendant huit ans. Réuni à de tels hommes, vous paraîtrez avoir appelé des contradicteurs ; mais vous serez et resterez le maître.

« Enfin M. de Chateaubriand aurait ou Rome, ou Constantinople. Il y consentirait et l'on ne verrait plus en France, en état d'une absolue disgrâce, un homme qui a eu autant d'action et d'influence sur l'opinion royaliste.

« Quoique je n'écrive que pour vous, je sens en tenant la plume que je ne peux pas tout mettre sur le papier ; j'ai bien d'autres idées que je n'explique pas. Complétez ce système et vous aurez fait une bien grande chose.

« Avec ces arrangements, tous les journaux royalistes seront à vous, et, dans la prochaine session, on pourra prendre une mesure générale, et non temporaire, pour la presse[1]. »

1. Ce curieux mémoire paraît exprimer, moins les idées personnelles du futur orateur, que les aspirations et les exigences de la contre-opposition de droite. Il est à remarquer que plusieurs des personnages désignés comme devant apporter l'appui de leurs talents au ministère, étaient notoirement hors d'état de soutenir une discussion à la tribune.

DCXLVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 2 août 1824.

« Je reçois, mon cher prince, votre dépêche et votre lettre confidentielle du 30 juillet.

« Nous n'avons pas entendu dire un mot qui fasse soupçonner la réalité de l'attaque dont M. Canning paraît avoir parlé. L'empereur voyage en ce moment, et si la chose était vraie, il serait encore plus difficile de la cacher : ainsi, c'est un conte. Au reste, je m'aperçois que, soit pour faire ses affaires mieux à son aise et plus à couvert, soit défaut du caractère, M. Canning agit beaucoup par méfiance et croit, ou paraît croire, à tous les bruits, à toutes les suppositions, même les plus absurdes. Je suis sans cesse fatigué par les explications que me demande sir Charles Stuart, et la plupart du temps pour des fagots que je ne voudrais pas que mes enfants crussent, si leur bonne les leur faisait.

« Quant au concours des autres ambassadeurs pour vous aider à empêcher les Anglais de s'établir dans les forts du Tage, nous n'avons ici aucun moyen de vous le faire donner. Ils ne sont pas sous les ordres des ambassadeurs de Paris, et les gouvernements sont trop sages pour qu'on puisse ainsi à chaque question s'adresser à eux pour demander les ordres à ce nécessaires. C'est à vous, dans l'occasion, à les voir, à vous concerter avec eux, et à en tirer ce que vous pourrez dans le but que vous vous proposez. Je sais que Liéven se plaint de ce que vous ne lui témoignez pas assez de confiance : c'est à vous

d'en juger. Je vous avertis de ce qui m'est revenu, mais sans prétendre vous rien indiquer. Vous seul pouvez juger si c'est dans un bon sens que ce propos m'a été tenu. Paraissez l'ignorer et faites-en votre profit.

« Je suis d'avis que maintenant vous laissiez languir votre discussion du droit avec M. Canning, et qu'à l'occasion vous vous borniez à lui faire apercevoir les conséquences de l'occupation de Lisbonne. Rentrez pour nous dans tous nos droits d'intervenir dans les affaires du Portugal, si elles prenaient une tournure qui compromît notre sûreté en Espagne.

« Nécessité pour nous de rester en Espagne tout le temps que les Anglais seraient à Lisbonne; obstacle nouveau à la cessation de notre occupation; danger pour eux d'aliéner les esprits en Portugal par ces précautions inutiles et blessantes, sans forces suffisantes pour maintenir leurs partisans contre les insurrections du parti opposé dans le reste du royaume.

« Ces motifs et quelques autres peuvent être négligemment jetés dans une conversation que vous n'aurez pas recherchée; car je suis d'avis que nous ne devons pas avoir l'air de mettre une importance trop grande et une opposition directe et isolée à l'emploi qu'ils pourraient faire de leur flotte dans le Tage. Seulement, il faut toujours conclure, quand il en sera question, par ces mots : « *Nous ne sommes pas de cet avis et vous prenez un parti que nous désapprouvons.* »

« Adieu, mon cher prince. De cœur tout à vous.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DCXLIX. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Lundi matin 23 [1].

« Plus j'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit hier, mon cher Villèle, et plus je trouve que l'idée est bonne et doit devenir très utile. Voici quelques réflexions :

« 1° Il faut que le nouveau ministère n'ait rapport qu'au culte de la religion catholique. Les autres cultes doivent rester à l'Intérieur.

« 2° Il serait très désirable, et peut-être même nécessaire, que l'évêque d'Hermopolis prît sous lui l'abbé de la Chapelle, dont je vous ai déjà parlé et dont l'évêque a fort bonne opinion.

« 3° Je désire vivement et j'espère même que la vie du Roi se prolongera; mais dans tout état de cause, je pense qu'il est très important que cette affaire soit terminée sous son règne. Vous en sentirez tous les motifs.

« 4° Si, comme cela n'est pas impossible, l'évêque d'Hermopolis hésitait à accepter, je me chargerais volontiers de lui parler et d'employer tous les moyens possibles pour le décider.

« Je vous verrai demain mardi à l'ordinaire, comme vous sortirez de chez le Roi. Je passe la matinée aujourd'hui à Saint-Cloud avec mes enfants.

« Écrivez-moi un mot sur les 4 heures pour me dire si vous trouvez mes idées bonnes et s'il y a quelque chose de nouveau. Bonjour, mon cher Villèle.»

1. Août 1824.

LA MORT DU ROI LOUIS XVIII.

Dans le cours du mois d'août 1824, la santé du Roi s'altéra de la manière la plus inquiétante et ses forces déclinèrent rapidement. Il ne voulut cependant rien modifier dans ses habitudes; mais il paraissait si faible, si changé, si amoindri, qu'en le voyant passer au fond de sa voiture, courbé sur lui-même, le peuple ne pouvait se défendre d'un sentiment de pitié. On répandit le bruit que c'étaient les ministres qui lui imposaient ces courses rapides, sans égard pour ses souffrances et au péril de sa santé, afin de faire illusion sur son état, de conserver leurs places et de régner plus longtemps sous son nom. Ces imputations absurdes n'en avaient que plus de succès auprès des classes ignorantes. Mais le Roi considérait cette conduite comme faisant partie des devoirs de la royauté. Il sentait certainement sa fin s'approcher. Un jour, dans un récit en apparence étranger à ce triste sujet, il fit en sorte d'en venir à ces mots : « Tenez, Villèle, il est permis à un roi de mourir, mais non d'être malade. » Il prononça ces paroles sans avoir l'air d'en faire à lui-même une application; le sentiment de sa dignité ne se serait jamais prêté à permettre la pensée d'une semblable confidence faite à un de ses sujets. Ce qu'il mit de fermeté, de courage, d'inébranlable résolution à se conformer à cette maxime, c'est ce que l'on ne saurait croire sans en avoir été soi-même le témoin.

Le Conseil se réunit et proposa au Roi de sou-

mettre par ordonnance tous les journaux à la censure. Les difficultés qui pouvaient surgir au moment d'un changement de règne avaient fait regarder cette mesure comme nécessaire. Le Roi n'eut aucune illusion sur le motif de cette demande. L'ordonnance fut rendue le 15 août. Après l'avoir signée, il me dit : « Vous irez en sortant d'ici dire à mon frère ce que je viens de faire. » Je me rendis à son ordre. *Monsieur* reçut la nouvelle par cette exclamation : « Oh ! Villèle, quelle sottise ! » Puis, aussitôt, sa bonté le portant à en adoucir l'effet, il ajouta : « N'importe. Dites au Roi et croyez bien que je la soutiendrai de mon mieux. »

Malgré son état d'affaissement et de souffrance, le jour de la Saint-Louis, le Roi voulut encore, comme les années précédentes, recevoir les félicitations des grands corps de l'État. Tous ceux qui le virent furent frappés de son changement et du déclin de ses forces, qu'il s'attachait à dissimuler. Il lui fallut une grande puissance de volonté, un ascendant inconcevable sur ses souffrances physiques, pour supporter la fatigue de cette longue cérémonie, qui dut lui être bien pénible. Il tint absolument à se montrer à tous. Il répondit à la harangue du préfet de Paris, venant le complimenter à la tête du corps municipal, avec autant de netteté et de facilité d'élocution qu'il eût pu le faire en parfaite santé. Il voulut ensuite présider comme à l'ordinaire le Conseil des ministres.

Le 26 août, une ordonnance royale créa un ministère des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction publique. Monseigneur Frayssinous, évêque d'Hermopolis, fut appelé à le remplir. Il prêta

serment le lendemain entre les mains de S. M.

Les trois derniers jours du mois, l'accablement du Roi devint extrême. Le 31, en sortant d'auprès de lui, *Monsieur* crut pouvoir me dire que s'il avait le malheur de perdre son frère, il ne changerait certainement rien à ce qu'il avait fait, et ne s'attacherait qu'à continuer son règne.

Le Roi ne pouvait plus sortir. Il se bornait à siéger dans son cabinet et y donnait encore quelques audiences. Il n'avait plus la force de soutenir sa tête, qui retombait à nu sur le bois de son bureau. Les gens de son service lui avaient inutilement offert le soulagement d'un oreiller : il les avait refusés rudement. Cependant, voyant son front meurtri et sa figure ensanglantée, je me hasardai à le supplier de me permettre d'en faire apporter un, étant obligé de l'entretenir d'une affaire importante pour laquelle il fallait qu'il eût la bonté de me donner ses ordres, qu'il me serait difficile de saisir s'il n'avait pas la tête plus élevée. Il fit un signe de consentement et permit qu'on plaçât l'oreiller sous son front, de sorte qu'en me baissant, il m'était aisé de l'entendre. Il me répondit avec une liberté d'esprit et une sûreté de mémoire telles qu'il aurait eues en parfaite santé. A la vérité, il s'agissait de M. le duc d'Orléans, contre qui il était aussi prévenu que s'il avait pu prévoir le sort que ce prince ferait subir un jour à la branche aînée. M. le duc d'Orléans demandait le cordon bleu pour son fils, qui atteignait le lendemain l'âge de quatorze ans ; il se fondait sur ce que les princes du sang en auraient été décorés à cet âge, et citait en particulier l'exemple du duc d'Enghien. Le Roi me

dit sur-le-champ, du ton le plus positif : « Vous direz à M. le duc d'Orléans qu'il se trompe, que ce qu'il demande n'est dû qu'à quinze ans, et que je ne ferai jamais rien pour lui de plus que ce qui lui est dû. L'exemple qu'il cite condamne sa prétention. Le duc d'Enghien est né le... (il m'indiqua le quantième du mois et le jour de la semaine); il n'a eu le cordon bleu que le... (mêmes indications), juste quinze ans après sa naissance. M. le duc de Chartres ne le recevra de moi que de demain dans un an. » Une pareille mémoire, une résolution si fermement manifestée, une telle présence d'esprit, dans un affaissement physique aussi complet, me parurent inconcevables. Rentré chez moi, j'adressai à M. le duc d'Orléans la réponse qu'il m'avait demandée ; il reconnut de bonne grâce qu'il s'était trompé et que le fait cité par le roi était exact.

Ce fut aussi dans le cours de sa dernière maladie que, préoccupé sans doute de ce qui pouvait se passer après lui dans sa famille, le roi Louis XVIII se mit à me rappeler plusieurs traits de notre histoire relatifs aux minorités des rois et aux diverses régences. Je me demandais où il voulait en venir, quand, selon sa coutume de m'adresser directement ses conclusions, il me dit : « Tenez, Villèle, tous avantages et inconvénients balancés, souvenez-vous que c'est toujours la mère qui doit être préférée comme régente, même quand on ne l'aimerait pas, même quand on n'aurait point en elle de confiance. La mère seule a intérêt à la conservation de son fils, à le voir monter sur le trône. Or, ce sont là, dans ce cas, les deux grands intérêts du pays. »

L'état du Roi demeura quelques jours stationnaire; il parut même éprouver moins d'accablement. Le 7 septembre, S. M. reçut le corps diplomatique; le lendemain, elle signa encore quelques nominations et présida le Conseil des ministres. Mais le 10, la faiblesse devint excessive et la respiration embarrassée. Je me rendis chez *Monsieur* pour l'entretenir de cette pénible situation. La famille royale et tous ceux qui approchaient de la personne du Roi étaient alarmés de son état, sur lequel les médecins n'osaient trop s'expliquer. Chacun sentait l'importance de prévenir une fin soudaine, qui eût privé S. M. des secours de la religion contre son intention et ses sentiments bien connus, mais personne ne se croyait à portée de s'expliquer avec lui sur un sujet aussi délicat, devant ce principe qu'il n'était pas permis à un roi d'être malade, auquel, depuis tant de jours, il se conformait sans la moindre déviation et au prix de tant de souffrances. Ses forces physiques s'affaiblissaient, mais sa tête était parfaitement saine et sa volonté encore inflexible. Aucun des membres de sa famille ne pensait pouvoir lui proposer de faire appeler son confesseur. Leur avis fut que le Roi, étant accoutumé à recevoir régulièrement une fois par semaine Madame la comtesse du Cayla, à qui il témoignait beaucoup de déférence et d'intérêt, elle pouvait être appelée pour remplir à propos cette pénible mission. Elle se résigna à s'en charger et se présenta chez S. M. le 11, à son heure ordinaire. Il consentit à la recevoir et, après une visite de trois quarts d'heure, prit les dispositions que la situation faisait désirer. Il était temps : dès le soir, le Roi

n'avait plus la force de donner l'ordre lui-même, comme il avait toujours fait jusque-là.

Le 12, la réception générale du dimanche ne put avoir lieu; les appartements restèrent fermés. Je fus reçu par *Monsieur;* il me fit connaître son désir que Mgr le duc d'Angoulême eût entrée et rang au Conseil après lui. Je me suis chargé d'en faire part à mes collègues. On a ordonné des prières publiques pour le rétablissement de S. M.; les théâtres et la Bourse ont été fermés. Le 13, le Roi reçut les derniers sacrements.

A la première nouvelle du danger où se trouvaient les jours de S. M., une vive émotion se répandit dans tous les rangs de la population, et aussi longtemps que dura sa maladie, l'attitude de Paris tout entier fut digne de tout éloge. Jusqu'en dehors des barrières, les danses et les divertissements publics, si fréquents le lundi, avaient complètement cessé. Dans l'intérieur de la ville, les chanteurs et les musiciens disparurent spontanément; les cafés restés ouverts se trouvèrent délaissés. Une foule compacte se pressa sous les fenêtres du château, dans la cour du Carrousel et le jardin des Tuileries, gardant le plus religieux silence. Les nouvelles de l'auguste malade y étaient attendues avec anxiété, reçues et répétées avec une émotion douloureuse. Les églises étaient remplies de fidèles venant prier pour la conservation du monarque. Pendant ces tristes journées, la capitale avait pris l'aspect de l'angoisse et du deuil; les habitants faisaient paraître des sentiments unanimes d'amour et de respect pour la personne du Roi.

Ce fut le 16 septembre, à 4 heures du matin, que

le roi Louis XVIII rendit le dernier soupir. Le jour même, l'acte de décès fut dressé par M. le chancelier de France, qui mit les scellés sur les papiers du feu Roi. Son corps fut exposé sur une estrade, devant laquelle le public fut admis à défiler. Une foule recueillie vint lui rendre ce dernier hommage et contempler les traits du monarque dont elle déplorait la perte. L'ordre le plus parfait, un sentiment admirable des convenances, ne cessa d'y régner, au milieu du concours immense qu'avait attiré cette douloureuse solennité. Par une impulsion spontanée, la plupart des boutiques furent fermées dans Paris ce jour-là.

Après la mort de son frère, le nouveau roi s'était aussitôt retiré au pavillon Marsan. On entendit proclamer : « Le Roi est mort! » ce qui fut suivi d'un cri unanime de : « Vive le Roi ! » La famille royale se transporta le jour même au palais de Saint-Cloud. Les ministres se réunirent d'abord aux Tuileries, puis se rendirent à Saint-Cloud auprès du roi Charles X. S. M. leur dit de continuer à le servir avec le même zèle et la même fidélité qu'ils avaient montrés au roi son frère. « Mes premiers moments, a-t-il ajouté, ont été donnés à ma douleur; désormais, je suis tout à mon devoir. »

Le lendemain, le Roi reçut à Saint-Cloud les hommages des grands corps de l'État. Il insista, plus qu'il n'était à propos peut-être, sur ses sentiments constitutionnels, et les paroles qu'il adressa à chacun, avec une extrême bienveillance, laissèrent deviner aux plus malintentionnés le défaut de fermeté de son caractère. Des audiences particulières

à tous ceux qui voulurent en obtenir, donnèrent trop souvent occasion d'observer combien chez ce prince la bonté dégénérait aisément en faiblesse. Le résultat en fut sensible dès les premières réceptions. Ce silence complet et respectueux que la présence de son prédécesseur imposait à tous aussitôt qu'il paraissait, se trouva subitement remplacé par des rappels aux convenances dont la nécessité devint urgente jusque dans le cabinet du Roi. La bienveillance naturelle, la douceur de caractère du nouveau monarque se faisait trop sentir, et surtout ce désir et ce besoin de plaire dont les succès de sa jeunesse en ce genre lui avaient fait contracter l'habitude. Ces penchants aimables peuvent être sans inconvénients graves pour un roi appelé au trône dans des temps ordinaires, avec de fortes et sages institutions. Ils deviennent bien dangereux dans un pays sortant à peine de révolution et en butte à tous les efforts des factions. Nous ne devions en voir que trop tôt les tristes résultats.

Les inconvénients et les périls qui devaient en surgir pour le nouveau règne, étaient prévus déjà par Corbière et par moi. Dès le 14 août, cet intime ami s'en était ouvert à moi, et d'un commun accord nous avions formé la résolution de nous retirer du ministère après la mort du Roi. Nous fûmes retenus par la crainte d'être accusés d'ingratitude, par celle d'être sévèrement jugés dans le pays, où cette retraite sans motifs apparents pouvait être mal comprise et peut-être donner une impression compromettante pour la royauté elle-même. Nous résolûmes donc d'attendre la première tentative qui serait faite

pour introduire dans le ministère un courtisan donneur de conseils intimes. Cette occasion ne nous fut jamais offerte et nous nous trouvâmes entraînés à rester aux affaires malgré toutes nos prévisions.

Ce n'était certes pas que nous ne fussions l'un et l'autre pénétrés de la plus sincère reconnaissance envers *Monsieur* pour toutes les bontés dont il nous avait si constamment honorés depuis notre entrée dans la carrière politique, en 1815, jusqu'au moment de son avènement à la couronne. Ce n'était pas non plus que le feu Roi n'eût aussi des faiblesses incommodes et parfois compromettantes pour les hommes responsables des actes de son gouvernement. Mais nous jugions les inconvénients des unes et des autres assez exactement, je crois, pour comprendre la différence extrême que nous allions trouver entre les deux monarques, quant au ressort de l'autorité royale et aux obstacles que des caractères si différents pouvaient apporter à la marche des affaires.

Ces deux caractères sont trop connus pour que j'aie à craindre de manquer à ce que me commande la profonde reconnaissance que je conserve à la mémoire de l'un et l'autre de ces princes, en m'expliquant franchement sur ce que j'ai observé en eux, et sur ce que je pense de leur caractère.

Tout le monde connaît la supériorité d'esprit, de facilité de conception, et de connaissances acquises, qu'avait le roi Louis XVIII. Tout le monde sait également ce qu'étaient la prévenance, l'affabilité, la facilité de caractère de son successeur; joints aux avantages physiques et aux grâces personnelles dont

la nature l'avait si largement doué, ces dons assuraient à Charles X, sur les cœurs, le même empire que son frère pouvait exercer sur les esprits. Mais, élevés l'un et l'autre dans l'atmosphère de la Cour, ils y avaient sucé avec le lait des faiblesses contraires aux qualités nécessaires à des rois, surtout dans le temps où la plus belle des couronnes vint peser sur leur tête.

Louis XVIII, dès ses premiers pas dans la carrière politique, s'était laissé entraîner, ou du moins, avait paru pencher vers les opinions nouvelles. Charles X avait été enlacé dans les intrigues des amis de la Reine, dans les légèretés de la première émigration, dans les petites coteries auxquelles on avait donné le nom de *Cabinet vert*. L'un et l'autre, bien contre leur gré, avaient pu contribuer à rendre plus difficile la situation de Louis XVI, auquel l'un se sentait supérieur sous les rapports de l'esprit, et l'autre sous celui des agréments personnels. Il en était né entre eux un sentiment de rivalité jalouse, dont tous deux semblaient éprouver constamment l'influence.

Il y avait, dans le caractère de chacun des deux rois, un mélange d'avantages et d'inconvénients qui leur étaient propres : c'est le sort de notre faible humanité, des rois comme des sujets.

Louis XVIII avait de la sûreté, même de la fermeté dans le caractère, surtout quand sa dignité était en jeu. On sait ce qu'il écrivit au sujet du Livre d'or de Venise, de la fameuse proposition de renoncer à ses droits, que lui fit faire Bonaparte. Dans d'autres occasions, il fit preuve d'une grande

faiblesse. Il n'osait refuser à ses ministres renversés aucune des faveurs qu'ils demandaient au moment de leur départ pour prix de leur désistement. C'était ainsi qu'il avait fait de la Chambre des pairs un foyer de l'opposition la plus dangereuse pour son gouvernement. C'était une collection complète de tous les ministres disgraciés sous son règne ; par les créatures qu'ils avaient pu s'y faire pendant leur administration, par l'habitude et l'expérience des affaires qu'ils s'étaient acquises, ils y conservaient une influence qu'entretenait l'espoir de les voir revenir au pouvoir. Le Roi ne se dissimulait pas à lui-même ce contraste entre une faiblesse insurmontable dans le tête-à-tête et la décision inébranlable dont il savait s'armer quand il agissait à la face du monde entier, quand il eût été humiliant pour son caractère et sa dignité de céder ou de reculer. J'ai entendu Louis XVIII, voyant percer en nous quelques craintes au sujet de la rentrée en France de M. Decazes, pour qui il avait eu tant de faiblesse, nous dire : « Vous ne me connaissez pas bien. Je n'ai jamais eu de *cabinet vert*, moi : entendez-vous? et je n'en aurai jamais, soyez-en sûrs. Decazes le sait bien. Aussi, n'étant plus mon ministre, il ne se hasardera pas à me dire un mot sur ma politique, car il sait bien qu'à l'instant je sonnerais pour lui faire ouvrir la porte de mon cabinet, et qu'il s'en verrait interdire à jamais l'entrée. »

Louis XVIII n'aimait pas les affaires, auxquelles il eût cependant été très propre par la rectitude, l'étendue et l'élévation de son esprit, s'il eût pu vaincre l'antipathie qu'elles lui inspiraient. Quand

il le voulait, qu'un mobile puissant l'y portait, il parlait avec plus d'éloquence et concluait avec plus de force qu'aucun membre de son Conseil n'eût pu le faire. Dans la discussion qui s'éleva sur l'envoi à Madrid des notes combinées des puissances continentales et le retrait simultané des ambassadeurs d'auprès de Ferdinand, tous les ministres, sauf moi, s'étant prononcés pour ces mesures, le Roi prit la parole et, après avoir résumé le débat avec une grande précision, il termina par ces mots : « Louis XIV a détruit les Pyrénées : je ne les laisserai pas relever. Il a placé ma maison sur le trône d'Espagne : je ne l'en laisserai pas tomber. Les autres souverains n'ont pas à remplir à Madrid les mêmes devoirs que moi. Mon ambassadeur ne doit quitter cette ville que le jour où cent mille Français s'avanceront pour le remplacer. »

Dans l'habitude journalière, le Roi semblait n'avoir qu'une répugnance extrême à parler à ses ministres des affaires de l'État, et à y apporter une attention sérieuse. Ce n'était pas qu'il y fût indifférent. C'est, à ce que j'ai cru remarquer, qu'il préférait leur en laisser le poids et la responsabilité tout entière, jugeant qu'avec les formes de gouvernement qu'il avait adoptées, son intervention trop positive se concilierait difficilement avec leur juste indépendance, comme avec sa propre dignité. En même temps, il tenait beaucoup à ce que, dans le public, on le vît faire son métier de roi, pourvu que ce fût avec le moins d'asservissement possible pour lui. Il fallait que le bulletin officiel de la Cour portât chaque jour cette phrase : « S. M. a travaillé depuis

midi jusqu'à une heure et demie avec le président du Conseil. » Mais sur ce laps de temps, à peine m'accordait-il quelques minutes pour lui indiquer sommairement l'état des affaires en cours, et les discussions du jour, soit aux Chambres, soit au Conseil. Puis il prenait la parole sur un sujet ou un autre, rarement sur les affaires de l'État ou sur des questions touchant à la politique; il racontait et donnait le plus grand charme à ses récits. Le croirait-on? Il fit quelquefois porter sa causerie sur le poète toulousain Goudouli; le Roi, qui savait à merveille nos dialectes méridionaux, en avait retenu nombre de passages qu'il débitait en perfection. Mais un ignorant comme moi n'était pas de force à parler avec lui science ou littérature.

Comme je l'ai dit, à côté d'inexplicables faiblesses, Louis XVIII avait de précieuses et d'éminentes qualités. A cette élévation de sentiments, à cette dignité personnelle qui, même au comble du malheur, avaient signalé sa grande âme; à ce charme d'élocution qu'il avait au plus haut degré; à l'instruction, à l'esprit, que personne n'était tenté de lui contester, il joignait beaucoup plus de sensibilité, de délicatesse et de cœur, qu'on ne voulait généralement lui en accorder. On ne tenait pas assez compte de ce que lui imposait son rôle de roi, que rien ne pouvait lui faire oublier un instant. Il aimait à donner et s'en faisait une jouissance; il paraissait plus satisfait encore que ceux auxquels s'adressaient ses présents. Ce dont personne n'a eu le soupçon, ce dont j'ai acquis la certitude, c'est le prix qu'il attachait à réparer l'injustice commise envers ceux qui avaient

été violemment dépouillés de leurs biens, comme les Émigrés. La raison d'État l'avait contraint à sanctionner cette iniquité : rien ne lui était plus à cœur que d'en laver sa conscience. Frappé de l'extrême intérêt qu'il prit au sort de ma loi des rentes dès le premier moment où il en fut question, j'ai pu me convaincre que ce n'était point cette mesure en elle-même qui le préoccupait si fort; c'était la facilité qu'elle pouvait fournir, par l'économie qui devait en résulter, de rendre aux dépossédés, sans augmenter les charges de ses peuples, l'équivalent du revenu de leurs biens avant la confiscation. Il caressait cette idée avec une ardeur qui lui était bien peu ordinaire. On eût dit que, sentant sa fin prochaine, il tenait à décharger son cœur du poids de la participation que les circonstances lui avaient fait prendre malgré lui dans cette spoliation.

On sait l'empire que le favoritisme exerçait sur lui. Cependant je dois avouer que, dans ma carrière officielle, je n'ai jamais eu à m'en plaindre, la personne qui en était alors l'objet ne cherchant pas à se mêler de la haute direction politique. Madame du Cayla était dans les sentiments du plus pur royalisme, et elle faisait surtout usage de son influence pour ramener et maintenir entre les deux frères une harmonie qui, pour la première fois peut-être, ne fut jamais troublée durant mon ministère. M. de Sémonville, qui voulait toujours faire preuve de perspicacité, me l'avait annoncé dès le début, me disant : « Monsieur le ministre, vous êtes né coiffé; il faut un favori, et celle qui l'est ne se mêlera jamais de vos affaires. » Il est vrai que, par ricochet, un autre

s'en mêlait un peu, mais avec les meilleures intentions du monde. Il me causa des difficultés par son incessante activité et son désir de se rendre utile. La vaine tentative d'amortir l'opposition des journaux, celle, reproduite si souvent, d'introduire dans le ministère des capacités supérieures à celles qui s'y trouvaient, ont été pour moi des occasions d'embarras. La première a, je crois, coûté beaucoup d'argent à la Liste civile; mais c'est une chose dont je ne me suis jamais occupé. En fait de mouvement ministériel, j'en ai laissé faire le moins que j'ai pu, et je dois dire qu'on n'a jamais cherché à m'imposer dans le Conseil qui je n'y croyais pas utile au service public.

Il était rare que je fusse introduit dans le cabinet de Louis XVIII sans le voir cachant aussitôt sous ses papiers une lettre qu'il écrivait chaque jour, ou peut-être plusieurs fois par jour, à l'objet de ses constantes préoccupations. Après sa mort, on en trouva une sur son bureau, commencée le dernier jour qu'il put s'y faire porter dans le lamentable état que j'ai dépeint plus haut. Lors de l'apposition des scellés, le nouveau roi donna l'ordre à M. le chancelier et à moi, de la cacheter dans l'état où elle se trouvait, et de la faire remettre à Madame du Cayla.

Le 25 octobre suivant eurent lieu les funérailles du Roi. Je n'ai jamais assisté à une cérémonie plus auguste, plus touchante, plus imposante. Celle du Sacre ne m'a pas semblé avoir la même majesté. Quand le grand maître des cérémonies de France, ayant poussé le cri : « Le Roi est mort! » et brisé le bâton de ses insignes, dont il a jeté les tronçons dans le caveau royal, a ajouté : « La maison du Roi est

dissoute, » je n'ai pu m'empêcher de penser combien ce serait un acte de bonne politique, de la part de son successeur, de ne point en reconstituer une semblable; combien avait désormais de dangers pour nos rois l'existence d'une Cour aussi nombreuse, aussi dispendieuse, aussi fertile en prétentions; combien elle était en contradiction avec nos mœurs actuelles; combien elle pouvait entraîner de compromissions pour le Roi et son auguste famille, surtout dans un pays comme le nôtre, et avec la bonté naturelle aux princes de la maison de France.

DCL. — MGR LE DUC D'ORLÉANS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Neuilly, ce jeudi soir 2 septembre 1824.

« Le Roi a raison, mon cher comte, et je viens de le vérifier en recherchant les époques des différentes nominations dans l'ordre du Saint-Esprit. J'aurais dû le faire plus tôt; mais je me console de ne l'avoir pas fait, puisque cela me fournit une nouvelle occasion d'admirer l'étonnante mémoire du Roi. Je m'empresse donc de reconnaître que c'est effectivement la mienne qui était en défaut. Ce qui m'a induit en erreur, c'est que j'avais toujours entendu dire que ma propre nomination avait été retardée d'un an par la circonstance dont je vous ai parlé ce matin, et, en outre, parce que je me trompais d'un an sur celle de mon malheureux cousin. Je vois que c'est le 1er janvier 1788 (et non 1787, comme je le croyais) que le roi Louis XVI a nommé le duc d'Enghien chevalier de ses ordres, et qu'il a été reçu le 2 février suivant; que moi-même, né le 6 octobre 1773, j'ai été nommé

le 1er de janvier 1789 et reçu le 2 février de la même année. Ainsi, mon cher comte, ce que le Roi vous a dit est parfaitement exact, et en vous priant de soumettre à Sa Majesté cette reconnaissance de mon erreur sur ce point, je vous demanderai seulement de conserver pour l'année prochaine le souvenir de tout ce que nous avons dit ce matin sur ce point. Je vous remercie infiniment de vous en être occupé si promptement, et d'avoir pris la peine de m'écrire avec autant de célérité. J'y ai reconnu votre obligeance ordinaire, à laquelle vous n'ignorez pas combien je suis sensible.

« Veuillez recevoir, mon cher comte, l'assurance de toute ma considération pour vous, et celle de tous les sentiments avec lesquels je vous suis parfaitement attaché.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

DCLI. — LE MARQUIS DE CARAMAN AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vienne, ce 8 septembre 1824.

« Monsieur le comte, j'ai été invité hier matin par M. le prince de Metternich à passer chez lui. Je l'ai trouvé occupé à lire les papiers français des 27 et 28 du mois dernier qu'il venait de recevoir.

« Dès qu'il m'aperçut, il me dit qu'il avait désiré me voir pour m'exprimer la vive satisfaction qu'il avait éprouvée en lisant tout ce que le Roi venait d'ordonner d'après l'avis de V. Exc. Il m'ajouta : « Voilà ce que j'appelle gouverner. On sait claire- « ment ce que le ministère veut, et qu'il peut ce qu'il « veut. Je vous prie, mon cher ambassadeur, faites

« savoir à M. le comte de Villèle combien j'ai appré-
« cié, pour le bonheur de la France et pour le repos de
« l'Europe, cette suite de mesures qui prouvent à la
« fois ses sages et prudentes intentions et la fermeté
« calme avec laquelle il sait les faire prévaloir. Dites-
« lui le sincère hommage que je rends aux éminents
« services qu'il rend dans l'intérêt du moment, et aux
« belles espérances qu'il donne pour l'avenir. En le
« félicitant de ses succès, j'espère qu'il rendra justice
« aux vœux que je forme pour tout ce qui tend à as-
« surer l'autorité en France, et je n'y ai aucun mé-
« rite, car j'y vois la plus sûre garantie de notre
« tranquillité. » M. le prince de Metternich finit en me répétant encore : « Voilà ce que j'appelle du gou-
« vernement. C'est de cette manière qu'on obtient
« la confiance au dehors, comme au dedans. »

« Je m'empressai de l'assurer que je ne perdrais pas un instant pour faire connaître à V. Exc. l'impression qu'avaient produite sur M. le prince de Metternich les derniers actes du gouvernement du Roi, et j'espère qu'elle voudra bien me permettre de partager les sentiments dont le ministre d'Autriche m'a paru si justement animé, et dont je me suis estimé heureux d'avoir à lui rendre compte. Je prie V. Exc. de vouloir bien agréer, etc.

« LE MARQUIS DE CARAMAN. »

DCLII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 15 septembre, 8 heures du matin.

« Mon cher prince, je reçois votre lettre du 10 et ferai ce que vous désirez pour votre affaire de Fé-

nestranges; je vais faire écrire à M. de Martignac pour qu'on n'appelle pas du jugement rendu.

« Vous savez dans quelle situation nous sommes. Déjà trois fois nous avons cru le Roi à son dernier moment; la force de sa constitution prolonge la lutte, mais il ne reste aucun espoir. Sa grande âme s'est montrée tout entière à cette triste épreuve. Celle de *Monsieur* ne lui cède en rien; il est toujours auprès de son frère, accablé de douleur et conservant la force nécessaire pour ne laisser en souffrance aucun des grands intérêts de l'État.

« La population se montre à merveille, prenant intérêt à l'état du Roi, et n'ayant point d'inquiétudes sur l'avenir. Jamais transition plus importante ne se sera faite aussi paisiblement. Adieu, mon cher prince; de cœur tout à vous.

« J[n] DE VILLÈLE.

« L'Espagne est dans un état pitoyable. Je ne sais en vérité ce que nous en ferons. Il paraît qu'A'Court va agiter de nouveau le Portugal en pressant la convocation des Cortès, et en voulant faire opérer des changements dans l'hérédité de la couronne. L'Angleterre devrait se contenter des éléments d'anarchie dont l'Europe hérite des trente années qui viennent de s'écouler, sans s'occuper sans cesse à en provoquer le développement. »

DCLIII. — LA COMTESSE DU CAYLA AU COMTE DE VILLÈLE.

« J'ai la mort dans le cœur. Nous savons l'un et l'autre tout ce que nous perdons. Votre mot, mon

ami, me fait du bien : nous sentons ensemble. Cet admirable prince sera pour toujours un lien entre vous et moi. Ce sera une véritable consolation pour moi de vous voir tous les deux.

« T. DU CAYLA. »

DCLIV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vendredi 17, 4 heures 3/4 [1].

« Comme je ne sais pas si vous devez venir ce soir à Saint-Cloud, je dois vous prévenir, mon cher Villèle, qu'après quelques réflexions qui allaient en s'amoindrissant, mon fils a consenti de bonne grâce à son entrée au Conseil. En conséquencee il y prendra séance dès demain. Il est possible que je me trompe, mais je suis convaincu que la chose est convenable en elle-même, et qu'elle pourra être utile pour le moment et la suite. Je vous charge d'en prévenir vos collègues de ma part, en leur disant de n'en pas parler jusqu'à demain.

« Je ne me sens point fatigué, et j'espère que la journée aura eu quelques avantages.

« Vous connaissez, mon cher Villèle, mon affection et ma confiance.

« C. »

DCLV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Jeudi, 9 heures [2].

« Plus je réfléchis à ce que j'ai fait hier, et plus je crois que nous avons eu raison. J'espère que

1. Septembre 1824.
2. 30 septembre 1824, lendemain du jour où une ordonnance royale avait levé la censure des journaux.

Corbière aura été content de moi ; cependant je veux savoir de vous si cet excellent homme n'est pas triste et même dégoûté. Je croyais qu'il devait signer l'ordonnance avec le garde des Sceaux ; mais il est possible que je me sois trompé à cet égard.

« Répondez-moi un mot tout de suite. Bonjour, mon cher Villèle.

« C.

« J'espère que la revue sera belle. »

DCLVI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, le 8 octobre 1824.

« Mon cher comte, je n'ai pu encore remplir vos désirs à l'égard de M. Desbassayns de Richemont, votre neveu, attendu qu'il n'est pas encore de retour de Cheltenham, où il s'est rendu aussitôt son arrivée à Londres. Je serai charmé de faire sa connaissance aussitôt qu'il reviendra dans cette capitale.

« J'écris aujourd'hui une dépêche assez intéressante au baron de Damas, puisque j'y rends compte de la manière dont le gouvernement anglais envisage la question des affaires d'Orient, ce qu'il mettait une grande importance à connaître ; vous la lirez sans doute, ainsi je ne vous en parle pas.

« Je n'ai pas oublié ce que vous m'avez demandé dans ma dernière entrevue avec vous à Paris, c'est-à-dire un exposé de l'organisation en Angleterre relative à la perception des taxes et contributions ; j'y joindrai un compte, aussi exact que possible, des frais de perception. Autant que j'en

peux juger, les Anglais n'ont rien à nous apprendre à ce sujet : notre mode de perception me paraît plus simple. Au reste, vous serez à même de le comparer. Il n'en est pas ainsi sur d'autres points, où je crois qu'il serait bon de chercher à les imiter, tels que dans l'organisation des justices de paix ; dans une faculté plus étendue que chez nous, laissée aux provinces de s'occuper de détails administratifs qui les concernent, ce qui absorbe l'attention des habitants par le soin qu'ils donnent à des intérêts locaux, et les détourne de l'idée de faire valoir ces mêmes intérêts aux Chambres ; dans la force organisatrice sur laquelle repose la propriété territoriale, qui met l'Angleterre à même de résister aux dangers auxquels pourrait l'exposer l'émission de doctrines révolutionnaires, etc. Je ne prétends pas dire que ce qui fructifie dans ce pays-ci offrirait les mêmes résultats chez nous : il y a la part à faire aux mœurs, aux habitudes, qui sont différentes. Mais, cette part faite, il y a encore beaucoup à prendre dans l'expérience qu'ont faite nos voisins d'institutions fortes et conservatrices.

« Le Roi aura pu vous dire, mon cher comte, que j'ai cru devoir faire à la prudence et aux circonstances du moment le sacrifice du désir que j'éprouvais d'aller lui faire ma cour aussitôt son avènement au trône, ainsi qu'il m'y avait autorisé lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de lui, il y a quatre mois. J'attendrai pour remplir ce besoin du cœur, le moment où je pourrai le faire sans être l'objet de suppositions aussi contraires à mes désirs qu'à mes goûts, et je compte sur vous, mon cher comte,

pour m'aider à le fixer. Je vous renouvelle l'assurance de mon bien sincère attachement.

« Le Prince de Polignac. »

DCLVII. — M. CLAUSEL DE COUSSERGUES AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, 9 octobre 1824.

« Monseigneur,

« Je vous remercie de ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire dans votre lettre du 8 septembre. Vous avez eu la bonté de me marquer que lorsqu'il serait fait une proposition de candidats pour la place de substitut à Chartres, vous examineriez les titres de mon fils. Il n'a, avec sa capacité reconnue, d'autres titres que les miens. Je me bornerai à vous exposer deux de ces titres.

« J'avais une charge de magistrature qui avait coûté à mon père 84 000 fr. Je perdis le remboursement de cette finance, avec tout mon bien, pour aller servir sous les drapeaux de nos princes.

« Mes services à l'époque de la Restauration et pendant les quatre mois qui la précédèrent, me firent appeler à la Commission de la Charte. Sur le *projet de la Charte*, on avait oublié la *Liste civile.* J'ai rédigé, proposé et fait adopter *seul* l'article XXIII. Sans cet article, les ministres des Finances auraient eu à discuter chaque année avec les *Manuel* et les *Benjamin* la dépense du Roi et des princes.

« Il est difficile que les concurrents de mon fils aient hérité d'un meilleur titre à la bienveillance du gouvernement.

« Quant aux services rendus au ministère actuel, ce ministère serait-il arrivé au pouvoir si M. Decazes avait conservé sa place jusqu'à la mort de Louis XVIII ? Mon accusation, le jour de la mort du duc de Berry, avec le gros volume dont je l'ai appuyé, et auquel on n'a pas pu répondre, a-t-elle été inutile, sous cet aspect, au ministère actuel ? La France ne le pense pas.

« En Angleterre, les ministres n'auraient pas oublié le député qui leur aurait servi *d'avant-garde*... Si je me suis le plus *avancé* dans le combat que j'ai soutenu avec vous pendant quatre ans, je n'aurais pas dû être tellement *reculé* après la victoire, que, pendant treize mois, j'ai demandé en vain une *place de substitut* pour mon fils.

« Mes torts (qui font oublier tous mes services) sont de ne jamais voter que selon ma conscience. Mais, en votant ainsi, je n'ai pas laissé que de servir l'État.

« D'où vient, monsieur le comte, la division si malheureuse qui existe actuellement parmi les royalistes, division que je prévois être funeste au parti entier, sans que vous en soyez à la fin vous-même excepté : division qui mine lentement la monarchie, ce dont vous ne vous apercevez pas, parce que vous êtes placé trop haut et que vous voyez tout *en vue d'oiseau ?* C'est que vous avez voulu *créer* ou *dominer* l'opinion, au lieu d'en être *l'organe*, comme le sont les ministres d'Angleterre ; c'est que, dans un gouvernement représentatif, vous avez proposé les lois comme on fait un *coup d'État*. Vous avez tourné le dos (je vous parle familièrement

comme à un ancien collègue) à la voie que suivent les ministres anglais, et qui est si sûre que ces ministres, tels que M. Pitt et lord Castlereagh, ont été ministres vingt ans et n'ont pu perdre le pouvoir qu'avec la vie.

« Moi, par exemple, que l'on n'a jamais vu dans le salon de l'abbé Louis, de M. Decazes, ni même de M. de Richelieu, je fus ravi quand vous arrivâtes au ministère. Vous me jugeâtes cependant ; vous dites un jour devant moi : « Celui-là n'est avec nous que sous condition. » Vous faisiez allusion à un écrit que je venais de publier ; mais dans cet écrit, je n'étais que l'organe fidèle des royalistes.

« Je suis persuadé que vous avez cru que j'avais influé sur l'opinion de M. de Chateaubriand dans la loi des rentes. Pas le moins du monde. Je n'y voyais que le danger de *désaffectionner* Paris ; je n'aspirais qu'à voir manifester l'amour du peuple à l'avènement de Charles X. M. de Chateaubriand ne voyait que M. Canning saisissant le moment critique de la conversion des rentes pour faire baisser nos fonds par quelque démonstration hostile, seulement par l'armement de vingt vaisseaux, et se venger ainsi de nos succès en Espagne.

« Les ministres ont tous le même malheur. Ils sont environnés d'hommes intéressés ; les uns inconséquents et légers ; d'autres perfides, qui, pour le salaire d'un faux rapport, ruinent le bonheur d'un ministre dont ils se prétendent les amis, et compromettent l'État.

« Je crois, mon cher ancien collègue de 1815, que jamais il n'a été plus qu'en ce moment dans les con-

venances, dans l'intérêt et dans la probité politique des royalistes, de faire cesser parmi eux toute division. Il y en a qui se réjouissent de voir le *Constitutionnel* parler comme la *Quotidienne*; moi, j'en suis effrayé, et bien plus pour la monarchie elle-même que pour les fidèles serviteurs du Roi. Je parle à un homme pénétrant.

« Si je n'étais pas un homme de bonne foi, je n'aurais pas été élu six fois de suite par les fins habitants de nos montagnes. Voyez donc en moi les sentiments d'un bon ancien collègue.

« CLAUSEL DE COUSSERGUES. »

DCLVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 13 octobre 1823.

« Je vous remercie bien, mon cher prince, de votre lettre du 8 et du renvoi que vous avez eu la bonté de me faire de celles de M. Bellier de Villentroys.

« J'espère que mon neveu sera plus heureux à son retour des eaux et pourra vous rendre ses devoirs lors de son passage à Londres. C'est un jeune homme fort instruit et qui veut s'instruire encore. Il va à Pondichéry et, au lieu de faire comme les autres, il va s'y rendre par terre en traversant la Perse et tout l'Indoustan. Il faut n'avoir que vingt-cinq ans pour prendre un tel parti.

« Nous pensons en ce moment justement à imiter les Anglais dans l'organisation de nos justices de paix; mais il nous semble que ce sera fort difficile, la justice et l'administration étant très distinctes chez nous, et nos propriétaires étant bien plus disposés

à se charger gratuitement des secondes que des premières de ces fonctions. Envoyez-moi sur cette organisation les faits qui peuvent nous éclairer et les idées que votre connaissance de ces faits et de notre situation pourra vous suggérer.

« Je voudrais bien aussi savoir ce que vous pensez de notre décentralisation administrative. Nos localités n'ont rien ou presque rien en propre. Quand elles gèrent leurs intérêts, c'est par compère et par commère, et il en résulte des désordres et des dilapidations. Enfin, on craint, en les émancipant, de nuire à l'autorité royale, en ajoutant des résistances sur tous les points à celles que nos institutions ont établies au centre.

« J'ai parlé au Roi de votre désir. Il m'a dit que, quand lord Granville serait installé ici, il ne verrait plus aucun inconvénient à ce voyage. Je suis d'avis que ce moment ne tardera pas et qu'il serait même déjà venu, si, le Roi ayant l'intention de faire partir chacun pour son poste immédiatement après les obsèques, il n'était pas bon que ceux-là ne vous vissent pas arriver alors qu'on exige leur départ. J'en reparlerai dans quelques jours, et suis sûr de faire plaisir au Roi en vous obligeant vous-même.

« Adieu, mon cher prince, croyez à la sincérité des sentiments avec lesquels je suis votre bien affectionné

« Jn DE VILLÈLE. »

DCLIX. — M. BERRYER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, depuis que je suis venu prendre quelque repos à la campagne, je n'ai guère

d'autre occupation que de lire les journaux et de réfléchir, loin des causeurs, sur les événements qui viennent de se passer sous nos yeux, sur la situation présente des affaires politiques. Je me rappelle les entretiens que vous m'avez permis d'avoir quelquefois avec vous, et la note que, sur votre invitation, je vous ai remise le 1er août dernier. Je souhaiterais que vous pussiez y jeter les yeux aujourd'hui. Il me semble qu'elle contient quelques idées justes; que les choses sont précisément arrivées au point que j'avais prévu, et même avec des difficultés que la bienveillance particulière du Roi ne peut pas seule lever.

« Combien n'est-il pas à regretter, qu'ainsi que vous l'avez dit, il n'ait pas été en votre pouvoir de former, il y a deux mois, le ministère du présent règne? Toutes les prétentions, aujourd'hui réveillées, seraient étouffées; le changement, qui est inévitable, tôt ou tard, au jugement des meilleurs esprits, serait consommé. Né sous l'espoir du règne de Charles X, le ministère serait fortifié de toute la puissance que ce prince exerce sur les cœurs, tandis que le ministère transitoire du feu roi est menacé par toutes les espérances que Charles X fait naître.

« N'en doutez pas un moment, la composition actuelle du ministère est beaucoup trop au-dessous de l'attente générale. Avec de tels alentours, votre incontestable supériorité ne suffit pas aux garanties désirées. Indépendamment même du plus ou moins de capacité de tels ou tels hommes, le changement de ministère est comme une sorte de nécessité qu'impose le changement de personne royale. Sentie de

toutes parts comme par instinct, cette idée exerce son influence sur tous les esprits; elle domine dans les salons, dans les journaux et dans les brochures; elle dominera dans les Chambres avec un développement de force croissante de jour en jour; elle dominera surtout dans la Chambre des pairs, où les opinions déjà répandues dans la société, seront rendues plus énergiques par le sentiment des prétentions personnelles.

« Le mouvement qui se doit opérer, me semble tellement irrésistible, que je ne songerais qu'aux moyens de le diriger. Vous pouvez encore en être le maître, mais le temps en s'écoulant ne vous apportera point de forces nouvelles; il ne fera qu'alimenter et irriter les foyers d'opposition. La lutte engagée chaque jour, mettra chaque jour dans l'opinion publique votre ministère en question; elle donnera ainsi plus d'assurance aux prétentions qui vous sont opposées, et les rapprochements deviendront plus difficiles. Si je me trompe, négligez mes avis, et ne voyez, dans le soin que je prends de vous soumettre mes idées, qu'un mouvement de reconnaissance pour l'honorable amitié que vous m'avez témoignée en diverses rencontres. C'est surtout la persuasion que j'ai acquise, dans des relations assez fréquentes avec vous, de tout ce que votre capacité peut faire de bon et de beau pour la France, qui me fait un besoin de prévenir l'événement et de vous engager à mettre à profit le temps durant lequel il vous est encore facile de tout conduire.

« A la façon dont le règne de notre excellent prince commence, chacun sent que ce sera une époque de

consolidation pour la monarchie, précisément parce que ce doit être une époque de paix et de réconciliation entre tous les royalistes. Cette espérance publique ne peut pas être trompée; elle ne peut pas même rester longtemps non satisfaite. Il faut donc que les divisions soient éteintes. Vous seul pouvez y mettre fin sans secousse. En appelant à la discussion dans le Conseil certains hommes, dans l'attente desquels quelques-uns des ministres actuels semblent n'être que dépositaires du portefeuille, vous vous mettrez à même de faire accepter des compositions honorables par ceux qui, pour telles ou telles raisons, ne peuvent entrer dans l'organisation du ministère. Vous pouvez choisir ces hommes de telle sorte que vous satisferez les affections du Roi et que vous rendrez toutes oppositions royalistes silencieuses.

« Les changements à opérer vous sont indiqués par ce qu'il y a de sain dans le jugement public; ils le sont surtout par la connaissance que vous avez mieux que personne, de la capacité réelle de vos collègues. Les obstacles qui, m'avez-vous dit, existaient il y a deux mois, n'existent plus aujourd'hui. Je me rappelle vous avoir entendu dire, il y a six ans, que M. le duc de Richelieu ne comprenait pas ce que c'est qu'un président du Conseil; n'oubliez pas vous-même l'idée si juste que vous aviez de cette position, et ne vous liez pas d'une façon indissoluble avec des hommes qui sont évidemment au-dessous et des affaires et des circonstances. Aujourd'hui encore, je le répète, vous pouvez former les alliances les plus honorables pour la monarchie, les plus satisfaisantes pour le Roi, pour les royalistes, pour vous. Ce renou-

vellement est tellement indiqué, qu'assurément, s'il ne se fait pas par vous, il se fera sans vous.

« Je ne mets aucune prétention, aucune vanité à vous donner ainsi des avis; j'écris dans la conviction qu'ils sont tout à fait dans votre intérêt, qu'il vous sera salutaire d'y croire. J'en trouve la preuve dans la colère dont vos ennemis sont agités à la seule pensée d'un tel accommodement. Voyez comment l'*Aristarque* du 15 de ce mois a répondu à la *Quotidienne* de la veille. Il serait fâcheux que toute opposition vous fût importune. Croyez-moi, vous avez de vrais amis au milieu de ceux que l'on prétend vous être opposés; mais ce sont aussi de vrais amis du Roi et de la monarchie. Quel est donc le vrai royaliste qui, connaissant toute la capacité qui est en vous, convaincu que vous pouvez rendre d'immenses services à la couronne, ne voudrait vous conserver au pouvoir dans une position où vous puissiez être utile? Je ne peux pas croire que telle soit votre position actuelle; je la juge sans prévention, sans subir d'influence; je vous en parle avec franchise, avec grande liberté, et je crois aussi avec justesse. Consommez cette heureuse réunion de toutes les nuances royalistes; vous aurez rendu facile au Roi tout le bien que son cœur souhaite à la France; vous serez secondé par quiconque a droit de prétendre au titre d'honnête homme. Si vous résistez à ce besoin du nouveau règne, craignez-le : il triomphera de vous tôt ou tard. Si vous parvenez à le satisfaire, quels droits nouveaux n'aurez-vous pas à la reconnaissance de ceux qui savent déjà apprécier votre vie passée? Si j'étais en ce moment à Paris,

j'irais causer avec vous sur tout ceci, et m'expliquer avec vous plus clairement et plus complètement que je ne peux le faire en vous écrivant à la hâte. Mais quels développements ne viennent pas naturellement à votre esprit si pénétrant et si judicieux?

« Recevez, monsieur le comte, l'expression, etc.

« BERRYER fils.

« 18 octobre, du château de Rosay, près Mantes. »

DCLX. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 31 octobre 1824.

« Je m'empresse, mon cher prince, de vous accuser réception et de vous remercier de votre bonne lettre du 26 de ce mois [1].

« J'attendrai avec impatience le travail que vous m'annoncez sur nos justices de paix et sur la décentralisation de notre administration. Pour le rendre plus utile, je me hâte de vous faire passer quelques objections aux idées contenues dans votre lettre.

« D'abord, impossible de donner la connaissance des délits de la presse au juge de paix. Vous avez vu la peine que nous avons eue à la retirer au jury : jugez s'il s'agissait de la confier à des juges amovibles. De plus, la compétence des juges de paix, surtout à leur création, ne peut être élevée jusqu'à prononcer des peines assez sévères, et leur jugement étant soumis à l'appel, on ne gagnerait rien à leur déférer les délits de la presse.

1. Cette lettre du prince de Polignac, en date du 26 octobre 1824, n'a pu être retrouvée dans les papiers de M. de Villèle.

« Je vous dirai d'ailleurs que le mal que fait cette arme en France est tellement insupportable pour ceux qui n'ont pas comme nous une position qui permette de la mépriser, et les tribunes des Chambres pour oser s'y défendre, que les Cours royales ne peuvent pas elles-mêmes se décider à s'exposer à ses coups. C'est par faiblesse, et non par opposition, qu'elles nous ont livrés à la licence. Jugez de ce que serait la répression confiée à des juges de paix amovibles et par conséquent sans action sur l'opinion : ce serait tuer l'institution en la créant, que de lui donner une charge si fort au-dessus de ses forces.

« Quant à donner aux juges de paix des fonctions administratives, c'est mon avis; mais calculez-en l'effet. Cela ne peut être qu'en supprimant les sous-préfets, en divisant l'administration par cantons; et comme nos élections se font par arrondissement, la division cantonale nuirait à l'ensemble et à l'influence du gouvernement. En outre, pour la portion administrative de leurs attributions, les juges de paix tomberaient nécessairement sous la direction des préfets; leur indépendance et leur considération en seraient amoindries.

« Quant au morcellement des propriétés, aux substitutions, et à l'extension des dispositions testamentaires, le mal est bien plus dans nos mœurs que dans nos lois. Personne ne veut vivre à la campagne sur ses biens ; tous nos gentilshommes se font bourgeois tant qu'ils peuvent, en passant à la ville six ou neuf mois, pour y jouir de la société, de l'aisance et des facilités de faire élever et de placer

leurs enfants. Ils ne sont plus assez riches pour avoir tout cela à la campagne. Le mal va tellement croissant sous ce rapport, que nous n'en sommes plus à quitter la campagne pour la ville, mais à quitter les villes de province pour Paris; de là cet immense accroissement de la capitale qu'on a peine à s'expliquer.

« Vous avez tort de croire que c'est parce que les majorats sont perpétuels qu'on n'en fait pas. Vous nous faites trop d'honneur : la génération actuelle ne se mène pas par des considérations aussi éloignées du temps qui lui appartient. Le feu roi a nommé Kergorlay pair, à la charge de faire un majorat; il laisse périr sa pairie, plutôt que de vouloir faire du tort à ses filles en avantageant son fils. Sur vingt familles aisées, il y en a à peine une où l'on use de la faculté d'avantager l'aîné, ou tout autre de ses enfants. L'égoïsme est partout; on aime mieux bien vivre avec ses enfants, et en les établissant, on s'engage à n'en avantager aucun. Les liens de la subordination sont tellement relâchés partout que, dans la famille, le père se croit obligé de ménager ses enfants. Vous entendez dire chaque jour : « Que « le gouvernement le propose; que la loi y oblige : « sans cela rien ne se fera. Qu'on rétablisse le droit « d'aînesse. » Et quand le gouvernement le proposerait, il n'aurait jamais majorité pour l'obtenir, parce que le mal est plus haut; il est dans nos mœurs encore toutes empreintes des suites de la Révolution.

« Je ne veux pas dire qu'il ne faille rien faire pour améliorer cette triste situation; mais je pense qu'avec une société aussi malade, il faut beaucoup de temps

et de ménagements pour ne pas perdre en un jour le travail de plusieurs années. Savoir où il convient d'aller, ne jamais s'en écarter, faire un pas vers le but toutes les fois qu'on le peut, ne se mettre en aucune occasion dans le cas de reculer : voilà, mon cher, ce que Dieu m'a donné, ce que je crois une des nécessités du temps où je suis venu aux affaires, et une des causes pour lesquelles j'ai été porté au poste que j'occupe. Quand ce temps sera passé, l'intérêt du service du Roi et le bien du pays exigeront d'autres allures. On trouvera les hommes de cette circonstance, et je serai trop heureux de leur passer le fardeau, et de leur livrer le terrain déblayé des obstacles, que la patience et la persévérance seules pouvaient nettoyer et consolider.

« Continuez, mon cher prince, à me communiquer vos idées. Si vous saviez comme on a besoin de celles des autres quand on est dans le tourbillon où je suis ! Envoyez-moi votre travail le plus tôt que vous pourrez. J'espère que nous ne tarderons pas à vous voir. Le Roi va à merveille et est toujours adoré.

« Adieu, de cœur et pour la vie tout à vous.

« J^n DE VILLÈLE. »

DCLXI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi, 5 heures [1].

« J'ai reçu, mon cher Villèle, vos deux petites lettres, ainsi que celles de Digeon et de Clermont-Tonnerre ; le dernier m'a envoyé aussi la grande

1. 13 novembre 1824.

dépêche de Digeon, qui est très bien faite et qui conclut à désirer l'ordre de retarder le départ jusqu'au 1er décembre.

« Je me range à votre avis à cet égard, et ce soir à 8 heures, je donnerai l'ordre au ministre de la Guerre d'annoncer cette décision, d'abord par le télégraphe jusqu'à Bayonne, et ensuite par une estafette qu'il expédiera dans la journée. J'espère que l'ordre est déjà expédié au 2e régiment suisse pour se porter de suite à Madrid. Je conviendrai aussi avec Clermont-Tonnerre du choix d'un général pour commander la brigade suisse. Mais je prononcerai que le retard au 1er décembre ne peut pas se prolonger sous aucun prétexte, et que les troupes qui quittent l'Espagne soient à la frontière le 1er janvier.

« Je ne partage guère l'espoir que M. de Zea a donné sur un changement de système, et j'avoue que, à moins d'un *ordre* soutenu de fortes bayonnettes, je ne conçois pas quels conseils je pourrais donner à ce pauvre Ferdinand. Enfin j'y penserai et vous aussi. Bonsoir, mon cher Villèle, à demain.

« C.

« Point de réponse. »

DCLXII. — Mgr LE DUC D'ORLÉANS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, ce vendredi matin, 17 décembre 1824.

« En vous remerciant, mon cher comte, de toute l'obligeance que vous avez témoignée ce matin à M. de Broval pour ce qui me concerne, à laquelle je suis infiniment sensible, je veux vous avertir que ce ne sera que dimanche au soir, et non pas

dimanche matin, que je pourrai entretenir le Roi de notre petite affaire de la Cour de Cassation. J'aurai bien l'honneur de faire ma cour au Roi dimanche matin, mais ce sera en public, et ce ne sera probablement que le soir après le dîner auquel le Roi a daigné nous inviter, qu'il me sera possible de lui en dire quelques mots et par conséquent ce ne sera qu'après le Conseil. Au reste, la chose est si simple qu'elle sera promptement expliquée.

« Avant la Révolution, il n'y avait pas de Cour de Cassation, mais toutes les Cours, et tous les corps sans exception, venaient au Palais-Royal en revenant de Versailles, et dans la *même forme* et dans le *même costume* dans lesquels ils avaient été chez le Roi. Moi-même enfant, j'ai reçu, avec mon père et mon grand-père, le Parlement de Paris en robes rouges, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, etc. et j'y ai vu les quatre Facultés de l'Université en grandes robes, avec le Recteur à leur tête qui nous présentait un cierge. Depuis, la Cour de Cassation s'est prévalue d'un décret impérial qui interdisait la visite en grande députation et en robes rouges à d'autres qu'à l'Empereur, et qui établissait qu'elle se présenterait en *petite députation* et en *petit manteau* chez les princes de la famille impériale. Je m'attendais si peu à me voir placé dans cette catégorie, et à ce qu'on me fît l'application d'un décret semblable, que je n'y pris pas garde en 1815. Ce ne fut que le 1er de janvier 1818, après mon retour d'Angleterre, que cette innovation me frappa. J'en fus d'autant plus surpris que j'appris que ce n'était qu'au Palais-Royal que ce bizarre

cérémonial était suivi, et lorsque, en 1819, je reçus la petite députation en petit manteau, je demandai à M. Desèze la cause de cette différence. Il me répondit qu'il l'avait trouvée établie par le décret qui avait réglé leur cérémonial. Je lui fis observer que nous n'étions pas la famille impériale, que la Cour de Cassation n'existait pas avant la Révolution, et que je me ressouvenais d'avoir reçu le Parlement de Paris *en corps* et en *robes rouges* dans cette même salle où je lui parlais. « Ah! répliqua-t-il, le Parlement de Paris n'avait qu'une juridiction limitée; celle de la Cour de Cassation s'étend sur tout le royaume. » « Eh! qu'importe, .ui dis-je, ne sommes-nous pas aussi les princes de tout le royaume? » Néanmoins, il persista dans son système à petit manteau, et je me refusai depuis lors à les recevoir ainsi.

« En voilà bien plus long sur tout cela, mon cher comte, que je ne comptais vous en dire; mais j'ai été entraîné. Il me reste seulement à ajouter que le Conseil royal de l'Instruction publique, qui pourtant remplace l'Université, n'est jamais venu chez moi, probablement aussi parce que l'institution impériale ne leur a pas prescrit ce qu'ils devaient faire à notre égard. Votre obligeance m'excusera d'entrer dans tant de détails. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de toute ma considération et celle des sentiments avec lesquels je vous suis parfaitement attaché.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS[1]. »

1. Le roi Charles X s'empressa d'ordonner de rendre à Mgr le duc d'Orléans les honneurs que celui-ci réclamait.

ANNÉE 1825

DCLXIII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 7 janvier 1825.

« Les craintes que je vous avais manifestées pendant mon séjour à Paris, mon cher comte, au sujet d'un traité de commerce entre l'Angleterre et les Colonies espagnoles, se sont réalisées, comme vous devez le savoir maintenant par l'intermédiaire de lord Granville. Je n'ai pu en entretenir M. Canning, qui est parti pour Bath et qui ne doit être de retour à Londres que dans dix ou douze jours. Je n'ai pu arriver dans cette capitale que dans la nuit d'hier, ayant été retenu près de quatre jours à Calais par le mauvais temps. Je mande au baron de Damas que j'ai quelques soupçons qui me portent à croire que l'Angleterre conclut avec les États nouveaux Atlantiques, en outre d'un traité ostensible, un traité secret, qui aurait pour but d'obtenir quelques avantages pour le commerce anglais. J'ai prié le ministre des Affaires Étrangères, en lui rendant compte de tous ces faits, sur lesquels j'ai l'éveil depuis longtemps, de vouloir bien me prescrire la marche que j'ai maintenant à tenir dans la question des Amériques espagnoles. Je le préviens aussi que j'ai été informé par une voie secrète que le gouvernement anglais était déterminé à tout prix d'exercer une influence presque exclusive sur le cabinet de Lisbonne : la démarche de sir William A'Court, ambas-

sadour d'Angleterre en Portugal, près du souverain de ce pays, prouve l'exactitude du rapport qu'on m'a fait.

« Je reçois en ce moment le *Moniteur* du 4 janvier, et j'ai lu avec une vraie satisfaction les deux exposés des motifs, ainsi que les deux projets de loi relatifs à l'indemnité des Émigrés, et aux mesures financières propres à faire face à l'accroissement de dépenses que nécessitera le paiement de cette indemnité. J'avais bien saisi votre plan lorsque vous nous en donnâtes communication, il y a environ quinze jours; mais le développement de l'exécution de ce plan, qui se trouve dans l'exposé des motifs, m'en démontre encore la bonté d'une manière plus satisfaisante. La création des deux livres à 3 et à 4 1/2 pour cent me paraît fort ingénieuse; elle nous place sur un terrain à peu près aussi avantageux que celui sur lequel se trouve l'Angleterre quant au mode de liquidation de sa dette publique, et résout un problème embarrassant chez nous jusqu'en ce moment, savoir, celui d'établir des divisions dans le classement de notre dette publique, compacte jusqu'à ce jour. Si la loi passe, comme je n'en ai aucun doute, j'ai tout lieu de croire qu'on se portera vers les 3 pour cent de préférence au 4 1/2 pour cent. Enfin, mon cher comte, je ne puis trop vous féliciter sur les heureuses combinaisons de ces deux projets de loi.

« Je vous renouvelle ici l'assurance de ma bien sincère amitié.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCLXIV. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 19 janvier 1825.

« Je m'adresse directement et franchement à vous, mon cher comte, pour connaître l'impression réelle qu'a faite sur le gouvernement du Roi la détermination prise par l'Angleterre à l'égard des Colonies espagnoles. Les dépêches *officielles* que je reçois de Paris, m'indiquent de prendre près du gouvernement anglais le langage du regret sur ce qui s'est passé. Je ne peux m'attendre, je le sais, à trouver d'autre direction dans des dépêches transcrites par des employés de bureau. Cependant vous comprendrez facilement que, pour être utile dans le poste délicat que j'occupe ici, j'ai besoin d'une direction plus complète; j'ai besoin même d'entrer un peu plus avant que dans des circonstances ordinaires, dans la pensée de mon gouvernement; je pourrais sans cela courir le risque involontaire de contrarier ses vues.

« Je viens de soumettre au Roi quelques considérations sur l'état actuel des choses par suite de la détermination prise dernièrement par l'Angleterre : il vous montrera sans doute ma lettre, du moins je lui en exprime le désir. Vous me feriez plaisir de me mander votre avis sur son contenu. Vous sentez que, loin du centre des affaires, je ne puis calculer exactement si ce que je propose est faisable ou non. Je laisse à ceux mieux instruits que moi à porter sur les choses un jugement plus certain que je ne puis le faire.

« J'entre maintenant en matière. La mesure que vient de prendre l'Angleterre peut s'envisager de deux manières différentes, et selon celle de ces deux manières que l'on croirait devoir adopter, nos rapports avec cette puissance doivent, ou prendre une nuance plus sévère, ou rester absolument sur le pied sur lequel ils existent en ce moment. Je ne raisonnerai que dans cette dernière hypothèse, ayant traité la question de sévérité dans ma lettre au Roi, qui vous sera sans doute présentée; mais, pour raisonner juste, il faut admettre un instant l'exactitude des suppositions suivantes :

« Ne sentirions-nous pas, aussi bien que l'Angleterre, que l'indépendance est maintenant une chose acquise aux colonies espagnoles d'Amérique? (Je veux parler ici de la Colombie, de Buenos-Ayres et peut-être du Mexique.) Ne serions-nous pas convaincus que tout espoir de recouvrer ses possessions transatlantiques est perdu pour l'Europe, et que c'est uniquement le respect que nous portons au principe de légitimité qui nous prescrit de ne pas proclamer, comme le fait l'Angleterre, la reconnaissance d'une indépendance à laquelle rien ne peut mettre obstacle et dont les effets, serions-nous aussi portés à croire, peuvent même être avantageux au développement de nos intérêts commerciaux?

« Si telle est, *au fond de notre pensée*, notre manière d'envisager la question de l'indépendance des colonies d'outre-mer en Amérique, notre marche politique doit naturellement tendre à amener insensiblement l'Espagne à légitimer cette indépendance devenue inévitable. D'après ce système, la détermina-

tion de l'Angleterre peut être considérée comme favorable au but qu'on se proposerait, puisqu'elle doit servir à détruire l'illusion dont se bercerait encore l'Espagne, de reconquérir ses colonies; et dans ce cas, on conçoit que nos rapports avec cette puissance ne doivent subir aucune altération. D'après ce système encore, on peut espérer que la France deviendrait un jour médiatrice entre l'Espagne et ses colonies, à l'exclusion de l'Angleterre, qui s'est déjà placée en dehors de la question en la décidant à elle seule, et sans la participation de l'autorité légitime. Le succès de la médiation acquerrait sans doute à la France un titre à la reconnaissance des États naissants d'Amérique, et la mettrait à même de contrebalancer l'influence de la Grande-Bretagne dans le Nouveau Monde. Ces considérations rapides exigeraient un développement que je ne puis renfermer dans les bornes étroites d'une lettre.

« Enfin, mon cher comte, de quelque manière que le gouvernement du Roi envisage la question que je viens de toucher légèrement, vous comprendrez facilement toute l'importance, dans ma position actuelle, qu'il peut y avoir pour moi de bien connaître sa pensée à cet égard : cette pensée doit être le *guide secret* de ma conduite. Ces observations, mon cher comte, sont toutes confidentielles, et c'est de même que je considérerai votre réponse.

« Je vous renouvelle ici l'assurance de mon ancienne et sincère amitié.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCLXV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi, 11 heures[1].

« Je vous renvoie, mon cher Villèle, la réponse du roi d'Angleterre et la lettre de Jules.

« Le mot *appear* est assez extraordinaire et rend la démarche du gouvernement britannique faible et incertaine. La suite est ce que vous m'aviez dit, et l'augmentation de troupes ne porte que sur les Indes Orientales. Au surplus, nous n'avons point encore à nous plaindre ouvertement. J'attends avec impatience les nouvelles de Pétersbourg.

« Vous avez répondu d'avance à Jules, et votre lettre l'aura bien mis au fait de notre vraie situation.

« La neige m'a empêché de partir. Tâchez de venir entre 4 et 5 heures. Bonsoir, mon cher Villèle.

« C. »

DCLXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 1er février 1825.

« J'ai reçu, mon cher prince, votre lettre du 19 janvier et vu celle du même jour adressée à S. M. La question est grave et ne me paraît pas devoir être décidée d'une manière absolue. Prendre le parti dont vous entretenez le Roi, serait nous compromettre avec tout le monde : l'Espagne, l'Angleterre, les États-Unis, les colonies du continent, les habitants même de l'île de Cuba. Nous avons des renseignements sur tous ces points, qui nous en

1. 23 janvier 1825.

donnent la certitude, Les puissances continentales elles-mêmes soupçonneraient notre désintéressement et demanderaient bientôt qu'au lieu de protéger une partie fidèle, nous employassions nos efforts à soumettre la partie en révolte.

« D'un autre côté, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons vouloir imiter la conduite de l'Angleterre; elle nous a assez mal réussi pour les Amériques du Nord : on est toujours puni, même en politique, d'agir avec déloyauté. L'Angleterre est bien plus à l'aise avec l'Espagne, et elle a bien d'autres intérêts que nous à l'émancipation des Amériques du Sud; leur reconnaissance anticipée lui est bien plus pardonnable qu'à nous.

« La France est dans une situation mixte, qui lui impose une conduite plus ménagée et moins tranchée, qu'aux États dont la position est simple. Nous avons un pied sur terre et l'autre sur mer, une constitution nouvelle et un roi de la famille qui règne sur nous depuis des siècles; nous vivons sur un crédit fondé sur le produit de contributions indirectes, et nous n'avons de solides que les produits de notre sol. L'Angleterre nous regardera toujours comme le seul pays dont elle ait à redouter la rivalité sous les rapports qui la touchent le plus, et les puissances du Continent comme une monarchie imparfaitement restaurée, et dont les institutions nouvelles et l'ancienne puissance militaire mettent leur repos et leur sûreté en péril.

« Nous ne pouvons donc en réalité compter sur personne, et surtout nous ne devons nous livrer à personne. Aux injustices de l'Angleterre, nous de-

vons opposer notre union avec les puissances du Continent; aux exigences de ces dernières, la crainte de voir cesser l'union de tous les cabinets du Continent.

« Nous ne sommes assez forts, ni pour résister seuls à l'Angleterre sur mer, ni pour lutter sur le Continent avec l'Alliance formidable qui y existe.

« Que faire dans cette situation? Défendre notre honneur et notre sûreté envers et contre tous, si jamais on y portait atteinte; mais renoncer à la prétention d'imposer aux autres des lois que nous ne sommes pas en état de faire exécuter. Ainsi, à l'égard de l'Angleterre, ne pas suivre son exemple quand elle fait mal, et lui dire nettement, comme nous le faisons, que nous ne l'imitons point parce que nous trouvons qu'elle fait mal; à l'égard de nos alliés du Continent, résister à leurs exigences, si jamais ils en montraient de déraisonnables ou de contraires à nos intérêts.

« Avec cette conduite peu brillante, mais sûre, maintenir le plus longtemps que nous pourrons la paix générale, dont nous avons tant de besoin pour réparer nos pertes, soit comme puissance maritime, soit comme État restauré après une terrible révolution.

« Attendre que les colosses continentaux ou maritimes, qui se sont formés de nos débris et durant nos folies, s'affaiblissent ou se divisent; veiller avec soin sur les nouvelles combinaisons que les événements doivent amener, et être toujours prêts à en profiter pour reprendre une place que ce qui reste encore à la France de force réelle et morale; ne peut manquer de lui rendre bientôt.

« Voilà, mon cher prince, mon opinion sur l'en-

semble de la conduite, ce qui n'exclut point l'examen, à chaque circonstance, des actes isolés qui pourraient contribuer à nous élever plus tôt à une plus forte position. Ainsi vos idées sur l'île de Cuba pourraient être utilisées dans telle ou telle circonstance nouvelle qui rendrait cette opération moins chanceuse. Notre position à l'égard de Saint-Domingue pourrait aussi, dans certains cas, être utilisée et influer sur des points qui lui semblent fort étrangers. Enfin les affaires de l'Orient peuvent amener sur le Continent des combinaisons propres à nous donner une plus haute importance.

« Communiquez-nous vos idées; elles ne peuvent qu'être fort utiles. Je vous dirai toujours avec franchise mon opinion, et nous ne pouvons que nous entendre, car nous voulons les mêmes choses, la gloire du Roi et le bien du pays.

« Recevez, mon cher prince, l'assurance de mon bien tendre attachement.

« J[n] DE VILLÈLE. »

DCLXVII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 3 février 1825.

« Mon cher comte, je vous ai écrit, en date du 19 du mois dernier, une lettre contenant quelques questions assez importantes, sur lesquelles je vous demandais des éclaircissements dont j'ai besoin ici pour l'ensemble de ma conduite. Je désirerais savoir si vous l'avez reçue. Je conçois, mon cher comte, que la matière étant grave et vos occupations multipliées, vous ayez eu peu de temps pour

y répondre. Ayez cependant la complaisance de me faire savoir si elle vous est parvenue; deux lignes suffiront. Vous pourrez remettre, si vous le jugez convenable, les éclaircissements que je vous prie de me donner, à un temps plus opportun. Je vous faisais part, dans ma lettre, de quelques observations que j'avais transmises au Roi, avec prière d'en causer avec vous.

« J'ai vu aujourd'hui le chevalier de Los Rios arrivé depuis hier à Londres; il m'a paru envisager la grande question d'outre-mer qui nous occupe, sous un point de vue calme et sage. Je regrette, je vous l'avoue, mon cher comte, d'être parti de Paris avant que nous eussions eu connaissance de la détermination de l'Angleterre; une demi-heure de conversation m'eût mis plus au fait de bien des choses que dix dépêches.

«D'après ce que je puis savoir, il me semble que vos deux lois éprouveront moins d'opposition que je n'étais porté à le craindre dans le commencement. J'attends avec impatience le moment de leur discussion.

« Je finis pour ne pas trop prendre de vos moments, mais non sans vous avoir réitéré l'assurance de mon sincère attachement,

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCLXVIII. — LE COMTE DE BRETEUIL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, ce qui s'est passé aujourd'hui à la séance de la Chambre des pairs[1] prouve

1. La coalition de la gauche et de la contre-opposition de droite avait fait passer à la Chambre des pairs un amendement hostile à

clairement, du moins j'ai tout lieu de le craindre, que l'attaque est dirigée contre le ministère plus encore que contre la loi. Plusieurs remarques que j'ai faites pendant le cours de la séance et ce que j'ai entendu, me donne la presque certitude que les lois dont on va s'occuper prochainement auront le même sort.

« Je conçois parfaitement qu'une loi, quelle qu'elle soit, paraisse bonne à l'un et soit regardée comme mauvaise par un autre, bien qu'elle soit présentée par des ministres dignes à tous égards de la confiance de la Chambre; mais ce que je ne puis concevoir et ce qui me peine pour l'honneur de la Chambre, c'est qu'il s'y trouve des hommes qui disent *oui* et écrivent *non*. Il n'est pas permis de douter d'une alliance combinée entre l'opposition ordinaire et certains royalistes, qui seront peut-être les premiers à exprimer au Roi leurs regrets sur les résultats de la séance de ce jour.

« Je voudrais bien me tromper, mais je crois être certain de ce que j'avance. Je voudrais que l'on adoptât dans notre Chambre le mode de voter usité en Angleterre, ou au moins celui employé à la Chambre des députés.

« Pourquoi craindre de dire ce que l'on pense et d'agir avec franchise et loyauté? Le Roi pourrait au moins connaître et apprécier les sentiments de ceux qui l'entourent.

« Si vous ne voyez aucun inconvénient à ma pro-

la loi sur les communautés religieuses de femmes présentée par le ministère. Cet amendement avait pour auteurs MM. Pasquier, Portalis et l'archevêque de Paris.

position, je consens volontiers à la faire à la Chambre, après toutefois m'être assuré que ma demande serait appuyée. La crainte de me faire des ennemis ne m'arrêtera jamais lorsque je croirai servir le Roi.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Comte de Breteuil.

« Paris, ce 7 février 1825. »

DCLXIX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mardi, 10 heures 1/2[1].

« Le mauvais temps m'a fait renoncer à la chasse, et j'ai pensé aussi que j'avais à réfléchir sur notre situation actuelle. En conséquence, je veux que vous veniez chez moi vers midi, et je veux aussi que vous ameniez l'évêque d'Hermopolis. J'ai une résolution à prendre pour la séance d'aujourd'hui à la Chambre des pairs. Voici ma première idée. L'amendement n'est pas autre chose qu'une preuve de défiance sur mes vues, et par conséquent sur celles de mon gouvernement, et une attaque contre ma prérogative. Cela est mauvais et dangereux, et me porterait, ou à abandonner toute la loi, ou à la retirer dès aujourd'hui. Mais cette mesure tranchante pourrait compromettre le sort des communautés, et c'est sur cet objet que je veux conférer avec vous et l'évêque d'Hermopolis. Si vous pensiez que le garde des Sceaux pût être utile à cette conférence, vous pourriez lui faire dire aussi de venir chez moi vers midi. Bonjour, mon cher Villèle.

« C. »

1. 8 février 1825.

DCLXX. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 9 février 1825.

« J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre en date du 1er de ce mois, et je vous remercie des détails qu'elle renferme. Ces détails m'étaient nécessaires et vos quatre pages tracent ma marche future mieux qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Vous avez bien dû penser que je ne prétendais m'arrêter d'une manière positive à aucune des idées que j'ai soumises au Roi ni à vous; elles ne pouvaient qu'être incomplètes, et quoique, au lieu où je suis placé, je puisse, vu la position sociale et politique de l'Angleterre, qui fait pour ainsi dire de ce pays un centre d'intérêts communs pour l'Ancien et le Nouveau Monde, porter mes regards à une plus grande distance que je ne le ferais dans tout autre poste de même nature, néanmoins, ce n'est qu'où vous êtes, j'en conviens, qu'on peut juger tout à fait sainement des choses.

« La rivalité, la jalousie même, qui existe maintenant entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, mérite de fixer votre attention. Voici à ce sujet une circonstance assez curieuse : il y a quelques jours que M. Canning exprimait confidentiellement à une personne tierce de ses amis, la crainte qu'il éprouvait que les États-Unis ne s'emparassent de l'île de Cuba, que l'Angleterre, comme vous le savez, avait voulu acheter de l'Espagne; et il ajoutait que si telle était l'intention de ce gouvernement, et que l'Espagne dût perdre Cuba, sans que l'Angle-

terre pût en faire l'acquisition, il préférerait que cette île devînt une dépendance française, plutôt qu'une dépendance des États-Unis. Il montrait à cette même personne un vif désir que Saint-Domingue rentrât sous l'autorité française, et assurait qu'il ne céderait jamais aux efforts de l'opposition anglaise, qui le poussaient à reconnaître l'indépendance de cette île. Vous pouvez être certain de l'exactitude de ces faits.

« Sir Ch. Stuart va bientôt se mettre en route pour le Portugal et de là pour le Brésil. On ne paraît pas douter ici que le roi de Portugal ne reconnaisse l'indépendance du Brésil sous peu de temps. De vous à moi, mon cher comte, je m'en consolerai facilement. La reconnaissance de cette indépendance aura au moins été faite par qui de droit; le principe de la légitimité sera sauvé. Mais il en peut résulter ce grand bien pour nos intérêts, que d'un côté le Portugal, privé de ses colonies, se trouvera insensiblement replacé, par la force des choses et par sa position topographique, sous l'influence française, et que, de l'autre, nous pourrons hardiment et légitimement songer à nos intérêts commerciaux au Brésil.

« Je vous ferai part de temps en temps, ainsi que vous m'y autorisez, mon cher comte, du résultat de mes observations sur tout ce qui se passe autour de moi; vous jugerez de leur intérêt et de leur importance.

« La question grecque va bientôt être mise sur le tapis. On ne m'en a pas encore parlé ici, non plus que de la détermination russe à l'égard de l'Angle-

terre au sujet de cette question. J'évite d'aborder ce sujet, ignorant encore sous quel point de vue mon gouvernement envisage cette détermination : j'eusse désiré pouvoir en être instruit.

« Je profite de cette occasion, mon cher comte, pour vous renouveler l'assurance de mon sincère attachement.

« Le prince de Polignac. »

DCLXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 11 février 1825.

« Mon cher prince, je ne veux pas laisser partir votre jeune homme sans vous écrire un petit mot. Vous avez dû recevoir la lettre, soumise au Roi, que j'ai répondue à vos questions. Nous suivrons cette voie en toute franchise, disant à chacun ce que nous adoptons, ce que nous repoussons dans son système, travaillant à maintenir la paix générale autant qu'il sera en nous, et n'entrant nous-mêmes en guerre qu'autant que notre honneur ou notre sûreté l'exigeraient.

« J'ai vu une lettre de Vivez, capitaine général de l'île de Cuba, qui dit que depuis la délivrance du roi, ils n'ont reçu de l'Espagne qu'un paquebot ; que leur situation est très critique et qu'il regarde comme urgent l'envoi de quelques forces et d'un infant. On va essayer d'amener l'Espagne à cette mesure.

« Madame de Metternich se meurt ici de la poitrine. Je suis averti que le prince va saisir ce motif pour venir voir s'il n'y a pas moyen de lier avec nous quelque moyen de résistance à l'Angleterre ou à la

Russie, dans le cas où l'une ou l'autre de ces puissances voudrait faire quelque entreprise contraire à nos intérêts communs.

« Nous écouterons et resterons dans les limites de notre système avec lui comme avec les autres. Nous savons déjà qu'on est fort inquiet de ce voyage à Londres : peut-être est-ce en partie pour cela qu'il est fait.

« Adieu, mon cher prince. Nous avons assez lentement marché jusqu'à présent aux Chambres ; mais nous aurons aujourd'hui le rapport de l'indemnité, mercredi celui des rentes, l'apport des comptes et du Budget. Nous serons définitivement lancés et n'aurons pas un moment à nous. Votre bien affectionné,

« J[H] DE VILLÈLE. »

DCLXXII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 16 février 1825.

« Mon secrétaire m'a apporté votre lettre du 11 de ce mois, mon cher comte, et comme, ainsi que vous me le marquez, vous allez être engagé dans la discussion de lois importantes qui absorberont tout votre temps, je me hâte de vous répondre, sachant bien que plus tard, à peine auriez-vous le loisir de me lire.

« Ce que vous me dites de l'île de Cuba s'accorde avec tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'état déplorable dans lequel elle se trouve. Voilà près d'un an que j'ai sollicité une attention spéciale et active à son sujet. Au mois de février ou de mars de l'année dernière, j'avais déjà envoyé confiden-

tiellement, non seulement un exposé de la situation périlleuse du parti royaliste dans cette colonie espagnole, mais aussi les noms des chefs de la faction indépendante et le genre d'influence qu'ils exerçaient dans l'île. Les papiers qui accompagnaient mes dépêches confidentielles d'alors, ainsi que ces mêmes dépêches confidentielles, doivent se trouver aux bureaux des Affaires Étrangères. La perte de cette île pour l'Espagne serait incalculable. Elle est menacée d'une révolution, qui entraînerait l'insurrection d'une partie des îles voisines, ou d'une invasion de la part des États-Unis qui, ainsi que l'Angleterre, en convoitent la possession.

« Quant à ce qui est de notre position vis-à-vis de l'Angleterre, je ne vois rien qui soit de nature à nous causer la moindre alarme. Nous maintiendrons la paix avec elle, et mes efforts tendront à ce but, tout en conservant l'attitude de dignité qu'il nous convient de toujours garder avec l'étranger. Je dois néanmoins vous prévenir, mon cher comte, d'un événement prochain que je prévois et qui, évidemment, sera préjudiciable à nos intérêts commerciaux : je veux parler d'un traité de commerce entre l'Angleterre et le Brésil reconnu indépendant. Sir Charles Stuart part sous peu de jours pour Lisbonne ; de là, il se rendra à Rio-Janeiro en qualité d'ambassadeur, et si je suis bien informé de la nature de ses instructions (ce qui n'est pas facile, vu qu'elles sont secrètes), je serais tenté de croire que sa mission au Brésil aurait deux buts, en outre celui de confirmer l'indépendance de cette colonie, savoir : de négocier la continuation du traité de commerce maintenant

existant et qui expirera dans trois mois, et de faire de Rio-Janeiro un point central, d'où sir Ch. Stuart se mettra en rapports directs avec les nouveaux gouvernements insurgés d'Amérique, ayant tous les agents consulaires anglais dans ces contrées sous ses ordres immédiats. Vous connaissez l'activité de cet ambassadeur et vous devez juger qu'il mettra du zèle à remplir une mission qui lui donne en quelque sorte les attributions d'un vice-roi, et au succès de laquelle se trouve rattachée une pairie, qu'on paraît lui avoir promise à son retour. J'ai bien fait expliquer M. Canning, l'année dernière, sur la question de savoir si, en cas de reconnaissance de la part de l'Angleterre de l'indépendance du Brésil, il comptait placer cette colonie dans la même catégorie que les colonies espagnoles ; il m'a répondu affirmativement. Mon but était d'en tirer la conséquence que, dans cette hypothèse, l'Angleterre devait se contenter dans ses rapports commerciaux avec ce pays, d'être traitée sur un pied d'égalité avec la nation la plus favorisée, ainsi qu'elle avait annoncé que c'était son désir à l'égard des colonies espagnoles. Mais je ne reçus d'instruction alors que pour traiter *verbalement* de ce point avec le ministre anglais ; rien n'existe par écrit de son opinion, tandis que le *memorandum* atteste son intention au sujet des colonies espagnoles. Ne pourrait-on pas trouver le moyen d'obtenir officiellement de lui son acquiescement à une similitude de position entre le Brésil et les colonies espagnoles, une fois le Brésil reconnu indépendant par l'Angleterre? Le mode d'arriver à ce but pourrait être de passer une note au ministre anglais,

prenant pour point de départ la mesure adoptée par le gouvernement anglais à l'égard des colonies espagnoles, et désirant franchement connaître sous quel point de vue il envisage la position du Brésil, s'il compte prochainement aussi reconnaître son indépendance et placer ainsi ce pays dans une catégorie semblable à celle dont parle le *memorandum* au sujet des colonies espagnoles. Si M. Canning établit une différence, il faudra qu'il en dise la raison, et il n'y en a d'autre que celle qui mettrait en avant le sentiment d'un intérêt égoïste; s'il n'en établit pas, il se lie pour l'avenir. Je vous soumets ces réflexions, mon cher comte, sachant combien nos intérêts commerciaux avec le Brésil sont importants. Au reste, je ne fais que signaler un danger; mais dans ces moments graves, je ne prendrai jamais sur moi d'agir sans instructions. Recevez, mon cher comte, l'assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCLXXIII. — Mgr LE DUC D'ORLÉANS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, ce jeudi 10 mars 1825.

« Si je n'étais pas encore retenu chez moi, mon cher comte, par un rhume invétéré, qui m'a déjà privé du plaisir de vous voir ici quand vous y êtes venu avec Mme de Villèle, j'aurais été ce matin chez vous pour causer avec vous du nouvel incident qui survient dans une affaire dont nous nous sommes souvent entretenus ensemble[1]. Le comité grec, qui

1. Le duc d'Orléans était alors préoccupé du désir de faire élire un de ses fils comme roi des Grecs.

s'est formé ici, a résolu d'envoyer à ses frais plusieurs officiers français en Grèce, et déjà un de ses choix est tombé sur le général Roche. Comme vous savez aussi bien que moi, mon cher comte, ce que sait le général Roche, et ce dont même il a été instruit le premier de tous ceux qui le savent ici, j'ai cru devoir vous informer de cette circonstance, afin que vous puissiez, soit le faire appeler si vous le jugez à propos, soit lui faire donner des instructions sur la conduite qu'il aura à tenir, dans le cas où cela vous paraîtrait opportun.

« Recevez, mon cher comte, l'assurance de toute ma considération et celle des sentiments avec lesquels je vous suis parfaitement attaché.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

DCLXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 17 mars 1825. »

« Mon cher prince, je profite de cette occasion sûre pour vous dire à la hâte un mot de notre situation.

« Nous avons des nouvelles de Pétersbourg qui nous garantissent de toutes craintes, pour cette année, d'une intervention armée de la part de la Russie dans les affaires de l'Orient. L'empereur propose une médiation des quatre puissances entre la Porte et la Grèce. dans le but d'obtenir l'émancipation de cette dernière sous la suzeraineté et un léger tribut envers la Porte. Il ne veut rien pour lui et consent même à être toujours le dernier en nom dans tout ce qui se fera. La Grèce serait divisée en trois principautés sous des gouvernements municipaux. Le

tout devrait s'opérer par la menace faite aux Turcs de retirer nos ambassadeurs et par celle faite aux Grecs de les laisser tomber sous le cimeterre des Turcs. C'est un roman mal digéré, avec lequel on peut allonger encore la courroie, mais qui ne dénouera pas l'affaire. C'est ce que nos trois plénipotentiaires ont senti, et chacun s'est saisi des obstacles et des incidents pour décliner une décision immédiate.

« L'empereur de Russie patientera encore cette campagne : cela me paraît certain. Mais si rien ne finit, je crains qu'on ne tombe l'an prochain dans de graves embarras à cet égard. Il est le seul dans son empire qui ne veuille pas la guerre avec la Porte.

« Le prince de Metternich me paraît vouloir laisser couler cette affaire, en laissant désorganiser les Grecs et faisant rentrer la Porte dans la domination de ce pays. Il se croit les moyens d'empêcher les Turcs de se livrer à des massacres et des horreurs qui rendraient ce parti honteux pour les puissances chrétiennes, et je crois qu'au fond de l'âme, il a envie de laisser écraser des rivaux, que le commerce autrichien a merveilleusement remplacés dans la Méditerranée depuis les troubles de la Grèce.

« Du côté des colonies espagnoles, on nous ferait bon marché d'elles à Vienne ou Pétersbourg, si nous voulions nous livrer à l'un ou à l'autre des systèmes dont je viens de vous parler. Mais aussi l'Autriche admettrait aisément la protection de l'Angleterre sur Cuba et l'ajournement des questions des États du continent d'Amérique, si, ne pouvant nous amener à son système sur la Grèce, elle y fai-

sait consentir l'Angleterre. De son côté la Russie ne pourrait se refuser à l'application de ses principes sur les colonies espagnoles, c'est-à-dire à leur reconnaissance, si nous les adoptions pour la Grèce.

« Je vous livre l'état des choses tel qu'il m'apparaît, afin que vous soyez au courant; mais paraissez l'ignorer complètement.

« La diplomatie est en travail; il faut surtout éviter de la troubler par quelque acte inopportun. C'est ici qu'elle a porté son quartier général. Pour le moment, contentez-vous de savoir, d'observer et de nous informer. On fait de chez vous des appels au prince de Metternich; il s'en sert pour se faire valoir ici, et sans doute là-bas. Son séjour à Paris est-il fait pour inspirer le désir de l'avoir à Londres? Il fait le coquet. Mais surtout ne dites rien qui puisse revenir ici et donner à penser que vous êtes instruit de tout cela.

« Si nous pouvions arriver à faire débrouiller d'une manière raisonnable les deux questions de l'Orient et de l'Occident, nous serions trop heureux. Mais c'est bien difficile, et je crains que l'Autriche ne soit, de toutes les puissances, la moins disposée à se diriger dans ce sens.

« Nous allons faire ce que nous pourrons, d'abord pour que le voyage de M. de Metternich ne nuise pas; ensuite pour l'utiliser, si c'est possible. A mesure que les choses marcheront, je vous en informerai, autant que tout ce qui pèse sur nous m'en laissera la possibilité. Votre bien affectionné.

« J[n] DE VILLÈLE. »

LE PRINCE DE METTERNICH ET M. DE CHAUVELIN.

Le 21 mars 1825 dans la soirée, j'ai eu avec M. de Metternich un entretien qui s'est prolongé jusqu'après minuit. Il a débuté par me dire que n'ayant pas vu Paris depuis de longues années, il y avait trouvé bien des changements; mais que de tous ceux qu'il avait observés, il n'y en avait pas de plus grand que de voir M. Pozzo di Borgo n'étant plus qu'ambassadeur de Russie. Cela voulait dire que grâce à notre système actuel, nous avions secoué le joug d'Alexandre. Jusque-là, c'était un compliment personnel plein de délicatesse et de bon ton; mais c'était en même temps une entrée de jeu diplomatique. Elle me dévoilait, et je n'en étais pas à l'apprendre, combien la Russie inspirait d'appréhension et de jalousie au cabinet de Vienne, que ces sentiments rapprochaient en secret de la politique anglaise, malgré des principes fort opposés dans leurs tendances libérales ou absolutistes; enfin je savais combien cet homme d'État faisait usage auprès de l'empereur des Russies de la crainte des révolutions dans l'Ouest et le Sud, pour le retenir du côté de l'Orient, et lui faire oublier les véritables intérêts de son propre pays et les inspirations d'une saine politique, pour se donner le rôle de gendarme de l'Europe civilisée. Nous sommes passés de là à traiter toutes les questions pendantes; d'abord celle de l'Espagne, qui faisait notre désespoir. Sur ce point l'Autriche et la Russie marchaient parfaitement d'accord, et en opposition avec nos vues; elles en-

courageaient Ferdinand dans la voie de l'absolutisme et de la réaction, qui prolongeait la nécessité de notre occupation et perpétuait l'affaiblissement toujours croissant et la ruine de l'Espagne.

Nous en sommes venus de là au Portugal, que l'Angleterre conduisait de la manière la plus évidente à un nouvel assujettissement au régime des Cortès, dans la vue secrète d'amener à son tour, par l'exemple de ce pays, un mouvement constitutionnel et révolutionnaire en Espagne. La crainte de pareilles conséquences aurait dû agir sur M. de Metternich, ministre d'un État ennemi de ce genre de gouvernement, bien plus que sur moi; cependant elle ne produisait en lui aucun effet. Préoccupé de son amitié intime pour l'Angleterre et de son système de déception à l'égard de l'empereur Alexandre, il voyait sans chagrin la situation de la péninsule ibérique lui fournissant de nouveau les moyens d'attirer de ce côté toute l'attention de ce souverain et de la distraire ainsi de ses vrais intérêts en Orient, et en même temps laissant à l'Angleterre la facilité de mener à bonne fin ses projets désorganisateurs sur l'Espagne; le cabinet de Londres en profiterait pour consommer l'émancipation de l'Amérique du Sud, et se procurerait la jouissance de rendre stérile le succès de notre campagne, qu'il avait vu avec tant de regret.

Je ne voulus point arrêter le cours de ces utiles confidences en laissant trop apercevoir que je pénétrais tout le machiavélisme d'une semblable politique et que je comprenais à quel point ses conséquences seraient fâcheuses pour nous. Je me

contentai de faire observer que tôt ou tard l'empereur Alexandre serait amené par les excès des Turcs contre les Grecs, ses coreligionnaires, sous l'influence des grands de son empire et de l'armée russe, ennemie des Ottomans et avide de leurs dépouilles, à ouvrir les yeux sur le caractère impolitique de sa prétendue générosité; qu'il se jetterait alors à l'improviste sur sa proie, par un de ces brusques changements que produit chez les puissants et les forts la certitude humiliante d'avoir été dupés. Le prince me répondit fort tranquillement que nous pouvions être exempts d'inquiétude et qu'il se chargeait de nous garantir de ce danger. Je me crus alors libre à mon tour de lui laisser voir que je comprenais toute sa pensée, et sans lui dire ouvertement que nous ne partagions pas sa prétention et sa suffisance, je lui fis l'objection de la possibilité de la mort d'Alexandre; je lui citai les propres paroles de ce prince adressées récemment à notre ambassadeur : « Arrangez-donc cette affaire des Grecs. Sachez que seul dans mon vaste empire, je veux maintenir la paix avec la Porte, afin de conserver la libre disposition de mes forces contre les révolutionnaires de l'Ouest et du Sud de l'Europe. Mais je puis mourir, et à quoi restez-vous exposés! Si vous ne m'aidez pas, comment mettrez-vous un termes aux massacres, à la réduction en esclavage, à l'oppression, à l'anéantissement de nos coreligionnaires, qui font frémir de rage mes peuples et mes armées ? »

Tel est le souvenir qui m'est resté de la longue conversation que j'eus ce jour-là avec le prince de Metternich. J'en eus depuis plusieurs autres, mais

elles n'ajoutèrent rien de très saillant ou de fort instructif à ce que j'avais appris de lui en cette occasion.

Le surlendemain 23 mars, j'eus à donner beaucoup d'audiences. Je vis entre autres M. de Chauvelin, qui venait me recommander une pétition en demande de défrichement de bois. Je ne l'avais jamais rencontré et connu autrement qu'à la Chambre, où nous ne nous parlions guère, car nous étions fort réservés à cet égard avec tous les membres de l'opposition libérale dont il faisait partie. Après qu'il fut entré dans mon cabinet et qu'il m'eut exposé l'objet d'une visite aussi peu ordinaire, je le fis asseoir auprès de mon bureau, ainsi que j'en usais avec tous ceux que je recevais; et comme je parcourais sa pétition, il se prit à dire qu'il faisait cette demande par acquit de conscience et pour n'avoir rien à se reprocher, car il sentait bien que, dans sa position, il n'avait aucun succès à espérer de sa démarche. Je l'interrompis en lui demandant quel acte de ma part pouvait lui donner lieu d'entretenir cette crainte, et j'ajoutai : « Si l'exposé que je viens de lire est confirmé par l'autorité locale, à laquelle il va être adressé pour avoir son avis sur les faits, la situation des lieux et l'état des choses, votre demande sera accordée. Si l'avis vous est contraire, il vous sera communiqué, et vous n'essuieriez un refus qu'autant que votre réponse serait de nature à nous faire connaître qu'il n'est pas juste de donner suite à votre requête. » Cela dit, je me levai pour lui donner congé, en ajoutant : « Je vous le répète, aucun acte de ma part ne vous a autorisé à craindre un déni de justice. »

Je fis en même temps un pas pour le reconduire vers la porte de mon cabinet. Il reprit aussitôt : « Mais il me semble que le ministère ne s'est pas épargné pour empêcher ma réélection à la Chambre. » Je lui répondis : « Nous n'avions pas, je pense, la charge de la favoriser, et nous ne nous en sommes mêlés qu'en produisant et soutenant loyalement un candidat royaliste. » Je fais un second pas vers la porte, mais il ne me suit pas et s'écrie : « Comment est-il possible qu'un homme d'esprit comme vous soit d'un parti si bête ! » Pour le coup j'arrive à la porte que j'ouvre et le salue en lui répétant : « Si votre demande est juste et votre exposé exact, l'autorisation de défrichement vous sera accordée. » Il passe et je referme la porte ; mais à peine avais-je fait un pas pour revenir à mon bureau, que je l'entends rouvrir ; je me retourne et je le vois passant seulement la tête par la porte entre-bâillée, et me disant assez vivement : « Je m'en tiens à mon dire :... un parti si bête qu'il n'a qu'un homme en état de faire marcher ses affaires, et qu'il fait tout ce qu'il peut pour le renverser ! et j'espère bien qu'il y réussira. » Après cela il referme brusquement la porte et s'en va. Oncques depuis je ne l'ai revu.

DCLXXV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi soir 29 mars. »

« Je vous envoie, mon cher Villèle, une note relative au prince de Metternich, qui m'a été remise ce soir. Je pense assez comme lui. Cependant, comme vous le verrez par les trois intéressantes dépêches arri-

vées de Pétersbourg, il paraît que M. Canning est un peu embarrassé dans sa marche libérale. Faites-vous montrer par le baron de Damas toutes les dépêches de La Ferronnays, ainsi que les pièces communiquées par Metternich : tout cela est du plus grand intérêt. La Ferronnays a agi à merveille, et vous jouirez de voir que la France est à même de jouer le rôle qui lui convient.

« Je ne vous verrai pas demain, mais écrivez-moi un mot après la Chambre. Bonjour ou bonsoir, mon cher Villèle.

« C. »

DCLXXVI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 6 avril 1825.

« Je profite du départ de M. Roth, mon premier secrétaire d'ambassade, qui va passer quelque temps en congé en France, pour vous écrire un mot, mon cher comte, et vous accuser réception de votre lettre du 17 du mois dernier, que le comte de Beaurepaire m'a apportée. Cette lettre m'est très utile en ce qu'elle m'instruit bien de l'état des choses, ce qui m'est nécessaire sur le terrain glissant où je me trouve, pour bien connaître la mesure que je dois garder autant dans ma conduite que dans mon langage. L'invitation faite au prince de Metternich de se rendre en Angleterre, ne vient que du roi, et j'ai tout lieu de croire, sans en être toutefois certain, qu'elle a été faite d'abord à l'insu de M. Canning. Mais M. de Metternich en a parlé à plusieurs personnes à Paris, car j'en ai été informé quelques jours

après avoir reçu votre lettre, par une ou deux personnes qui m'ont écrit à ce sujet. Je ne serais donc pas étonné que M. Canning fût maintenant instruit de cette circonstance; cependant il ne m'en a pas parlé lorsque je l'ai vu il y a quelques jours. Dans cette entrevue dont je rends compte au baron de Damas, il m'a donné lecture de la réponse qu'il a envoyée dernièrement à la note espagnole de M. de Zea au sujet de la reconnaissance *de fait* par l'Angleterre de l'indépendance des colonies espagnoles. C'est une pièce diffuse dans ses explications; M. Canning doit m'en envoyer copie, que je transmettrai au baron de Damas. Elle n'a rien de remarquable; son seul but est de disculper l'Angleterre de l'imputation que la note espagnole dirigeait contre ce pays, d'avoir été peu fidèle à garder la lettre des traités conclus avec l'Espagne. Je suis toujours sur un bon pied ici avec M. Canning, observant bien soigneusement néanmoins toute sa conduite politique. Si le prince de Metternich a eu l'intention de lui donner quelque inquiétude à l'occasion de son voyage à Paris, il y a réussi. Le mystère qui paraît couvrir toutes les opérations politiques sur le Continent, lui donne un peu d'ombrage, mais ne le fait pas cependant changer de langage au sujet des principes qu'il a émis, et dont il a même déjà fait l'application. Il paraît maintenant désirer ardemment l'émancipation des Grecs; je sais même qu'il y compte. Il serait important, je pense, de faire surveiller les rapports qui existent entre le gouvernement insurgé grec et le gouverneur des Iles Ioniennes; je suppose qu'il se passe là quelque manigance, dont je ne puis avoir le fil ici.

« La Russie est la bête noire de M. Canning; j'ai plusieurs fois évité, dans mes conversations avec ce ministre, de le laisser amener l'entretien sur ce sujet, connaissant déjà toute sa pensée et trouvant trop délicat qu'il me la communique *avec chaleur,* ce qu'il fait toujours lorsqu'il parle de ce pays. Je sais qu'il soupçonne le gouvernement russe de chercher à préparer à l'Angleterre des embarras dans ses possessions des Indes Orientales. En effet il paraît que le peuple belliqueux des Syndhi, qui sépare la Perse des possessions anglaises, ne serait pas éloigné de se rapprocher des intérêts russes. Si je suis bien informé, la chose serait même déjà faite si le souverain du pays n'avait une véritable inclination pour l'Angleterre. Mais ce souverain est très vieux et son fils, jeune prince aimant la guerre, paraît être hostile aux Anglais. Le grand empêchement aux desseins de la Russie (si ceux que lui prête M. Canning sont réels), c'est la jalousie de la Perse, qui craint l'influence de cet immense empire qu'elle considère comme son rival.

« Quant au Portugal, rien de nouveau. Nous attendons ici le comte de Palmella. Charles Stuart doit être arrivé à Lisbonne maintenant, et M. Canning espère qu'il surmontera tous les obstacles que le roi de Portugal oppose à la reconnaissance de l'indépendance du Brésil. Des lettres particulières me font croire que l'Autriche y fait chanter en ce moment les louanges de l'infant don Miguel, qui paraît avoir assez bien pris à Vienne.

« Je ne vous parle pas de nos affaires intérieures, mon cher comte. Il paraît qu'elles vont bien, malgré

les efforts des partis. Vos deux lois ont passé à la Chambre des députés, et je vous en félicite. On me fait espérer que vous aurez un égal succès à la Chambre des pairs : ce sera un grand point de gagné que d'avoir ces deux lois. Vous seriez bien aimable si vous me mettiez un peu au courant de nos affaires politiques après le départ du prince de Metternich, comme vous avez eu la complaisance de le faire avant son arrivée à Paris. Je vous recommande M. Roth, porteur de cette lettre, dont je suis fort content.

« Adieu, recevez, mon cher comte, la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCLXXVII. — LE PRINCE LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte,

« En prenant congé de S. M. le Roi, j'ai osé recommander à sa bienveillante protection ma sœur la grande-duchesse Anne ; le Roi, avec sa bonté ordinaire, m'a promis d'en parler à V. Exc. Elle voudra donc me permettre de lui communiquer de quoi il s'agit. Ma sœur demeure, du consentement de l'Empereur, depuis 1810 en Suisse près de Berne, et en bonne harmonie avec le peu de société qui s'y trouve. Il paraît que M. le marquis de Moustier a eu des préventions contre quelques-unes des personnes que la grande-duchesse a depuis nombre d'années l'habitude de voir ; enfin il en a résulté une espèce d'hostilité envers elle. Sans entrer dans les causes, je suis

persuadé que S. M. le Roi, si bon et si aimable pour tout le monde, désire que ses représentants lui ressemblent. Tout ce que j'ose donc demander dans les circonstances actuelles, serait que V. Exc. daignât, avant le départ de M. le marquis pour son poste, lui dire quelques mots à ce sujet. Dans une petite ville, où la société ne peut point s'éviter, des mésententendus deviennent un véritable fléau. J'ose joindre une pétition d'un Cobourgeois pour le ministre de l'Intérieur; V. Exc. me pardonnera mon importunité, mais mon protégé est un bien fidèle sujet. Je saisis cette occasion pour offrir à V. Exc. mes remerciements les plus sincères pour toutes les marques de bienveillance qu'elle m'a données, et la prie de croire que je forme les vœux les plus constants pour son bonheur et que je lui ai voué mes sentiments les plus distingués. »

« LÉOPOLD[1].

« Paris, le 18 avril 1825. »

DCLXXVIII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vendredi, 11 heures[2].

« Venez chez moi entre midi et demi et 1 heure, mon cher Villèle. J'espère que vous aurez aussi bien dormi que moi. Je suis content comme roi, mais je le suis également comme homme, par le grand suc-

1. Depuis roi des Belges. Sa sœur, la princesse Julie-Henriette-Ulrique de Saxe-Cobourg, épouse divorcée du grand-duc Constantin de Russie, avait reçu à son mariage le nom d'Anne Féodorowna.

2. 29 avril 1825. La veille avait eu lieu une discussion sur les comptes de la guerre d'Espagne, où M. de Villèle avait victorieusement repoussé les attaques acharnées des deux oppositions, sans laisser jamais mettre en cause les actes du prince généralissime.

cès obtenu par celui qui, depuis dix ans, justifie si bien ma confiance.

« Bonjour, cher Villèle.

« CHARLES. »

MENACES ANONYMES.

Le 24 juillet, dans une réunion du Conseil tenue à Saint-Cloud, le Roi m'a remis une lettre anonyme adressée à Madame la Dauphine, remplie de menaces à propos de la conversion qui, est-il dit, ruine les rentiers. Je suis bien trompé, ou le prétendu rentier est un intrigant poussé par des ambitieux plus occupés de changement dans le ministère que de réduction dans les rentes.

Le lendemain 25, à Saint-Cloud, j'ai eu une longue conversation avec le Roi au sujet de la lettre de la veille. Je lui ai dit que j'avais été inondé de menaces anonymes dans les premières circonstances graves de mon ministère; comme je les avais dédaignées, les auteurs de ces manœuvres s'adressèrent alors à ma famille, et en vinrent jusqu'à écrire à ma femme, en la menaçant d'assassiner ses enfants sous ses yeux, si elle n'obtenait pas de moi de renoncer à tel ou tel acte qui préoccupait alors le public. Je pris dès ce jour, dans l'intérêt du repos de ma famille comme du mien propre, le parti de donner l'ordre dans mon cabinet particulier de jeter au feu sans la lire toute lettre anonyme, ou toute lettre de menaces soupçonnée de porter une fausse signature; je défendis expressément de faire, à moi ou aux miens, la moindre mention de ces sortes d'écrits : « Depuis lors, ai-je ajouté, ni moi, ni ma famille, nous n'a-

vons songé à ces menaces ou à leurs auteurs. Je croirais que les personnes qui entourent le Roi et la famille royale, devraient avoir l'ordre, ou l'autorisation, de leur éviter ainsi les ennuis donnés par ces correspondants malintentionnés, qui perdraient bientôt tout espoir de succès dans leurs machinations ténébreuses. » Je joignis à cela des explications rassurantes, tant sur les effets de la conversion des rentes, que sur les points de la politique extérieure qui nous donnaient alors des embarras. Enfin, passant aux violentes attaques dont j'étais personnellement l'objet, je dis au Roi que je ne m'en inquiétais nullement pour moi, mais seulement à cause du mal qu'elles faisaient à son gouvernement, dont elles rendaient la marche plus difficile, et pour l'ennui qui en arrivait peut-être jusqu'au Roi et aux membres de sa famille. Qu'à cet égard, je priais S. M. de se souvenir de ce que j'avais pris la liberté de lui dire dans plus d'une occasion semblable : que sous un gouvernement de majorité et d'opinion publique, le Roi doit choisir librement entre conserver son ministère, ou en faire le sacrifice à une majorité, ou à une opinion quelquefois injuste ou mal éclairée, s'il juge ne devoir pas l'affronter, ou ne pas pouvoir la ramener. Quand le Roi se croirait dans cette situation à mon égard, je le priais de ne pas oublier que, loin de porter atteinte à mes goûts ou à mes penchants, il ferait beaucoup pour ma satisfaction personnelle en me laissant retourner à Morvilles au milieu de ma famille et de mes travaux agricoles, que je préférais de bien loin à la rue de Rivoli et aux occupations de mon ministère.

DCLXXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE[1].

« .... Hier, nous avons reçu des nouvelles que je vais te rendre en peu de mots. A Lisbonne, on mène rondement l'établissement de la nouvelle Charte, avec la prétention de comprimer le libéralisme et de l'empêcher de s'en emparer. Les Anglais mettent beaucoup de soin à diriger dans ce sens; jusqu'à présent, on y a réussi. Tous les cabinets ont défendu à leurs représentants de chercher à agiter le pays.

« A Madrid, on a reçu la lettre du Roi à son cousin le roi d'Espagne. On n'y voit que la concession de l'occupation jusqu'au 1er avril; on s'inquiète peu de nous payer; on ne fera rien pour restaurer le pays; on veut encore moins entrer en négociations avec les colonies. Il ne paraissait pas que la Charte portugaise dût amener des mouvements révolutionnaires dans le pays.

« A l'intérieur, les renseignements que j'ai, c'est que de tout le mal que font les journaux, le plus généralement répandu est celui de la haine qu'ils inspirent contre moi : cela me paraît tout simple et je m'y résigne. Mais c'est un motif de plus pour songer sérieusement à cesser un sacrifice aussi pénible, aussitôt qu'il ne sera plus commandé par des motifs d'honneur et de reconnaissance envers le Roi. J'arrange souvent dans ma tête qu'avec deux sessions encore, je puis terminer l'affaire des Émigrés,

1. Du 7 août 1825. Madame de Villèle était alors en Normandie en visite chez le marquis de Neuville, beau-père de sa fille aînée.

consolider l'état des finances, finir l'occupation d'Espagne, et nous placer convenablement à l'égard de ses colonies, enfin préparer le renouvellement de la Chambre par des dispositions sur la presse, qui permettent à d'autres d'en prévenir utilement les abus. Dans ce temps, nous pourrons, j'espère, aussi établir nos deux enfants, Villèle l'an qui vient, Henriette l'année suivante. Alors, retirons-nous. J'en ai fait assez pour nuire beaucoup à ma santé à venir et à mon bonheur présent. Je vous laisserai, j'espère, un nom plus honoré quand celui qui l'a fait connaître n'y sera plus, qu'il ne l'aura été, ainsi que c'est tout simple, pendant le temps qu'il sacrifiait tout son être et tout ce que Dieu lui a donné de facultés, à servir son pays. Si je puis encore passer quelques années avec toi et nos enfants, et que vous ne souffriez pas de ma retraite, je m'estimerai encore trop heureux. Voilà mes projets qui, tu peux l'avoir souvent aperçu, sont ma seule consolation dans une situation pénible, et mon plus doux espoir pour un temps moins éloigné qu'il ne doit paraître à ceux qui ne connaissent pas mes sentiments et mes intentions. »

DCLXXX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mercredi soir[1].

« Cette baisse inattendue m'étonne, mon cher Villèle, mais elle est loin de m'inquiéter, et je suis

1. 10 août 1825. La conversion volontaire de 30 000 000 francs de rentes 5 0/0 dans le fonds nouveau du 3 0/0 avait été suivie d'une forte baisse, influencée par les déclamations mensongères et

bien sûr comme vous qu'elle ne peut être que momentanée. C'est un cruel malheur que de se livrer à l'esprit de parti, et il est pénible de voir que l'on doit mépriser des hommes que l'on croyait fidèles, ou du moins attachés aux intérêts de la France. Le ciel fera justice de personnages aussi coupables. Écrivez-moi un mot demain pour me faire connaître ce qui se passe, et l'état des choses. Vous viendrez toujours vendredi à 2 heures.

« Allons, mon cher Villèle, bon courage au milieu des obstacles. Comptez plus que jamais sur mon affection et mon entière confiance.

« C. »

DCLXXXI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Lundi, 3 heures[1].

« Sosthènes me pousse beaucoup pour finir l'affaire des actions de la *Quotidienne* avec Laurentie, en me prévenant que les articles les plus violents doivent être insérés dans cette feuille.

« Voulez-vous attendre à demain pour que nous parlions de cette affaire? Ou bien aimez-vous mieux que j'envoie chercher Capelle pour la terminer tout de suite?

« Réponse le plus tôt possible. Je ferai ce que vous jugerez le plus utile. Bonjour, cher Villèle.

« CH. »

les fausses nouvelles répandues par les journaux des deux oppositions. Il en résultait de grandes pertes pour les rentiers engagés dans la conversion, et un ébranlement déplorable du Crédit public.

1. 7 novembre 1825. M. de Villèle a écrit au bas de cette lettre : « Répondu négativement. »

DCLXXXII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Fontainebleau, 10 novembre.

« Non, mon cher Villèle, je ne me laisse pas plus effrayer que vous de ce qui se passe à la Bourse. La cause de cette crise momentanée est plus satisfaisante et surtout plus solide que cette baisse momentanée. Les moyens que vous vous proposez de prendre, me paraissent sages et convenables à la circonstance; je suis bien aise aussi que vous ayez à vous louer de la bonne volonté que vous rencontrez. La seule chose qui me fasse un peu de peine, c'est le redoublement que ceci peut occasionner dans les sottises très coupables des écrivains journaliers. Mais je suis déjà endurci sur ces indignes bavardages, et je vous réponds que je n'en serai que plus ferme à suivre la ligne de conduite que j'a adoptée.

« J'écouterai avec intérêt le projet du garde des Sceaux, ainsi que les discussions sur le Budget.

« Je me porte bien, ainsi que mes enfants. Je serai samedi à Paris pour dîner, et vous viendrez chez moi à 8 heures du soir. Dites au baron de Damas que je n'ai rien appris de nouveau du marquis de Hastings. Il retournera demain à Paris.

« A samedi, mon cher Villèle, vous connaissez tous les sentiments qui m'attachent à vous.

« C. »

DCLXXXIII. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Madrid, 11 novembre 1825.

« Monsieur le comte, je ne veux pas laisser partir mon premier courrier sans me rappeler à votre bon souvenir.

« Je suis arrivé ici dans un moment critique. M. de Zéa avait été remplacé six jours auparavant par le duc de l'Infantado. Nous perdons un ministre plus abordable et plus facile à influencer que celui qui arrive au timon des affaires. Il y aura beaucoup de mesure et de ménagements à garder; mais en définitive, M. d'Oubril[2] gouvernait M. de Zéa, et notre jeune chargé d'affaires était traîné par eux à la remorque. Nous étions loin de jouer ici le premier rôle. Maintenant que l'influence russe est abattue, nous resterons en première ligne, mais avec plus de difficultés que jamais.

« Cependant, la confiance qu'inspire le duc de l'Infantado au clergé et au parti royaliste, sa position élevée, et la force et le crédit que lui donnent ses antécédents, peuvent *lui faire oser* beaucoup plus que M. de Zéa n'aurait pu le faire, sur les questions qui sont ici si délicates à toucher. En flattant l'amour-propre personnel de ce nouveau ministre, en lui faisant craindre l'abandon de la protection de la France s'il repoussait ses conseils, donnés avec tous les

1. M. le marquis de Moustier avait été nommé très récemment ambassadeur de France à Madrid.

2. Ambassadeur de Russie à la cour d'Espagne.

ménagements nécessaires, il serait possible de l'amener à des concessions inespérées : du moins, voilà ce que quelques-uns de ses amis prétendent. Je ne dois ni me presser, ni me montrer avide de jouer un rôle, pour réussir ici. Le jeune Bois-le-Comte s'est trop mis en évidence vis-à-vis de M. de Zéa, et son amour-propre est trop compromis, pour que vous ne deviez pas vous tenir en garde contre ses rapports et tout ce qu'il dira à son retour : il a fait ici naufrage au port et s'en montre fort piqué. Il a voulu attribuer la révolution ministérielle qui a eu lieu, à un mémoire du ministre de Danemark dirigé surtout contre vous ; mais les dépêches que j'écris aujourd'hui au baron de Damas, vous donneront la clé du renvoi de Zéa d'une manière bien autrement exacte et dégagée de toute prévention et de toute passion. Il est très vrai que vos détracteurs cherchent sans cesse à vous représenter ici comme pressé de faire reconnaître l'emprunt des Cortès, l'indépendance de l'Amérique, et tout prêt même à imposer des Chambres à l'Espagne. La *Quotidienne*, les *Débats* et l'*Aristarque* ne vous épargnent pas, ni moi non plus, et c'est à ces sottes productions de Hyde et de Chateaubriand qu'il faut surtout attribuer les préventions qu'on a cherché à faire naître ici contre vous. Il y entre aussi un peu d'humeur sur le refus d'avancer des fonds. M. de Zéa, qui ne se soutenait ici que par l'espoir ou les craintes qu'il donnait sur le dehors, une fois tombé, son successeur, qui a été porté au ministère par les puristes, qui aspirent à se passer de nous et surtout de l'alliance, se montrera moins pressant : le bien est de

rester maîtres chez eux et non de nous tracasser pour avoir des secours. C'est une révolution d'orgueil avant toute chose.

« J'ai été très bien traité, très bien vu, et mon apparition sans fâcherie et sans humeur, leur a beaucoup plu. Je me trouve donc hors de toute entrave personnelle dans le rôle qu'il plaira au Roi de me faire jouer ici. Je ne serai occupé que de mes devoirs et de la dignité de sa couronne, aussi longtemps qu'il jugera ma présence ici utile au bien de son service.

« Je n'ai pas besoin, monsieur le comte, de vous assurer de mon entier dévouement; il vous est aussi sincèrement acquis que tous les autres sentiments que je vous porte : veuillez en agréer l'hommage, ainsi que l'assurance de ma plus haute considération.

« MOUSTIER. »

DCLXXXIV. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 30 novembre 1825.

« Si vous en trouvez le moment, mon cher comte, expliquez-moi en peu de lignes quelle est votre impression au sujet de la baisse actuelle des fonds publics tant en France qu'en Angleterre. Plusieurs personnes pensent que celle qui a lieu maintenant à Londres, est la suite de la baisse de nos 3 0/0. Quant à moi, je suis tenté de penser tout à fait le contraire. Il y en a qui veulent expliquer la baisse de nos fonds en en attribuant la cause au développement de notre industrie et aux progrès de

notre agriculture ; je ne puis être de leur avis, car ce serait leur accorder que la hausse des fonds est en sens inverse de l'accroissement de la prospérité publique, et je suis témoin que, l'année dernière, époque à laquelle la prospérité de l'Angleterre était dans son plus grand éclat, les fonds publics, c'est-à-dire les 3 0/0 consolidés, sont montés jusqu'à 98 1/2, presque 99. La terreur panique est portée ici au plus haut degré ; les 3 0/0 ont baissé un instant avant-hier jusqu'à 80. Les banques provinciales (dont une des principales, celle de Plymouth, a fait banqueroute) se hâtent d'envoyer chercher du numéraire à Londres. Je crains que cette terreur n'influe encore sur nos fonds. Elle rend le numéraire très rare sur la place de Londres, ce qui empêche qu'on ne puisse en envoyer à Paris, comme on l'a fait dernièrement, pour soutenir le prix de nos effets publics. Après tout, je pense bien que ce moment de crise ne sera pas de longue durée, mais je désirerais bien qu'il fût terminé avant l'ouverture de nos Chambres, afin que les esprits puissent être, à cette époque, un peu plus tranquillisés.

« Croyez-vous, mon cher comte, que vous puissiez, à la session prochaine, réaliser ce que nous avons tous deux considéré comme désirable à faire relativement à la *reconstitution de la propriété* en France. Croyez-moi, la monarchie ne sera consolidée et le ministère fermement établi, que lorsque l'intérêt de la propriété sera fortement constitué, et pourra ainsi prêter un appui utile et constant à la monarchie et au ministère. Hors de cet intérêt, on ne peut que louvoyer entre des opinions qui s'entre-

il en est résulté ce que nous avons vu. Il y a dans les deux pays deux causes réelles de gêne, en outre de l'heureuse direction des capitaux vers le commerce et l'industrie. Chez nous cinq à six millions de rente 3 0/0 possédés par des porteurs qui n'ont pas de quoi les payer et sont à chaque liquidation à la discrétion de leurs prêteurs. Les baisses successives en ont forcé un bon nombre à lâcher prise; ils ont été remplacés par de bons preneurs, et il y a eu amélioration de ce côté. De l'autre, la caisse d'amortissement a déjà racheté 1800000 francs de ces rentes; son action continue, et le classement que la baisse elle-même amène, doivent rendre incessamment à notre 3 0/0 cette consistance qui s'observe dans nos 5 0/0, surtout depuis qu'ils sont débarrassés de la partie flottante, sur laquelle s'exerce l'agiotage.

« En Angleterre, la cause de la gêne me paraît plus grave et je redoute le moment où on lui appliquera le seul remède véritablement curatif à mes yeux.

« Elle a pour 836000000 francs de bons de l'Échiquier en circulation; c'est une dette flottante beaucoup trop forte dans la situation actuelle. Le ministère anglais sera sans doute forcé à en rembourser une partie pour dégager la Banque et son trésor lui-même. Il ne le pourra qu'au moyen d'un emprunt, et, jusqu'à ce que cet emprunt soit terminé, je crains que le cours des rentes anglaises ne puisse se relever d'une manière solide.

« Nous n'avons pas le même obstacle; notre dette flottante est moindre qu'elle n'a jamais été; à peine

si nous avons de trente à quarante millions de bons royaux en circulation. Nous avons en outre des excédents de recettes tels qu'après avoir satisfait à tous les services, même supporté la guerre d'Espagne et trois années d'occupation, le Roi aura probablement la satisfaction de pouvoir opérer un notable dégrèvement. Vous pensez que ce sera la propriété qui en profitera. D'autre part, on pourra mettre des obstacles à son morcellement et favoriser sa conservation. C'est par ces voies positives que nous pouvons arriver à fortifier cette base de l'édifice social. Je ne pense pas qu'avec tous les obstacles qui existent, on puisse aller plus vite et penser encore à organiser les localités; on n'y trouverait aucun élément d'organisation; on n'aurait opéré que sur le papier.

« Vous voyez par ce long bavardage que j'ai plus à cœur les affaires intérieures que celles de l'extérieur. Je n'en ai pas moins suivi avec intérêt vos relations avec M. Canning, et lu avec attention votre dépêche du 9. Le terrain que vous avez pris est très bon; il faut s'y tenir. En général, je ne puis craindre de si tôt une conflagration avec les puissances de l'Europe. Toutes veulent la paix et en ont besoin, et toutes doivent être encore longtemps contenues par les ferments révolutionnaires qui les menacent, bien plus que ne pourrait leur profiter la satisfaction de quelques intérêts secondaires.

« Adieu, mon cher prince, nous avons parlé de votre affaire avec le Roi[1]. Il paraît qu'elle aura lieu

1. L'ordre du Saint-Esprit que désirait le prince de Polignac et qu'il avait regretté de ne pas recevoir à la promotion du Sacre.

à la promotion du 2 février; il n'y aura rien d'ici là. Recevez l'assurance des sentiments de votre affectionné, qui n'a pas le temps de se relire.

« J^H DE VILLÈLE. »

ANNÉE 1826

DCLXXXVI. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 10 avril 1826.

« Monsieur le comte, j'ai reçu avec un vif sentiment de reconnaissance la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 19 mars. Je comprends l'excès du travail que vous donne une session dans laquelle la duplicité et la mauvaise foi alimentent, faute de raisons, les récriminations de vos adversaires. Il me tarde de vous voir rentré dans une atmosphère plus calme, quoique vous ne soyez pas homme à vous laisser échauffer par l'orage qui gronde autour de vous. Mais enfin la diplomatie a aussi ses besoins, et je voudrais que vous puissiez y consacrer plus de moments : ils ne seraient pas perdus. On nous reproche notre indifférence à cet égard, et cette indifférence, vraie ou apparente, influe beaucoup sur notre poids au dehors.

« M. de Damas m'a écrit sur l'Amérique, mais rien de tout cela ne rapproche du terme. Je lui

adresse par ce courrier une longue dépêche sur la matière; elle est comme les feux follets : plus on approche et plus ils reculent. Tout ici est dans le caractère du roi : il veut régner au jour le jour, sans que rien ne vienne troubler son apathie et ses petites distractions. Il ne songe ni aux malheurs qui le menacent, ni à la postérité. Tout ce qui lui donne des affaires, ou le besoin de prendre un parti, l'irrite et le cabre. Chaque ministre vit comme lui, au jour le jour, sans s'embarrasser de l'ensemble de l'administration. Le conseil d'État a détruit la présidence du Conseil, et il délibère sur des riens, sans avancer la restauration d'une monarchie si caduque. Parle-t-on au roi de l'état de l'Europe, de la péninsule ou de l'Amérique, il répond : qu'on le laisse en repos s'occuper des préparatifs de son voyage à une de ses maisons de plaisance. Il n'aime à prêter l'oreille qu'aux intrigues domestiques, aux rapports de police et à tout ce qui peut alimenter son goût pour le commérage et la malice. On vit ici de la misère, qui ailleurs fait mourir. Les troupes ne sont pas payées; 7 000 officiers à mi-solde sont sans pain ; les officiers en activité sont à onze mois d'arriéré ; ceux de la garde à quatre mois. Les valets même du roi à vingt-deux mois ; et pour lui-même il ne se refuse pas une fantaisie, quelque chère qu'elle soit. Il dépense 70 millions de réaux pour sa maison et ses palais.

« J'amollis le terrain sur la question d'Amérique, c'est tout ce que je puis faire en attendant que l'Europe entière se montre fortement sur la question par une demande *écrite* et *collective*, que l'Angleterre

mette tout son poids dans la balance en termes menaçants; et alors encore lui répondra-t-on peut-être, comme M. le duc de l'Infantado l'a fait une fois vis-à-vis de moi : « Eh bien! si l'Angleterre nous menace, nous envahirons le Portugal. » On ne doute jamais de rien ici, et les bravades se disent de la meilleure foi du monde.

« On attend don Miguel avant de songer à rien sur le Portugal, et il me semble qu'il pourrait être ici. Si cette diversion n'a pas lieu, l'Angleterre régnera en paix à Lisbonne, et de là elle peut lancer bien des fusées ici et achever de perdre ce pays, pour le forcer enfin à reconnaître ce qu'il est si peu disposé à reconnaître sans cela.

« Je me soutiens près du roi, en ne tentant pas près de lui des démarches inutiles et oiseuses pour m'entendre dire : *bien* à tout et voir faire le contraire. M. le duc de l'Infantado est noble et fier, mais indolent, sans mémoire, sans nerf, timide et tremblant devant le roi. Un simple petit secrétaire d'ambassade est tombé ici des nues, de Paris, pour travailler à le renverser au profit, dit-on, de la Russie, et je ne serais pas étonné du succès. Je rends compte en détail de cette intrigue à M. de Damas : elle mérite votre attention. Le grand malheur, c'est qu'aux Affaires Étrangères, on n'est ému de rien, et on y va sans méthode, sans système et sans zèle, surtout. C'est à vous d'y voir et j'eusse voulu que vous l'eussiez fait comme chef réel du département : sa politique alors eût pris un autre ascendant. Vous êtes tout entier à ce que vous faites ; vous y êtes de cœur et de tête. M. de Damas y est au plus de la main, et

celle-là est guidée souvent par de pernicieuses influences subalternes. Il est le premier qui ait voulu se passer de *directeur*, alors que M. Pasquier en avait un.

« J'en reviens à ma position ici. Elle a cela de cruel qu'elle emporte une immense responsabilité morale, sans moyen de parer au mal, ni chances toujours vivaces de troubles et de subversions. Le roi en est aux derniers abois financiers, et je doute que M. Balesteros lui fournisse beaucoup d'écus. L'Amérique en *promettrait*, mais, dût-elle en compter sur table, l'amour-propre et l'orgueil l'emporteraient encore, à la Cour du moins. La population nous hait pour le mal fait par Bonaparte, et les Foy, Sébastiani et autres gens à belles phrases ; elle nous hait encore par l'orgueil blessé d'une restauration et d'une occupation. En somme, ce séjour est sévère : il exige du caractère et du courage. J'en aurai tant que le Roi daignera avoir confiance dans mes faibles services ; mais j'aimerais autant, je l'avoue, les lui consacrer ailleurs. La vie s'use vite ici. Veuillez, monsieur le comte, agréer, etc.

« MOUSTIER. »

DCLXXXVII. — Mgr LE DUC D'ORLÉANS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Neuilly, ce lundi soir 24 avril 1826.

« Voici, mon cher comte, le mémoire que je vous ai annoncé sur le passif de nos successions, etc. Les faits qu'il contient sont incontroversibles, et ne sont par conséquent susceptibles d'aucune modifi-

cation ; mais il n'en est pas de même de la manière de les présenter. Je crois qu'elle a été bien saisie ; néanmoins je vous le transmets moi-même pour que, dans le cas où vous apercevriez quelques changements à faire dans la forme, vous pussiez me les indiquer lorsque j'irai vous voir dans quelques jours. Si au contraire vous le trouviez tel que vous l'attendez, alors vous pourrez y donner cours tout de suite.

« Les papiers que je vous ai communiqués et dont le Roi a daigné approuver l'expédition, sont partis jeudi soir, et j'espère que la goélette grecque aura pu mettre à la voile ce soir ou demain. J'ai recommandé la plus grande diligence. J'ai des duplicatas tout prêts, pour les faire partir par l'occasion que je vous ai demandée et que vous m'avez fait espérer pour Napoli de Romani.

« Je vous renouvelle bien sincèrement, mon cher comte, l'assurance de tous mes sentiments et de toute ma considération pour vous.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

DISCUSSION SUR LES MARCHÉS OUVRARD.

Le 24 avril 1826, la Chambre des députés commença la discussion de la loi portant règlement définitif des comptes de la guerre d'Espagne. M. Casimir Périer demanda l'ajournement à l'année suivante. Me trouvant retenu à la Chambre des pairs par la discussion de la loi d'indemnité des colons de Saint-Domingue, qui fut votée le 25, je ne pus assister aux deux premières séances, que remplirent des déclamations sur les dépenses de la guerre. M. de

Corbière répondit le premier jour aux attaques dirigées contre l'administration, que, dans la séance du 25, MM. de Martignac et de Clermont-Tonnerre se chargèrent de réfuter. Dans celle du 26, les débats prirent un caractère particulier d'aigreur. M. de La Bourdonnaye, attaquant les marchés Ouvrard, ne craignit pas de m'accuser d'avoir été prévenu d'avance de cette ruineuse opération et d'en avoir favorisé la conclusion. J'avais entre les mains deux lettres que j'avais écrites à Monseigneur, pendant son séjour à Bayonne, pour l'avertir du départ d'Ouvrard de Paris, et le mettre en garde contre les intrigues de cet aventurier, avec lequel on m'accusait au contraire de m'être mis d'accord pour induire le prince en erreur. Attaqué dans mon honneur par ces imputations outrageantes et qu'il m'était si aisé de confondre, je ne voulus cependant pas faire usage de ces lettres sans l'agrément de Monseigneur le Dauphin, et je fis renvoyer la discussion au lendemain.

Dans la matinée du 27, il y eut Conseil chez le Roi. Je demandai l'autorisation de produire ces lettres, si elles se trouvaient nécessaires à ma défense. J'étais d'autant plus fondé à la réclamer qu'avant de sortir de chez moi, j'avais reçu de M. Lingay, attaché à la rédaction du *Moniteur*, l'avis que M. Ouvrard semblait entrer dans l'intrigue de M. de La Bourdonnaye, ou voulait mettre à prix ce qu'il appelait sa discrétion[1]. Le Roi et Monseigneur le Dauphin n'hésitèrent pas à me donner cette autorisation. Mais à l'issue du Conseil, tous mes col-

1. Voir ci-après lettre DCLXXXVIII.

lègues me pressèrent de n'en pas faire usage, si ce n'est à la dernière extrémité; cette recommandation m'était bien inutile. Je m'étais déjà expliqué à cet égard au Conseil. S. M. ayant remarqué combien j'étais ému, eut la bonté de me faire parvenir un billet à ce sujet pendant la séance de la Chambre [1]. Le caractère que prit la discussion me dispensa d'avoir recours à cette ressource extrême. Malgré les efforts de MM. Benjamin Constant, Casimir Périer, Dudon et de Valon, la Chambre repoussa l'ajournement à une assez forte majorité. L'opposition fit dans la séance du 28 une nouvelle tentative pour revenir sur cette question à propos du procès-verbal, mais après un long débat, elle échoua de nouveau dans cette manœuvre.

On peut être étonné que ce règlement de compte ait donné lieu à des difficultés si prolongées. C'était le résultat d'une situation fausse, où personne ne voulait ou ne pouvait dire toute la vérité. M. de Talleyrand l'avait caractérisée avec sa causticité habituelle, en disant : « Dans toute cette affaire, il n'y a eu qu'un *innocent*. » Il est certain qu'avec un peu plus d'expérience, Monseigneur le Dauphin pouvait entrer en campagne dès le jour fixé, sans avoir recours à l'intervention d'Ouvrard ; il pouvait surtout, après deux ou trois marches faites par l'armée vers l'intérieur de l'Espagne, se dégager de son onéreux contrat. Cette convention fut maintenue par suite de l'animosité passionnée qu'on parvint à inspirer au prince contre le maréchal ministre de la Guerre, et

1. Voir ci-après lettre DCLXXXIX.

de la détermination formelle qu'on lui fit prendre d'abandonner le commandement de l'armée plutôt que de renoncer à la faire approvisionner par le munitionnaire général. C'est ce que tout le monde savait; c'est ce que personne ne se souciait de dire. La gauche voulait ménager le prince, tout en cherchant à flétrir l'honneur de sa campagne. L'opposition de droite ne visait qu'à perdre le président du Conseil, et à rejeter tous les torts sur sa prétendue hésitation à entreprendre la guerre d'Espagne. Enfin la majorité ministérielle s'efforçait de concilier les égards envers le prince, et le bon vouloir envers les ministres, avec des ménagements pour l'opinion publique, en évitant de paraître pressée d'accepter les comptes, tout en cherchant à sortir de la situation embarrassante que créait l'ajournement, déjà trop prolongé, de cette épineuse affaire.

Le Roi m'apprit le lendemain que Monseigneur le Dauphin avait été mécontent du discours que j'avais prononcé à la Chambre le 27. J'avais cependant pris le seul moyen qui pouvait me dispenser de la production de lettres, que nous voulions éviter et qu'il s'était cru cependant obligé de me permettre. D'après le désir de S. M., j'eus avec Monseigneur une explication, où il me fut facile de lui rendre raison de ma conduite.

J'ai parlé de la lettre que m'avait adressée M. Lingay. Peu de temps après, je reçus une demande d'audience de M. Mauguin, avocat d'Ouvrard retenu en prison pour le procès qui lui était intenté. M. Mauguin commença par se plaindre de la rigueur dont on usait dans la liquidation de son client. Je

m'empressai de lui répondre que cela ne me regardait en rien, et que c'était au ministère de la Guerre qu'il fallait s'adresser. Je le reconduisais vers la porte quand tout à coup il s'arrête, en me disant : « Tenez, Monseigneur, ce n'est pas pour M. Ouvrard, mais pour vous, que je suis venu ici. J'étais hier avec mon client; M. de La Bourdonnaye est entré et lui a dit : « Mais malheureux! Insensé que vous « êtes! Comment ne chargez-vous pas M. de Villèle? « Vous seriez sûr de trouver mille défenseurs. » M. Ouvrard a répondu : « Comment le charger « puisqu'il n'est pour rien dans mon affaire? » — « Eh! qu'importe! » a repris M. de La Bourdonnaye. C'est ce *qu'importe,* ajouta M. Mauguin, que j'entends depuis retentir à mon oreille, et j'ai cru devoir vous le dire ». Il me quitta là-dessus.

DCLXXXVIII. — M. LINGAY AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monseigneur,

« M. Mauguin, conseil de M. Ouvrard, sort de chez moi. Je crois de mon devoir de faire connaître à V. Exc. le résumé de sa conversation, parce qu'il a parlé franchement devant moi (nous sommes amis d'enfance), et que je n'ai rien négligé pour le mettre en garde contre les séductions et les mensonges de son client, qui n'a jamais épargné de telles armes, même avec ceux auxquels il devrait avoir intérêt de dire la vérité. J'abrège; je ne laisse que les propositions principales. V. Exc. en fera le développement dans sa pensée.

« Nous remarquons, m'a dit M. Mauguin, dans

quelques parties de l'instruction, des intentions secrètes contre M. de Villèle. Mais S. Exc. n'a jusqu'à présent qu'à se louer de la loyauté de M. Ouvrard, qui a pour règle de conduite de ne jamais rien révéler de ce qu'il a fait de secret, à quelques extrémités qu'on puisse le réduire. Cependant il faut qu'il se défende ; il se fatigue de sa position, et son conseil est décidé à parler comme à écrire. (Il y a longtemps même que l'autre conseil, M. B..., aurait cherché à faire du scandale, s'il avait pu.) Toutefois, il est une mesure que M. Ouvrard peut conserver, même en se défendant. Il veut s'assurer d'abord si S. Exc. persiste à vouloir le ruiner en conservant une liquidation inique, ou si au contraire M. Ouvrard peut espérer justice et jugement. M. de Villèle a fait copier sa correspondance dans son bureau, mais pas tout... Nous avons et nous aurons bien des documents... Aujourd'hui ou demain, nous ne hasardons dans les journaux qu'une petite note. Le reste viendra, si l'on ne s'entend pas... La bonne volonté de M. de Villèle peut se manifester par plusieurs moyens. Ouvrard a prouvé la sienne par ses réponses. Par exemple, nous allons proposer au ministre une transaction sur l'affaire Deville, pour laquelle S. Exc. a fait poser un écrou de 400000 francs. M. Ouvrard a besoin d'être rassuré sur ce qu'on veut de lui, ou il ne négligera rien pour sa défense... Si on le rassure, on sera content de son système, etc., etc.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans cette conversation, j'ai combattu avec chaleur toutes les illusions que le sieur Ouvrard fait partager à son conseil, sur sa position, sur le mérite ou le danger de

sa défense. J'ai prévenu l'honneur et la loyauté de Mauguin contre les vaines menaces ou les promesses trompeuses de son client. Je lui en ai fait, sur une ancienne expérience, un portrait ressemblant : homme profondément immoral; beau rêveur de projets; grand débitant de belles phrases; mais inepte, au delà de ce qu'on peut croire, dans les affaires de détail et dans la pratique des hommes.

« J'ai cru devoir mettre cette conversation sous les yeux de V. Exc. qui l'appréciera ce qu'elle vaut. Je suis à ses ordres, en tout et pour tout. Daignez, Monseigneur, agréer mon respectueux dévouement.

« 27 avril au matin. »

DCLXXXIX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Jeudi, 3 h. 1/2[1].

« Je vous ai fait dire de m'écrire un mot après la Chambre; mais ce qui doit se passer m'agite et m'affecte; écrivez-moi un mot tout de suite pour me faire connaître ce qui se passe. J'ai joui de l'autorisation que mon fils n'a pas hésité à vous donner, et j'ai été touché au fond du cœur de votre courageuse résignation. Songez que vous êtes nécessaire à mon service et que vous devez, en vous conduisant avec la prudence dont vous donnez tant de preuves, faire tout ce qui est nécessaire à votre délicatesse et à votre considération.

« Comptez plus que jamais, mon cher Villèle, sur ma confiance et mon amitié.

« CHARLES. »

1. 27 avril 1826.

DCXC. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mercredi, 5 h. 1/2 [1].

« En général j'ai été content de la cérémonie et de l'apparence du peuple; mais je veux savoir la vérité tout entière, et vous charge, mon cher Villèle, de voir M. de Lavau, et de savoir par lui si le fond répond aux apparences; s'il y a eu des propos contraires au gouvernement ou au clergé. En tout, je veux tout connaître, et je m'en rapporte à vous pour ne me rien laisser ignorer. Bonjour, cher Villèle.

« C. »

DCXCI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mardi, 9 mai.

« Je vous renvoie, mon cher Villèle, les deux ordonnances [2]. Je n'ai voulu qu'un seul changement. Écrivez-moi après avoir causé avec Corbière [3]. Les

1. 3 mai 1826. La cérémonie dont il est question, est la procession du Jubilé qui fut suivie par le Roi, ce qui fit un effet très contraire sur la population parisienne qui en fut témoin. M. de Villèle a inscrit sur son carnet : « 4. Conseil chez le Roi; l'impression de la veille pesait encore sur moi et me rendait fort triste. »

« 6. Eu avec le Roi un long entretien sur la situation qu'il ne voit pas plus en beau que moi, mais sans nous décourager ni l'un ni l'autre. »

2. Relatives à la répartition de l'indemnité des colons de Saint-Domingue.

3. Extrait du carnet de M. de Villèle : « Le 10 mai. Organisé définitivement la commission de l'indemnité des colons de Saint-Domingue, de manière que les sections puissent se réunir et commencer leurs travaux. Vu Corbière pour conférer avec lui, selon le désir du Roi, sur les moyens de remettre l'ordre dans les têtes et de calmer les esprits agités par une sorte de vertige très nuisible

têtes sont toutes à l'envers; mais avec suite, sagesse et fermeté, nous ramènerons les égarés.

« Nous nous portons bien. Bonjour, mon cher Villèle.

« C. »

DCXCII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Jeudi matin, 11 mai.

« J'ai reçu votre lettre, mon cher Villèle; je réfléchirai de mon mieux à tout ce qui résulte de votre conversation avec Corbière. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je ne manquerai ni de fermeté ni de courage, et qu'avec l'aide de Dieu, on peut vaincre les grandes difficultés du moment.

« Nous nous portons bien et nous jouissons du beau temps. J'approuve le retard que vous mettez à faire paraître les ordonnances. Je serai à Paris samedi à une heure après-midi; arrangez-vous pour venir chez moi à ce moment-là.

« A samedi, mon cher Villèle, vous connaissez mon amitié et ma confiance.

« C. »

à la marche des affaires et au bien-être du pays. On retrouve partout, depuis la Cour jusqu'au dernier village, les intrigants de toute espèce agitant les esprits par des déclamations sans sujet et vides de sens, contre l'autorité, déguisées sous le nom de critiques du ministère. Jusqu'à l'héritier présomptif du trône, qui semble atteint du mécontentement général. Le roi est tourmenté de ces fâcheuses dispositions, mais il y donne lieu en permettant, à sa Cour, à ceux qu'il affectionne le plus et qui lui sont le plus dévoués, de faire chorus avec les criailleries contre son gouvernement. J'écris au Roi pour lui rendre compte de tout ce qui s'est dit entre Corbière et moi, ainsi qu'il me l'avait ordonné. »

DCXCIII. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Aranjuez, mai 1826[1].

« Monsieur le comte, j'ai reçu par estafette une dépêche de M. de Damas du 12 avril, par laquelle il me charge de tenir un langage sévère au cabinet de Madrid, en prenant pour texte une série de faits qu'il me signale, et en laissant échapper au besoin l'annonce du prochain rappel de nos troupes, « en le faisant toutefois avec mesure et de manière « à *laisser au roi de France la liberté de faire ce « qu'il jugerait le plus convenable* ».

« Les faits qui sont énumérés par M. de Damas, ont été assez mal choisis pour établir un thème de reproches, et je le prouve par ma réponse du 24 avril (n° 55); et puis la réticence apportée au moyen de menace qu'on me met en main, en détruit toute la force. On me dit : Faites et ne faites pas; c'est une tactique de bureau, de l'école de M. de Talleyrand, pour mettre toujours notre diplomatie extérieure dans son tort.

« La vérité est que le ministère actuel de l'Espagne est plus blâmable par ce qu'il ne fait pas, que par ce qu'il fait. Le duc de l'Infantado a de l'élévation, du désintéressement et des idées d'honneur. Il n'est ni cruel, ni persécuteur. Il est mou, indolent, inerte, sans mémoire et sans habitude des affaires. Il donne du relief au ministère par l'éclat d'un beau nom,

1. Cette lettre, dont le quantième est resté en blanc, fut reçue à Paris le 13 mai.

d'une grande existence, d'une réputation de probité très méritée, et par son crédit et sa considération dans le parti royaliste. Je suis l'homme qu'il aime le mieux dans le corps diplomatique; il n'y a, avec moi, que le nonce qui ait son oreille. Tel est le bien et le mal à en dire. Lui n'avance pas les affaires, mais jusqu'ici cela a évité des réactions, des chocs, et Dieu sait ce qu'avec des Ofalia, des Labrador, des Zéa, et autres *faiseurs* de la diplomatie espagnole, il serait arrivé. L'exemple du passé est là pour le dire.

« Le roi, en avançant dans la vie, en voyant la situation de son pays de plus en plus obérée et malheureuse, semble devenir de plus en plus indifférent à ce qui se passe. Lorsque toutes ressources en Amérique n'étaient point perdues, lorsqu'il restait encore des moyens d'amélioration en Espagne, il paraissait songer à quelques mesures économiques. Il s'était refusé, jusqu'en 1820, le séjour des maisons de plaisance. Aujourd'hui que tout est au plus mal, il semble avoir jeté la manche après la cognée et ne plus se soucier de ce qui en arrivera. Il répare tous ses châteaux; il en bâtit un aux eaux de Salcedon; il fait venir caisses sur caisses de Paris. Il a tout à l'heure fait une commande de bronzes et autres objets de luxe, d'un million, à Paris. Il fait construire une chaloupe, qui sera lancée sur le Tage à Aranjuez le jour de Saint-Ferdinand, toute en dorures et bois rares, en pavillon de velours rehaussé d'or, qui coûtera, dit-on, 250000 francs. Tous les revenus perçus en ce moment vont à peine à cent millions de francs. L'État en coûte le double, et le

roi seul en mange dix-huit dans sa maison et ses châteaux. Il ne se livre à personne exclusivement; il écoute et accueille le pour et le contre de chacun, et veut jouer au fin avec tout le monde. Ce jeu tend à rester maître, à ne pas être tracassé, à s'étourdir sur le mal, et à achever ses jours avec le moins de souci possible. Tout ce qui le sert dans ce but est bienvenu; tout ce qui le force à l'attention, à l'ordre et au travail, devient un ennemi. Si j'allais le prêchant sans cesse, il me dirait : « *Bien, bien,* » n'en ferait qu'à sa guise et me prendrait en horreur. J'ai évité cet écueil, parce que je savais que je n'en retirerais rien d'efficace.

« Si l'on veut pousser une botte, il faut poser des données précises, demander telle ou telle chose matérielle, en déclarant que si, dans un laps de temps fixé, la chose n'est pas faite, nos troupes partiront, et mettre l'exécution au bout de la menace. Mais avant de me donner cet ordre, faudrait-il en peser les conséquences.

« Un emprunt garanti par le clergé et les ressources que vous croyez que la reconnaissance de l'Amérique pourrait donner, tels sont les seuls moyens de finance pour relever l'Espagne de son marasme. J'ai fort ameubli le terrain pour la question de l'Amérique. Jusqu'ici l'Angleterre n'a montré qu'un *instant d'insistance*, lors de la nouvelle de la prise de Saint-Jean d'Ulloa. Cependant, lord Granville vient d'envoyer un courrier à M. Lamb, lui mandant qu'il a eu une longue conférence avec vous et M. de Damas, que vous êtes décidé à employer la force et les menaces pour pousser à la reconnaissance, et qu'après

la session, le Roi ferait connaître sa pensée tout entière au roi son neveu. Une lettre *directe* du Roi à S. M. C., que je serais chargé de développer, pourrait peut-être le tirer de son inertie égoïste.

« Le prince son frère est raide, très pieux, très influencé par la princesse de Portugal, sa femme; mais il a de la suite dans le caractère, de la ténacité, de la persévérance, de l'élévation dans les sentiments, et une immense popularité. Je ne le crois pas complice de tout ce qu'on dit et fait en son nom, et toutes les formes extérieures annoncent de l'union dans la famille royale. La véritable haine existe entre les princesses portugaises et celle de Naples. Je me tiens éloigné des intrigues; je n'en tire pas dès lors tout le parti possible; mais aussi je ne commets rien et je maintiens notre dignité : c'est quelque chose sur ce terrain si glissant et si mouvant! Du reste, je suis là pour obéir à tout ce qui me sera commandé autrement qu'en style de bureau.

« Mon beau-père [1] vous aura parlé de la nécessité d'éloigner d'ici mon second secrétaire d'ambassade, qui s'est jeté dans trop d'intrigues. La jeunesse du jour veut jouer un rôle, et sa vanité la déborde.

« Si je ne vous rappelle pas les approches de la Pentecôte, c'est que je connais votre amitié pour moi, les bontés que le Roi daigne m'accorder, et je dois dès lors rester tranquille sur la brèche, où je suis placé. Tout le relief qui me sera donné, tournera au bien du service du Roi.

« Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression

1. Le comte de Laforest.

de tous mes dévoués sentiments d'attachement et de haute considération.

« MOUSTIER. »

DCXCIV. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 7 juillet 1826.

« Monsieur le comte, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 24 juin, m'est parvenue le 29, avec la nouvelle des déterminations de don Pèdre par rapport au Portugal. Ma correspondance sur les affaires de ce royaume avait assez indiqué d'avance l'opinion où j'étais, que la cession de la couronne à l'infante Marie de la Gloire et son mariage avec son oncle, ne seraient, de la part de don Pèdre, soufflé par sir Charles Stuart, qu'un leurre ; que la princesse serait retenue au Brésil et le prince en Autriche. Ma prévision s'est réalisée ; je ne me suis trompé que sur le point de départ de la charte : je croyais qu'ainsi que cela s'était fait en Sicile, celle-ci serait mise au monde par les Cortès, à l'instigation de sir William A'Court. La régence de la reine douairière et le départ de Vienne de don Miguel eussent déjoué cette combinaison, et don Pèdre eût moins osé, en apprenant que les rênes du gouvernement se trouvaient en de telles mains.

« Je ne sais ce qui arrivera, mais la crise peut être chaude pour toute la Péninsule. Le ministère des affaires de France vit un peu trop au jour le jour. M. de Gestas (neveu de Mme de Chateaubriand) ne pouvait guère lutter au Brésil contre sir Charles

Stuart. Je doute que le duc de Rauzan soit de force vis-à-vis de sir William A'Court. Il a là un fort début.

« Ici, l'alarme a été vive. J'ai prêché le calme, la modération et la confiance en nous. Cette confiance disparaîtra complètement, si vous persistez dans le projet d'évacuation. C'est le seul fil qui nous attache, je ne dirai pas l'Espagne, mais la personne du roi. Il me semble que ce serait jeter le manche après la cognée, que d'évacuer brusquement et sans avoir réfléchi à froid à toutes les conséquences de cette démarche ; elle pourrait remettre en problème tout ce que nos armes ont résolu.

« Nous pouvions peu nous flatter de nous voir rembourser nos avances ; nous avons fait la restauration avec une générosité sans exemple, et cependant l'Espagne, l'Europe, et tout ce qui crie en France, nous jetterait la pierre si de nouveaux troubles venaient à compromettre la Péninsule après notre évacuation. Des conventions ont été signées pour prolonger plusieurs fois l'occupation : comment n'en avoir jamais tiré parti pour exiger le redressement de tous nos griefs financiers, commerciaux et géographiques contre l'Espagne ? A chaque nouvelle convention, nous eussions pu signer aussi une petite convention sur nos différends avec l'Espagne. Vous eussiez eu là une bonne cuirasse contre les coups de lance de l'opposition. Rien de cela n'a été fait et cela était facile. Les Autrichiens, qui voient tout de loin et qui ont une politique suivie, raisonnée et systématique, s'en sont mieux tirés à Naples.

« Cette fois, le roi désire plus que jamais garder l'occupation, surtout les régiments suisses. Pourquoi ne pas prolonger cette occupation, d'un an, de neuf mois au moins, et en dicter les conditions? Attendre de lui un changement de marche et de conduite serait temps perdu : il promettra, mais le naturel l'emportera huit jours après. Au lieu qu'une convention modifiant le système de douanes, réglant nos frontières, déterminant en notre faveur des questions litigieuses et préjudiciables, comme celle qui considère comme national espagnol un sujet français qui a résidé dix ans en Espagne, et qui sous ce prétexte est soustrait à notre protection et aux privilèges qui y sont attachés, voilà des choses qui vous donneraient tout avantage contre l'opposition et qui la forceraient à ne pas blâmer l'occupation, tandis que ceux qui craignent les conséquences de la retraite de nos troupes, auraient aussi toute satisfaction. Vous auriez, par un traité formel, donné un laps raisonnable au roi d'Espagne pour améliorer sa situation, et vous auriez à l'avance tracé une limite entre une détermination trop brusque et hors d'à-propos, et une condescendance irréfléchie et indéfinie.

« La crise qui peut résulter des affaires du Portugal, peut vous faire une nécessité de ce qui, dans mon raisonnement, aurait toute la couleur d'un acte de condescendance et de générosité. Après tant de sacrifices matériellement gratuits de notre part, il n'y a personne qui ne trouve simple que nous nous fassions un peu payer de nouvelles dépenses par des concessions que, dans tout état de choses, nous

aurions le droit d'exiger. Il n'y aurait à craindre que les murmures de M. Canning.

« Les envoyés de l'alliance, qu'à tout instant M. de Damas me recommande de traiter avec une confiance illimitée, seraient les premiers à nous tympaniser ici, si nous faisions évacuer nos troupes, et notre crédit serait en dernière ligne avant bien peu de temps. Telles sont les réflexions, monsieur le comte, que je soumets à vos lumières et à votre sagacité. Quoi que vous fassiez, l'opposition systématique qui déshonore la France, criera ; il s'agit de lui donner pour cela le moins de prise possible, et la malheureuse Espagne est un champ bien vaste pour alimenter les efforts de la malveillance : vous l'avez assez éprouvé. Faites donc quelque chose de si clair, de si notoire, qu'on ne puisse pas vous attaquer. Pour ce qui me concerne, vous savez que je n'ai en affaires d'autre pensée que celle qui résulte de mes instructions. Je me borne à vous exposer ma façon de voir, libre à vous de ne pas l'accueillir : vous me retrouverez toujours un exécuteur obéissant.

« Si vous laissez une partie seulement des troupes, je crois qu'il serait cruel et mal vu d'ôter au roi les Suisses, auxquels il tient si fort, et il serait plus à propos de laisser dix mille hommes à Cadix, à côté de Gibraltar, et d'évacuer tout le reste ; car d'éparpiller dix mille hommes dans cinq ou six places, ne serait pas très prudent, et nous n'en tirerions pas une grande considération locale ; tandis que respectables à Cadix, nous reprendrions le dessus au besoin.

« Quant à l'Amérique, il n'y a rien à espérer ici,

tant que l'appât sera aussi faible. Une flotte combinée de la France et de l'Angleterre qui dicterait des conditions tolérables aux colonies insurgées, en faveur de la métropole, et qui forcerait celle-ci à y souscrire, tel est le seul moyen qui me semblerait efficace. Quant aux concessions commerciales, vous savez que les États-Unis ont protesté contre elles, et ce qu'elles ont dit sur Saint-Domingue est assez significatif.

« Pardonnez-moi, monsieur le comte, la franchise de mon langage : vous savez que je pense haut devant vous, surtout lorsque je vous assure de tous mes dévoués sentiments.

« MOUSTIER. »

DCXCV. — NOTE DU MINISTRE DE LA GUERRE SUR LA LIQUIDATION DES COMPTES DE L'EX-MUNITIONNAIRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DES PYRÉNÉES.

« L'article 11 du traité du 5 avril 1823 précise ainsi qu'il suit les obligations du munitionnaire général de l'armée, en ce qui concerne la justification de ses fournitures : « Le munitionnaire général réunira les bordereaux des comptables (établis par quinzaine et par place, d'après les bons de distribution), en fera un bordereau général, qui sera arrêté, en trois expéditions, par M. l'intendant général ou son délégué. Une de ces expéditions, ainsi signée et arrêtée sera remise au munitionnaire ; et comme elle devra constater le montant des fournitures faites pendant le mois, et leur décompte au prix du traité,

cette pièce opérera la liquidation et lui servira de quitus définitif. »

« On sent le vice d'un pareil mode de comptabilité ; mais quelque favorable qu'il fût, le munitionnaire général n'a pas même rempli les formalités, d'ailleurs si simples et si commodes, que ses marchés lui imposaient à cet égard.

« En fait, il n'a produit de bordereaux généraux que pour le 4e corps, et n'en a fourni aucun pour la ligne principale. De là, pour l'administration, la nécessité de recueillir directement toutes les pièces élémentaires des bordereaux manquants, et de faire établir ceux-ci *d'office*, à défaut du munitionnaire.

« C'est par ce moyen, ainsi qu'on l'a fait observer dans le compte définitif des dépenses de la guerre d'Espagne, que l'administration a, en quelque sorte, reconquis le droit d'établir la liquidation sur les pièces justificatives des fournitures effectuées ; droit qu'elle n'aurait pu exercer sans contrevenir à la lettre des traités, si le munitionnaire eût fourni des bordereaux généraux.

« Il est de plus à remarquer que le sieur Ouvrard avait, à différentes époques, officiellement accrédité les sieurs Chaper, Lidoine, Allotte et Pino, pour suivre près des bureaux de la Guerre les détails de sa liquidation ; mais que, bien que ces délégués eussent été immédiatement agréés par le ministre, aucun d'eux ne s'est présenté.

« Dans cet état de choses, on a dû user de tous les moyens qui ont pu s'offrir, pour arriver à connaître le montant réel des fournitures et à en opérer la liquidation de la manière la plus régulière. Nous

citerons, entre autres exemples, le retrait opéré à la Cour des comptes des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, et en second lieu, la communication donnée aux corps de troupe, par le ministre de la Guerre, des bons rejetés par le premier intendant liquidateur, et que celui-ci avait cru devoir se dispenser de leur communiquer : communication qui a été suivie du rétablissement, au crédit du munitionnaire général, d'une somme considérable.

« Enfin, nous ne croyons pas devoir passer sous silence une circonstance particulière qui prouve jusqu'à quel point le sieur Ouvrard s'est montré peu disposé à faciliter l'établissement de sa liquidation : on espérait trouver quelques éclaircissements utiles parmi les pièces que la justice avait fait mettre sous le scellé; la cour royale avait consenti à ce que ces documents fussent consultés; mais cette condescendance, qui ne pouvait avoir que des résultats favorables au sieur Ouvrard, n'en a eu aucun : *il s'est refusé à la levée des scellés.*

« L'administration a donc dû établir seule, et sans l'assistance du munitionnaire, cette partie importante de la liquidation des dépenses de la campagne d'Espagne. Elle a dû le faire avec les seuls efforts de son zèle, mais elle n'a rien négligé pour arriver, avec les documents qu'elle avait, à des résultats certains.

« Plusieurs questions préjudicielles d'une extrême gravité s'étaient présentées; elles furent résolues, soit par le Conseil d'État en cas de pourvoi, soit par le ministre de la Guerre, après s'être en-

touré de l'avis et des lumières des autorités les plus imposantes. Telles furent les questions relatives à l'application du décret du 13 juin 1806 sur la déchéance ; à la remise des services des 10e et 11e divisions militaires et du 4e corps; aux pertes sur le change des monnaies, et au mode de liquidation des transports. Telle fut aussi la question de l'arbitrage, qui dominait, pour ainsi dire, toutes les autres, et qui fut résolue, sur l'avis du Conseil d'État, par une ordonnance rendue par le Roi en son Conseil. Cette ordonnance, en ramenant le sieur Ouvrard aux règles ordinaires de toutes les liquidations, a tracé à l'administration de la Guerre la ligne qu'elle devait suivre et qui consistait à procéder envers lui comme avec tous les autres fournisseurs.

« Quant à la coopération des bureaux liquidateurs, elle s'est réduite à une vérification en quelque sorte matérielle, dont les bases étaient déterminées d'avance par des règles invariables, constamment suivies dans ces sortes d'opérations, et dont les formes préservatrices offrent à l'État des garanties, que l'intérêt du Trésor ne permet dans aucun cas à un ministre responsable d'abandonner.

« Ainsi les comptes du service exécuté par le sieur Ouvrard ont été apurés d'après des règlements et des principes en vigueur de temps immémorial. On n'a rien innové à son égard. En un mot la liquidation a été faite sans acception de personne, suivant le droit commun, et sans aucune détermination préméditée sur la nature et l'importance des résultats.

« Que si maintenant on jette un coup d'œil rapide sur les résultats de cette liquidation, en les rappro-

chant des prétentions élevées par le sieur Ouvrard, on se persuadera facilement que ces dernières ne sont rien moins que fondées.

« Et d'abord le sieur Ouvrard réclame aujourd'hui, comme lui restant due, une somme de 16 202 000 francs, qui, avec celles qui lui ont été payées, porterait le montant de son crédit à.	69 384 604 fr.
« Mais il est de principe incontestable qu'aucune liquidation ne peut être établie au profit d'un fournisseur quelconque sans production de pièces justificatives, et comme le montant des justifications remises par le sieur Ouvrard, réunies à celles que le département de la Guerre est parvenu à recueillir à son défaut, ne s'élève qu'à. .	62 848 642
« Il s'ensuit que ce munitionnaire général a augmenté fictivement la masse de son crédit de	6 535 962 fr.

« Quant aux rejets opérés sur la somme de 62 848 642 fr. montant des pièces produites en liquidation, ils forment une somme totale de 11 821 510 fr., dont :

« Sur le service des subsistances. . . .	7 229 806 fr.
« Sur les transports	4 591 704

« Pour apprécier la convenance de ces rejets, il importe d'en suivre la décomposition et d'examiner les causes qui les ont motivés.

« La somme de 7 229 806 fr., relative aux subsistances, porte :

« Sur les dépenses diverses, pour. . . .	2 663 795 fr.
« Sur les distributions, pour.	4 566 011

« Les 2663795 fr., rejetés sur les dépenses diverses, frappent sur une somme de 8350934 fr. et ont pour objet : 1° la solde d'employés non commissionnés par le ministre, ou que l'administration de l'armée n'a point reconnus, et dont le munitionnaire général a réclamé le paiement, contrairement aux stipulations de ses traités; 2° des frais de transports et autres dépenses accessoires faites sans autorisation, et dont la majeure partie rentrait de droit dans le prix fixe de la ration; 3° le paiement des denrées prétendues remises en fin de service et dont la réception n'a point eu lieu et que le gouvernement n'a jamais reçues.

« Les 4566011 fr., rejetés sur les pièces relatives aux distributions de ration, se composent :

« 1° De pièces en déchéance, pour.. . .	2 356 470 fr.
« 2° De fournitures irrégulièrement justifiées, pour.	2 209 541

« A l'égard de la déchéance, elle résulte des dispositions du décret du 13 juin 1806, lequel a acquis force de loi pour le département de la Guerre par une application constante et non interrompue à tous les créanciers du matériel de ce département. Les marchés du munitionnaire général, loin de l'avoir soustrait aux effets de la déchéance, lui imposaient au contraire l'obligation positive (article 11 du traité du 2 mai) de produire ses bordereaux dans les délais fixés par les règlements. Dans cette occasion il n'appartient point à l'Administration de discuter la question des déchéances en elle-même; la législation existante lui traçait la marche qu'elle avait à suivre,

et en s'y conformant elle a agi selon son droit et son devoir. Au surplus, la voie d'appel était ouverte au sieur Ouvrard devant le Conseil d'État, et s'il n'en a point usé, c'est à lui seul qu'il doit s'en prendre.

« Il nous reste maintenant à indiquer à quelles parties de la liquidation s'appliquent les 2 209 541 fr. formant le complément des rejets opérés sur les distributions de rations. On trouve qu'il porte principalement sur les fournitures aux troupes espagnoles, qui entrent pour les deux tiers environ dans la somme rejetée, et qu'en général, ils proviennent de doubles emplois dans les distributions, de fournitures abusives et irrégulièrement justifiées, de réduction dans la composition des rations portées sur les bordereaux de place à un taux supérieur à celui qui se trouvait exprimé dans les pièces élémentaires ; enfin de toutes les causes qui peuvent se présenter dans une liquidation de cette nature et que l'on ne peut apprécier que par un examen minutieux des pièces mêmes (A).

(A) A ces considérations générales on doit ajouter une observation très importante, en ce qu'elle est susceptible de faire apprécier la moralité des rejets opérés pour le service des subsistances; c'est qu'en résultat ces rejets se trouvent avoir suivi une progression croissante en raison des facilités que la nature des dépenses, ou des parties prenantes, offrait pour frauder le gouvernement ou masquer des abus. Le tableau ci-après en offre la preuve :

Fournitures aux corps de troupes français.	28 319 156 fr. *	99 124 fr. **	1/3 0/0 ***
Officiers sans troupe et parties prenantes isolées. . . .	8 171 428	777 665	9
Troupes espagnoles.	6 062 848	1 332 750	22
Dépenses diverses.	7 413 956	1 726 818	24

Il est à remarquer que les rejets pour cause de déchéance n'entrent point dans le calcul ci-dessus.

* Montant des pièces sur lesquelles a porté la vérification.
** Montant des rejets effectués.
*** Proportion des rejets relativement au montant des pièces produites.

« Quant au rejet de 4 591 704 fr. sur les transports, il dérive de ce que le munitionnaire général a négligé de faire recevoir par l'autorité compétente une partie de ses équipages, ainsi que ses traités et les règlements le lui prescrivaient formellement. L'absence de cette formalité essentielle a dû entraîner le rejet d'une portion considérable de la somme réclamée ; néanmoins le ministre en a adouci la rigueur, en n'exigeant point du sieur Ouvrard le remboursement des frais de nourriture des hommes et des chevaux d'équipages qui n'avaient point été légalement constitués. Dans cette circonstance particulière, l'équité a dû prévaloir sur la sévérité des principes, mais on reconnaîtra qu'il était impossible de rien faire de plus en faveur du munitionnaire.

« Le sieur Ouvrard, à qui les résultats de sa liquidation ont été successivement notifiés, avait formé quelques pourvois près du Conseil d'État, mais *il s'en est désisté* depuis, et a laissé expirer les derniers délais dans lesquels il pouvait exercer légalement son recours contre l'Administration. Cependant il persiste à protester contre les décisions qui le concernent; il décline la juridiction administrative et ne veut reconnaître que l'arbitrage stipulé par son traité du 5 avril 1823.

« Nous avons déjà dit que cette question avait été souverainement et définitivement jugée, et que, dès lors, le sieur Ouvrard ne pouvait plus rien obtenir de ce côté. Quel peut donc être le but de sa persistance et comment expliquer le motif qui l'a porté à renoncer au seul parti légal qui lui offrît quelques chances de succès?

« Une réclamation récemment formée par les sous-traitants de ce munitionnaire donne, à cet égard, des éclaircissements que nous croyons devoir reproduire ici textuellement :

« Le sieur Ouvrard n'a pas contredit la liquida-
« tion opérée par le Ministère. On s'est demandé
« pourquoi? La réponse est simple : *il n'y a pas*
« *intérêt.* »

« Il a même un intérêt opposé ; car maintenant il
« s'approprie l'intérêt et la moralité de la cause des
« sous-fournisseurs ; s'ils étaient payés, Ouvrard
« serait sans appui et accablé de dettes ; en voici la
« preuve :

« Les oppositions existantes au Trésor royal, au
« préjudice du sieur Ouvrard, s'élèvent à la somme
« énorme de 34387541 fr. Les créances présu-
« mées légitimes des sous-fournisseurs ne figurent
« dans ces oppositions que pour 5482954 fr. Reste
« 28904587 fr. en oppositions non privilégiées, ou
« tout à fait étrangères à l'expédition d'Espagne et
« pour dettes antérieures, personnelles à Ouvrard. »

« Or, Ouvrard prétend que le gouvernement lui
« doit, pour solde de ses fournitures en Espagne,
« 16000000 fr. Supposons les sous-fournisseurs
« payés par 5482954 fr., le gouvernement ne devrait
« donc plus à Ouvrard que 10517046 fr. et par con-
« séquent, puisque les oppositions faites à son pré-
« judice s'élèveraient encore à 28904587 fr., non
« seulement il n'aurait rien à toucher, mais il res-
« terait débiteur envers les opposants, autres que
« les sous-fournisseurs à l'armée d'Espagne, d'en-
« viron 18387541 fr »

« Dans cette position, le sieur Ouvrard est trop « heureux de pouvoir dire qu'on l'accable d'injus- « tices, dont il ne souffre point; de se récrier contre « les déchéances, qui ne nuisent qu'aux sous-four- « nisseurs, et d'envahir, dans l'intérêt de sa cause, « toute la moralité de celle des véritables créan- « ciers de l'entreprise. »

« L'intérêt dont cet artifice l'environne, mourra « tout entier le jour où les créanciers réels seront « payés par le gouvernement. Le sieur Ouvrard doit « mesurer avec effroi cette époque, que les sous- « fournisseurs appellent de tous leurs vœux. »

« Voilà comme s'expriment les sous-traitants.

« On ne peut disconvenir qu'ils soient à plaindre et dignes de tout l'intérêt du gouvernement. En effet, ils ont contribué au service de l'armée et acquis des droits incontestables au paiement de leurs fournitures. Mais ils ne pouvaient le recevoir que du munitionnaire général, avec lequel ils avaient traité, et non du gouvernement qui, après avoir payé en masse les fournitures faites au sieur Ouvrard, ne peut être tenu de les payer une seconde fois en détail à ceux qui les ont faites pour le compte de ce munitionnaire. Aussi, la nouvelle réclamation des sous-traitants n'est-elle pas plus admissible que celles qu'ils avaient primitivement élevées et qui, ayant été déférées au Conseil d'État, ont été définitivement rejetées par une ordonnance royale du 17 août 1825, laquelle disposa que les sous-traitants ne peuvent exercer le droit d'opposition et de privilège spécial que leur confère le décret du 12 décembre 1806, que sur les sommes qui pourraient être dues à l'entrepreneur

principal après la liquidation de ses fournitures et sauf les droits du gouvernement; qu'ainsi, c'est avec raison que le ministre de la Guerre a refusé d'admettre à liquidation les sous-traitants du sieur Ouvrard comme créanciers directs du gouvernement.

« En résumé, la liquidation est impartiale et régulière, et si elle renfermait des erreurs, le Conseil d'État pouvait les redresser. Le munitionnaire général est sans intérêt dans le résultat, et sa conduite l'a suffisamment prouvé. Enfin, ce qui ne nous paraît pas moins évident, c'est qu'il a conçu l'espoir de tromper le Prince Généralissime, en alarmant la générosité de sa belle âme, afin d'obtenir de Monseigneur, à titre d'indemnité ou de dédommagement, des fonds qui, remis *directement* entre ses mains, ne seraient point saisis au passage par ses créanciers. Mais de semblables combinaisons ne sont pas de nature à réussir près de Son Altesse Royale.

« 23 juillet 1826. »

DCXCVI. — NOTE DE Mgr LE DAUPHIN SUR LA LIQUIDATION OUVRARD.

« Monsieur le Dauphin a examiné la note qui lui a été remise par le ministre de la Guerre sur la liquidation des comptes de M. Ouvrard. Les arguments contenus dans cette note lui ont paru faciles à réfuter; mais cette tâche ne convient nullement à S. A. R. et elle ne s'en occupera pas. Il suffit de savoir que la liquidation, telle qu'elle a été faite, est presque universellement blâmée par les gens

impartiaux. Elle est qualifiée d'arbitraire et de contraire à toutes les règles du droit commun. Dans une telle circonstance, il est de l'intérêt du gouvernement de prouver sa loyauté ; de faire annuler sans délai une déchéance qui est si inique, que tôt ou tard, on reviendra indubitablement sur cette mesure ; et de soumettre la question en litige à une commission composée des notabilités les plus respectables, tant dans les Chambres que dans la haute administration, le commerce et la magistrature.

« Le ministre de la Guerre a agi avec la plus grande loyauté ; il ne doit donc pas craindre un semblable examen, et si la liquidation qu'il a faite d'autorité, est telle qu'elle doit être, il est important pour lui qu'elle soit déclarée telle par des arbitres d'une impartialité incontestable.

« Il est bon d'observer que cette question touche essentiellement au crédit public, qui ne repose que sur la bonne foi du gouvernement à l'égard de ceux qui traitent avec lui, et que la détermination qui sera prise, aura de graves résultats pour l'avenir, en rendant plus ou moins difficiles, plus ou moins onéreux, les marchés qu'une nouvelle guerre rendrait indispensables. »

DCXCVII. — NOTE DU COMTE DE VILLÈLE SUR LA LIQUIDATION OUVRARD.

« Le ministre des Finances a examiné les documents que S. A. R. a bien voulu lui remettre sur la liquidation du munitionnaire général : il regrette que la déchéance ait été invoquée dans cette cir-

constance, d'autant que ses résultats sont indifférents pour le Trésor et pour M. Ouvrard. Le ministre de la Guerre s'y est cru obligé par les règles qu'il suit toujours et dont il assure ne s'être départi dans aucune des circonstances citées dans la réponse faite à ses observations. Les termes mêmes du marché de Bayonne obligeaient le munitionnaire à produire ses pièces dans le délai exigé, et si l'on stipule toujours de semblables conditions avec les fournisseurs, c'est pour se garantir des fraudes qu'il leur est si facile de commettre par la fabrication de fausses pièces, lorsque le temps a fait disparaître les moyens de les contrôler. Monseigneur doit se rappeler l'empressement éclairé qu'il a mis lui-même, à l'époque de son retour d'Espagne, à ce que les comptes de la campagne fussent promptement liquidés. On ne peut obtenir ces résultats, l'expérience l'a prouvé, qu'en fixant un délai à la production des pièces de la part des fournisseurs. Tels sont les motifs d'ordre et de justice, qui ont dû faire tenir le ministre de la Guerre à l'application de la déchéance dont on se plaint.

« L'autre question importante est celle des arbitres; elle a été souverainement jugée par le Conseil d'État, et il ne dépend pas des ministres de procéder, en fait de liquidation, en opposition avec les formes et la juridiction établie par les lois. La contestation ne pouvait donc manquer d'être élevée par le ministre de la Guerre; si le Conseil l'eût condamné, il eût pu peut-être se mettre à l'abri de ce jugement. Le Conseil d'État ayant décidé la question dans le même sens que les règlements, il eût

compromis sa responsabilité en admettant des arbitres. Au reste, il est douteux que les termes du marché se prêtent à ce que leur juridiction s'étende au delà des contestations ordinaires et journalières qui suivent toujours l'exécution de pareils services. Vouloir appliquer l'arbitrage à une liquidation de plus de cinquante millions, paraît une prétention exorbitante, et qui n'eût jamais pu être admise par aucun ministre sans l'exposer aux attaques les plus fondées.

« Le Roi pourrait sans doute ordonner la revision de la liquidation des services de l'armée d'Espagne, faire faire cette revision, qui ne serait autre chose qu'une seconde liquidation, et charger une commission, qu'il composerait comme il le voudrait, de cette seconde liquidation. Mais je ne pourrais conseiller à S. M. une pareille mesure. Elle semblerait condamner à l'avance la première opération, et rien ne paraît justifier ce jugement. Elle entraînerait beaucoup de frais et un temps considérable : le tout pour obtenir des résultats contraires à l'intérêt de son gouvernement, qui est de clore enfin les discussions sur ces marchés. Elle offrirait pour l'avenir aux fournisseurs l'espoir de rendre leurs liquidations interminables, danger contre lequel on ne saurait trop se prémunir. Monseigneur pourrait entendre sur ce point M. le premier président de la Cour des comptes, dont les connaissances, l'expérience et la justice sont connues de S. A. R. »

DCXCVIII. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 1er août 1826.

« Monsieur le comte, j'ai à vous remercier tout à la fois de vos deux aimables lettres du 17 et du 25 juillet. L'estafette qui m'a apporté la dernière, m'a fait parvenir la lettre du Roi à S. M. C. Je vais la lui présenter à Guadalajara, où ce prince sera le 3 et le 4, dans une excursion de douze jours qu'il fait avant de revenir à Madrid, qu'il quittera aussitôt après pour la résidence de Saint-Ildefonse, puis pour celles de l'Escurial et du Pardo. Ce n'est pas le moyen de se trouver au centre de son gouvernement.

« Je soumets aujourd'hui au baron de Damas plusieurs objections sur le résultat de la commission dont je suis chargé. Il est nécessaire de bien s'entendre et de ne pas commettre notre dignité par une fausse démarche.

« Le Roi consent à prolonger l'occupation jusqu'au 1er avril à quatre conditions : 1° un changement de système et de conduite dans le gouvernement; 2° l'examen et la solution des affaires arriérées des sujets français ; 3° le consentement d'entrer en arrangement avec les colonies, sous la médiation de la France, et par l'envoi d'un commissaire à Paris; 4° la reconnaissance de la dette envers la France et l'admission de l'un des deux modes d'acquittement proposés.

« Vous connaissez le caractère du roi d'Espagne, celui de la nation, et la forme ordinaire des affaires.

Demander la conversion du roi, comme condition d'une occupation de huit mois, c'est chose inexécutable si la bonne volonté n'y est pas, et pour le reste il est facile, *sans dire non,* de gagner du temps, et huit mois en Espagne sont bientôt gaspillés. Si donc on me dit *oui* à tout, et qu'on se borne à longer la courroie, c'est nous qui sommes pris pour dupes. Ne valait-il pas mieux moins exiger en forme de condition, pour un délai si rapproché, et se borner à présenter une convention toute rédigée, en donnant un terme fixe de tant de semaines, ou de jours même, pour la signer ou la refuser? Cette convention aurait réglé tout ce qui tient à la reconnaissance et au mode de s'acquitter de notre dette, et le Roi y aurait consenti « par intérêt pour son « neveu et pour lui donner le temps de réorganiser « son armée, ses finances et son administration, à « prolonger l'occupation pendant huit mois ». Ceci, je crois, aurait pu s'obtenir par la menace de la retraite immédiate des Suisses et de l'armée; mais le reste peut se discuter, se disputer, et donner lieu à gagner tout doucement le mois d'avril.

« Mais enfin, si on allait nous prendre au mot et préférer l'évacuation à payer ses dettes et à devenir sage, seriez-vous content de ce dénouement? Peut-il entrer sérieusement dans la volonté du ministère du Roi, dans le moment de la crise du Portugal, et en présence de l'influence anglaise? Et, en se fiant à cette idée, l'Espagne ne pourrait-elle pas croire que nous ne parlons pas sérieusement? Je vous dis d'avance tout ce que je puis craindre. Je ferai mon possible pour *tout* obtenir, quoiqu'il soit habituel

ici de ne *rien* obtenir. Le Roi promettra et m'échappera trois jours après. Il s'agit de ce qui est l'essentiel, la reconnaissance et l'acquittement tel quel de la dette, et ceci déjà est une grosse affaire à terminer. Le reste peut se débattre, faire l'objet de pressantes instances, mais ne présente pas une couleur matérielle et liée à la question de l'occupation, comme la dette qui en résulte. M. de Damas répugne à une convention, et je ne vois qu'une convention formelle qui puisse mener à une solution non équivoque.

« Le roi d'Espagne a eu, sous les Cortès, des ministres passables; une boutade les a fait renvoyer, malgré la certitude d'être forcé d'en prendre de pires. Il a eu fantaisie d'aller dans ses maisons de campagne et, pour obtenir la possibilité de le faire, il a signé tout ce qu'on a voulu. Il joue à la bagatelle, et le lendemain du jour où il aura promis de mettre de l'ordre dans ses affaires, il partira pour un château et y fera les plus folles dépenses. Plus le naturel sera contrarié, plus il reviendra au galop : il n'y a sur cela aucune illusion à se faire. Je n'en tenterai pas moins, avec tout le zèle qui est en moi, tout ce qui sera exécutable. Je ne suis pas ici un homme suspect, ce qui est énorme. Vous l'étiez fort avant mon arrivée, et cela s'est adouci; mais le jour où je demanderai de l'argent, nous serons tous deux mal en cour.

« J'ai un grand doute sur le taux que vous avez fixé au cours des valeurs espagnoles, qui doivent servir de type à la reconnaissance de la dette. A Paris, ce cours est à 42; ici, il n'est qu'à 28. Voici

une notice qui vous servira de clé à cette énigme. Je laisserai ce chiffre en blanc jusqu'à votre solution. Mais avec le ministre des Finances actuel, il n'y a rien à espérer de bien; il hait la France avant tout, et est inepte et opiniâtre.

« Les développements politiques dans lesquelles vous avez eu la bonté d'entrer avec moi, monsieur le comte, me mettront à même d'éclairer encore mieux le roi d'Espagne sur sa position. Il m'écoutera et n'y pensera plus une heure après ! C'est une véritable maladie dont la mort seule le guérira. Il n'y a pas de remède ! Voilà ce qui me désespère. Ce n'est ni le travail ni la fatigue qui m'effraient, mais la conviction intime que je cours ici après un feu follet. J'ai su empêcher, mais obtenir est l'impossible.

« Je viens d'adresser à M. de Damas une dépêche sur le Portugal, dans laquelle j'ai réuni tout ce qu'on en pense ici. Il fallait que vous eussiez la contre-partie de Lisbonne, où le duc de Rauzan a l'air assez indifférent sur ce qui se passe. J'ai empêché jusqu'ici tout ce qui aurait pu se faire d'agressif contre le Portugal : j'y ai mis une grande vigilance. Deux lettres du duc de l'Infantado en fournissent la preuve. Sachez-moi quelque gré du peu que je puis, car ici c'est beaucoup.

« Je vous remercie de ce que vous avez la bonté de me mander sur M. de Belleval. Je vous recommande bien ce pauvre M. de Lezay-Marnésia, mon ami et mon compatriote. Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de tous mes sentiments les plus dévoués.

« MOUSTIER. »

DCXCIX. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 4 octobre 1826.

« Monsieur le comte, votre lettre si aimable et si encourageante du 21 septembre, a un peu ranimé mon courage. La tâche que j'ai sur les bras est si difficile, pour un homme qui a la conscience du devoir et le désir du succès surtout, que je ne l'eusse point acceptée si j'en avais assez mesuré l'étendue. Le plus tôt que j'en serai soulagé sera le mieux; mais, dans tous les cas, vous priai-je de ne pas perdre de vue l'espoir que vous me donnez, de ne pas faire faux bond au mandat qui m'a appelé à la Chambre. Ce serait me commettre avec toute la Franche-Comté que de rester absent pendant deux sessions consécutives. Ce petit congé me donnera le temps de reprendre haleine et de me préparer à une nouvelle lutte.

« Vous avez la bonté de donner quelques éloges à ma conduite ici pour maintenir l'Espagne et contenir l'irritation que le monarque et la nation éprouvent contre le Portugal. Ce n'est pas chose facile, surtout lorsque l'on me charge de demander des concessions qui blessent l'amour-propre et qui semblent porter atteinte à des espérances et à des vœux, qui assurément doivent paraître bien naturels sur ce terrain. Entrer en pourparlers avec des gens qu'on appelle ici des révolutionnaires, et capituler pour ainsi dire avec eux, est chose contre nature. On me recommande de pareilles démarches du bureau des Affaires Étrangères, sans paraître en mesurer la

difficulté : je suis obligé de cacher ce qu'on me recommande, et de travailler à arriver au but par des voies différentes. Je m'érige ici en défenseur de l'Espagne contre les attaques du ministère d'Angleterre, et même contre l'ingérence des ministres de l'Alliance; je me refuse à tourmenter avec eux le cabinet espagnol. Pendant ce temps, je m'en fais un petit mérite près du roi et de la Cour; j'en acquiers de la confiance; je sauve la majesté royale d'un petit-fils de Louis XIV de l'humiliation de recevoir des leçons et des conseils, et je me garantis moi-même du danger de recevoir un refus public. Cette tactique m'a servi à faire écarter l'Inquisition; elle vient de me ménager un succès complet dans une chose qui était considérée comme désespérée, et sur laquelle M. Lamb ne comptait plus du tout. J'ai, à moi seul, déterminé le roi d'Espagne à renvoyer d'ici M. de Silveira et à faire restituer les armes. Mais, au nom de Dieu, que ce triomphe ne fasse pas compter sur d'autres; qu'au contraire il fournisse matière à la France de montrer les dents à l'Angleterre et au Portugal dans l'intérêt de l'Espagne, qui est bien effrayée et bien menacée par la Charte libérale et par l'interrègne si prolongé et si perfidement maintenu par le jeu de don Pèdre et de l'Angleterre. La corde n'en reste pas moins très tendue, et je ne pourrais pas tous les jours me flatter d'un succès, que les royalistes ici auront peine à me pardonner, et dont, pour mille raisons, nous ne devons pas nous vanter, tout en en tirant parti au profit de l'Espagne et en lui en laissant tout le mérite. L'essentiel est que la Péninsule ne soit pas embarrassée parce qu'il

plaît à un cerveau malade de brûler sa maison, en lançant sur elle un brandon de deux mille lieues de loin. Il y a assez longtemps que la mystification de l'interrègne dure, pour que don Miguel puisse revenir, comme on dit, au logis. La correspondance des Affaires Étrangères me répète à satiété que son arrivée ne peut avoir lieu que lorsque tout y sera tranquille. En vérité, il faut croire facilement aux miracles que d'imaginer que les choses se tranquilliseront là où tout est dans le chaos, faute de la présence d'un souverain quelconque, pourvu qu'il y soit; mais de laisser tout dans le vague et dans le doute, de fournir carrière à toutes les ambitions divergentes, les unes pour don Pèdre, les autres pour don Miguel, les autres enfin pour la jeune folle qui règne en ce moment au jour le jour, c'est vouloir que tout demeure dans le chaos. Celui-ci sera augmenté par le régime constitutionnel et par la réunion des Chambres; mais ce dernier mal est indépendant de celui qui résulte d'un interrègne, et l'on n'a jamais vu encore retenir au loin un prince destiné au trône, pour donner aux choses le temps de *se calmer* et de se rasseoir, sous une régence aussi absurde que celle que l'Angleterre veut conduire. Il faut se tenir en garde contre les pauvres commissions, et lorsque d'ici on voit les choses de si près, ce serait une bien pauvre commission que de prêcher patience, en attendant que le *calme* permette de songer à don Miguel. Si on n'ose pas lâcher don Miguel, de peur de fâcher l'Angleterre, mieux vaudrait-il le dire que de recourir à des raisons aussi peu présentables, et qui ne sont accueillies ni par le bon sens, ni par les pas-

sions qui s'échauffent dans l'attente, à Madrid comme à Lisbonne. Si, dans le principe, don Miguel était accouru, sans attendre des nouvelles de Londres, ni du Brésil, le drame serait joué à l'heure qu'il est, tandis qu'il s'en va toujours s'embrouillant de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin la bombe éclate. Il serait temps de mettre des bornes aux mystifications de don Pèdre. L'Europe est en droit de lui apprendre qu'elles compromettent la tranquillité d'un hémisphère qui lui est devenu étranger, et auquel il a renoncé dès l'instant qu'il a opté pour le Brésil, en s'ôtant à lui-même la faculté de cumuler. Mais on a envisagé complaisamment les choses sous un autre aspect, et l'on s'est jeté dans un dédale, dont il importe maintenant de se tirer, sans envoyer don Miguel se livrer aux mains vindicatives de son frère. Je vous répète, monsieur le comte, les réflexions qui, de tout côté, viennent frapper mes oreilles, et auxquelles je n'ai pas de réponses raisonnables à opposer. Les petites subtilités diplomatiques ne font plus fortune au milieu des circonstances graves et agitées du temps.

« La fête du Roi approche : je ne sais si ce sera une circonstance de grâces. Vous savez, monsieur le comte, que j'en désire une qui a toujours été accordée, entre toutes les ambassades, à celle de Madrid, par préférence, comme étant la première cour de famille. Elle rehausserait ici mon crédit et mon influence, ainsi que ma considération. Toutes les grandes ambassades sont pourvues, excepté celle de Madrid. Je fais valoir ces considérations, car je sens que, pour ce qui m'est personnel, j'ai assez reçu de

marques de bienfaits du Roi, qui m'a comblé de ses bontés, pour avoir tout le temps d'attendre. Je m'en remets, pour la chose et l'opportunité, à vos bontés. Le général d'Arbaud-Jouques aspire, de son côté, au cordon rouge, que vous lui avez fait espérer.

« Veuillez agréer, monsieur le comte, l'hommage de tout mon dévouement.

« MOUSTIER. »

DCC. — M. CANNING AU COMTE DE VILLÈLE.

» Hôtel d'ambassade britannique, Paris,
ce 5 octobre 1826, 11 p. m.

« Mon cher comte, je viens de recevoir des dépêches de Madrid, du 29 ult. Elles sont rien moins que satisfaisantes.

« Les instructions dont votre ambassadeur devait être pourvu le 26, paraissent avoir été interprétées par lui dans un sens tout à fait contraire à celui que le baron Damas a eu la bonté de m'annoncer. Je ne saurais vous dire combien tout ce que j'apprends dans ce moment vient ajouter aux inquiétudes que je vous ai exprimées sur les affaires de la Péninsule.

« J'ai rendez-vous avec M. Damas demain, à notre heure de dix. Je désirerais beaucoup de voir V. E. dans le courant de la matinée, me trouvant dans la nécessité de répondre incessamment aux dépêches de M. Lamb. Je compte expédier mon courrier, ou demain soir, ou samedi matin.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les

plus sincères de haute considération et d'amitié, monsieur le comte, de V. Exc., etc.

« GEO. CANNING. »

DCCI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi, 5 heures[1].

« Vous avez bien fait de ne pas venir et de ne pas convoquer un Conseil. Celui de demain sera suffisant. Vos rapports et ceux du baron de Damas m'avaient vivement occupé; mais, plus calme ce matin, je pensais que nous ne devions pas nous effaroucher, ni même nous alarmer des propos de M. C. Il me paraît clair que son but a été de nous intimider et nous entraîner par là à marcher à sa suite. Soyons donc calmes et fermes avec sagesse. La lettre du baron à M. de Moustier est tout ce qu'il faut, parce qu'elle ne fait que nous confirmer dans la marche que j'ai adoptée, et qu'elle ne nous entraînera pas à une guerre, que M. C. ne désire pas plus que nous.

« A demain, mon cher Villèle.

« C. »

DCCII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi, 8 heures 1/2 du soir[2].

« La dépêche télégraphique de Madrid, du 4 octobre, contient deux bonnes nouvelles : 1° que le roi d'Espagne a ordonné de rendre les armes et che-

1. 7 octobre 1826.
2. 7 octobre 1826.

vaux des déserteurs portugais; 2° que M. Sylveira est renvoyé de Madrid. Je pense que vous, ou le baron de Damas, doivent s'empresser de donner connaissance à M. C. de la première de ces nouvelles, sans parler de la seconde qui, je le crois, ne lui plairait guère. Il faut aussi profiter de cette occasion pour presser M. C. de faire partir M. de Villaréal pour Paris, comme ledit Canning l'avait pressé lui-même.

« Ceci me raccommode un peu avec M. de Moustier, quoiqu'il ait un caractère peu agréable.

« A demain, mon cher Villèle.

« Si M. C. se montrait peu content et difficile, ce serait le cas de lui parler avec une fermeté froide et décidée. »

DCCIII. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 12 octobre 1826.

« Monsieur le comte, j'ai poussé, autant qu'il était en moi de le faire, la reconnaissance de notre dette et l'examen des deux modes de libération présentés par nous. Tout se fait lentement ici; la force d'inertie ne saurait s'y vaincre, surtout sur les questions d'argent. Cependant, j'ai obtenu déjà la nomination d'une commission d'examen dont je connais les deux membres, fort braves gens à tous égards. Néanmoins, il est de l'intérêt de l'Espagne de traîner en longueur et elle n'y manquera pas. Nous lui en avons fourni les moyens : avec la légèreté habituelle avec laquelle on traite les affaires dans les bureaux des Affaires Étrangères, on m'a chargé de

réclamer la reconnaissance, d'une part; des sommes résultant de traités formels, de l'autre, d'une somme vague d'environ 150 000 fr. résultant de diverses fournitures faites en nature par notre administration, faute d'avoir été faites par le gouvernement espagnol. Cette petite réclamation, qui aurait dû, ou former une liquidation à part, ou être accompagnée de pièces probantes et incontestables, sera la source d'interminables difficultés. On me dit que l'on va remonter aux sources dans les différents ministères espagnols, pour scruter notre droit à cette réclamation; qu'on fera balance avec des fournitures et avances faites par l'Espagne en déduction de sa dette, en poudre et balles pour la brigade suisse, etc. Vous voyez, monsieur le comte, que les prétextes ne manqueront pas, et que je n'ai pas tort de dire que j'ai été mal embarqué. Pour couper court à ce prétexte, j'ai demandé à laisser cela de côté provisoirement, en m'en tenant aux grosses sommes résultant des traités, pour passer vite à l'examen des moyens de libération, véritable écueil de toute négociation. Voici une copie de la note que je viens de transmettre à ce sujet au ministre espagnol. Vous verrez que le style en est assez ferme.

« Ayant pressé fort vivement M. de Salmon, avec lequel je suis lié et que je connais depuis vingt-six ans, il m'a parlé de la difficulté qu'on aurait à nous donner des annuités (que d'ailleurs on ne paierait pas) ou des rentes qui ruineraient le crédit de celles qui existent, et qui feraient planche pour l'Angleterre, la Hollande, etc., et qui, en définitive, nous laisserait en main une pauvre valeur. Que l'on son-

geait à nous solder d'une autre manière, par exemple, par la cession des droits de l'Espagne sur sa portion de Saint-Domingue, dont nous pourrions faire rétrocession à notre tour. Ceci a été dit en l'air, mais enfin il m'a paru urgent que vous en fussiez promptement informé, n'ayant pas eu le temps, pressé comme je le suis, d'en instruire M. de Damas, que cela regarde moins directement que vous. Tout ce qui ne vous mettrait pas à la merci des finances délabrées de l'Espagne, me paraîtrait une merveille, mais je ne sais pas si cela peut s'étendre jusqu'à Saint-Domingue. Ce que je vous prie de croire, c'est que, si je prends feu quelquefois en faveur de l'Espagne, sous le rapport de l'honneur de sa couronne envers les autres puissances, je n'en suis pas moins un vigilant organe de tout ce qui nous regarde personnellement, et que si je n'avance pas mieux nos affaires, ce n'est pas faute d'activité et de caractère.

« Au milieu de tout cela, nommé à l'ambassade de Madrid il y a seize mois, et à mon poste depuis un an, je n'ai pas encore à me reprocher un seul écart, et j'ai su me maintenir très dignement et très tolérablement près du roi et de sa famille *tout à la fois*, ce qui n'est pas facile, près du clergé et des royalistes, sans être précisément mal avec tout le reste. Tout cela a eu lieu aux dépens de ma santé, de mon repos, de ma tête et de mes forces. Tout cela est bien détraqué et a besoin d'un peu de soulagement. Aussi vous prié-je instamment de ne pas oublier l'espoir que vous m'avez donné, d'être appelé pour la session, après avoir fait faux bond une fois déjà à

de braves gens, qui ne m'ont pas élu à l'*unanimité* pour rester ainsi au loin pendant deux sessions consécutives. J'avoue que cela me pèse un peu sur le cœur, et que j'en éprouve de véritables remords. Je compte aussi pour beaucoup, vous le pensez bien, le bonheur de vous revoir après une aussi longue absence.

« Veuillez agréer, etc.

« MOUSTIER. »

DCCIV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Dimanche, 22 au soir[1].

« Si ni vous, mon cher Villèle, ni le baron de Damas, n'avez rien d'important à me dire demain. entre neuf et dix heures du soir, il suffira que vous m'écriviez un mot que je recevrai à mon retour. A présent, il faut que je vous dise que le *Journal de Paris* a fait avant-hier un article irréligieux et détestable sur la mort et l'enterrement de Talma. Cela ne ferait pas grand'chose, parce qu'il est bien connu que Linguai est un vrai drôle, qui n'écrit pour mon gouvernement que pour ne pas perdre l'argent qu'on lui donne. Mais ce qu'il y a de très mauvais et de très scandaleux, c'est que le *Moniteur* a rapporté hier ce même article, et qu'il a été combattu avec force et avec grande raison par l'*Étoile* d'hier et d'aujourd'hui, et aussi très justement ce matin par la *Quotidienne*. Le mal est fait; mais il ne faut pas qu'il se renouvelle, et il faut, de nécessité, en impo-

1. Octobre 1826.

ser au rédacteur du *Moniteur,* de manière à ce qu'il s'en souvienne et qu'il ne s'avise plus de compromettre ainsi mon gouvernement. Occupez-vous de cet objet important, mon cher Villèle.

« A demain au soir, neuf heures et demie, ou à mardi, à deux heures après midi. Vous connaissez mon amitié et ma confiance.

« C. »

DCCV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vendredi soir, 27 octobre.

« Libre à vous, mon cher Villèle, d'aller au-devant de votre famille; cela est trop juste, et je vous en donne plutôt l'ordre que la permission.

« Nous avons une bien sotte magistrature; le remède est difficile, il faut y songer.

« Vous vous arrangerez dimanche avec M. de Blacas pour empêcher à l'avenir les bêtises du *Moniteur*.

« A dimanche donc, mon cher Villèle, j'espère que vous trouverez femme et enfants en bonne santé. Bonsoir ou bonjour.

« C. »

DCCVI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Fontainebleau, jeudi 9 novembre 1826.

« Je pense comme vous, mon cher Villèle, qu'il n'y a rien de neuf dans la communication du comte d'Appony. Une seule chose me frappe, c'est l'insistance sur la régence de don Miguel, et la demande

qui doit être faite d'envoyer M. Neumann au Brésil avec M. de Gabriac, si M. Canning lui refuse un bâtiment. Ceci mérite quelque réflexion; mais nous aurons le temps d'y penser à mon retour. Je serai samedi à Paris pour dîner; venez chez moi le soir à huit heures.

« A après-demain, mon cher Villèle.

« C. »

DCCVII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Fontainebleau, vendredi matin, 10 novembre 1826.

« Je vous renvoie, mon cher Villèle, l'ordonnance et le rapport de l'évêque d'Hermopolis. Je pense comme vous que la hausse des fonds ne pourra se soutenir, et je crains d'autant plus une nouvelle baisse que les lettres particulières d'Espagne sont bien effrayantes sur la situation de ce malheureux pays.

« A demain au soir, mon cher Villèle.

« C. »

DCCVIII. — LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 22 novembre 1826.

« Monsieur le comte, voici un grand événement, si on veut, et un assez petit événement, si on le veut aussi[1]. Tout dépendra de la disposition réelle de

1. Il s'agit de l'entrée en Portugal des troupes mécontentes réfugiées en Espagne, ayant pour but l'intronisation de don Miguel. A la nouvelle de cet incident, M. de Moustier reçut l'ordre de revenir immédiatement en France.

l'Angleterre. On est fou et absurde ici, c'est chose connue; on ne doit donc rien attendre de raisonnable des déterminations de ceux qui y gouvernent. On doit croire aussi qu'une haine de femme à femme est ingénieuse, et le fait est que c'est la guerre des deux sœurs aînées contre une cadette, qui s'est montrée probablement impertinente pour sa mère et ensuite pour l'Espagne, qu'elle a publiquement insultée par une épithète injurieuse. Voilà sous quel jour on peut colorer l'irruption des transfuges portugais, secrètement favorisée par elles, et contre lesquels, *en apparence,* on se montre ici fort colère, en ayant fait mine même de courir sus. Les longueurs équivoques et mystérieuses avec lesquelles on en a agi envers don Miguel, ont échauffé des têtes ardentes, qui raisonnent peu et qui sont toujours en travail. En cavant au mieux, il faut attendre six mois au moins le résultat des négociations qui vont s'entamer au Brésil, et pour peu que don Pèdre le veuille, sa fille sera longtemps hors d'état d'être embarquée. Voilà ce que des têtes portugaises, telles que nos deux infantes, retournent dans tous les sens propres à flatter leurs projets secrets. L'aînée, la princesse de Beyra, est petite, mais vive et passionnée; elle a des formes agréables et une jolie figure. On avait pensé à elle pour notre Roi, en d'autres temps. Elle est l'aînée des filles de la maison de Bragance, et se regarde comme appelée au trône au défaut de don Miguel et de sa race. Elle nie les droits de la race brésilienne et m'a dit une fois avec violence que la régente n'était pas sa sœur! Ces princesses gouvernent l'héritier du trône, don Carlos, et elles exer-

cent par conséquent par lui un puissant crédit sur le parti exalté, qui ne raisonne rien. Il en est à croire que l'assistance de la France peut être *entraînée* par le parti royaliste de France, dont il n'est pas sûr que vous soyez, quelque chose que j'aie pu leur dire. Les plus raisonnables sont convertis, mais les fous ne se laissent pas persuader. Voilà, monsieur le comte, les éléments qui ont préparé le coup qui vient d'avoir lieu et que les ministres, moins un, ont ignoré, ou du moins n'ont point favorisé. Si le roi est poussé, il chassera ceux qui l'ont compromis et fera des concessions : faites qu'elles ne soient pas trop dures pour son amour-propre, car il est bien irrité contre l'Angleterre et le Portugal. Si notre déclaration était arrivée ici huit jours plus tôt, on aurait pu parer au coup, mais tout était déjà en mouvement quand cette favorable diversion est arrivée. Et puis, les ministres et moi d'un côté, le roi de l'autre, et sans travail avec ses ministres, il n'est pas facile de rien faire faire, ni de rien lui faire dire, et ce serait s'user bien vite que de revenir soi-même trop souvent à la charge. Il fallait ici, comme ambassadeur, avoir un poids de domination, ou bien avoir un peu l'air de hurler avec les loups pour les apprivoiser de temps en temps, alors que, comme un ministre d'Angleterre, on ne peut pas montrer les ongles. Le ministre des Affaires Étrangères est un galant homme, qui a les vues les plus sages et les plus droites : aussi est-il retenu à Madrid, tandis que ce misérable Calomarde est le pivot sur lequel tout roule. Je vais aller voir le roi, lui exposer les dangers dans lesquels on le précipite, et lui suggérer la nécessité de

faire un exemple, qui puisse détourner de dessus lui-même le blâme et les conséquences de ce qu'il a laissé faire, tout en me donnant en face des assurances si contraires. J'espère que ce langage pourra produire quelque effet, et à moins que l'Angleterre soit résolue à chercher noise à l'Espagne, il faudra bien qu'elle se contente de cela.

« Vous avez trop de sagacité, monsieur le comte, et trop de bontés pour moi, pour ne pas apprécier tout ce que ma position a eu de difficile sur un aussi singulier théâtre. Il me tarde de me reposer un peu derrière les coulisses, et je vous remercie de bien grand cœur de tout ce que vous avez bien voulu faire pour m'en faciliter les moyens. Madame de Moustier ne m'a pas laissé ignorer votre bien aimable accueil et l'espoir que vous lui avez donné de me revoir bientôt. M. de Damas, qui aime à procéder avec poids et mesure, a exigé une demande formelle de congé; il m'en a accusé la réception, mais j'attends encore sa réponse définitive. Dès qu'elle me sera parvenue, je remettrai le gouvernail à M. de Beaurepaire, auquel j'ai laissé le temps de bien étudier le terrain. Je ne partirai pas, dans tous les cas, avant d'avoir donné un dernier coup de collier à des démarches qui ne produiraient jamais ici que des effets momentanés. Il n'est pas de prince qui justifie mieux le proverbe que le roi Ferdinand : « Chassez le na« turel, il revient au galop. »

« Veuillez, monsieur le comte, agréer, avec votre indulgence ordinaire, l'expression de tous mes dévoués sentiments.

« MOUSTIER. »

ANNÉE 1827

DCCIX. — LE DUC DE DOUDEAUVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 13 mars 1827.

« Je parlais assez souvent autrefois à la Chambre des pairs, mon cher collègue, et depuis mon ministère j'ai cessé, tant parce que j'aime à ne me mêler, comme vous avez pu le remarquer dans mes différentes positions, que de ce qui me regarde particulièrement, que parce que j'ai senti que je défendrais moins bien que mes collègues les lois qu'ils proposaient.

« En ce moment il serait tentant, pour la loi de la presse, de continuer mon modeste silence, car ceux qui la soutiennent, sont vivement et tristement attaqués; il serait tentant surtout, pour moi, de me laisser oublier des journaux, comme cela m'arrive depuis la Restauration. Mais ces raisons qui engageraient plus d'un autre à se taire, me décident à parler; car ici, il s'agit plus de dévouement que de talent; moins de parler aussi bien que mes collègues, que de montrer que je pense comme eux, et que je suis plus loin que jamais de vouloir m'en séparer, dans une occasion où le contraire pourrait m'attirer quelques compliments, et où ce contraire pourrait avoir des inconvénients, puisque, dans notre Chambre, il faut, pour espérer de réussir, être étroitement unis.

« Mon désir serait de prendre la parole après le

premier qui fera un discours contre la loi, pour l'appuyer, d'après les considérations générales, vous laissant, ainsi qu'à plus habile que moi, à la défendre dans ses détails.

« Je me flatte que vous reconnaîtrez dans mes résolutions, mon cher collègue, une loyauté qui, à mes yeux, est un devoir, une délicatesse désintéressée et bien naturelle, mais qui souvent a été peu appréciée dans ma vie, peut-être parce qu'elle est peu en usage dans le monde, et un attachement qui ne sera pas nouveau pour vous, puisque envers vous il est si ancien.

« Le duc de Doudeauville. »

DCCX. — LORD GRANVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 20 mars 1827.

« Monsieur le comte, c'est avec un véritable regret que je me suis trouvé dans la nécessité de prolonger mon absence de Paris au delà du terme que j'ai voulu y mettre au moment que j'ai pris congé de V. Exc.; mais elle sait peut-être que j'ai passé six jours à Boulogne, attendant avec impatience l'occasion de passer la mer. Pendant tout ce temps, un vent très violent a rendu très difficiles les communications entre la France et l'Angleterre. A mon arrivée à Londres, j'ai trouvé M. Canning très occupé de la discussion de l'affaire des Catholiques à la Chambre des communes et, presque immédiatement après la décision de cette question, il a été attaqué de nouveau de cette maladie rhumatique, qui l'a obligé de renoncer à tout travail quelconque.

Il a hier recommencé ses conférences avec les ministres étrangers, et il a reçu du prince Liéven les dernières communications de la cour de Russie sur l'affaire grecque. Le baron de Damas communiquera probablement à V. Exc. ce que je lui ai écrit sur les intentions de M. Canning à cet égard. Nous espérons recevoir de Paris, avant la fin de la semaine prochaine, le traité tripartite tout arrangé définitivement par le baron de Damas et le comte Pozzo di Borgo.

« Le jour de mon départ n'est pas encore fixé. Le retard que j'ai éprouvé à Boulogne m'a beaucoup contrarié en ce qui regarde mes affaires particulières. La personne à laquelle je les confie a été obligé, par la place qu'il occupe auprès d'un des juges, de quitter Londres la veille de mon arrivée, pour assister aux assises dans les provinces éloignées de la ville, et il ne sera de retour ici avant la fin du mois; et je ne peux donc partir avant les premiers jours du mois prochain.

« Les arrangements ministériels sont encore suspendus; on avait espéré que lord Liverpool serait bientôt assez rétabli pour donner lui-même sa démission; mais cet espoir est devenu bien affaibli.

« M. Canning me charge de le rappeler à votre souvenir et de vous assurer de l'intérêt qu'il a pris à toutes vos discussions parlementaires; il aime à croire que toutes les difficultés de votre session sont heureusement passées.

« Agréez, je vous prie, monsieur le comte, les assurances de mon attachement invariable et

de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur, etc.

« GRANVILLE[1]. »

DCCXI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 23 mars 1827.

« Je profite du départ de mon secrétaire particulier, M. Lavalette, qui va faire une course de cinq à six jours à Paris pour y rencontrer son frère, mon cher comte, et je lui donne un petit mot pour vous. La petite affaire de famille qui l'appelle dans la capitale me paraît assez facile à arranger; mais comme elle rentre dans les attributions du ministère de l'Intérieur, je ne vous en importunerai point.

« Nous sommes encore ici sans ministère formé. Les partis sont toujours en présence; mais, ainsi que je l'ai mandé en détail au baron de Damas, rien ne sera arrêté avant Pâques; et même, à cette époque, si je ne me trompe, le ministère n'éprouvera pas de grands changements, mon opinion personnelle étant que les ministres influents, quelle que soit la divergence de leur opinion, feront entre eux un compromis pour garder leurs places. Au reste, je vous renvoie à mes dépêches, où j'ai tracé une esquisse de la position respective des partis et des chances de succès que chacun d'eux peut avoir.

« Le baron de Damas m'annonce devoir m'envoyer sous peu des instructions relatives à la négociation du traité futur de la pacification de la Grèce.

1. Ambassadeur d'Angleterre à la cour de France.

Je ne recule pas certainement devant les difficultés d'une semblable négociation; mais je persiste à croire, ainsi que je l'ai dit dans ma dernière dépêche, qu'il serait préférable que le siège de ces négociations fût transféré à Paris, et que ce fût dans cette capitale que la signature définitive du traité eût lieu : j'en ai déduit les motifs que je ne rapporterai point par conséquent ici. Après ces observations, je me conformerai aux instructions que je recevrai ultérieurement.

« Je vous félicite d'être enfin sorti de cette interminable discussion sur la police de la presse. Ce qui s'y est passé me confirme dans l'opinion que, tant que nous ne ferons point de changements à la forme actuelle de nos discussions, nous courrons le risque, quand il s'agira de délibérer sur des projets de loi importants et renfermant un nombre assez considérable d'articles, de perdre un temps précieux en vaines discussions, et de voir sortir de ces discussions une loi tronquée et nullement en harmonie avec le but que se propose le législateur. Il faut que les discussions, dans une Chambre délibérante, soient franches, claires et rapides; or, ces trois caractères manquent aux formes de discussion adoptées jusqu'à ce jour dans les deux Chambres de notre parlement. De là, ces amendements improvisés, votés quelquefois sans connaissance de cause, cette obscurité dans les diverses manières de poser la question, et cette prolixité dans les discours, qui ne font que trop souvent, de notre Chambre des députés, la véritable image de la tour de Babel. La proposition faite dernièrement par le comte de la Boessière, au sujet

de la formation d'une commission chargée de veiller au maintien des prérogatives de la Chambre, me paraît fort sage : une pareille institution existe en Angleterre et on en a reconnu l'utilité. Je pense, néanmoins, qu'il faudrait au moins tripler le nombre des membres qui devront composer cette commission, afin de donner plus de poids à l'opinion qu'ils émettraient. Comme on doit supposer que cette commission aura peu d'occupations, l'admission de dix membres de plus ne peut effrayer la paresse de quelques-uns de nos députés; mais elle peut être d'un grand avantage par la raison donnée ci-dessus, et elle peut même offrir une plus grande garantie à la Chambre que la Commission ne se laissera pas influencer par un esprit de parti, qui agit plus facilement sur cinq membres que sur quinze. C'est aussi à cause de ces motifs que, dans les deux Chambres du Parlement britannique, on compose les commissions semblables à celle dont M. de la Boessière propose la formation, et que l'on nomme Comité de privilèges, de près de vingt membres. Mais je m'aperçois, mon cher comte, que je vous écris plus longuement que vos occupations ne vous permettent de consacrer de temps à me lire; je finis donc, non sans réitérer l'assurance de mon vieil attachement.

« Le prince de Polignac. »

DCCXII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 2 avril 1827.

« Mon cher prince, j'ai reçu vos deux lettres et vous remercie. Nous sommes tellement pris dans

tous les moments, qu'il m'eût été difficile d'en trouver un pour vous écrire à tête reposée. Je ne veux cependant pas laisser partir M. Lavalette sans le charger d'un seul mot d'amitié pour vous.

« L'affaire d'Espagne se simplifie : on nous envoie M. d'Offalia pour traiter, à ce qu'il paraît, tant à Paris qu'à Londres, de l'évacuation de la Péninsule, soit par les troupes françaises, soit par les troupes anglaises. L'Espagne offre dans ce cas de licencier l'armée qu'elle a réunie sur les frontières du Portugal. L'arrière-pensée pourrait être de s'emparer de ce royaume au premier désordre qu'il serait facile d'y faire éclater. Je pense que ni à Paris, ni à Londres, on n'accédera à cette proposition qu'autant que dom Miguel pourrait, par sa présence et son autorité, garantir le Portugal de ce danger. Nous ne mettons aucune importance à ce que l'affaire d'Orient soit traitée à Londres ou à Paris. Elle offre déjà assez de difficultés pour ne pas y ajouter celles qui pourraient s'élever sur ce point. Nous croyons voir que la Russie seule peut vouloir en tirer la guerre avec la Porte, et nous espérons que tous les autres cabinets, même celui de Vienne, s'uniront pour pacifier la Grèce sans compromettre l'existence de la Porte. C'est le but que nous nous proposons.

« On vient me détourner; je finis en vous offrant l'assurance de tous mes sentiments. Votre bien affectionné

« J[n] DE VILLÈLE. »

DCCXIII. — LE BARON CHARLES DUPIN AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, 9 avril 1827.

« Monseigneur, permettez-moi de remettre à V. Exc. un exposé de la situation progressive des forces de la France depuis 1814.

« Je me suis efforcé de montrer, dans son plus grand jour, la réparation de toutes nos pertes opérées par la Restauration, les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sans m'arrêter à la détresse actuelle, transitoire à mes yeux. J'ai soigneusement indiqué les accroissements de la richesse publique et les améliorations introduites dans les finances.

« J'ai pareillement montré le progrès des lumières, malgré les efforts des ennemis de toute instruction, élémentaire ou relevée.

« J'ai présenté le tableau des changements graduels éprouvés par les forces territoriales et politiques de l'ancienne et de la nouvelle génération.

« Monseigneur, par votre âge et par la supériorité de vos lumières, vous appartenez à la nouvelle géneration ; à celle qui prédomine aujourd'hui par la force, l'instruction, le nombre et l'énergie.

« Le gouvernement marcherait sans obstacles, avec les applaudissements de tous les fidèles sujets de S. M., si vos vues élevées sur la faveur et sur la liberté qu'on doit à l'industrie, aux lumières, prévalaient généralement chez les hauts dépositaires du pouvoir que vous présidez.

« Vous seul pouvez amener cette unité indispensa-

ble. Ce n'est pas à mon humble prévoyance à dire quelles modifications peu nombreuses il suffirait pour cela d'opérer dans les hommes et dans les choses.

« Rappelez-vous bien, Monseigneur, que les hommes des anciennes idées ne voudraient se servir de vous que pour vous exploiter, et vous mettre de côté. Vous n'êtes pas archevêque et par conséquent vous ne pouvez être à leurs yeux qu'un président transitoire : V. Exc. doit le savoir.

« Monseigneur, vous arriverez à la position où se trouvait lord Castlereagh, quand la jeune génération venant à prédominer partout dans son pays, il dut choisir entre deux destinées. Il pouvait acquérir une gloire immortelle et préféra quitter ce monde.

« Voyez, Monseigneur, à quel point tout devient facile à M. Canning et à ses collègues, qui suivirent l'esprit et les volontés de leur époque.

« Peu d'hommes parleraient avec ma franchise à V. Exc. ; mais vous avez témoigné beaucoup de bienveillance pour mes travaux ; vous m'avez toujours permis de vous dire la vérité ; j'en ai souvent profité ; j'en profite aujourd'hui pour vous témoigner ma reconnaissance.

« Monseigneur, quand les hommes de l'ancienne génération apercevront clairement leur petit nombre, leur faiblesse et la rapidité de leur disparition, ils cesseront d'être si impérieux à votre égard, et de vous obliger à prendre une attitude qui pourrait devenir contraire à vos désirs, à vos intérêts propres, à ceux de toute la France.

« Monseigneur, les hommes d'État des autres

pays, vous ont dit, et V. Exc. elle-même l'a reconnu, qu'à l'époque où tout le monde se trompait sur la véritable situation de la Grande-Bretagne, où l'on proclamait sa ruine, lorsque je calculais sa résurrection, je suis parvenu à découvrir, à démontrer, cette vraie situation de l'Angleterre.

« Je prie V. Exc. de croire que j'ai mis beaucoup plus de soins encore à bien connaître, à calculer exactement la situation actuelle de notre pays. J'ai dégagé la question de tout esprit de parti. J'ai mis de côté toute distinction de *libéraux* et d'*ultras*. J'ai laissé là les noms pour voir les choses. J'ai fait abstraction des individus, qui peuvent tromper, pour n'envisager que les masses, dont le mouvement est sujet à des règles générales, indépendantes des caprices individuels.

« Je n'ai pas voulu tout dire dans un imprimé; je ne puis tout dire dans une lettre. Si V. Exc. juge qu'elle ait des objections contre quelques parties de mon travail, je suis à vos ordres pour y répondre: Si je me suis trompé, je me rectifierai moi-même. Je ne suis point pressé de me produire en public et je serais heureux si je pouvais avant tout servir mon pays, en servant aussi V. Exc. J'ai l'honneur d'être, etc.

« BARON CHARLES DUPIN,
« de l'Institut. »

DCCXIV. — LORD GRANVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« A Londres, ce 13 avril 1827.

« Monsieur le comte, M. Canning ayant été nommé par le Roi premier ministre, et ayant reçu

les ordres de S. M. de faire l'arrangement du Conseil des ministres, est entièrement occupé à remplir les intentions de S. M. Il me charge de donner à V. Exc. l'assurance que, quels que soient les changements qui pourront se faire dans la composition du ministère, et quoique, occupant lui-même la place du premier lord de la Trésorerie, qu'il ne perdra pas de vue la direction des affaires étrangères, et que V. Exc. peut toujours compter sur la continuation de ces communications confidentielles, qui ont heureusement subsisté entre lui et V. Exc.[1].

« J'aime à croire qu'avant la fin de la semaine prochaine, je serai dans le cas de renouveler à V. Exc., de vive voix, l'assurance de mon entier dévouement et de ma très haute considération.

« GRANVILLE. »

DCCXV. — LE BARON CHARLES DUPIN AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, 15 avril 1827.

« Monseigneur, permettez-moi de vous importuner encore dans l'intérêt du royaume et dans celui de V. Exc.

« Voyez, Monseigneur, si j'avais bien prévu le résultat de la lutte entre l'ancienne et la jeune génération dans la Grande-Bretagne. Le vieux chancelier et tous les partisans des vieilles idées quittent le ministère. Le jeune M. Peel, brillant de vues modernes et sages, sera rappelé. Par le changement qu'on vient d'annoncer, le ministère britannique reçoit une

1. Elles étaient de nature purement verbale.

force nouvelle immense, et dans l'intérieur, et chez les autres nations. L'Espagne en va sentir les effets, ainsi que la Grèce. L'Allemagne même en sentira le contre-coup, favorable pour l'amélioration de ses lois intérieures.

« Vous seul aujourd'hui pouvez être le centre d'un grand rapprochement, d'une grande concorde, pour tous les hommes sages de l'ancienne génération française et pour la masse de la génération nouvelle. Monseigneur, acceptez les grandes et belles destinées que la fortune vous présente pour le bonheur de notre pays. Fortifiez-vous de quelques hommes d'État renommés pour leur prudence, leur modération, leurs lumières, et marchez à la tête de la civilisation française, sans craindre les menées obscures des faibles amis de la rétrogradation, qui d'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit à V. Exc., ne vous voient qu'avec peine au timon des affaires.

« L'industrie tout entière, sa puissance et son crédit, seront à vous. Les amis des sciences et des arts, qui ont aussi un crédit et une puissance, se rallieront à vous. Votre position sera plus grande et plus belle que celle de M. Canning, parce que la France a plus d'influence naturelle sur les nations qui l'entourent, que n'en a l'Angleterre, isolée par la mer. La force du ministère anglais s'ajoutera tout entière à la vôtre.

« Rappelez-vous, Monseigneur, que mon langage est entièrement désintéressé. Je n'ai rien à demander que le bonheur et la gloire de mon pays. Je vais partir dans six semaines afin d'aller explorer la Grande-Bretagne pour la septième fois, et préparer

la publication de la quatrième partie de mes voyages. Suivre en paix des travaux dont notre pays peut retirer quelque fruit, voilà mon ambition.

« Je ne trouverai jamais de président des ministres plus accessible, plus affable que vous, et qui accueille avec plus de bienveillance quelques vues d'utilité que j'aurai pu présenter. Je dois donc former des vœux pour que vous soyez l'auteur des prospérités et de la concorde dans notre pays : et je forme ces vœux. Et voilà pourquoi j'ai pris la liberté de vous importuner par cette lettre et par celle que j'ai jointe à l'*État des forces progressives de la France depuis* 1814. J'ai l'honneur d'être, etc.

« CHARLES DUPIN,
« de l'Institut. »

DCCXVI. — LORD GRANVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« A Londres, ce 17 avril 1827.

« Monsieur le comte, c'est avec bien de la peine que je me trouve dans la nécessité de remettre de nouveau mon retour à Paris. Je regrette d'autant plus ce retard qu'il me privera de l'honneur de recevoir V. Exc. à dîner le 23 de ce mois. Des difficultés qui ont leur source dans la question catholique, et la division nouvelle des partis, ont fait traîner la formation définitive du ministère. Mais M. Canning, qui jouit toujours de la confiance du Roi, travaille avec assiduité à établir le gouvernement sur un pied solide et stable; il s'occupe sans cesse des détails de l'arrangement, et j'aime à croire que, dans peu de jours, toutes les difficultés seront surmontées.

« Je prie V. Exc. d'agréer les assurances de mon attachement et ma très haute considération.

« GRANVILLE. »

DCCXVII. — MGR DE QUÉLEN AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Monsieur le comte, dans un moment où des sentiments d'amour pour le Roi éclatent dans la ville de Paris, et où des bénédictions lui sont données, comme aux premiers jours de son avènement à la couronne, j'oserais lui demander de rendre ses bonnes grâces à nos trois confrères de l'Académie, qu'une erreur trop généreuse a entraînés hors des bornes, mais dont le respect et l'attachement au Roi ne sont pas douteux. Je m'adresse à vous pour mettre, si vous le jugez à propos, ma très humble supplique aux pieds de S. M. Je ne craindrais pas d'aller la lui porter moi-même, si je pouvais croire qu'elle l'eût pour agréable. Votre entre-

1. Du 18 avril 1827. Un projet de loi pour la répression des abus de la presse ayant été présenté aux Chambres par le gouvernement, l'Académie française avait pris une délibération pour blâmer ce projet de loi. A la suite de cette démarche inconvenante, trois membres de l'Académie, MM. Villemain, Michaud et de Lacretelle, avaient été révoqués des fonctions publiques qu'ils occupaient. C'est en leur faveur que réclamait l'archevêque de Paris, le lendemain du jour où la loi, votée par la Chambre des députés, avait été retirée de la Chambre des pairs, sur la nomination d'une commission hostile. Le soir même, les quartiers centraux de Paris furent illuminés, des bandes d'émeutiers brisant les vitres des maisons où l'on ne s'empressait pas de se joindre à cette manifestation. D'autres groupes se portèrent devant le ministère des Finances, et devant le pavillon Marsan, demeure de Madame la duchesse de Berry, aux cris de : Vive le Roi ! Vivent les pairs ! A bas les Jésuites ! Ce sont ces démonstrations que Mgr de Quélen interprétait comme des marques d'amour pour le roi Charles X.

mise sera puissante en cette affaire. Si elle a le succès que je désire, il n'est pas du tout nécessaire que j'y paraisse pour rien, comme je ne dis à personne la démarche que je fais en ce moment auprès de V. Exc. Il doit y avoir demain réunion de l'Académie pour une élection; ce serait peut-être le cas de faire promptement.

« Si je me trompe, regardez, je vous prie, ma lettre comme non avenue. Mon esprit, mon devoir me portent à la conciliation, et il me semble que les cœurs ont besoin de cette recette, à grande dose. Veuillez agréer l'hommage du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

« † HYACINTHE, *archevêque de Paris.* »

DCCXVIII. — M. PAVY AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monseigneur, j'ai eu le plaisir d'arriver à Lyon pour être salué des cris : A bas Peyronnet! A bas Pavy! Le soin des autorités civiles et militaires à faire écarter tout attroupement de mon domicile, et à les dissiper, a empêché qu'il arrivât rien de fâcheux.

« Peut-être aurait-il convenu de laisser expirer cette loi au milieu d'une discussion qui ne pouvait plus rien offrir de neuf ou de piquant, afin que le remède suivît de plus près le mal, et parût ainsi à la fois plus nécessaire et plus juste.

« Les ennemis du gouvernement font semblant de croire leur triomphe décisif. Ils annoncent, pour la revue du 29 du courant, de grands cris de : Vive le Roi! et une scène épisodique qui consistera en une demande du renvoi des ministres. Ils préten-

dent qu'ils feront une telle insistance que le Roi ne pourra se refuser à obtempérer à leurs sollicitations armées. Je ne doute pas que vous connaissiez leurs projets; toutefois, je ne puis m'empêcher de vous en entretenir, car une demande faite par 30 ou 40 000 hommes armés peut avoir des suites très funestes. Vous ne sauriez vous faire une idée de l'état de stupeur, d'inquiétude et de dépit, dans lequel se trouvent tous les amis du gouvernement du Roi, et l'opinion généralement répandue que le mal est si grand qu'il est irréparable; qu'enfin tout est perdu. Plusieurs amis me conseillent de me retirer des affaires publiques, et il est général d'entendre dire qu'il faut gémir et se taire. Le découragement ne peut être plus grand. L'audace des révolutionnaires croît d'autant; on affecte de ridiculiser tous ceux qui osent parler en faveur du système actuel, jusqu'à ce qu'on puisse les traiter révolutionnairement.

« On nomme pour nouveaux ministres : à la Justice, Portalis; à la Guerre, d'Ambrugeac; à l'Intérieur, Lainé. Chacun le considère comme une transition au libéralisme; ce qui est évident, si cela est vrai.

Deux cents pairs pris dans les Conseils généraux; la Censure provisoire pour l'obtenir définitive, pourraient être un remède suffisant. Si le Roi se décide à parler et à ne pas laisser divaguer l'opinion publique, qu'il parle; je suis persuadé du bon effet que produiraient ses allocutions ou proclamations. Qu'il dise qu'il ne pense pas à rien changer quant à présent à l'éducation publique; que ceux qui sont

en possession de l'enseignement n'ont point à craindre d'être dépossédés; que s'il juge convenable d'essayer de livrer l'éducation de la jeunesse à des *célibataires,* cela n'aura lieu que dans la suite des temps; qu'il pourra faire des essais; qu'il ne veut rien brusquer et être certain du système qui réunira le plus de suffrages avant d'en adopter aucun; que rien ne sera brusqué et que quand il s'agit d'un établissement social aussi important que celui de l'éducation publique, trente ou quarante aus ne doivent pas être considérés, etc.

« L'esprit qui pousse les soldats à la messe peut subsister; mais celui qui les fait confesser et communier ne vaut rien. Le temps n'est pas opportun pour cela. Un cheval ou la ration, attribué à un aumônier et ôté à un chirurgien-major, déplaît et aliène l'armée. La privation de la moitié de l'indemnité de logement aux officiers, au camp de Saint-Omer, a fait jeter les hauts cris et donné beau jeu aux boutefeux.

« Si le Roi fait une tournée dans ses places fortes, il fera bien. Il faudra qu'il voyage sans faste, avec promptitude, qu'il répande de l'argent et les faveurs. Son arrivée doit valoir une haute paie aux soldats et subalternes, des faveurs aux officiers. Qu'il économise sur les frais de voyage pour répandre le plus de libéralités possible. Son séjour au camp de Saint-Omer très court; aussi qu'il voie le plus possible tous ses établissements militaires.

« Un mauvais génie, ennemi des Bourbons, règne essentiellement au ministère de la Guerre et mécontente l'armée. On pourrait tirer un grand avantage

des remplacements pour assurer un sort même aux soldats. C'est surtout très nécessaire, très juste et très important, depuis qu'on a porté les engagements de six à huit ans, et encore parce qu'en temps de paix l'avancement n'est pas facile; il est d'autant plus nécessaire d'assurer une existence passable à tous ceux qui se vouent à l'état militaire. Si, depuis 1815, le gouvernement s'était chargé des remplacements, il pourrait avoir déjà dans cette caisse plus de cent millions. Si des besoins urgents venaient, on suspend la loi; cela s'est vu souvent, et peut être facilement justifié. Si le Roi faisait un appel aux financiers et aux calculateurs pour lui soumettre des plans pour trouver par les remplaçants les moyens d'assurer une retraite sortable aux sous-officiers et soldats, rien que cette annonce le populariserait beaucoup.

« Il faut redonner le mouvement et la vie au Roi, qui est mort dans l'opinion publique. On ne le regarde que comme une idole à charge : rien n'est plus funeste.

« Les affaires de commerce vont très bien ici quant à présent.

« Faites attention, je vous prie, aux projets qu'on suppose pour le 29 avril. Une étincelle révolutionnaire peut allumer dans une circonstance pareille l'incendie de la France.

« Croyez, je vous prie, au sincère et respectueux attachement de votre dévoué

« J[n] Pavy, *député du Rhône*.

DCCXIX. — LE DUC DE DOUDEAUVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 30 avril 1827 à 6 heures du matin.

« Mon extrême répugnance pour la mesure adoptée[1], mon cher collègue, vous fera apprendre

1. La revue de la garde nationale du 29 avril, que le Roi avait accordée aux instances du maréchal duc de Reggio, sans consulter aucun de ses ministres, fut, ainsi qu'on l'avait annoncé, accompagnée de désordres graves. Des cris de : *A bas les ministres !* suivirent le Roi avec une violence et une ténacité qui n'avaient rien de spontané; les voitures des princesses furent même accueillies par des clameurs injurieuses; la troisième légion se livra à de semblables démonstrations devant le ministère des Finances, sous les yeux d'une foule muette et alarmée. Le soir même M. de Villèle donna au Roi le conseil de dissoudre immédiatement la garde nationale. Cet avis fut adopté, malgré le dissentiment du duc de Doudeauville et du comte de Chabrol; le premier seul y vit un motif de démission. La paix publique ne fut point troublée, la garnison de Paris se trouvant momentanément doublée par l'arrivée des régiments venant relever les corps dont la période de séjour dans la capitale se trouvait accomplie. Dans la séance de la Chambre des députés du 7 mai, la dissolution de la garde nationale donna lieu à une attaque très vive de la part de M. Laffitte; cet orateur s'avança jusqu'à dire que s'il connaissait le ministre qui avait conseillé la mesure, il demanderait immédiatement sa mise en accusation. M. de Villèle le suivit aussitôt à la tribune et dit que le ministre menacé d'accusation se présentait pour revendiquer l'honneur d'une mesure aussi indispensable au bon ordre que celle dont étaient atteints des pétitionnaires armés présentant au Roi leurs demandes au bout de leurs baïonnettes. Les opposants de la droite se récrièrent sur l'outrecuidance d'un ministre s'attribuant le mérite d'un acte pour lequel on ne pouvait admettre que le Roi eût eu besoin de ses conseils. « Sans doute, répliqua M. de Villèle, l'honneur en appartient tout entier au Roi; mais, ajouta-t-il en se tournant du côté de la gauche, la responsabilité doit en peser tout entière sur moi. » L'attitude de M. de Villèle obtint l'assentiment général.

Mgr le Dauphin s'était d'abord prononcé pour la dissolution de la garde nationale; il avait dit au Roi que c'était une mesure excellente « mais à la condition qu'on ne la réorganise plus ». Cependant, influencé par les articles des journaux et les sentiments de ses alentours, il revint deux jours après sur cette opinion.

sans surprise que j'ai envoyé ma démission au Roi. Elle vous prouvera, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que je tenais bien peu à une place que je n'ai obtenue que malgré moi, et que je n'eusse pas acceptée si vous ne l'aviez pas voulu. Je crois que vous ne m'avez pas rendu justice à cet égard, et que vous n'avez pas apprécié à cette époque une preuve de confiance et d'attachement, peut-être assez généreuse, que je vous donnais en ce moment, en vous proposant, avec la franchise qui est mon caractère, de refuser absolument ce qu'on m'accordait. Cela m'a été, je vous l'avoue, longtemps très pénible : maintenant je peux vous le dire.

« Vous trouverez sans peine quelqu'un qui agira plus habilement; vous ne trouverez personne, j'ose le dire, qui marchera plus fidèlement, plus loyalement.

« J'espère donc avoir quelques droits à votre estime, et je suis sûr de continuer par ma conduite future à en acquérir de nouveaux.

« Veuillez en être persuadé vous-même, monsieur le comte, ainsi que de mon bien ancien et bien sincère attachement.

« LE DUC DE DOUDEAUVILLE.

« Ne croyez pas que je sois jamais partisan de la faiblesse ; le Roi pourra vous dire combien toujours, combien depuis quelque temps nommément, je suis pour la force et pour la fermeté. Mais ce n'est pas le tout de frapper fort, il faut frapper juste, et la mesure en question me paraît manquer de justesse, comme de justice. Puissé-je me tromper ! Je le désire du fond de mon cœur. »

DCCXX. — LE DUC DE RIVIÈRE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mardi, midi[1].

« Très cher comte, ceci est confidentiel; mais si vous avez de l'amitié pour Jules, comme vous me l'avez toujours dit, vous appuierez mon idée, que j'ai manifestée au Roi ce matin, de nommer Jules à la place du duc de Doudeauville, le Roi m'ayant dit qu'il avait accepté la démission. La mesure du licenciement est hautement approuvée; la nomination de Jules vous donnerait une place pour un ministre, et vous pouvez faire un mouvement profitable à tous. Vous connaissez mon attachement pour toujours.

« DUC DE RIVIÈRE. »

DCCXXI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 2 mai 1827.

« Mon cher comte, j'ai vu dans les journaux que vous aviez cité à la Chambre une phrase d'une lettre que je vous avais écrite, il y a six semaines, et qui se rapportait à la composition du Comité des Privilèges de la Chambre des communes en Angleterre. Je regrette de n'avoir placé dans cette lettre qu'une phrase isolée, qui ne pouvait pas conséquent servir de base à aucun argument; mais je ne pouvais prévoir à quel usage elle servirait. Si vous m'en eussiez instruit, je vous eusse envoyé un travail complet sur la question alors en discussion; car

1. 1 mai 1827.

vous devez bien croire que je profite de mon séjour en Angleterre pour recueillir des documents, plus ou moins utiles dans la suite, sur les choses que je crois être de nature à nous intéresser. Quoi qu'il en soit, je vous envoie un peu tard la notice ci-incluse sur les formation, composition et attributions du Comité des Privilèges de la Chambre des communes en Angleterre. Vous verrez par exemple que, tout en disant vrai, M. Royer-Collard a donné une fausse interprétation à la lettre de lord Colchester. Il est de toute vérité en effet que le Comité en question ne s'est pas assemblé une fois depuis plus de quarante ans (il aurait pu dire 89 ans) pour examiner une seule question relative à la presse des journaux. Mais M. Royer-Collard aurait dû en dire la raison; la voici, ainsi que vous la verrez en détail dans ma note : c'est qu'en 1738 la Chambre des communes a déclaré que *toute publication quelconque de ce qui se passait dans son sein était une infraction à ses privilèges*. Ce n'est donc que par tolérance qu'on permet aujourd'hui d'en parler dans les journaux, et lorsqu'il y a abus de la part d'un journaliste, il ne peut être question de renvoyer l'examen du délit au Comité des Privilèges sur la question de savoir s'il y a eu ou non infraction contre les privilèges de la Chambre; l'infraction est manifeste par le fait même de la publication, et le délinquant est puni, si on le juge convenable, pour cela seul qu'il a enfreint les privilèges de la Chambre. Je crois pouvoir vous garantir l'exactitude de ce que contient la note que je vous envoie; c'est d'après les registres mêmes du Comité des Privilèges de la Chambre des

communes, et d'après les explications données par celui qui tient ces registres, qu'elle a été faite.

« C'est l'heure du départ de mon courrier, je suis obligé de fermer ma lettre, mon cher comte, mais non sans vous réitérer l'assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCCXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 6 mai 1827.

« Mon cher prince, je reçois votre lettre du 2 de ce mois et vous en remercie, ainsi que de la note qui y était jointe. J'ai eu bien du regret, je vous jure, de m'être trouvé dans l'obligation de répondre à M. Royer-Collard à l'improviste et sans avoir pu consulter les renseignements qui m'étaient restés dans la tête et que j'avais reçus de vous au sujet de ce Comité de Privilèges. Ce qui m'a embrouillé, c'est que j'en avais causé avec votre secrétaire, porteur de cette lettre, et que ce qu'il m'avait dit s'était confondu avec ce que vous me marquiez. J'ai rectifié cette erreur le lendemain de mon mieux et n'ai montré à M. Royer-Collard que deux phrases insignifiantes de votre lettre, en échange de la communication authentique qu'il crut devoir me faire de la lettre aussi peu décisive de lord Colchester. Tout cela m'a été fort pénible, parce que je vous avais cité là où vous n'aviez que faire, et par suite d'une confusion de souvenirs que vous trouverez bien excusable, j'espère, quand vous vous reporterez aux

affaires fort délicates que nous avions sur les bras à cette époque.

« Nous avons été bien tourmentés pour le Roi jusqu'à la fin de cette fatale revue concédée aux importunités de ce pauvre duc de Reggio. Au reste, la fermeté du Roi a bien relevé ce triste incident. La dissolution de la garde nationale a eu un plein succès; les ennemis en ont été confondus, les bons ralliés et encouragés. Paris n'a jamais été plus calme que depuis cet acte de sévérité, de justice et de vigueur.

« Adieu, mon cher prince, recevez l'assurance de mon bien sincère attachement.

« J^H DE VILLÈLE. »

DCCXXIII. — LE DUC DE DOUDEAUVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 6 mai 1827.

« Je vous ai dit publiquement l'autre jour, Monsieur le comte, que je n'avais pas changé de sentiments et que je ne changerais pas de conduite. J'aimerai à vous le prouver en toute occasion, et même aujourd'hui en vous parlant avec ma franchise et ma confiance accoutumée.

« J'avais le plaisir d'aller vous chercher quelquefois, ainsi que Madame la comtesse de Villèle, dans votre intimité; je continuerais volontiers, car encore une fois, je n'ai pas changé de sentiments en prenant un parti dont je ne justifie que l'intention, et qui était de cœur et de conscience, nullement de

projet; mais je crains que ces visites ne plaisent ni à l'un ni à l'autre. Comme le refus pourrait vous embarrasser à écrire, ne me répondez pas si c'en est un : votre silence m'en tiendra lieu.

« Par suite de ce langage de franchise, je vous avouerai que j'avais du dégoût pour cette place, même avant d'y arriver; plus d'une fois vous avez dû vous en apercevoir, car je savais que vous voyiez, non sans raison, ma nomination avec peine. Je me suis constamment persuadé que cette déplaisance continuait et qu'un autre qui vous conviendrait mieux, conviendrait par cela même davantage à la place, et pourrait vous être plus agréable, pourrait être plus utile au Roi.

« J'y ai donc renoncé sans difficulté comme sans calcul, car un sacrifice pour faire le bien m'a toujours paru plus digne d'envie que de regrets.

« Si je demandais, si je désirais, si j'espérais quelque chose, je n'écrirais pas cette lettre; mais je l'écris volontiers, puisque je ne désire que de ne pas voir cesser des relations dont mon ancien et sincère attachement, monsieur le comte, m'a toujours fait sentir le prix.

« Le duc de Doudeauville. »

DCCXXIV.— LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 11 mai 1827.

« J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, mon cher comte, et je puis vous assurer que j'ai trouvé tout naturel que vous citiez quelques passages d'une de mes lettres. J'eusse seulement, à cette époque, désiré

vous donner tous les documents qui auraient pu vous être utiles pour la discussion pendante alors à la Chambre des députés. Au reste je vous répète, mon cher comte, que je serai toujours charmé d'être employé ici à réunir les matériaux dont vous pouvez avoir besoin là-bas, lorsqu'il s'agit d'établir chez nous quelque chose de semblable à ce qui existe dans les institutions anglaises.

« Je profite de l'occasion que j'ai de vous écrire, pour vous prier de porter quelque attention à l'affaire de Fénestranges, que vous avez renvoyée à l'examen du comité des Finances. Je puis vous assurer, mon cher comte, qu'aucun intérêt, même fraternel, ne pourrait prévaloir chez moi, si je croyais la cause de mon frère peu conforme à la justice ou aux lois. Mais je la suis depuis dix ans devant les tribunaux, devant les conseils de préfecture, et devant l'administration des Domaines, dans tous ses détails d'équité, de justice et de légalité, et je ne vois point qu'on puisse rien lui opposer. Aussi est-elle sortie triomphante de toutes les épreuves par lesquelles elle est passée. Les difficultés dernièrement suscitées n'en sont réellement pas : je ne sais si vous avez vu les réponses qui y ont été faites ; et je demande en conscience à celui qui veut la vérité, les lois mêmes en main, si, à part tout esprit de parti, il ne doit pas être convaincu de la justice de la cause de mon frère. Il prouve que Louis XVI avait le droit, d'après les lois de Lorraine, d'abandonner à mon père la jouissance des futaies de Fénestranges ; il prouve que, d'après l'acte de concession, cette jouissance lui a été abandonnée ; il prouve que,

jusqu'au moment de la Révolution, il a conservé cette jouissance; il prouve qu'aucune loi révolutionnaire ne s'oppose à ce que lui (mon frère) y rentre; il prouve enfin que les arrêtés des préfets et la décision des Domaines ont reconnu le droit de jouis sance qu'il réclame.

« Nous ne pouvions guère nous attendre que dans le sein du ministère des Finances, il s'élèverait des difficultés qu'il eût été plus franc de mettre plus tôt en avant : car on nous aurait épargné un temps et un argent perdus pour rien, attendu que si on enlève la jouissance de la futaie à mon frère, c'est comme si on le frustrait de toute la propriété; c'est comme si on lui donnait la jouissance d'un bien sous condition qu'il ne jouirait pas de son rapport, la futaie de Fénestranges en étant le véritable rapport. On me dit, si je ne me trompe, que le bon Rainneville est très vif dans cette question. Que M. Béranger le soit, cela ne m'étonne pas pour plus d'un *souvenir;* mais le jeune Rainneville, j'ai lieu d'en être surpris, d'autant mieux que l'intimité de ses rapports avec vous doit le faire regarder dans le Comité comme l'interprète de votre pensée. Vous voyez, mon cher comte, que je vous parle à cœur ouvert; et je le répète, je ne tiendrais pas ce langage, si je n'étais consciencieusement certain de la justice de la cause de mon frère. Je regrette que vos nombreuses occupations vous aient empêché d'en examiner les détails : vous en eussiez été aussi convaincu que moi.

« La mesure prise contre la garde nationale de Paris m'a paru nécessaire et salutaire. C'est un de

ces coups de force qu'il faut savoir prendre lorsque le besoin l'exige, et je félicite le gouvernement du Roi d'y avoir eu recours. Je crois, comme vous me le dites, qu'elle ne peut produire qu'un bon effet.

« Adieu, mon cher comte, je vous renouvelle l'assurance de mon sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC.

« *P. S.* — Je donne à Franchet, dans une lettre que je lui écris, quelques détails de police, dont je ne vous entretiens pas maintenant pour ne pas vous écrire trop longuement. Je lui mande de vous les soumettre. Marquez-moi si vous préférez que dorénavant je vous adresse de semblables détails directement, au risque de surcharger ma correspondance avec vous, ou si vous aimez mieux que je vous les transmette par l'intermédiaire de Franchet. »

DCCXXV. — LE DUC DE DOUDEAUVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 13 mai 1827.

« Je me suis empressé, monsieur le comte, de vous porter moi-même hier au soir mes remerciements pour votre aimable réponse et pour votre obligeante invitation. Malheureusement, je vous portais aussi mes regrets pour le dîner. Mon rapport pour adopter deux petites lois devant être fait hier, comme il l'a été, et la semaine prochaine étant employée à la discussion du Code Forestier, qui ne doit pas éprouver de difficultés, j'ai pris l'engagement de mener demain une nièce de Madame de Doudeau-

ville à Madame de Richelieu, et je me suis annoncé pour y passer jusqu'à samedi. Je regrette beaucoup maintenant cet engagement que je ne peux rompre.

« Je crois devoir encore vous dire avec confiance un des motifs qui, depuis du temps, me faisait très peu tenir à ma place : je pensais qu'elle pouvait être plus utile au Roi, à vous, à la chose publique, entre les mains d'un homme qui vous fournirait quelque combinaison politique plus avantageuse. Je vous en ai parlé, vous le savez, il y a plusieurs mois. Cette idée était peut-être mal vue, peu fondée; mais si c'était un rêve, c'était du moins, j'ose le dire, celui d'un homme de bien. Ici comme partout, je ne défends que mes intentions, et non pas mes actions. Si ces dernières peuvent être blâmées, les autres ne sont jamais blâmables, surtout quand il s'agit du Roi, de mon pays, et de celui auquel j'aime à renouveler l'assurance de mon bien ancien attachement.

« LE DUC DE DOUDEAUVILLE. »

DCCXXVI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Saint-Cloud, lundi 6 août.

« N'ayant rien d'intéressant à vous dire, mon cher Villèle, j'ai voulu vous laisser jouir tranquillement d'un jour de repos. Je compte partir demain[1]; ainsi dans le cas où vous auriez des choses importantes à me communiquer, vous viendriez demain soir à huit heures.

« Les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre

1. Le Roi se rendait au camp de Saint-Omer.

ont fait des communications assez intéressantes au baron de Damas. Je crains bien que l'empereur du Brésil ne vienne à Lisbonne pour empêcher son frère d'y venir, ce qui contrarierait les vues très sages de l'Autriche à cet égard. L'arrivée de Capo d'Istria ici ne me plaît guère ; c'est un fourbe et un vrai révolutionnaire. Enfin nous le verrons venir et nous tiendrons en garde.

« Dites au baron de Damas que j'ai reçu sa lettre, et ajoutez-lui ce que je viens d'écrire.

« Ne venez demain au soir ici que si vous le croyez nécessaire.

« Le Conseil est toujours mercredi.

« Bonjour ou bonsoir, mon cher Villèle.

« C. »

DCCXXVII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Saint-Omer, 10 septembre.

« Le voyage se continue à merveille, mon cher Villèle, et malgré la fatigue, ma santé se soutient en bon état ; j'espère qu'elle me ramènera à Saint-Cloud. Jusqu'ici je n'ai qu'à me louer de tout ce que je vois et entends. Il y a même de l'enthousiasme et cela fait du bien.

« J'ai reçu votre lettre du 9. Je suis bien aise que le pauvre Corbière ait retrouvé son fils. Si le mieux apparent du jeune homme se soutient, j'approuve que le père me rejoigne le 16 à Arras. Mais cela dépend uniquement de lui. Je puis très bien continuer et finir mon voyage avec Clermont-Tonnerre. Au surplus, vous sauriez le 12 dans la journée si je

désirais que Chabrol vienne à Dunkerque pour le 14.

« J'approuve que le régiment de Bleuler soit envoyé à Figuières, et Damas a très bien fait d'envoyer les ordres sans attendre les miens. Vous le lui direz de ma part.

« J'approuve également que M. de Schonen soit mis en accusation devant la Cour de Cassation. La fermeté dans tout ce qui ne blesse pas les lois est toujours approuvée. Vous le direz au garde des Sceaux.

« Le prince d'Orange (dont au surplus je suis fort content) m'a dit que le licenciement de la garde nationale de Paris avait produit partout l'effet le plus avantageux pour moi. Je suis bien aise de *vous* dire ce petit mot.

« Adieu, cher Villèle, affection et confiance.

« C. »

DCCXXVIII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Saint-Omer, 13 septembre 1827.

« J'ai reçu, cher Villèle, toutes vos lettres jusqu'à celle du 12. Votre exactitude m'est nécessaire. Je ne sais encore rien d'important, et quoique la politique soit terriblement embrouillée, j'espère que les affaires de Portugal et d'Orient se termineront sans grande secousse. Notre marche est sage et on finira par lui rendre justice. Mais la Catalogne m'inquiète et m'attriste. J'en vois des détails que je trouve affligeants et embarrassants pour la position de mes troupes. Vous devez en savoir autant que moi, et nous en parlerons à fond à mon retour.

« Je plains ce pauvre Corbière de tout mon cœur[1]; j'espère que sa course à Rennes lui fera du bien, et que nous le retrouverons avec ses moyens.

« Tout continue ici à merveille, et, malgré la fatigue, ma santé est encore fort bonne.

« A vous revoir dans huit jours, mon cher Villèle; vous connaissez mon amitié et ma confiance.

« C.

« Ce que vous me dites de La Ferronnays et de Metternich ne m'étonne point, ni de l'un, ni de l'autre. »

DCCXXIX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Saint-Omer, 15 septembre 1827.

« Tout continue de la manière la plus agréable et la plus brillante, mon cher Villèle; Dieu veuille que cela ait des suites heureuses. Je le crois pour cette partie de la France. Mais le reste du royaume présente toujours des caractères peu satisfaisants, et l'ennemi redouble d'efforts. Cependant, résolu à marcher avec fermeté et sagesse, j'ai l'entière confiance que nous finirons par triompher de tous les obstacles.

« Vos réflexions sur l'Espagne sont très justes; nous en reparlerons à mon retour.

« Les produits ne sont pas mauvais, mais les dépenses seront très fortes, et nous pourrons avoir

1. Il venait de perdre l'un de ses fils.

quelque embarras aux Chambres. Au surplus, cela n'est pas fort inquiétant.

« Tout ce qui a rapport au camp va à merveille. Je pars demain pour Arras, et je serai jeudi pour dîner à Saint-Cloud. Venez me voir un moment jeudi, à huit heures du soir. Vendredi le Conseil sera à onze heures et demie.

« Adieu, mon cher Villèle, à nous revoir.

« C.

« Je joins ici un mémoire qui m'a été remis hier sur la ville et le commerce de Dunkerque. J'ai dit que je l'examinerais avec une sérieuse attention. J'envoie aussi la lettre d'Alger. »

DCCXXX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Arras, 17 septembre, soir.

« J'ai reçu, mon cher Villèle, vos deux lettres du 15 et du 16. Je n'y réponds pas un mot parce que je vous reverrai dans trois jours. Je conçois tout ce que l'ingratitude et la démence peuvent causer de chagrins; mais je connais votre courage et je vous réponds du mien. Le voyage continue bien et je terminerai de même; mais je suis convaincu que je ne tirerai d'effet solide de tout ceci que pour l'armée, et c'est un point essentiel. Je joins ici la lettre que Damas m'a écrite. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il parle à lord Granville comme il le propose; vous le lui direz de ma part, et vous jugerez ensemble s'il vaut mieux parler tout de suite ou attendre mon retour.

« Ma santé est bonne et je crois qu'elle se soutiendra jusqu'à mon retour; mais les voyages comme Roi et les séjours dans les grandes villes ne seraient pas tenables à la longue.

« C.

« Mardi matin.

« Je reçois votre petite lettre d'hier. La folie est toujours à l'ordre du jour. Mais c'est égal. Adieu. »

DCCXXXI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Jeudi matin [1].

« Je vous renvoie, mon cher Villèle, les ordonnances signées.

« Je ne reviens pas de l'évêque de Beauvais; cela est bien sot ou bien orgueilleux [2].

« Marchons ferme et d'une manière sage et légale, et le ciel secondera mes efforts pour le bien de la France.

« L'article de Bonald est très bien; il était nécessaire d'obliger les journaux à le rapporter.

« Les *Débats* sont par trop atroces; tout le monde en est révolté. Je ne le crois pas de Chateaubriand.

« Nous nous portons tous fort bien.

« Adieu, cher Villèle, à nous revoir samedi à huit heures du soir. »

1. 8 novembre 1827.

2. Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, avait refusé de présider le collège électoral dans cette ville, ce qui fut considéré comme un acte d'opposition au gouvernement.

DCCXXXII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vendredi matin[1].

« J'ai reçu l'estafette hier au soir, mon cher Villèle. Je suis content de la conduite de nos braves marins, et je jouis de la gloire de nos armes. J'aurais mieux aimé cependant que les Turcs eussent cédé sans combat. Je vous renvoie toutes les lettres de Rigny. Dites à Chabrol et à Damas que j'ai reçu leurs deux lettres et que dimanche, au Conseil, nous parlerons de ce grand et brillant événement. Damas a écrit fort sagement à Guilleminot.

« J'espère comme vous que ceci produira un bon effet, même pour les élections. Il faut faire connaître la lettre de l'amiral en en retranchant cependant que ce sont ses avis qui ont décidé l'affaire. Nous ne devons agir que collectivement avec les alliés.

« J'ai signé l'ordonnance.

« Je vous envoie une lettre de Madame de Meffrey à Madame de Gontaut. Vous me la rapporterez demain samedi, à huit heures du soir, et vous me direz ce que vous en pensez. Il faut encourager les bons.

« J'espère comme vous que la rage des libéraux fera quelque effet sur les pointus; mais j'en doute.

« A demain au soir, mon cher Villèle.

« C. »

1. 9 novembre 1827. Le Roi venait de recevoir la nouvelle de la bataille de Navarin, où la flotte turco-égyptienne fut détruite par les escadres française, anglaise et russe combinées, le 20 octobre 1827.

DCCXXXIII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mardi, 3 heures 1/2[1].

« Restez chez vous, mon cher Villèle; cela est nécessaire. Je n'avais d'ailleurs rien de pressé, ni d'important à vous dire.

« Si vous receviez des avis intéressants sur la rue Saint-Denis, faites-les moi connaître sur-le-champ, d'abord jusqu'à onze heures, et faites-moi réveiller plus tard si vous le jugez utile; je serai bientôt levé et même à cheval.

« Quant aux élections, elles sont atroces; mais il faut attendre la conclusion des collèges des départements.

« A demain donc pour le Conseil.

« Bonsoir, mon cher Villèle.

« C. »

TROUBLES DE PARIS EN NOVEMBRE 1827.

Le soir du 17 novembre, on sut que les candidats libéraux avaient été élus dans tous les collèges électoraux de la capitale. De semblables nouvelles arrivaient de tous côtés par la poste et par le télégraphe. Ces résultats étaient dus à la coalition des libéraux et des opposants de la droite, mais ils étaient presque partout au profit des premiers. Le Roi se montra bienveillant pour moi, mais inquiet. Madame la Dauphine était encore plus alarmée. J'ai proposé au Roi

1. 20 novembre 1827.

la retraite du ministère, s'il jugeait qu'elle fût utile à son service.

Dans la nuit qui suivit le 19, il y eut des rassemblements et quelques tentatives de barricades près des rues Saint-Denis et Saint-Martin. Le 20 au soir, ces désordres se renouvelèrent avec encore plus de gravité, dans ce même quartier. Les troupes dissipèrent les rassemblements et enlevèrent les barricades, où périrent plusieurs des perturbateurs. Les mouvements hostiles n'avaient lieu qu'à une heure fort tardive; il semblait qu'on se proposât de barricader les rues pendant la nuit, afin que les habitants trouvant leur quartier en cet état vers le matin, eussent plus de confiance pour se joindre aux révoltés. Ceci fit prendre la détermination de les réduire sans retard et de faire feu sur eux aussitôt après les sommations légales. Le lendemain, les ennemis de l'ordre parurent un peu refroidis et déconcertés par la manière dont les barricades avaient été assaillies la veille. Les mesures les plus efficaces furent prises pour prévenir les attroupements et réprimer le désordre dès l'entrée de la nuit.

Vers le soir les élus des Collèges d'arrondissement de la capitale se présentèrent chez moi, et demandèrent audience en se qualifiant de *députés de Paris*. Je fis répondre par l'huissier que, jusqu'à la réunion de la nouvelle Chambre, je ne connaissais pas de députés de Paris. Ces Messieurs prirent le parti de se faire admettre chacun sous son nom; on les annonçait successivement, et je les saluais en répétant leur nom. Ils se rangèrent dans mon cabinet autour de la cheminée où j'étais adossé.

M. Benjamin Constant prit la parole au nom de tous et m'adressa une longue harangue; il se représenta comme envoyé avec ses collègues par les habitants paisibles des quartiers troublés pendant les deux dernières nuits par les perturbateurs. Il prétendit qu'étant sortis triomphants de la lutte électorale et ayant en conséquence tout intérêt au maintien de l'ordre légal, leurs partisans ne pouvaient être soupçonnés de ces désordres, qu'ils ne balançaient pas à attribuer aux vaincus, au *parti prêtre;* ils venaient donc me demander la protection de la force publique en faveur des pacifiques habitants de ces quartiers.

M. Laffitte prit la parole aussitôt après lui et, donnant à ses idées une autre direction, il développa la thèse que si la garde nationale de Paris n'avait pas été dissoute, elle eût protégé les citoyens inoffensifs, et conclut à demander la réorganisation de cette milice, ajoutant qu'ainsi que l'avait dit M. Benjamin Constant, les libéraux n'avaient aucun intérêt au désordre; il ne pouvait être utile qu'au *parti prêtre* et devait lui être imputé en vertu de ce principe que celui-là seul à qui le mal profite, doit en être présumé l'auteur.

A peine M. Laffitte eut-il terminé, que M. de Schonen prit à son tour la parole. Je ne l'avais pas aperçu, mais je le reconnus bientôt à la violence de son langage. Je l'interrompis en me tournant vers ses collègues, à qui je dis en souriant d'un air interrogatif : « C'est sans doute M. de Schonen? » Il reprit le thème de M. Laffitte pour réclamer le rétablissement de la garde nationale, et finit par ce trait

de provocation : « Au reste, j'ai dit à tous les membres de cette milice que j'ai vus : Si les troubles continuent, prenez votre uniforme et votre fusil, et faites feu sur le premier perturbateur qui se présentera. » Aucun des autres ne prenant ensuite la parole, je m'adressai à M. Benjamin Constant et je lui demandai si, avec le talent et la facilité d'élocution dont il était doué, il ne lui semblerait pas maintenant plus facile de faire l'application de l'adage *cui prodest* à ceux qui réclamaient le rétablissement de la garde nationale dans un pareil moment, plutôt qu'à un parti qu'on déclare vaincu et qui, par suite, au lieu de se montrer agressif, doit être disposé à s'effacer et à chercher en s'éclipsant la ressource ordinaire à une défaite. Il était naturel qu'il ne voulût pas traiter un sujet si aisé à développer, et sous ce rapport peu digne de son éloquence; je ne songeais donc pas à réclamer cela de lui, pas plus qu'à les fatiguer moi-même en donnant à ce sujet une inutile extension. J'aimais mieux m'en rapporter au jugement des tribunaux auxquels étaient déjà déférés les prisonniers faits sur les barricades. Mais avant de les congédier, j'étais heureux de pouvoir donner aux envoyés des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin cette assurance, qu'au moment où je leur parlais, quinze mille hommes des troupes royales occupaient les positions les meilleures pour garantir le maintien de l'ordre dans les quartiers auxquels ils s'intéressaient, et que ce nombre serait doublé si le besoin s'en faisait sentir. Là-dessus, je les saluai pour leur donner congé; et comme M. Benjamin Constant voulut prétendre que l'autorité au-

rait dû prendre plus tôt ces mesures, je lui répondis en lui citant ses propres paroles dites à la tribune à l'occasion des troubles du mois de juin : « Mais non, Monsieur; nous ne pouvions agir qu'après avoir constaté que la rébellion ne cédait pas devant les moyens ordinaires de répression. Vous n'auriez pas manqué de dire en cette occasion, comme dans une précédente que, *c'était la présence des soldats qui avait amené les attroupements, exaspéré les citoyens et provoqué les désordres*. La mission que vous venez de remplir nous met maintenant à l'abri de cette imputation, et déjà l'érection de barricades dans ces deux dernières nuits suffit pour justifier les mesures par lesquelles je suis heureux de vous rendre une sécurité dont jouissent actuellement ceux au nom de qui vous êtes venus les réclamer. »

Ainsi passa cette tentative faite sans doute pour m'effrayer et pour voir s'il n'y avait pas quelque faiblesse dans le gouvernement à espérer à la suite de ces essais de perturbation. Les personnes qui chez moi attendaient audience, racontèrent qu'en s'en allant, M. Benjamin Constant avait dit : « Il a de l'esprit comme un diable, ce ministre. » Et M. de Schonen avait ajouté : « Eh bien! il n'a pas peur, celui-là. »

La nuit se passa tranquillement et l'on put laisser de côté les précautions prises contre le renouvellement des troubles.

CHUTE DU MINISTÈRE

30 novembre. Le résultat des élections est presque entièrement connu. Les libéraux, qui ont gagné une majorité marquée dans les collèges d'arrondissement, ont eu moins de succès dans ceux de département; ils restent en minorité évidente. Les royalistes seraient sûrs d'une majorité plus que suffisante, s'ils étaient unis. Leur division tient à l'existence d'un ministère contre lequel une partie d'entre eux, poussés par des combinaisons de coterie, par des ambitions peu en rapport avec la capacité qui les guide, se sont compromis d'une façon irrémédiable à leurs propres yeux. Cette situation est incompatible avec la marche qu'exigeraient en ce moment les grands intérêts publics mis en péril. Ce serait poursuivre une chimère que d'espérer l'union de toutes les nuances du royalisme en conservant le ministère, en maintenant à son poste celui qui en est l'âme, tant aux yeux du Roi que dans l'opinion du pays, dans celle des cabinets et des peuples étrangers.

Je me suis rendu chez le Roi. Il a entretenu sa famille de la pensée de me faire passer au ministère de l'Intérieur; celle-ci n'a pas goûté ce plan, non plus que celui de remplacer Corbière par M. de Martignac. J'ai été voir Corbière : il n'a pu me recevoir tant il est affaissé sous le poids de la maladie. On commence à douter que le ministère se maintienne. On sent partout qu'il est impossible d'y garder Corbière, non plus que le garde des

Sceaux[1]. On pense qu'il faudrait me faire passer à l'Intérieur en conservant la présidence, et reconstituer un ministère où Chabrol serait chargé des Finances, et où les autres portefeuilles serviraient à former une combinaison propre à réunir une majorité dans les royalistes de toutes les nuances.

1er décembre. Suivant le *Moniteur,* la nouvelle Chambre comprendra 286 députés royalistes et 144 libéraux. Le problème à résoudre serait donc uniquement de réunir tous les royalistes dans le sentiment de leur devoir et de l'intérêt du pays. J'ai vu mes collègues : ils sont comme moi disposés à offrir au Roi, soit de se retirer, soit de rester aux affaires, selon ce qu'il jugera le plus utile à son service et à ses intérêts. J'ai vu S. M. le soir, il paraissait peu disposé à goûter notre proposition de retraite.

2 décembre. Le Conseil s'est réuni chez le Roi. Il nous a demandé si, après avoir pris connaissance des nominations et calculé la combinaison probable des votes, nous pensions pouvoir réunir une majorité dans la nouvelle Chambre. Nous avons répondu en toute vérité : *non,* pour empêcher la Chambre de faire dès son ouverture la demande du renvoi des ministres; *oui,* si, cette demande étant refusée d'une façon convenable et péremptoire, il n'est présenté que des lois d'intérêt général compatibles avec les sentiments indiqués par la majorité des élections. Après cette explication, j'ai déclaré au Roi que tous mes collègues et moi, frappés des dangers de la

1. M. de Peyronnet n'avait pas été réélu député.

situation, nous étions tombés d'accord pour mettre nos portefeuilles à la disposition de S. M., si le Roi croyait que notre remplacement pût être utile à son service, prêts d'ailleurs à soutenir sans crainte la lutte contre la Chambre, s'il jugeait ce parti plus conforme à son intérêt et à celui du pays. Le Roi a répondu qu'il y penserait. Il m'a retenu seul auprès de lui au départ de M. le Dauphin et de mes collègues. Le Roi m'a dit qu'il était étonné de notre résolution, sachant par M. de Rivière que nous étions convaincus de l'impossibilité où nous serions de résister au choc des passions déchaînées contre nous à la Chambre des députés, si nous nous présentions devant elle. J'ai engagé S. M. à croire à nos paroles plutôt qu'aux rapports de ceux qui nous étaient hostiles, parmi lesquels j'avais le regret d'être obligé de compter M. le duc de Rivière, dont le Roi trouvait la justification dans le sincère intérêt que portait ce fidèle serviteur au repos et à la sûreté de sa personne royale. J'ai laissé le Roi plus incertain que jamais, se bornant à dire qu'il réfléchirait. J'ai cru de mon devoir, dans l'intérêt de son autorité et du repos du pays, d'insister par-dessus tout pour une prompte décision.

M. de Martignac est à Paris. Son nom figure sur presque toutes les listes ministérielles que l'on colporte dans la capitale.

3 décembre. J'ai vu Corbière; il est moins accablé et n'attend que d'avoir repris un peu de forces pour se rendre à Rennes. Je suis allé chez le Roi; il m'a marqué beaucoup de bonté, mais il est tourmenté de la position. J'ai reçu le soir la visite de MM. Ber-

ryer et Michaud. Ils venaient, m'ont-ils dit, me demander mon appui sur mon banc de député à la Chambre, pour un ministère de leur composition, sur lequel ils avaient même l'air de vouloir me consulter. Ils le formaient de M. de Polignac aux Affaires Étrangères, de M. le duc de Bellune à la Guerre, de M. Portalis aux Sceaux, de M. de Chabrol à l'Intérieur, de M. Roy ou M. Mollien aux Finances : je n'ai pas conservé le nom des autres membres. Je me bornai à les assurer que je ne ferais jamais obstacle à une administration marchant dans les intérêts du pays, au premier rang desquels je plaçais l'action indépendante de la couronne; que, ne reconnaissant qu'au Roi le droit de former un ministère, je n'avais par suite aucun avis à leur donner sur celui dont ils m'apportaient la liste. Cette liste m'était au reste déjà connue : M. Capelle me l'avait communiquée comme la tenant de M. de Sémonville. Comme je reconduisais ces Messieurs vers la porte de mon cabinet, M. Berryer, ayant laissé sortir son camarade, s'arrêta pour me demander, comme chargé de l'Intérieur par intérim depuis la maladie de Corbière, mon intervention dans une affaire qui dépendait de ce ministère. « Vous oubliez, lui dis-je, que c'est à M. de Chabrol qu'il faut vous adresser. » Ainsi se termina cette visite [1].

1. On peut rapprocher de cette démarche les tentatives précédentes dont le carnet de M. de Villèle a gardé l'indication :

Août 1827. « 10. Été chez le Roi qui s'est ouvert à moi de l'idée de mettre M. le prince de Polignac aux Affaires Étrangères. Je lui ai rappelé son opposition à un changement partiel de ministres. »

« 11. J'ai eu l'explication de cette velléité du Roi la veille par une visite que m'ont faite MM. Michaud de la *Quotidienne* et Berryer fils. Ils ont commencé par se lamenter sur la division des royalistes

4 décembre. J'écrivis au Roi dès le matin pour lui rendre compte de ma conversation de la veille. Le soir je lui donnai avis d'une autre démarche du même genre. D'après celle-ci, M. de Talaru devait être appelé à la présidence du Conseil et au ministère des Affaires Étrangères.

5 décembre. Les preuves que j'acquérais du danger qu'il y avait pour la prérogative royale à une plus longue incertitude sur le parti que le Roi devait prendre, me portèrent à aller chez Corbière, qui partagea mon avis. Je convoquai chez moi un conseil des ministres où il fut décidé que le soir même j'écrirais au Roi, dont on attendait à ce moment le retour de Compiègne, pour le prier de prendre en sérieuse considération l'offre que nous avions cru devoir lui faire, et l'avertir de toute l'importance qu'il y avait, au point de vue de la force de son gouvernement, à fixer promptement l'opinion du public par la formation d'un nouveau ministère, ou par le maintien formel de celui qui existait. J'ajoutai que, mes collègues et moi, nous espérions que S. M. voudrait bien nous faire connaître ses ordres à cet égard au Conseil convoqué déjà pour le lendemain, rien n'étant plus essentiel au bien de son service.

6 décembre. Au Conseil le Roi a paru fort triste; il n'a pas dit un mot sur ma lettre d'hier. Seulement

(que ce journal a fomentée et envenimée de tout son pouvoir); ils ont fini par me proposer de s'entremettre pour ramener la plus touchante union au moyen d'un changement partiel dans le ministère. »

« 24. Eu le soir la visite de M. Berryer fils, cette fois seul. Il s'est dit chargé par les royalistes défectionnaires de me proposer la paix en leur nom, à la condition que je fisse donner à M. le prince de Polignac le ministère des Affaires Étrangères, et à M. Portalis le ministère de la Justice. »

il m'a gardé après la sortie de mes collègues pour me dire qu'il se déterminait à nous remplacer, mais qu'il exigeait de nous de ne pas en convenir jusqu'au moment où, s'étant fixé sur de nouveaux choix, il nous autoriserait à nous retirer. Il m'a dit que son intention était de former un ministère de royalistes modérés; qu'il me chargeait d'écrire à M. de Talaru de venir le trouver; que M. le Dauphin, à qui il avait communiqué ma lettre de la veille, lui avait parlé en faveur de M. de Saint-Priest, ambassadeur en Espagne. J'ai dit au Roi que j'étais à ses ordres pour mander auprès de lui qui il voudrait; mais que j'avais assez de la responsabilité de mon ministère et que je ne me souciais pas de celle du choix de ceux qui allaient nous remplacer; je priai S. M. de m'épargner toute confidence ou consultation à ce sujet, sur lequel j'avais pris la ferme résolution de ne pas répondre.

Ce jour même, j'écrivis à mon fils qui était à Morvilles : « Mon cher ami, nous venons d'obtenir une décision définitive du Roi. Nous allons être remplacés et j'espère que, dans une dizaine de jours au plus tard, ton père sera débarrassé du lourd fardeau qui pèse sur lui depuis six longues années et pourra aller te rejoindre. Garde ce secret pour toi seul, car le Roi nous l'a prescrit. »

7 décembre. Le Roi m'a fait appeler pour me parler de son ministère à venir ; je l'ai écouté, sans donner aucun conseil, suivant la résolution dont j'avais averti S. M. Le Roi m'a paru aussi peu fixé qu'il l'était la veille sur la composition de son nouveau ministère. Je lui ai dit que, d'après son ordre, j'avais

mandé auprès de lui M. de Talaru, alors absent, qui arriverait sans aucun doute aussitôt ma lettre reçue.

8 décembre. J'écrivais à mon fils : « Je reconnais ton cœur aux bons sentiments que tu m'exprimes sur ma sortie du ministère; je n'en suis point surpris; j'y comptais et en acquiers la preuve avec une bien douce satisfaction. Sois sûr de ton côté que c'est en ta mère et en vous, mes chers enfants, et surtout en toi, mon cher fils, que consiste mon bonheur. L'injustice et la folie des hommes ne me touchent guère ; et si j'ai besoin de quelque dédommagement, non de la position que je quitte, je l'ai toujours considérée comme un fardeau, mais pour les inquiétudes et les peines infinies que j'endure depuis six ans au service du public, le repos de la vie privée et le bonheur dont je vais jouir au milieu de vous me suffiront, et j'aurai bientôt, je t'en réponds, oublié tout le reste. Cet état de choses ne peut se prolonger. Nous espérons être libres dans sept à huit jours. »

Il entrait tant d'indiscrétion dans les habitudes du Château; tant d'intrigants s'agitaient pour en venir à leurs fins; nos moindres démarches étaient si exactement observées, que le bruit de notre sortie du ministère commençait à se répandre. Le Roi me raconta que dans la matinée le maréchal Soult, étant admis auprès de S. M., je ne sais à quel propos, lui avait dit au sujet des sept élections de M. Royer-Collard : « Sire, il ne faut pas vous abuser : toute la France est *centre gauche*. »

9 décembre. Je me suis rendu au Château comme tous les dimanches, mais seulement chez le Roi. Je

n'ai pas cru qu'il fût dans la rigueur de mes devoirs de me présenter chez M. le Dauphin, chez les princesses, ni chez M. le duc de Bordeaux, tous leurs entours étant si hautement prononcés contre nous. Au Conseil, le Roi a voulu se faire rendre compte par nous des demandes de décorations et de faveurs pour le premier de l'an. Après le départ de mes collègues, S. M. m'a gardé pour me charger de recevoir M. de Talaru à son arrivée, et de le prévenir de l'intention qu'Elle avait de lui confier la mission de former un nouveau ministère dont il serait le président. Le Roi voulait être averti de ses dispositions avant de le voir.

M. de Talaru s'est présenté chez moi dans l'après-midi. Sur ce que je lui ai dit des intentions de S. M., il a commencé à récriminer sur les fautes qu'il prétendait avoir été commises, revenant sans cesse sur la promotion des pairs comme étant la plus grande de toutes : tant il est vrai que chacun voit les choses, même les plus importantes, au seul point de vue de sa situation personnelle. Il a ensuite blâmé hautement la détermination que prenait le Roi de changer son ministère, comme par crainte des attaques de la Chambre, ce qui allait compromettre et peut-être perdre le peu d'autorité et de confiance encore attachées à son gouvernement. Il me reprocha la faiblesse, dont il ne m'eût pas cru personnellement capable, d'abandonner le Roi dans une telle situation. Comme j'ai aussitôt éclairé son jugement et lui ai fait connaître l'offre que nous avions unanimement faite à S. M. en l'assurant que nous n'avions aucune crainte des efforts de la Chambre

contre nous, il s'est écrié : « Ah ! le Roi vous lâche, et il voudrait que je prenne votre place? Comptez sur son soutien ! Je ne serai pas si fou. Je n'en ferai rien. » Comme il me priait de transmettre moi-même sa réponse au Roi, je m'en suis excusé, en l'avertissant cependant que S. M. serait prévenue de ses dispositions avant de le recevoir : j'en prenais l'engagement avec lui, mais c'était tout ce que je pouvais faire, ne voulant m'immiscer en rien dans le choix de mes successeurs.

10 décembre. Le Roi m'a donné l'ordre de faire savoir à M. de Talaru qu'il tenait beaucoup à conférer avec lui, quelle que pût être sa détermination, et qu'il le recevrait dans son cabinet le lendemain matin.

11 décembre. Je me suis rendu chez le Roi. Il a vu M. de Talaru et paraît fortement impressionné par sa décision obstinée de ne pas accepter ce que S. M. lui proposait, et par les motifs sur lesquels elle se fondait, comme de ne pouvoir se confier à l'appui que le Roi devait lui assurer pour que sa tentative eût quelque chance de succès : « Vous abandonnez votre ministère actuel : qui voulez-vous désormais voir compter sur votre fermeté ? Quelle audace cet abandon ne donnera-t-il pas aux factieux ? Ils savent bien que M. de Villèle a votre confiance, qu'il en est le plus digne, et vous le sacrifiez ! Je n'aurais pas d'autre motif, que rien au monde ne me ferait accepter ce que m'offre V. M. ; mais j'ai en outre un empêchement absolu dans une mère très âgée, que je ne puis consentir à abandonner... »

Une autre circonstance dont le Roi eut la bonté

extrême de me faire part, avait déjà fort ébranlé la résolution qu'il avait prise de nous laisser sortir du ministère. Il m'avoua que, dans la soirée de la veille, Madame la Dauphine, qui n'avait pourtant aucun faible pour nous, et dont les entours successifs, M. Mathieu de Montmorency d'abord, et depuis M. de Vibraye, s'étaient en quelque sorte déclarés mes adversaires personnels, avait été jusqu'à lui dire ces propres mots : « Vous abandonnez M. de Villèle, c'est la première marche de votre trône que vous descendez. »

Là-dessus le Roi me déclara qu'il était disposé à ne plus tenter autre chose qu'un changement partiel dans le ministère en remplaçant Corbière par Chabrol, et Peyronnet par Martignac ou Portalis. Je fis sur-le-champ observer au Roi que toute la force morale du ministère avait été gravement atteinte dans l'opinion par la connaissance qui s'était répandue dans le public de la précédente décision de S. M. à l'égard de son Conseil; que tout le monde était enclin à penser que M. le Dauphin n'avait pas été étranger à cette décision, regardant notre changement comme indispensable; que le remplacement, devenu inévitable, de Corbière et de M. de Peyronnet, laisserait beaucoup à regretter sous le rapport de la confiance qu'avaient dans le premier tous nos royalistes de l'Ouest, sous celui des qualités de son cœur, de la sûreté de son caractère, de la perspicacité de son esprit, et de son talent de tribune ; que le second, malgré quelques inconvénients qui lui étaient propres, n'était pas inférieur pour le talent, la fermeté et le courage; que ces

deux hommes seraient bien faiblement remplacés par ceux auxquels le Roi avait songé; que M. de Clermont-Tonnerre était grièvement compromis aux yeux de l'armée par des exigences de démonstrations religieuses hors de place et de saison, et qu'il n'était certainement pas dans cette situation l'homme nécessaire pour obtenir de la force armée, dernière ressource d'un gouvernement si violemment attaqué de tous les côtés, l'appui et les secours que d'un moment à l'autre on pouvait être contraint de lui demander; que l'excellent baron de Damas, si digne d'estime, de confiance, je dirais presque de vénération, par toutes ses vertus, ne paraissait à personne en état de soutenir le fardeau du ministère des Affaires Étrangères dans un moment où elles semblaient devenir chaque jour plus délicates et plus difficiles; qu'enfin quant à moi, je ferais toujours aux volontés du Roi à mon égard tous les sacrifices qu'il exigerait, même celui de ma vie, mais que je ne consentirais jamais à sacrifier ma conscience et à immoler mon honneur en trahissant ses véritables intérêts, en livrant sa couronne et exposant le pays aux suites fatales d'une entreprise sans succès possible, telle que serait la mesure tardive et insuffisante dont S. M. venait de m'entretenir. Je l'ai conjurée d'y réfléchir de nouveau et lui ai demandé l'autorisation d'en conférer confidentiellement avec Corbière.

Le soir Talaru et Lauriston sont venus me voir. Je les ai trouvés bien intentionnés et très raisonnables. Ils ne sont pas de ceux qui s'agitent en ce moment dans des vues personnelles : ils ne veulent

rien, sinon voir le Roi et le pays sortir de cette crise dangereuse.

12 décembre. Je me suis rendu au Conseil chez le Roi pour l'expédition des affaires. Il a voulu que je parle au garde des Sceaux pour sonder ses intentions. M. de Peyronnet m'a déclaré qu'il ne pouvait rester au ministère, n'ayant pas été réélu. Fixé sur ce point, le Roi a voulu que je convoque tous les ministres chez moi dans la soirée pour offrir de sa part à Chabrol le ministère de l'Intérieur, dont l'état de santé de Corbière le contraint à se démettre. Chabrol a péremptoirement refusé, disant qu'il ne voulait pas changer de ministère. La suite a prouvé que ce qu'il ne voulait pas, c'était compromettre une autre combinaison qui lui paraissait plus assurée et exposée à moins de risques, celle d'entrer dans un nouveau ministère en restant le pivot du changement.

13 décembre. J'ai été voir Corbière qui veut partir pour Rennes dans une dormeuse, si d'ici à peu de jours il ne retrouve pas la force nécessaire pour voyager différemment. Puis je suis allé chez le Roi : il m'a paru retombé dans sa précédente indécision. On travaille évidemment de toutes parts auprès de lui afin de faire place nette à toutes les ambitions, à toutes les prétentions, à toutes les convoitises. Il y a eu nouvelle réunion des ministres chez moi. Chabrol y a montré la tendance à embrasser un système qui nous ferait remplacer par nos prédécesseurs, laissant voir pour eux beaucoup de sympathie.

Le Roi m'a dit qu'il comptait voir ce soir le prince de Polignac.

14 décembre. J'écrivais à mon fils le matin de ce jour : « Je n'ai rien de nouveau à t'apprendre sur notre situation, sinon qu'il n'y a encore rien de décidé au fond. En attendant, les accessoires se déblayent. La santé de Corbière ne se rétablissant pas, il a le projet de partir incessamment pour Rennes, fût-ce dans une dormeuse ; il est évident aujourd'hui que sa santé ne lui permettra, ni de conserver son ministère, ni de venir aux Chambres en février. De son côté le garde des Sceaux, n'ayant pas été réélu, ne veut pas rester ministre et n'attend, pour se retirer, que le moment où on aura pu se concerter pour nous remplacer. Ainsi voilà le Roi contraint, dans tous les cas, de pourvoir les ministères de l'Intérieur et de la Justice ; il serait bien difficile dans ce mouvement de ne pas comprendre le ministre de la Guerre. Celui des Affaires Ecclésiastiques va être fort gêné par ses discours précédents devant une Chambre aussi *anti-jésuite*. Le bon baron de Damas est bien faible aux Affaires Étrangères dans un moment comme celui-ci. M. de Chabrol est plus avec les ministres que nous avons remplacés qu'avec nous. Enfin tu vois l'animosité qui me poursuit personnellement, et tu peux tirer de ce tableau fidèle de la situation du ministère actuel l'impossibilité de prolonger son existence. Elle serait déjà terminée si on eût pu former une combinaison tolérable pour le remplacer. On y travaille depuis une dizaine de jours, et on n'a pu faire encore un pas dans cette voie difficile. En voulant tout renouveler, on ne trouve pas un homme, pas une opinion, qui puisse grouper et former un ensemble, une ma-

jorité dans les Chambres. En voulant, comme il paraît qu'en ce moment le Roi le désirerait, conserver M. de Chabrol et moi, on ne voit personne pour remplir les autres rangs, qui ne préfère conserver l'éventualité moins compromettante d'une nouvelle combinaison. Quand je dis qu'on ne trouve pas, tu penses bien que ces essais ne se font que sur le papier, et quoi qu'en disent les journaux, personne n'a même été pressenti sur cette matière délicate, dont je te fais ici le confident pour que tant d'indécision ne t'étonne ni ne t'inquiète. Mon honneur et mon désir m'interdisent d'abandonner le Roi sans l'aider à sortir de l'embarras inextricable où il se trouve, soit en restant pour combattre l'ennemi, si ce sacrifice lui était indispensable, pour tant qu'il dût m'en coûter, soit en facilitant en tout ce qui dépend de moi les arrangements nécessaires pour notre remplacement, si c'est, comme tout me porte à l'espérer, le parti qu'il finit par adopter. »

15 décembre. Le Roi a voulu que nous nous réunissions encore entre nous pour aviser à la solution des embarras qui le tourmentent. Dans ce Conseil, l'évêque d'Hermopolis a émis l'opinion qu'il fallait laisser à Chabrol et à moi seuls le soin de lever les obstacles à une réorganisation nécessaire à la tranquillité de S. M. : le bon évêque m'a paru avoir pris son inspiration chez le Roi.

16 décembre. Le Roi m'a chargé d'écrire à Ravez pour lui offrir les Sceaux. Il a déclaré ne plus vouloir entendre parler de changement de ministère avant le départ de Don Miguel, qu'on attend incessamment à Paris.

17 décembre. J'ai reçu une ouverture, faite au nom des libéraux, mais par une voie qui me semble peu sûre ; il s'agirait de donner à M. Royer-Collard l'Instruction publique, de partager le ministère de la Guerre entre Daru et Saint-Cyr, de distribuer des places à MM. Hyde de Neuville, de Beaumont, Delalot et Bertin. Il m'arrive en même temps de M. de La Bourdonnaye, par une voie que je considère comme plus sérieuse, la proposition d'entrer au ministère avec moi. Le soir même j'ai rendu au Roi un compte exact de toutes ces intrigues. Corbière ne pense plus à partir : c'est une détermination fort heureuse pour moi, à qui son amitié et sa bonne tête sont bien utiles dans ces circonstances.

18 décembre. J'écrivais à mon fils dès le matin : « Nous n'avons encore aucune décision et n'en obtiendrons probablement pas avant le premier de l'an. Je serais bien heureux si, pour mon bouquet, je pouvais obtenir la permission de me retirer. Ne t'inquiète pas des suites de cette retraite. Les choses sont bien différentes de ce que tu te figures. Chaque jour des propositions me sont faites de la part des deux sections de la coalition, qui m'offrent leur alliance et la majorité, à la condition de partager avec quelques-uns des leurs les postes ministériels. Le public est dupé par les journaux de la manière la plus complète et la plus honteuse pour lui. Toutes ces intrigues me font pitié et horreur. Le lendemain du jour où je ne serai plus ministre, tout le monde viendra me complimenter. Ce n'est pas à M. de Villèle qu'on en veut, c'est à l'autorité. Tu n'as à redouter ni illuminations ni farandoles. On ne sera

occupé après notre départ qu'à démolir nos successeurs. C'est ce que le Roi et Madame la Dauphine sentent à merveille, et qui retarde la décision après laquelle nous soupirons. Ne te tourmente donc pas pour nous ; crois qu'on commence à sentir qu'il est plus facile de nous attaquer que de nous remplacer, et que nous serions trop heureux d'être débarrassés du fardeau qu'on nous envie. L'affaire d'Orient tire à sa fin ; celle du Portugal est arrangée ; celle d'Espagne terminée : le tout selon le plus grand intérêt du pays. La France est plus prospère qu'elle ne l'a jamais été. On peut quitter sans regrets, et surtout sans remords ni crainte, une administration sous laquelle ont été amenés de tels résultats. »

Le Roi m'a demandé copie de la lettre que j'avais écrite à Ravez ; mais il ne m'a nullement paru pressé d'avoir sa réponse, ni d'organiser son ministère. Il suit l'impulsion de ce qui l'entoure, dont le vœu est un changement total, plus propre à satisfaire les prétentions des gens de Cour, et les ambitions parlementaires.

19 décembre. Long Conseil chez le Roi pour des affaires insignifiantes, sans un seul mot sur notre délivrance : cela m'a beaucoup fatigué. M. Laffitte a profité d'une occasion pour m'avertir de ne pas me fier à un ancien commissaire des guerres, qui était venu plusieurs fois m'entretenir de combinaisons ministérielles absurdes ; je l'ai bien rassuré sur ce point. Il s'est alors mis en jeu pour ses amis, sans s'avancer plus qu'il ne convenait ; mais cela m'a permis de me rendre compte du peu de cohésion qui existait dans leurs rangs. Il m'est également venu

des propositions du côté de La Bourdonnaye et de sa petite coterie. Ces défectionnaires sont de même sans unité ; chacun suit les intérêts de son petit chef de peloton. Tout cela s'unit pour nuire, mais ne sait s'entendre que pour cela.

20 décembre. Je suis allé avec mes collègues rendre visite à Don Miguel arrivé la veille à Paris. Quand nous nous sommes retirés, il a voulu me retenir, me demandant si je n'avais rien à lui dire en particulier. J'ai décliné poliment cette ouverture, en répondant que non, mais que j'étais et resterais à ses ordres durant tout son séjour. Près de quitter les affaires, je n'avais aucune tentation de recevoir la confidence, que je me doutais bien qu'il avait envie de me faire, du plan de conduite qu'il rapportait de Vienne et sur lequel il aurait voulu obtenir, si ce n'est mon avis, du moins quelque sorte d'assentiment, peut-être même le concours de la France et de l'Espagne. Notre situation ministérielle précaire me prescrivait cette réserve, et je n'ai d'ailleurs eu depuis aucun regret de me l'être imposée.

Après la visite à Don Miguel, je me suis rendu chez le Roi à qui j'ai porté la réponse de Ravez : elle était négative, ce qui ne l'a guère surpris. L'opinion factice formée par les journaux est d'autant plus furieuse contre nous, qu'elle suppose que nous sommes auprès du Roi l'obstacle aux tentatives que l'on fait et aux prétentions que l'on élève pour se partager nos dépouilles ; elle se trompe : tout l'obstacle est dans l'incertitude du Roi et dans la faiblesse de tous. Nulle part on ne sait, ni ce qu'on peut, ni ce qu'on doit vouloir ; alors on fait rage contre

l'ennemi commun, qui est le ministère mourant.

21 décembre. Je suis allé voir Corbière ; il est décidé à partir mercredi 26 pour la Bretagne. J'ai reçu toute la journée beaucoup de monde : on me fatigue de renseignements sur les prétentions des coteries. Aujourd'hui c'est M. Suleau qui s'entremet entre les défectionnaires et nous ; il doit voir demain M. de La Bourdonnaye et l'entendre sur ce sujet. On est aussi venu me trouver du côté des libéraux. Je me borne à rendre compte au Roi, le soir, de ces véritables tripotages qui me lassent et me dégoûtent au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Voici ce que j'écrivais à mon fils ce jour-là : « Tranquillise-toi sur notre position ministérielle. Je suis fermement décidé à me retirer de cette galère ; seulement je veux le faire sans nuire au service public, et sans manquer à ce que je me dois à moi-même. Ce qui reste encore en doute, c'est si cela pourra s'effectuer dans ces conditions dans la semaine prochaine ou seulement après la session. Figure-toi qu'en ce moment, nous sommes assaillis de propositions de la part des défectionnaires et des gens de la gauche, qui offrent les uns et les autres d'entrer au ministère si je veux y rester avec eux. Tous s'imaginent avoir besoin de moi pour être supportés par le Roi. Je tâche de tirer de ces dispositions ou de ces piéges, car je ne veux pas résoudre ce doute, les moyens d'éclairer le Roi sur la situation et de lui permettre de faire ce qui, je crois, est son véritable désir, un ministère royaliste qui puisse marcher sagement et avoir la majorité, sans me mêler du tout de sa composition, ce que je maintiens impitoyablement contre toutes les tenta-

tives contraires, même venant de S. M. Si je réussis dans cette œuvre difficile et délicate, je serai bien heureux, et dans ce cas nous irions te rejoindre aussitôt que tes réparations seront faites et que tu pourras nous recevoir. Si au contraire rien qui convienne au Roi ne peut aboutir, je serais trop coupable de l'abandonner; on se bornerait à remplacer Corbière qui part mercredi pour la Bretagne, le garde des Sceaux, qui ne peut rester n'ayant pas été réélu, et le ministre de la guerre qui s'est mal placé à l'égard de l'armée. J'affronterai courageusement la session, et nous y aurons la majorité pour les lois indispensables, parce que le dévouement et le courage sont des éléments de succès infaillibles dans notre pays, et après la session rien ne s'opposera plus à ce que je puisse me retirer. Ce sera d'ailleurs une nécessité si je survis aux fatigues d'une telle entreprise, car je te dirai que ma santé se perd au travail forcé auquel la direction des deux ministères les plus chargés d'affaires m'a condamné depuis quatre mois. Mes pieds et mes jambes sont enflés, et mes forces morales et physiques vont chaque jour s'épuisant au point, je le répète, que je ne serais pas sûr de supporter jusqu'au bout le poids de la session à laquelle je serais encore condamné. Aussi sois sûr que je vais m'employer bien cordialement à me soustraire à cette nécessité. »

22 décembre. Je suis allé chez le Roi. Il m'a dit que M. le Dauphin insistait beaucoup auprès de lui pour le renouvellement complet du ministère; le seul des anciens ministres qui pourrait selon lui être conservé sans inconvénients, serait M. de Chabrol.

J'ai dit au roi que, sauf la faible différence de la conservation de Chabrol, c'était ce qui avait paru dès le principe être l'avis de la famille royale, lorsque S. M. l'avait consultée sur mon refus de donner moi-même aucun conseil au Roi à ce sujet ; que je n'avais en conséquence qu'à prier S. M. de nous dégager le plus tôt qu'il nous serait possible de la position fausse pour nous, et fatale pour la force de son gouvernement, où nous nous trouvions par suite de fluctuations que tout le monde savait ou devinait. Je pensais donc que le Roi devait pourvoir dans le plus bref délai à notre remplacement et charger M. de Chabrol de lui présenter une nouvelle combinaison ministérielle.

M. de Martignac m'a fait connaître qu'il se regardait comme blessé d'être porté par les journaux sur des listes faites en dehors de nous. Je lui ai dit que je serais loin de m'en formaliser, et qu'il pouvait agir comme il jugerait à propos. M. Suleau m'a appris que M. de La Bourdonnaye, sans doute informé des nouvelles dispositions de la Cour, voulait désormais un renouvellement total, qui se négociait entre lui, MM. Delalot, Mollien, et autres des deux partis coalisés.

23 décembre. Au Conseil le Roi nous a dit de fixer demain l'époque où le changement ministériel devrait s'effectuer. J'ai conféré le soir à ce sujet avec M. de Chabrol. Il consent à rester, voudrait conserver M. de Damas, s'arrangerait de M. de La Bourdonnaye ; mais il ne sait quand il sera prêt à soumettre ce travail au Roi. Je lui ai fait sentir combien, à tout point de vue, il importait à tous que ce fût le plus tôt possible.

24 décembre. Je suis allé voir Corbière. Il n'approuve pas que je reste à la Chambre des députés, si le garde des Sceaux et lui passent aux pairs. Je lui ai dit que je croyais de mon honneur de rester dans la mauvaise Chambre, dont mes conseils avaient contribué à appeler les dangers, plutôt que de me mettre à l'abri dans celle des pairs, où nous avions rétabli une majorité royaliste ; que d'ailleurs j'avais personnellement dirigé les élections ; on se préparait à les attaquer avec violence, et il importait que je fusse là pour les défendre ; enfin à la Chambre des pairs, je serais inutile au Roi et au pays ; mon devoir était donc de rester à celle des députés, où par mon expérience, par l'influence que je conserverais sur nos amis, je pourrais les préserver de beaucoup de fautes et, avec eux, conjurer de nouveaux dangers pour le trône. Mais tous ces motifs ne l'ont pas ramené à mon avis. Dans le mauvais état de sa santé, il préfère passer aux pairs, et sans doute son amitié pour moi lui fait regretter que nous ne partagions pas le même sort.

Je me suis rendu chez le Roi. Venant de voir Vitrolles, il était dans un grand découragement. Il a remis notre remplacement au 3 janvier.

Martignac m'a fait savoir que, d'après la liberté que je lui avais donnée, il allait consentir à être au nombre de nos successeurs.

On parle de trois combinaisons : une serait sous la présidence de Talleyrand ; la seconde sous celle de Polignac ; la troisième serait présidée par M. de La Ferronnays.

25 décembre. J'ai vu Corbière qui part demain

pour Rennes. Je me suis rendu chez le Roi; il a parlé à M. le Dauphin de faire entrer au ministère MM. de La Bourdonnaye et Delalot, que Monseigneur accepte, et le duc de Bellune, que Monseigneur repousse, offrant de se charger du personnel de la Guerre en laissant l'administration à De Caux.

26 décembre. Je suis allé au Conseil. Le Roi m'a chargé de revoir Talaru, qui a persisté dans son refus, se fondant sur l'état de sa mère.

27 décembre. Je me suis rendu chez le Roi qui m'a paru disposé à faire sur le personnel de son ministère des concessions telles que j'ai cru devoir lui déclarer qu'en ce cas, loin de soutenir la nouvelle administration, je croirais de mon devoir de la combattre.

28 décembre. Je suis allé chez le Roi que j'ai trouvé fort inquiet. Il voudrait conserver Chabrol, l'évêque d'Hermopolis et Damas : celui-ci s'y refuse inébranlablement. S. M. m'a affirmé avec déchirement de cœur que c'était M. le Dauphin qui ne trouvait pas possible de me conserver au ministère, mais que c'était ce qu'elle aurait préféré et ce qui lui aurait inspiré le plus de confiance.

On m'a appris que Polignac et La Bourdonnaye faisaient prendre des renseignements dans mes bureaux sur les moyens de scinder en deux ministères l'administration des Finances.

29 décembre. Je suis allé le soir rendre compte au Roi de la situation, d'après les ordres qu'il m'avait donnés le matin. Je lui ai dit que Chabrol qui, restant seul des anciens ministres, s'était chargé de lui présenter un nouveau ministère, perdait l'espoir de

réussir à le former. J'ai trouvé S. M. plongée dans un abattement déchirant.

30 décembre. J'ai fait mes visites au Château. M. le Dauphin et Madame la Dauphine m'ont très bien accueilli. Le Roi s'occupe de former le ministère de Chabrol. Il m'a parlé de M. Capelle pour l'Intérieur; je lui ai fait l'observation de son peu de consistance.

31 décembre. J'ai adressé au Roi la prière de nous délivrer au plus tard le 3 janvier, comme il me l'avait promis. Le désir de Chabrol serait de rappeler nos prédécesseurs, mais c'est ce dont S. M. ne veut absolument pas.

ANNÉE 1828

1er janvier. Je suis allé au Château rendre mes devoirs à tous les membres de la famille royale. Je suis ensuite revenu chez le Roi, qui était moins abattu que la veille; il espère apprendre demain le succès des tentatives faites par Chabrol pour former le nouveau ministère.

2 janvier. Le Roi m'a fait appeler deux fois. J'ai vu plusieurs fois M. de Chabrol, qui a fini par composer son ministère. Celui que M. de Polignac tentait de constituer, sans doute avec l'aveu tacite de S. M., n'a pu aboutir; peut-être les craintes qu'il aura inspirées, auront-elles contribué à faciliter l'œuvre de Chabrol.

3 janvier. Conseil chez le Roi où a été prononcée notre retraite du ministère, et la nomination à la pairie de Corbière, de Peyronnet et de moi. Le Roi n'a pu obtenir mon consentement à quitter la Chambre des députés, où je croyais pouvoir être plus utile à mon pays et au service de S. M., que par le moyen suivant. Pendant la séance du Conseil, il m'a fait passer une feuille de papier portant tracée au crayon cette demande; il me disait qu'à défaut de mon consentement, il ne pouvait nous remplacer, tous ceux auxquels on avait proposé le ministère en faisant une condition de leur acceptation. J'ai répondu sur la même feuille, aussi au crayon, en répétant le motif de mon refus. Tourmenté par la crainte de voir toutes les démarches de M. de Chabrol devenir inutiles, le Roi a écrit à la suite de ma réponse : « Vous voulez donc vous imposer à moi comme ministre. » Aussitôt que j'eus lu ces mots, je répondis sur la même feuille : « Le Roi sait bien le contraire, mais puisqu'il a pu l'écrire, qu'il fasse de moi ce qu'il voudra, et que Dieu veuille qu'il n'ait pas à s'en repentir. » L'affaire que l'on traitait au Conseil terminée, M. de Chabrol rendit compte du succès de sa négociation, nous prîmes congé du Roi et nous nous retirâmes. Je suis allé prendre aussi congé de M. le Dauphin qui, en témoignant des regrets de mon départ, a ajouté : « Mais vous étiez devenu si impopulaire ! » Je n'ai pu retenir ces mots : « Monseigneur, Dieu veuille que ce soit moi ! »

Rentré au ministère, j'ai reçu la visite de quelques-uns de nos successeurs qui, ne pouvant s'entendre, venaient me demander de les mettre d'ac-

cord. Le Roi m'a fait réclamer deux fois pour le même objet. J'ai refusé de me mêler de ces discussions.

4 janvier. M. de Chabrol est venu dès le matin, par ordre du Roi, me dire que le nouveau ministère était inquiet, parce que M. Bertin, du *Journal des Débats,* le menaçait de ses attaques, si MM. de Chateaubriand et Delalot, qu'il protégeait, n'entraient pas dans le ministère. Le Roi m'a écrit bientôt après à ce sujet. Je l'ai engagé à être ferme et à ne pas s'en laisser imposer par ces intrigues. S. M. m'a fait appeler et m'a gardé une heure; il m'a comblé de bontés et témoigné les plus vifs regrets. Le soir elle m'a envoyé Chabrol pour m'annoncer que M. de La Ferronnays avait accepté le ministère des Affaires Étrangères, que tout était terminé et que les ordonnances seraient le lendemain au *Moniteur*.

5 janvier. L'ordonnance ayant paru, j'ai averti M. Roy qui est venu prendre possession du ministère, ainsi que M. de Saint-Cricq pour la partie qui tombe dans ses attributions. Ils m'ont paru l'un et l'autre inférieurs à ce que je présumais d'eux, qui avaient rempli des fonctions analogues dans un temps où tout était moins en ordre et moins bien organisé qu'aujourd'hui.

Mes amis en général sont comme moi très péniblement affectés de ce qu'on ne m'ait pas laissé à la Chambre des députés.

6 janvier. J'ai reçu de M. de Chabrol les quatre ordonnances qui me concernent. Je lui ai écrit sur-le-champ pour l'avertir que trois seulement, celle de notre remplacement, celle de la pairie et celle nous

nommant ministres d'État avaient été arrêtées et signées le 3. La quatrième, qui nous accordait une pension, n'avait pu l'être que postérieurement, puisque nous n'étions pas présents quand il en avait été question. J'ai exigé une rectification faute de laquelle je serais obligé à une réclamation formelle.

DCCXXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 3 janvier 1828.

« Mon cher enfant, je t'écris du Conseil, où je suis pour la dernière fois, si Dieu le permet. Je ne veux pas que tu apprennes, par le *Moniteur* du prochain courrier, ce que je puis te dire par celui-ci : Je vais être débarrassé, dès ce soir, de mon fardeau. Je pense que le nouveau ministère, dont je ne me suis nullement mêlé, sera composé de Saint-Priest à l'Extérieur, Portalis à la Justice, De Caux à la Guerre, M. le Dauphin étant chargé du personnel; Chabrol restant à la Marine, Frayssinous aux Affaires Ecclésiastiques; Martignac à l'Intérieur, Saint-Cricq à un ministère du Commerce; enfin M. Roy aux Finances. Un incident a failli nous clouer encore pour je ne sais combien de temps dans la position déplorable où nous sommes : Le Roi a voulu nommer Corbière et Peyronnet, pairs de France; les nouveaux ministres ont exigé que je fusse aussi enterré à la Chambre des pairs, ce que j'avais hautement et invinciblement refusé; le Roi, embarrassé par cette difficulté, m'a demandé de retirer mon opposition; je viens de céder bien à regret, mais sûr que, quoique intéressé dans cette

question, tu aurais comme moi préféré que je me retirasse sans recevoir aucune faveur, que d'hériter un jour de ma pairie. Ces Messieurs paraissent avoir craint de n'avoir pas majorité dans la Chambre des députés, si je revenais sur les bancs.

« Je ne trouve d'autre dédommagement à cette contrariété que de pouvoir aller te rejoindre plus tôt. Rien ne s'opposera, j'espère, à ce que je quitte cette Chambre où je serai inutile, aussitôt que tu pourras nous recevoir à l'hôtel.

« Annonce ma retraite à ma mère sans détail, mais afin qu'elle ne l'apprenne pas par la *Gazette* ou par le public.

« Adieu, cher enfant, nous ne sommes pas encore fixés sur notre logement. Continue à nous écrire chez Lapanouse, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Ton bon père

« VILLÈLE. »

DCCXXXV. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vendredi matin [1].

« Chabrol vous a tout dit, mon cher Villèle; puisque les ordonnances n'ont pas pu paraître, je penserais qu'il serait utile d'employer la journée à tâcher de persuader M. de La Ferronnays d'accepter, et peut-être d'autoriser Chabrol, d'accord avec les autres ministres, à proposer à M. de Lalot l'Instruction publique.

« Dites-moi ce que vous en pensez, et donnez-moi de vos nouvelles.

1. 4 janvier 1828.

« Bonjour, cher Villèle, j'ai l'âme bien triste, mais le courage ne me manquera pas à ce que j'espère.

« C. »

DCCXXXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 5 janvier 1828.

« Mon cher ami, Dieu soit loué : me voilà définitivement arrivé au terme de ma carrière politique; me voilà débarrassé du ministère. On a jugé à propos de m'enterrer à la Chambre des pairs; je me soumets et m'en console par la considération de la plus complète jouissance de ma liberté, que cette mesure va m'assurer, et par l'avantage qui peut en résulter pour toi. Je viens de faire livraison du ministère à M. Roy : je le lui laisse en bon état, tout à jour, et dans une situation financière assez prospère pour pouvoir être honoré de l'administration qui m'a été confiée pendant six ans... »

DCCXXXVII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Vendredi, 2 heures [1].

« Les ministres se sont assemblés hier au soir. Ils se croient trop faibles et voudraient des adjonctions. Ils m'ont envoyé l'évêque et Chabrol. Aucun d'eux ne veut du côté gauche, ni même de Royer-Collard; mais ils voudraient ou plutôt désireraient que je puisse les autoriser à des démarches vis-à-vis de Chateaubriand, qu'ils regardent comme l'en-

1. 11 janvier 1828.

nemi le plus dangereux et le plus nécessaire à neutraliser. Ils penseraient aussi que Portal leur serait fort utile, en lui donnant la présidence de la Banque et l'entrée au Conseil.

« Chateaubriand me répugne plus qu'un autre et je l'ai bien déclaré à ces Messieurs. Je ne me soucie guère plus de Portal; mais je ne l'ai pas repoussé autant que l'autre.

« J'ai annoncé que j'aurais beaucoup moins d'objections contre La Bourdonnaye et Lalot; j'ai autorisé Chabrol et l'évêque à le dire à leurs collègues qui doivent se revoir à quatre heures, et comme ils doivent me revoir à huit heures, je leur ai dit de combiner entre eux qui serait celui qui pourrait parler à La Bourdonnaye.

« Que pensez-vous de tout cela[1]? J'ai consenti à pardonner à Hyde de Neuville et à Michaud, à cause de leur conduite antécédente. Le pardon de Michaud a entraîné celui de Villemain et de Lacretelle. Je ne me reproche point ces actes de bonté.

« Chabrol et l'évêque m'ont dit tous les deux que Roy s'était exprimé très fortement hier contre Royer-Collard et contre tout ce qui pourrait avoir l'air de forcer ma volonté. Tant mieux s'il le pense sincèrement.

1. Les réponses de M. de Villèle au Roi n'ont pas été conservées; on peut préjuger de l'esprit qui les dictait, par ce qu'il écrivait à son fils le 2 février : « Je ne me mêle de rien ici, si ce n'est d'exhorter les royalistes qui viennent me voir, à se tenir unis contre les révolutionnaires. » Le 7 février, il inscrivait sur son carnet : « Si les ministres eussent voulu s'unir aux royalistes, ils auraient aisément eu la majorité dans les deux Chambres; mais par faiblesse, par système, et peut-être par crainte de notre retour, ils préfèrent chercher leur point d'appui à gauche. »

« Bonjour, cher Villèle, répondez-moi un mot. Vous connaissez et vous voyez toute ma confiance.

« C. »

DCCXXXVIII. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Lundi, 14 janvier 1828.

« Rien n'est encore terminé avec personne, mon cher Villèle. Voici en peu de mots l'état des choses. Avant-hier au soir, Chabrol et l'évêque étaient venus au nom de leurs collègues pour me demander de permettre que l'on fît des ouvertures à La Bourdonnaye et à Lalot; j'y avais donné mon consentement. Ils m'avaient parlé aussi de Chateaubriand. Je leur avais témoigné mon éloignement pour ce dernier, en ajoutant qu'il n'y avait qu'une nécessité absolue qui pût ébranler ma répugnance à son égard. Ces deux MM. m'avaient témoigné aussi un désir assez prononcé de voir Portal devenir leur collègue. J'ai écarté celui-ci en leur disant qu'ils ne gagneraient rien par une telle adjonction, puisque Portal ne pourrait être que de leur couleur; que d'ailleurs, je serais toujours porté à l'admettre à des Conseils privés; mais que je ne voulais pas l'admettre comme ministre. Ce serait me porter par trop vers la gauche et je n'y consentirai point.

« Hier au Conseil, après l'expédition des affaires courantes, j'ai demandé à ces MM. ce qu'ils avaient fait depuis la veille. Alors l'un d'eux, prenant la parole, m'a dit que s'étant assemblés de nouveau dans la soirée, ils avaient examiné avec un grand soin le nom et les qualités de tous les députés, et

qu'ils ne pourraient compter sur une majorité dans la Chambre, que si je consentais à permettre qu'il fût fait en mon nom une ouverture à M. de Chateaubriand. Les ministres ont parlé tous les huit; ils ont tous conclu d'une manière uniforme, et celui qui a insisté avec le plus de force, a été l'évêque, en disant que Chateaubriand tenait les meilleurs propos, qu'il était honteux de sa position, et *qu'il* déclarait à qui voulait l'entendre, qu'il n'avait concouru en rien à tous les mauvais articles du *Journal des Débats*. Cela, il me l'a fait dire par deux ou trois personnes. Je ne vous rapporterai pas tout ce que j'ai dit à ce sujet. Je croyais qu'avant tout, on ferait bien de connaître ce que pensaient les 160 ou 180 membres de la dernière assemblée. A cela on m'a répondu qu'un grand nombre de ces MM. n'étaient point encore à Paris, qu'il n'y avait encore personne qui pût influer sur cette masse de députés, et que d'ailleurs le temps pressait tellement d'ici au 5 février, qu'il n'y avait pas un instant à perdre.

« Je réfléchissais pendant qu'on parlait et j'ai vu clairement, d'une part, que mon fils, qui était aussi éloigné que moi de l'admission de Chateaubriand, se trouvait frappé des motifs qu'on avait mis en avant, et surtout de la chaleur avec laquelle l'évêque s'était exprimé à cet égard; et, de l'autre part, que si je me refusais entièrement à cette proposition unanime, ces MM., soit par conviction, soit par faiblesse, me prieraient de recevoir leur démission. J'ai rappelé encore qu'on disait partout que Chateaubriand était engagé avec Royer-Collard pour ne rien accepter qu'en commun. Tous se sont écriés à

la fois, et M. Roy plus fort que les autres, que jamais ils ne consentiraient à une telle proposition, mais qu'ils croyaient être sûrs qu'elle ne serait pas faite.

« D'après cette discussion, j'ai cru (quelque chose qu'il pût m'en coûter) devoir consentir à ce qui m'était demandé, c'est-à-dire qu'un de ces MM. fût autorisé à voir M. de Chateaubriand. Voilà où nous en sommes à cet égard, et comme je devais sortir aujourd'hui, je ne connaîtrai que ce soir le résultat d'une ouverture que je n'ai consentie que parce que j'ai cru que le devoir me le prescrivait, et qui me répugne tellement qu'en allant à vêpres on a trop facilement vu sur mon vilain visage que je n'étais pas content.

« Les ministres qui tenait beaucoup à Portal ne se sont pas regardés comme battus, et hier au soir ils ont envoyé De Caux à mon fils pour l'engager à m'en parler de nouveau. Mon fils est monté tout de suite chez moi; il s'est borné à faire la commission, et sur mon refus absolu, loin d'insister, il a été très bien, et l'autre n'a plus rien dit.

« Vous souhaiteriez que je fusse tranquille et je suis encore loin de l'être.

« Dites-moi ce que vous pensez, mon cher Villèle, et ce que vous apprendrez sur les dispositions de nos anciens et bons députés. Répondez-moi un mot. Vous connaissez mon amitié.

« C. »

DCCXXXIX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Lundi, 10 heures 1/2[1].

« Avant tout, mon cher Villèle, donnez-moi de vos nouvelles et de celles de votre famille. Vous avez vu que Franchet et Lavau ont été déplacés. Je m'y attendais. C'est moi qui ai voulu M. de Bellesme et que Lavau fût mis en service ordinaire. Que puis-je faire pour Franchet?

« Jusqu'ici on doit seulement me proposer contre les jésuites ce qui se trouvait d'accord avec votre opinion et celle de l'évêque d'Hermopolis, c'est-à-dire la réunion à l'Instruction publique des écoliers qui surpasseraient le nombre de 200 dans les petits séminaires. C'est déjà beaucoup et je tiendrai bon à ne pas aller plus loin. J'en causerai tantôt avec l'évêque.

« On ne m'a rien dit encore d'une augmentation du Conseil, mais je crois qu'on ne tardera pas à me proposer Lalot pour l'Instruction publique, La Bourdonnaye et Mounier, secrétaires d'État sans portefeuilles. Ce serait de bien grandes concessions. Qu'en pensez-vous?

« Répondez à cette lettre et continuez le travail que je vous ai demandé.

« Comptez pour la vie, mon cher Villèle, sur mon amitié et ma confiance.

« C.

« Chabrol a fait réparer tout de suite l'erreur de

1. 21 janvier 1828.

date des ordonnances qui vous concernent. Il en était au désespoir dans la crainte que cela ne vous eût fait de la peine. »

DCCXL. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Jeudi 24 janvier 1828.

« Je sais que vous n'êtes pas malade, mais que vous êtes faible et fatigué; j'ai donc besoin, mon cher Villèle, que vous me donniez de vos nouvelles.

« A présent, j'ai à vous parler de plusieurs choses.

« 1° Vous avez vu la Commission que j'ai nommée pour les petits séminaires. J'ai adopté les noms que l'on m'a proposés; je n'ai refusé que Pasquier, et j'ai mis Mounier à sa place, parce que je le crois un peu plus dans ma dépendance. Quant à la chose en elle-même, vous pensiez comme moi qu'il y avait quelque chose à faire sur cet objet si délicat et si difficile.

« 2° Le ministère reste ce qu'il est, et il n'y a plus de négociations avec personne. Nous verrons à l'ouverture des Chambres, et si je penche, ce ne sera qu'à droite.

« 3° Il est question de former un Conseil de la Guerre. C'est une bien grande question; on le voudrait plus fort et plus prépondérant que celui de la Marine. Nous en parlerons plus tard.

« 4° M. Roy ne m'a encore remis rien par écrit sur l'état des Finances, mais il a annoncé hier que la dette flottante s'élevait à 200 millions, y compris la dette de l'Espagne, et que d'après la diminution des produits, il sera nécessaire de réduire les dif-

férents services de 24 millions, sans comprendre les dépenses extraordinaires de la Guerre et surtout de la Marine. Qu'en pensez-vous? Il me semble que votre évaluation ne montait pas si haut.

« 5° Je joins ici le projet de discours que Martignac m'a remis hier. Je le trouve un peu faible. Au surplus, lisez-le avec une sérieuse attention; mettez sur une feuille séparée vos réflexions et vos idées sur cet objet important. Je ne travaillerai définitivement qu'après avoir connu vos opinions.

« On va vous porter cette lettre, et on viendra à trois heures chercher votre réponse.

« Bonjour, chez Villèle, vous connaissez mon amitié et ma confiance.

« C.

« On m'assure que La Bourdonnaye se conduit bien et tient de bons propos. Je le désire plus que je ne l'espère. »

DCCXLI. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mercredi matin [1].

« Je ne vous ai pas écrit depuis des siècles, mon cher Villèle, et la raison en est bien simple, c'est que si j'avais voulu vous consulter sur tout, il aurait fallu que je vous écrivisse trois ou quatre fois par jour. Cela aurait fini par avoir des inconvénients pour vous, et j'ai mieux aimé me souvenir de ce que vous m'aviez dit, et m'en rapporter ensuite à

1. 6 février 1828. Cette lettre est la dernière adressée par le Roi à M. de Villèle jusqu'au 2 août de cette même année.

mon bon sens. Je ne vois jusqu'ici rien de mauvais dans mes ministres, mais le caractère n'est pas leur fort. Depuis sept jours seulement, ils ont tous voulu donner leur démission, à l'exception de l'évêque d'Hermopolis. Ils ont autorisé et fait des démarches auprès de La Bourdonnaye; celui-ci a été très bien, du moins en apparence, car il a consenti à tout ce qu'on a voulu. Alors la peur a pris à Portalis et à Roy, et même à La Ferronnays, et c'est alors qu'ils ont voulu quitter. J'en ai senti le danger, et j'ai enfin fini par exiger qu'ils restassent tous, en mettant Vatimesnil à l'Instruction publique. Voilà où nous en sommes. Je crois le choix de Vatimesnil très bon, puisque les papiers crient à force contre lui. Dites-moi franchement ce que vous pensez du discours, j'ai fait de mon mieux pour l'améliorer, et même pour le faire valoir en le lisant. Mais comme il me paraît avoir eu du succès vis-à-vis de gens dont l'opinion est douteuse, je crains qu'au fond il ne vaille pas grand'chose. Tout me paraît si embrouillé que je ne sais en vérité sur quoi compter. L'avantage avec mes ministres actuels, c'est qu'ils cèdent assez facilement à ma volonté; mais je ne puis ni ne dois l'employer qu'avec beaucoup de mesure.

« Je viens de lire les papiers, et les éloges du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel* me font craindre d'avoir dit des sottises. J'espère cependant que non, et je continuerai à arrêter avec fermeté ce qui pourrait amener des concessions dangereuses.

« Je vous ai aperçu hier au moment du serment, et cela m'a fait plaisir.

« Bonjour, mon cher Villèle, mes sentiments pour vous dureront autant que ma vie.

« C. »

DCCXLII. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 29 février 1828.

« Ne te tourmente pas des dispositions hostiles contre moi dont tu trouves la trace dans les journaux. Loin de redouter l'accusation, je la provoquerais de tout mon pouvoir, si dans tout ceci c'était en effet de moi qu'il s'agit. Mais on ne cherche par toutes ces menaces et par l'acte lui-même qu'à lancer la Chambre dans une mauvaise voie, qu'à amener le Roi à faire des concessions fatales à son autorité, contraires à l'intérêt du pays. Je ne sais en vérité où nous irons avec la déplorable direction donnée par la presse à l'opinion. Les royalistes sont fous; les libéraux profitent avec un art facile, mais qui n'est jamais en défaut, de toutes les folies; et je souffre cruellement de tout ce que le Roi doit souffrir. Il a eu la bonté de nous faire comprendre, ma femme et moi, dans les personnes qu'il a invitées au cercle de demain. J'ai répondu qu'il mettrait la même bonté à permettre que nous n'y allions pas. C'est toi que je veux aller rejoindre, mon cher enfant. Ne te tourmente de rien de ce qui me concerne. Je ferai tête ici tant que l'honneur l'exigera, et aussitôt après j'iraì te rejoindre. »

DCCXLIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 8 mars 1828.

« Mon cher enfant, il y a eu hier à la Chambre des députés une séance très orageuse sur la phrase de l'adresse relative à notre administration; cette mauvaise phrase a fini par passer à une majorité de 14 voix. Je ne te parle de cela que pour te recommander d'aller voir les familles de Montbel, de Bastoulh et de Roquette qui, dans cette occasion, se sont merveilleusement conduits envers moi. Les deux premiers ont fait à la tribune d'excellents et courageux discours pour nous défendre. Le dernier en avait préparé un tellement vif que ses amis l'ont empêché de le prononcer de crainte qu'il ne nuisît au vote. Il est consolant pour moi de recevoir de pareils témoignages de la part des braves gens, lorsque tant d'autres, ou par lâcheté, ou par ambition, se livrent à des sentiments dont plus tard ils seront condamnés à rougir. Les libéraux eux-mêmes sont venus féliciter ces Messieurs de leur courage et de leur loyauté.

« On ne doute pas que cette mauvaise adresse ne passe aujourd'hui à la même majorité au moins que la mauvaise phrase hier. Je t'assure, mon cher enfant, que je suis bien peu sensible à cette injustice. Je connais trop bien les hommes qui la commettent, pour en être blessé; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que la crainte de mon retour à la tête des affaires est surtout le moyen qu'ils ont employé pour lui concilier des suffrages. Au milieu de

tout cela je ne m'occupe que d'une chose, c'est de veiller à la possibilité de partir d'ici. »

DCCXLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 10 mars 1828.

« Mon cher enfant, nous venons de passer une mauvaise semaine à la discussion d'une détestable adresse. Le Roi l'a reçue fraîchement, dit-on, hier au soir ; et je crois nos ennemis peu disposés à nous tracasser de nouveau par un acte d'accusation qui échouerait évidemment devant la Chambre des députés elle-même. Mais comme après une affaire, il en vient toujours une autre dans la position où je suis, M. Roy porte aujourd'hui ou demain son budget, et il paraît fort disposé, d'après ce que j'en sais, à simuler un déficit, à représenter la situation comme fort mauvaise, à enfler les dépenses, dissimuler les recettes, et fournir ainsi à mes ennemis toutes les armes qu'il pourra.

« Par malheur pour son système, depuis deux mois les produits ont augmenté de manière à renverser toutes ses combinaisons; mais il a défendu qu'on en parlât à qui que ce fût au monde, comme si, dans un mois, il ne serait pas obligé de publier le résultat du trimestre. Mais d'ici là, il aura fourni matière aux déclamations : c'est tout ce qu'il lui faut. Quant au prétendu déficit, c'est le passif des caisses et les avances faites à l'Espagne; tout cela est régulier et connu depuis longtemps. Mais il est si facile, avec de grands mots et des déclamations, d'abuser le public et surtout de le pousser contre des vaincus, ainsi

qu'ils nous appellent, que je dois m'attendre à un mois de tracasseries à la suite de cette présentation du budget; heureux, si au bout de ce temps, je puis exécuter mon projet et aller te rejoindre. J'y suis bien résolu, et la réponse à l'adresse, faite hier par le Roi et que je viens de lire dans le *Moniteur*, aurait ajouté à ma ferme détermination, si c'eût été nécessaire : je trouve cette réponse trop faible pour me permettre aucun espoir d'être utile en restant ici, et trop abandonnante pour ne pas me laisser une entière liberté. J'userai de cette liberté le 14 du mois prochain, mon cher enfant, si aucun incident ne vient à la traverse; c'est le plus ardent de mes désirs; c'est un besoin impérieux pour la conservation de ma santé. Figure-toi qu'hier j'ai voulu aller voir M. de Sabran qui n'est qu'à un quart d'heure de distance ; j'y suis allé à pied, croyant que cela me ferait du bien; j'en suis revenu les pieds et les jambes enflés comme des tonnes, et pouvant à peine m'appuyer dessus. Il est plus que temps que je quitte ce théâtre de vexations et de calomnies pour me reposer au milieu de ma famille et de nos champs. Heureux si la Révolution ne vient pas nous y poursuivre. Je lui enlèverai un moyen de réussir en m'éloignant d'ici. Après avoir exploité les Jésuites, c'est l'ancienne administration et la crainte de son retour qui leur sert aujourd'hui de thème; il me convient sous tous les rapports de leur ôter ce prétexte.

« Continue donc, mon cher enfant, à tout préparer pour nous recevoir, tant à Toulouse qu'à Morvilles. Ne t'inquiète pas sur ma santé; je sens qu'elle n'est point irrévocablement altérée; sois certain que

quelques mois de séjour à Morvilles me remettront complètement : ainsi, sois tranquille sur moi.

« Adieu, cher enfant, je t'embrasse de tout mon cœur. Ton bon père,

« VILLÈLE. »

DCCXLV. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 21 mars 1828.

« Tu as bien raison, mon ami, de te mettre au-dessus des calomnies et des attaques avec lesquelles on me poursuit ; c'est pour le bien que j'ai fait et le mal qu'on veut faire ; c'est encore par le sentiment de la force des principes que nous avons défendus et par la crainte qu'ils ne prévalent encore. Tout cela me touche bien peu, et je t'assure que le seul point par lequel j'en sois atteint, est par la crainte que ces tracasseries ne retardent mon départ pour chez moi.

« Louise est invitée à la soirée que donne le Roi dimanche. Je suis sûr qu'il la traitera bien et lui demandera de mes nouvelles avec intérêt ; c'est ce qu'il fait toujours quand il voit quelqu'un qui m'appartient : ainsi sa bonté pour moi est toujours la même ; mais livré comme il l'est aux conseils de nos ennemis, il croit probablement devoir leur céder dans l'intérêt de ses peuples. Dieu veuille que ses intentions paternelles ne soient pas trompées. Dans tous les cas, il faut le plaindre, car je suis sûr qu'il doit beaucoup souffrir. »

DCCXLVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 18 avril 1828.

« Je ne manquerai pas l'occasion de la loi des quatre millions pour couler à fond la question du déficit. Je n'ai véritablement que cela à faire ici, et je te réponds que ce ne sera pas long. M. Roy ne manquera pas de monter promptement à la tribune pour y déclarer qu'il n'a jamais prétendu m'imputer un déficit dans le sens attaché par la malveillance à ce mot, mais seulement établir la situation des finances sous le rapport des sommes dont le Trésor était à découvert lorsqu'il rentrait au ministère. Il sera difficile de rendre cette explication plus explicite et plus claire. C'est pourquoi, mon ami, je fais peu de cas des explications. Elles ne servent à rien auprès des ignorants et des malveillants, c'est-à-dire auprès des quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes. Néanmoins, sois tranquille : il n'y aura pas de ma faute si celle-ci ne fait pas voir clair à tous ceux qui ne sont pas, ou ne veulent pas être aveugles. Lorsque j'aurai purgé la question du déficit, je n'aurai plus à examiner que ceci : ma présence peut-elle être utile dans la Chambre des pairs durant la session actuelle? Or je t'assure qu'elle ne peut y être d'aucune utilité avec la marche adoptée par le ministère. S'il eût lutté contre la Révolution, nous eussions pu faire majorité pour repousser tout ce qu'on aurait voulu lui imposer. Mais quand les concessions viendront de lui et seront portées aux pairs au nom du Roi, et acceptées déjà par l'autre Chambre, elles seront adoptées dans la nôtre

sans que personne puisse utilement s'y opposer. Dans cette situation, j'aime mieux être absent que présent, et rien ne doit, ce me semble, me retenir ici.

« Adieu, cher enfant, ne t'inquiète pas outre mesure de tout ce qui se passe; il faut en chasser l'idée le plus possible. Sois tranquille sur moi, autant que je le suis moi-même, et quant au Roi, sois sûr que sa force est encore bien grande, et que le jour où il voudrait en user, tout cet échafaudage révolutionnaire serait encore renversé bien facilement. En attendant cette volonté, qui ne viendra peut-être jamais, je conviens qu'on démolit chaque jour l'autorité, que la presse bouleverse toutes les idées saines et fait prévaloir les plus absurdes; mais je ne pense pas que cet état puisse se prolonger beaucoup et nous mettre réellement en péril sans trouver son remède en lui-même, en éclairant ceux qui font maintenant la force de ce dangereux système, malgré qu'ils veuillent tout le contraire de ce qu'il doit amener.

« Adieu, cher enfant, je t'embrasse de tout mon cœur.

« VILLÈLE. »

DCCXLVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A SON FILS.

« Paris, le 16 mai 1828.

« Tu as bien de la bonté de t'occuper de ce que j'aurai à répondre à M. Roy sur le déficit. Voilà que déjà, à la Chambre des députés, M. Laffitte lui a dit que ce prétendu déficit n'était que la dette flottante connue depuis longtemps, et que lui-même avoue que cette dette flottante est fort exiguë et ne doit inspirer aucun souci. Chaque jour amène ainsi notre

justification sur tout ce qu'on nous avait imputé : le déficit n'est que la dette flottante; les massacres de la rue Saint-Denis, un malheur provoqué par des cris séditieux, des barricades et des attaques non contestées contre la force armée; le rétablissement des Jésuites, une tolérance utile que ne permet pas d'incriminer la législation qui nous régit; l'oppression de la presse, une digue à la licence, contre laquelle il faut trouver de nouveaux moyens pour porter remède ; les fraudes électorales, une calomnie au profit de ceux qui les ont employées et qui usent de leur domination éphémère pour faire régulariser par une loi l'empire qu'ils reconnaissent ainsi avoir illégalement exercé sur les dernières élections. Le retour que l'ennemi fait sans cesse sur nous, ne sert qu'à montrer combien nous lui faisions obstacle, et combien il nous redoute encore quatre mois après notre mort. Enfin le désordre dans lequel nous tombons chaque jour, est de nature à faire rendre plus de justice aux bienfaits de notre administration. On répond à tout cela que nous sommes les auteurs de tout ce mal, ne l'ayant pas prévenu, ou l'ayant provoqué; c'est la seule arme qui reste ; elle tombera bientôt comme les autres devant les réflexions de la raison et les leçons de l'expérience. »

DCCXLVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 13 juin 1828.

« Ma chère amie, la séance d'hier s'est très bien passée. Decazes y a fait un exécrable discours, dans

lequel il a appelé l'insurrection d'Oporto, une rébellion légale, et le dégrèvement des peuples une calamité. La Chambre allait rejeter presque à l'unanimité l'impression de son discours, lorsqu'il s'est exécuté en disant qu'il ne demandait pas que son discours fût imprimé. C'est après cette scène que je suis monté à la tribune. J'ai commencé par répondre à M. de La Ferronnays[1] que je lui souhaitais de n'être jamais exposé à ce que les partis dénaturassent ses paroles et donnassent à ses impressions une interprétation calomnieuse; que c'était ce qui était arrivé aux miennes à cette époque, et j'avais lieu d'être surpris de ce que le ministre croyait devoir revenir aujourd'hui sur un fait qui intéressait, avait-il dit, les plénipotentiaires du Roi à Vérone, car il devait bien supposer que si les paroles dites en cette occasion avaient pu les atteindre, celui d'entre eux qui était alors membre du Conseil des ministres, présent à la séance où eut lieu cette discussion, lui aurait évité le soin de venir quatre ans après en réclamer l'expli-

1. Lors de la grande discussion qui eut lieu à la Chambre des députés en 1823 au sujet de la guerre d'Espagne, un journal de la gauche, *le Courrier Français*, eut l'audace d'affirmer sans aucun fondement que M. de Villèle avait dit à la tribune qu'on était contraint de faire la guerre sur les Pyrénées, sous peine de la faire sur le Rhin. M. de Chateaubriand, un des plénipotentiaires de Vérone, était alors ministre des Affaires Étrangères. Le journal fut poursuivi et condamné comme calomniateur par le tribunal de la Seine. Mais, ainsi qu'il arrivait toujours à cette époque, le jugement fut réformé par la Cour royale de Paris, qui s'était constituée protectrice de tous les ennemis du gouvernement, et depuis son arrêt, l'imposture mise en circulation par le *Courrier* fut répétée avec acharnement par les journaux de l'opposition. Comme tous les députés siégeant en 1823 en savaient la fausseté, elle n'avait jamais trouvé d'écho à la tribune, jusqu'au jour où M. de La Ferronnays, revenu de Russie depuis peu de mois, jugea à propos de l'y porter dans la séance du 12 juin.

cation. Cela fait, j'ai lu le discours que tu as vu dans la *Gazette*. Pendant tout le temps que j'ai été à la tribune, on aurait entendu voler une mouche, et quand j'ai eu fini, l'impression, demandée de tous côtés, a été votée à l'unanimité. Tous nos amis m'ont complimenté et ont paru enchantés.

« M. Roy est aussitôt monté à la tribune, il a pataugé de la manière la plus pitoyable pendant une demi-heure, durant laquelle, sous l'impression de l'ennui, chacun s'est mis à causer avec son voisin. Quand il est descendu, j'ai demandé la permission de lui adresser deux questions pour en finir sur ce sujet; la première, si des deux cents millions de sa dette flottante, il reconnaissait qu'on devait déduire l'actif du Trésor, ce qui la réduisait au chiffre que j'avais indiqué. Il a répondu que oui, mais qu'il ajoutait à cette somme les quarante millions qu'il allait dépenser en 1828. J'ai répliqué que ces quarante millions ne me concernant pas, je n'avais pas à m'en occuper, et que si je revenais là-dessus, c'était le rapporteur de la Commission qui m'y avait obligé, en les comptant en dehors de la dette flottante, qu'il fixait, indépendamment de cette somme, à deux cents millions. M. Roy a dit que le rapporteur était dans l'erreur et la séance a été levée.

« M. Pasquier et d'autres sans doute vont prendre la parole aujourd'hui pour me chicaner, car il paraît que le Roi a de la peine à se décider à signer l'ordonnance contre les Jésuites, et pour l'y obliger, on ne croit pas trouver de meilleur moyen que de m'attaquer à outrance. Le *Journal des Débats* a aujourd'hui un article infâme pour prêcher ma mise en

accusation, dont Pompières a déposé la proposition. »

DCCXLIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 17 juin 1828 [1].

« Ma chère femme et mes chers enfants, je crains bien que tout ce qui se passe ici ne vous donne de l'inquiétude et ne vous empêche de jouir en paix de la vie tranquille que vous pourriez mener où vous êtes. C'est le plus vif regret que j'éprouve des circonstances actuelles. De loin, tout cela doit paraître encore plus fâcheux...

« Il n'y a absolument rien à faire en ce moment, ni pour moi, ni par moi, que de supporter avec dignité l'injustice des attaques par lesquelles on me poursuit. Nos royalistes se sont mieux groupés en cette occasion que dans toute autre. A la Chambre des députés, ils suivent bien Montbel, qui vient tous les jours m'offrir ses services et prendre ma direction; ils iront tous aux bureaux et auront le plus de commissaires qu'ils pourront pour cette Commission; j'espère que Montbel en sera. Au reste, ce n'est pas nous accuser que veut la faction, c'est faire peur au Roi et aux royalistes, et par le moyen de cette peur, arracher des concessions; elle vient d'obtenir celle des petits séminaires, comme vous le verrez par la *Gazette* d'aujourd'hui. Mieux valait encore la

1. La Chambre des députés avait voté la prise en considération de la proposition faite par M. Labbey de Pompières de mettre en accusation M. de Villèle.

lui accorder sur-le-champ, que de le céder à ses menaces et à ses violences. Mais chaque pas qu'on fait dans cette voie fatale, est accompagné des signes les plus manifestes de la faiblesse et de l'incapacité. On doit être bien malheureux ailleurs, mais nous souffrons bien aussi de tout ce que nous voyons.

« Nous avons commencé hier notre discussion de la loi électorale à la Chambre des pairs. La séance a été chaude ; Forbin, Rougé et Castelbajac ont prononcé trois excellents discours. Martignac était furieux parce qu'on l'a battu avec ses propres paroles. On a voulu incriminer un passage de Forbin ; il s'est très bien défendu, et a refusé de se rétracter ; on n'en a pas moins voté l'impression de son discours. Mais tout cela échauffe les esprits et apporte une grande exaspération dans notre Chambre. J'espère cependant qu'elle amendera cette mauvaise loi ; on paraît s'y attendre. L'action des tiers me semble le point le plus sérieux ; si l'on eût voté hier, elle aurait été repoussée.

« Les ministres se conduisent indignement : MM. Roy, de La Ferronnays et Hyde de Neuville sont de moitié avec nos accusateurs. Ils ont menacé, dimanche, de leur démission, et pour les garder on a mis aujourd'hui les ordonnances au *Moniteur*. Les défectionnaires, couverts du mépris de tous les partis, sont les plus enragés contre nous. La gauche l'est beaucoup moins ; elle prétend n'avoir pu retenir Pompières, qui du reste ne bouge des ministères des Finances, de la Marine et de l'Extérieur : ceci rend assez plaisante l'accusation qu'il formule contre

nous, de n'avoir communiqué aucun de nos plans aux députés comme lui.

« Ce que je trouve de plus dur dans ma position, c'est de ne savoir quand je pourrai aller vous rejoindre. Ils vont faire traîner cette accusation tant qu'ils pourront ; ils ne s'en cachent pas ; c'est tout ce qu'ils veulent en tirer. »

DCCL. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 19 juin 1828.

« On a fait hier le rapport du budget et aujourd'hui, si la loi de la presse est votée de bonne heure, on ira dans les bureaux pour y discuter la proposition de Labbey de Pompières. C'est le ministère qui l'a soufflée : les libéraux ne se gênent pas pour le dire. Ils s'en trouvent assez embarrassés, maintenant qu'ils ont les ordonnances; mais ils ne voudraient pas reculer, ce qui les gêne fort. Nos royalistes paraissent disposés à se rendre exactement dans les bureaux pour y nommer des commissaires à eux dans ceux où ils seront en majorité. J'ai le meilleur espoir que Montbel sera nommé dans le sien, où heureusement les royalistes sont nombreux. Il n'est pas aussi sûr que nous ayons Ravez; il est très bien disposé et ferait un très bon rapporteur; mais les forces sont bien balancées dans son bureau. Il paraît que nous pouvons espérer quatre commissaires sur neuf. Si nous en avions cinq, nous serions plus sûrs d'éviter les lenteurs et les ajournements avec lesquels, dans cette affaire comme dans celle des barricades de la rue Saint-Denis, on a l'intention

de prolonger la durée de la calomnie, en retardant et réduisant autant que possible la justice et la vérité. Je ne négligerai rien pour dérouter cette manœuvre de l'ennemi.

« Les ministres ont peur de tomber à la merci du Roi le jour où ils n'auront plus les Chambres, et ils allongent la session par tous les moyens. Voilà que maintenant ils vont porter la loi de la dotation des pairs, dans laquelle ils proposent de laisser les pensions à ceux qui en ont, mais viagèrement, ce qui, je crois, satisfera peu les anciens Sénateurs. »

DCCLI. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 20 juin 1828.

« Ma chère amie, je t'écris aujourd'hui, quoique je l'aie fait hier, parce que la commission sur la proposition de M. de Pompières a été nommée, qu'elle est très mal composée, et que je craindrais que tu n'eusses de l'inquiétude, si je ne t'expliquais ce que c'est. Les défectionnaires et les libéraux se sont réunis pour n'avoir pas le démenti de leur premier acte; Ravez et La Bourdonnaye, qui auraient pu être nommés, ainsi que Jacquinot de Pampelune, ont voulu se ménager, et ont fait porter leurs voix sur d'autres en moins bonne situation pour passer, et la commission a été formée comme les journaux te le diront. J'ai là deux ennemis mortels, Delalot et Agier, et deux amis bien dévoués, Montbel et Lamézan. Dutertre est aussi fort bien et plein de courage. On dit que M. Raudot, que Jacquinot a fait nommer pour ne pas l'être lui-même, va beau-

coup mieux depuis quelque temps. M. Girod de l'Ain est un enragé libéral, mais il s'est toujours exprimé sur mon compte dans de très bons termes. Tu vois que tout cela ne veut pas dire grand' chose; mais je te dis tout ce que j'en sais. Il me sera fort utile d'avoir là Montbel et Lamézan ; je saurai ce qui s'y fera et leur fournirai les moyens de répondre aux faits, si l'on veut bien en produire. Quelques mots échangés déjà par Lamézan avec ses collègues de la commission, lui font croire qu'ils ont l'intention d'aboutir à un grand libelle diffamatoire contre notre administration, dans lequel ils concluraient qu'il est bien dommage qu'une loi n'ait pas spécifié les crimes de trahison et de concussion, et qu'en ce cas nul doute qu'il n'y eût lieu à nous en accuser.

« Je te tiendrai exactement informée ; ainsi, au nom de Dieu, n'allez pas vous tourmenter ; c'est la seule chose que je redoute dans tout ceci. C'est au point que je ne vous aurais pas laissés partir, si j'en avais prévu la possibilité.

« Hier à la commission du budget, on a examiné les deux dénonciations faites contre moi sur les bois rendus à la fabrique de Rheims et à la Grande Chartreuse. Il a été reconnu que ces deux accusations étaient absurdes et il n'en sera pas fait mention dans le rapport de M. de La Bourdonnaye.

« L'accusation actuelle pourra être utile pour ôter des armes à la malveillance. Je recommande fort à mes amis de ne rien laisser passer sans exiger qu'on le scrute jusqu'au fond. Quant aux déclamations sans fondement, il faut nous y attendre ; c'est ce qu'on veut tirer de tout cela, et c'est ce que nous

ne pouvons empêcher. La faction veut tuer en nous le royalisme; la défection, assouvir sa haine furieuse et se venger de sa turpitude; le ministère se garantir de notre retour, auquel il croit le Roi disposé, chaque fois qu'il résiste aux concessions qu'on veut lui arracher. »

DCCLII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 22 juin 1828.

« Ma chère amie, je t'écris encore aujourd'hui dans la crainte que tu ne sois inquiète. La commission Pompières s'est réunie hier sans faire grand'-chose. Il s'y manifeste la plus grande malveillance sans aucune capacité; de la part de M. Delalot, de la méchanceté; des mauvaises intentions de la part de MM. B. Constant, Mauguin et Agier; plus de rectitude et de moyens de la part de M. Girod de l'Ain; de bonnes intentions dans les quatre autres. On n'a rien fait que divaguer sur le premier grief d'accusation, qui est celui des Jésuites, les uns prétendant que les lois du royaume avaient été violées, les autres qu'elles ne l'avaient pas été. Ils auront fini dans un an, s'ils vont comme cela : c'est, je crois, ce qu'ils veulent, du moins jusqu'à présent. Cette accusation est une arme, non pas contre nous, mais contre le Roi; les ministres et la faction la conserveront aussi longtemps qu'ils pourront; mais ils vont être fort embarrassés, car la fin de la session rendra caduque leur proposition si elle n'a pas eu de résultat auparavant. Comme ils ont la majorité contre nous dans la Commission et dans la Chambre,

ils verront d'ici là ce qu'il leur conviendra de faire. S'ils ont peur que le Roi ne change de ministère après la session, ils feront prononcer l'accusation ; s'ils sont rassurés sur ce point, ou s'ils redoutent l'effet d'un acquittement inévitable à la Chambre des pairs, ils laisseront tomber la chose à la Chambre des députés. C'est purement et simplement une intrigue et un moyen qu'ils emploient pour dominer le Roi. La justice, les griefs, la passion contre nous, tout cela n'y est pour rien. L'utilité pour le ministère et la faction décidera seule de ce que l'on fera. Heureusement qu'on en est à la discussion des lois de finance, et que ce jeu ne peut se prolonger jusqu'après la session. Ainsi nous sommes sûrs que d'ici à deux mois, la chose sera décidée d'une manière ou de l'autre. Je ferai mon possible pour qu'elle le soit par une délibération.

« Tu verras par le vote d'hier à la Chambre des pairs que nous sommes bien faibles là aussi. Ce qui t'étonnera, c'est que j'ai vu beaucoup de personnes de la Cour envoyées évidemment pour voter contre nous, et d'autres qu'on savait devoir voter avec nous, telles que La Bouillerie, évidemment retenues dans un but contraire. Est-ce faiblesse? Est-ce erreur? Je l'ignore, car je n'ai aucune relation de ce côté, et je ne cherche pas à en avoir.

« Malgré tous les désagréments que j'éprouve, je suis fier d'avoir été pendant six ans à la tête d'une administration qui se sera honorée aux yeux de tous les gens de bien en maintenant la religion, la royauté, le bonheur et la prospérité de la France, au milieu de tant d'obstacles et d'éléments de destruction. Que

je suis heureux de n'avoir plus un tel fardeau à porter! Tout ce que nous avons à demander au Ciel, c'est que ceux qui en seront chargés, s'en acquittent de manière à nous laisser jouir en paix, chez nous et dans la retraite, du même repos dont tous ont joui sous notre administration. »

DCCLIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 25 juin 1828.

« Dans la séance d'hier à la Commission, l'ennemi qui jusque-là avait paru vouloir lambiner et prolonger par des débats inutiles la marche de l'affaire, a changé sa manière d'opérer : il paraît maintenant désireux d'arriver à un prompt résultat. On a coulé à fond la question des Jésuites, et la majorité a décidé que nous les avions tolérés quoiqu'il fût notre devoir, selon elle, de les réprimer; que même nous les avions protégés, alors que nous aurions dû les poursuivre. La minorité a eu beau demander que l'on citât des faits à l'appui de cette déclaration, on a répondu qu'on rechercherait les faits après : c'est là une excellente manière de procéder! On a mis ensuite de côté toutes les déclamations de Pompières, en disant que c'étaient des absurdités; la minorité a voulu qu'on enregistrât cette déclaration; la majorité n'a pas voulu qu'on en parlât, puisqu'on ne devait pas en user. Est venu le grief des élections; ils ont prétendu attaquer comme frauduleuses celles de 1827 et celles de 1824. On leur a demandé les motifs de cette accusation, l'énoncé des faits frauduleux. Ils ont répondu que

cela viendrait plus tard ; que pour les connaître, il fallait que la Commission demandât aux ministres les ordres et les circulaires du dernier ministère au sujet des élections ; on a écrit en conséquence aux divers ministres.

« Tel a été l'emploi de cette séance. Il en résulte que le plan qui s'annonce, consiste à faire un rapport favorable à l'accusation à la hâte, afin qu'il puisse arriver avant la séparation des Chambres ; enfin à restreindre le cadre de l'accusation aux Jésuites, aux élections et probablement à la nomination des pairs. C'est ce qu'ils avaient de plus raisonnable à faire dans l'intérêt de leurs passions et en faveur de l'accusation.

« Nous allons voir si les ministres vont leur remettre les circulaires qu'ils demandent. Admettons qu'on le fasse. J'ai gardé copie de ces circulaires : il n'y en a pas une qui ne recommande la rigoureuse observation des lois, de la justice et de l'impartialité, en ordonnant en même temps l'action nécessaire à la défense du gouvernement contre les agissements des factions qui lui sont opposées. Si les ministres font cette communication, nous n'avons donc rien à en redouter. Il n'est parti de circulaire que du ministère de l'Intérieur en 1827 ; les autres ministres n'en ont pas fait.

« Maintenant il faut que vous me renvoyiez de Toulouse : 1° l'état par département des candidats à la pairie dressé sous M. le duc de Richelieu ; il doit être paraphé en tête comme ayant été inventorié lors de la mort du duc ; 2° pareil état sur feuilles volantes, fait de mon temps ; 3° l'état des membres des conseils

généraux de département; 4° l'état des plus imposés; 5° enfin les feuilles des cinquante plus fortes cotes d'imposition par département, envoyées par les directeurs des contributions. Cela me sera fort utile pour défendre la promotion de pairs, si j'en suis réduit là. Au reste je ne répondrai pas un mot à ceux-ci : ce sont mes dénonciateurs et non mes juges. Ce n'est qu'à la Chambre des pairs, si on va jusqu'à elle, que j'aurai à me défendre. Mais d'ici là, il est bon d'avoir ces pièces; montrées avec discrétion, elles sont propres à donner courage aux bons, et cela peut ralentir l'ardeur des mauvais, s'il leur en revient quelque chose.

« Du reste, n'allez pas vous alarmer. Il paraît certain qu'on ne veut tirer de tout ceci que de me placer dans une situation telle que, pendant l'absence des Chambres, le Roi ne puisse me reprendre pour son ministre. On a bien de la bonté. Il le voudrait en vain; pour rien au monde je n'y consentirais, et certainement il n'y pense pas plus que moi. Je n'ai reçu ni directement, ni indirectement, le plus petit mot d'intérêt de sa part. Adieu, etc. »

DCCLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 30 juin 1828.

« Ma chère femme et mes chers enfants, je vous écris parce que je sens combien vous désirez être informés de ce qui se passe, et c'est pour moi la plus douce des consolations. Je n'ai rien à vous dire aujourd'hui de la Commission; elle se repose le

dimanche. Cette accusation importune et gêne, même le parti qui l'a faite, plus qu'elle ne lui complaît. Il tarde à tout le monde de voir finir cette session, mais personne ne s'en va, de crainte que la bataille ne se donne en son absence. Les ennemis eux-mêmes ne peuvent s'accorder sur la direction à donner à leur attaque; les habiles voudraient la restreindre aux trois points, de la censure, des élections et de la nomination des pairs; les passionnés veulent l'étendre à tous les actes qui ont contrarié leurs opinions. On ne peut savoir ce qui sortira de là. Les ministres fournissent les renseignements qu'on leur demande; ce sera utile parce qu'avec les pièces du procès, on peut moins se livrer à des mensonges et à des déclamations. Les gens du centre gauche disent qu'ils ne veulent pas de l'accusation, et désirent qu'on ne fasse même pas de rapport. M. de Martignac et M. de La Ferronnays disaient hier tout haut à Saint-Cloud qu'un article du *Journal des Débats*, contre nous, était une infamie. Et ce journal est à leur solde! Il est impossible de rien prévoir au milieu d'un tel chaos.

« Je suppose que, vers la mi-juillet, la Commission accouchera d'un libelle informe, qu'elle excusera par le peu de temps et de facilités qu'elle a eu pour le mieux faire. Aussitôt Montbel montera à la tribune pour protester au nom de la minorité contre un factum dressé sur des allégations sans preuves et sans aucune pièce à l'appui. Nous sommes convenus entre nous qu'aussitôt ce factum publié, nous nous occuperions de le réfuter, et qu'avant la discussion, nous ferions distribuer aux Chambres

et insérer dans la *Gazette* et au *Moniteur*, notre réponse, que nous ferons aussi forte et aussi digne que nous le pourrons; nous la signerons, au moins Corbière, Peyronnet et moi, si les autres répugnent à cette démarche. »

DCCLV.—LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 6 juillet 1828.

« J'étais hier à la Chambre des pairs : cela m'afflige toujours. Tu n'as pas idée comme cette Chambre est mauvaise; jamais la Révolution ne s'y est montrée plus à découvert, et les gens du Château s'y joignent avec une impudence révoltante[1]. D'ailleurs, tous s'accordent à dire que jamais on ne s'est montré plus gai et plus satisfait à la Cour : Cela m'est revenu de beaucoup de côtés. Dieu veuille que cela dure!

« A notre Commission, Lamézan et Montbel font merveille. Hier encore, ils ont battu l'ennemi sur toutes ses calomnies à l'égard des *massacres* de la rue Saint-Denis; c'est l'arrêt de la Cour royale à la main, qu'ils ont vaincu MM. Girod de l'Ain et Agier, membres de cette Cour; et quand on a voulu supposer que c'était la police qui avait provoqué ces troubles, ils n'ont pas balancé à citer la visite faite à M. Laffitte, par les perturbateurs, pour dire que c'était dans ce fait qu'ils voyaient le seul indice de

1. Le 3 juillet 1828, M. de Villèle insérait dans son carnet : « J'ai vu le général Vincent; il m'a dit : « J'ai vu les antichambres du Directoire, et celles de l'Empire; je vois celles du Roi; je n'ai jamais entendu des propos aussi révolutionnaires que dans ces dernières. »

provocation que pût fournir la procédure. M. Delalot ayant voulu insister, Lamézan l'a relevé vigoureusement et l'a forcé à se taire. Cette énergie a décidé la question et le chef d'accusation a été abandonné. Il en a été de même de presque tous ceux qui portent sur des détails, et il paraît que, selon l'indication du fameux article du *Journal des Débats,* on en sera réduit à délibérer sur trois grands griefs : la censure, les élections et les pairs. J'imagine que dans les trois ou quatre premiers jours de la semaine, la Commission va se prononcer sur la question de savoir si ces chefs d'accusation constituent le fait de trahison et s'ils nous sont imputables. On annonce que M. Agier se joindra à nos quatre pour la négative. Si cela se passe ainsi, on fera en sorte de nommer M. Raudot rapporteur, jeudi ou vendredi, et on le pressera tant que l'on pourra, afin qu'il soit prêt le plus tôt possible. La discussion sera violente, mais on finira par adopter l'avis de la Commission. Si les ennemis disent des sottises, les nôtres diront de bonnes choses, et je serai bien heureux de partir après cela, ne laissant ici que le mépris que tant de gens m'ont autorisé à avoir pour eux. »

DCCLVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 8 juillet 1828.

« Je viens de passer ma matinée avec Lamézan et Montbel. Ils ont eu encore hier une scène assez violente avec Delalot, que Lamézan a fort malmené

et qui le méritait bien; mais cela a donné la fièvre à notre pauvre cousin, et en vérité Delalot n'en vaut pas la peine. Il s'est fort opposé à ce que, sur la question des congrégations religieuses, telles que Trappistes, Chartreux et Jésuites, on constatât qu'elles existaient et avaient été tolérées dès avant notre ministère. Dans un temps ordinaire, les absurdités qui occupent cette commission depuis trois semaines, la couvriraient de ridicule. Avec le temps qui court, plus c'est absurde, plus c'est dangereux; plus ils sont embarrassés de la proposition Pompières, plus il nous faut veiller à ce que, de rage de s'être mal enfournés, ils ne se précipitent pas dans une résolution qui ne leur tournerait probablement pas à bien, mais qui nous vaudrait de longues tracasseries. Ils n'avancent pas en s'occupant ainsi d'une quantité de vétilles. C'est mauvais, parce qu'en attendant les bons se dégoûtent et s'en vont. On espère cependant terminer aujourd'hui sur toutes les babioles. Croirais-tu que jusques à Schirmer qui a demandé à être entendu contre nous; on a craint en le lui accordant de passer pour plus fou que lui, et c'est ce qui nous en a préservés. Par là, juge du reste.

« On espère donc passer demain à la qualification des grands griefs; il y en aura six ou sept, car se trouvant dépourvus, ils veulent tout rappeler et recueillir : rappel ou tolérance de congrégations religieuses; provocation ou déni de justice dans les affaires de Caron, des déportés de la Martinique et de la rue Saint-Denis; abus de pouvoir dans l'affaire de la garde nationale, et dans les deux cen-

sures; atteinte portée à nos institutions dans les deux élections et la nomination des pairs.

« Je ne sais si demain et après-demain suffiront pour qualifier ces faits; ainsi tout ce que nous pouvons espérer, c'est que les conclusions du rapport soient arrêtées et le rapporteur nommé à la fin de cette semaine. Je doute que huit jours suffisent au rapporteur, et je commence à craindre que la discussion ne puisse pas avoir lieu avant la fin du mois. Il en est de cette affaire comme de tout le reste aujourd'hui : on va sans direction, sans savoir où l'on veut aller et où l'on arrivera. Les mauvais eux-mêmes paraissent poussés par leurs passions, sans avoir un but déterminé. Delalot et B. Constant voteront certainement pour tout ce qu'on voudra de pire; Girod et Mauguin voudraient arriver aux formes juridiques; Agier et Raudot ne savent ce qu'ils veulent; les trois autres pensent et voient comme nous. Voilà où nous en sommes et tout ce que j'en sais. »

DCCLVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 9 juillet 1828.

« La Commission a commencé hier à voter sur la qualification des griefs. Il avait été reconnu précédemment, à la majorité de cinq voix contre quatre, que nous avions violé les lois du royaume en rétablissant ou tolérant le rétablissement de congrégations religieuses non autorisées. Hier, à la même majorité, il a été déclaré que ce fait blâmable ne

présentait pas matière à accusation. Il en a été de même pour les fraudes électorales dont on nous avait reconnus coupables sans articuler aucune preuve, aucune indication de faits. On va achever aujourd'hui de repasser ainsi tous les griefs et il sera probablement prononcé sur tous de la même manière. C'est M. Agier qui a fait défection à l'ennemi et s'est réuni à Montbel, Lamézan, Dutertre et Raudot. Il continuera sans doute cette manœuvre jusqu'au bout; elle est probablement le résultat de quelque marché fait avec le ministère. Nous saurons dans peu quel prix il a mis à ce revirement dont il a été tancé par ceux qu'il abandonnait. Delalot et B. Constant ont seuls voté pour l'accusation; Mauguin et Girod pour un plus ample informé et pour demander à la Chambre de nouveaux pouvoirs. Nous verrons, selon le rapport et les dispositions de la Chambre, s'il faut que nous répondions en notre nom, ou s'il vaut mieux nous taire et laisser aux journaux et à nos amis le soin de nous défendre contre les déclamations et les absurdités qu'on ne manquera pas d'insérer dans ce rapport. Nous serons prêts, mais on ne peut décider à l'avance ce qu'il sera utile et convenable de faire.

« En attendant, il me faut partir pour la Chambre des pairs, entendre Molé, Pasquier et Decazes vanter les douceurs de la liberté de la presse quand ils ne sont pas ministres, et Chateaubriand triompher de tout le mal qu'il a fait au moyen de cet instrument de ruine et en rejeter tout le blâme sur nous. Cette Chambre est devenue exécrable ; je ne l'ai jamais aimée, mais cette année, elle m'est encore plus insupportable. »

DCCLVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 10 juillet 1828.

« La Commission n'a pas avancé d'un pas hier; elle a même reculé : car après avoir voté avant-hier sur les élections de 1824, elle est revenue sur celle de 1827, et là le transfuge M. Agier a voté avec Benjamin Constant, Delalot et Girod de l'Ain, pour reconnaître que dans notre conduite à l'égard de ces élections, il y avait trahison. Observe qu'ils n'ont pas un fait à citer et ne peuvent trouver une parole qui donne lieu au moindre reproche à ce sujet. Mauguin, n'ayant jamais voulu se joindre à eux, et persistant dans son système de plus ample informé, il en est résulté qu'il y a eu quatre voix pour la trahison, quatre contre et une perdue, par conséquent point de délibération. Mais cette revirade d'Agier a beaucoup contristé les nôtres et exalté l'ardeur des mauvais; on a passé le reste de la séance à disputer sans rien conclure; ils ont eu l'air de vouloir empêcher la délibération de marcher. Nous sommes dans tout cela le jouet des intrigues de la faction et du ministère. Il est évident pour moi que la séance d'avant-hier, dans laquelle MM. de l'Espine, de La Bourdonnaye et de Sainte-Marie, ont parlé avec tant de véhémence contre le ministère, a été la cause du changement observé hier dans la Commission. Les ministres ont voulu se venger et faire peur. C'est une singulière position que la nôtre.

« A la Chambre des pairs, quelques-uns de nos amis se sont inscrits malgré moi contre la loi de la presse. Je pensais qu'il valait mieux se borner à la rejeter en silence : les motifs n'en sont que trop patents. Il arrive ce que j'avais prévu. Le vicomte Dambray, fils du chancelier, a parlé hier; il a voulu nous défendre; pour cela il a accusé très vivement M. de Chateaubriand qui a été enchanté, a pris des notes et se trouve ainsi autorisé à débiter les attaques que certainement il avait préparées. Tu sens tout ce que le journalisme va tirer de là à la suite de son chef.

« Lamézan sort d'ici. Il ne croit pas que la Commission veuille tirer en longueur. Il ne pense pas non plus que les ministres aient influencé Agier; il pense que tout bonnement Agier a été tracassé par Chateaubriand et son parti sur le danger de nous voir sortir de là trop blancs, et qu'alors il s'est déterminé à se joindre à ceux qui voulaient nous noircir. Lamézan croit qu'aujourd'hui ils vont faire ce qu'ils pourront pour ramener de même Mauguin à leur avis; qu'on va voter sur les griefs qui restent à examiner et qu'on pourrait même nommer le commissaire rapporteur. On ne peut prévoir, avec la divergence des opinions, à quoi le rapport conclura, du plus ample informé, ou de l'accusation; car pour l'ordre du jour, Lamézan n'ose plus l'espérer. Il m'a dit avoir rencontré hier Portal dans une maison et l'avoir entendu pousser vivement à l'accusation.

« Adieu, chère amie, au nom de Dieu, ne vous tourmentez pas. Je vous dis tout ce que je sais; vous m'en ôteriez la volonté si vous manquiez de la

force nécessaire pour supporter une persécution qui n'a rien que d'honorable. On veut me nuire et on me sert dans l'opinion des gens de bien. »

DCCLIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 11 juillet 1828.

« Ma chère amie, cette malheureuse Commission a fini comme on pouvait le prévoir, c'est-à-dire fort mal. Les quatre qui étaient pour la mise en accusation, se sont joints à Mauguin pour demander l'instruction, et le rapport conclura à ce qu'il y soit procédé, vu le refus de documents fait par le ministère. Ainsi tout porte à croire que la mise en accusation ne sera pas votée par la Chambre. Mais on va chercher à commenter dans le rapport et la discussion le mot *déplorable,* avec le plus de malice et de venin que l'on pourra. Il y a dans la Chambre de très mauvaises dispositions contre nous; toute la gauche et c'est bien mérité; toute la défection et c'est tout simple; tout le centre droit, ainsi le veut le ministère, qui est de cette couleur et qui craint toujours de nous voir rappelés au pouvoir. Il y a là plus d'éléments qu'il n'en faut pour adopter l'accusation, si l'on en sentait la nécessité. Toutes ces passions se réveilleraient si nous sortions de là triomphants. Il faut donc, ce me semble, manœuvrer avec sagesse et dignité : en faire assez pour réfuter les calomnies, pas assez pour irriter des passions à la discrétion desquelles nous serions livrés; c'est ce que nous allons tâcher de faire de notre mieux. L'a-

journement, ou le plus ample informé, sont absurdes, puisque la fin de la session les annule. Je ne serais pas étonné si la Chambre se séparait sans discussion, chacun redoutant une mêlée fort vive sans résultat assuré. Au reste, la majorité de la Commission a rejeté tous les griefs secondaires; on les traitera dans le rapport, mais on ne les a pas admis comme constituant trahison. On est resté dans le plan du *Journal des Débats :* les deux censures, les élections et les pairs. C'est Martignac, Chateaubriand et le vieux ministère qui ont conduit et qui mènent encore tout cela. Ils voudraient nous flétrir sans jugement afin de nous exclure à jamais des affaires : ils ne s'en cachent pas. »

DCCLX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 21 juillet 1828.

« Dès ce matin, Becquey m'a été décoché pour sonder jusqu'à quel point je m'opposerais à l'ajournement indéfini de l'accusation. Je lui ai dit, sûr qu'il allait le redire, que je ferais protester par mes amis contre cette iniquité; mais que je faisais trop peu de cas, et du ministère, et de la Révolution, qui menait toute cette intrigue, pour m'en formaliser autrement, et que je partirais tranquillement pour chez moi sans attendre la fin de leur session, de manière à montrer mon indifférence et mon mépris pour une semblable délibération. Quand je suis rentré, j'ai trouvé ici Dutertre qui s'est fait l'homme de Martignac et qui, par la tournure de son esprit,

est très propre à remplir le rôle de démoralisateur. J'ai su par lui que c'était chose arrêtée à la réunion libérale de la Grange-Batelière et chez les ministres, qu'on ajournerait la discussion à notre sujet. Il m'a dit de plus qu'il avait eu une audience du Roi; il a même lâché qu'il avait parlé là de cet ajournement, et j'ai bientôt compris qu'il n'y avait été que pour démoraliser et faire goûter, sans qu'il y parût, la détermination ministérielle. Dieu les conduise! Je n'ai plus à m'en mêler. Je vais insister auprès de Montbel afin qu'il constate bien positivement que nous ne donnons pas notre consentement à cette infamie, et puis il en arrivera ce qu'il pourra. Je vais garder ma lettre jusqu'à la décision de la Chambre pour te la faire connaître.

« Avant que je ne sorte, un des gens de Madame la duchesse d'Orléans s'est présenté de sa part avec un petit panier de figues bananes pour toi. Je te l'ai fait expédier de suite par le courrier, et j'ai écrit à la dame d'honneur de service pour la prier de présenter à S. A. R. mes respectueux remerciements. J'ai été bien sensible à ce souvenir et à cette attention si bonne et si délicate de Madame la duchesse d'Orléans. En même temps, elle m'a fait éprouver, je l'avoue, un sentiment pénible sous d'autres rapports...

« Il est quatre heures un quart; Roquette arrive. La chose s'est passée de la manière que nous avions prévue. Montbel est monté à la tribune et a demandé la discussion après le vote de la loi actuelle. Tous nos amis ont voté pour cela, tout le reste de la Chambre contre, et la discussion a été renvoyée

après le budget, c'est-à-dire aux calendes grecques. Je partirai au plus tard le 1er août. »

DCCLXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 22 juillet 1828.

« La séance d'hier a très bien tourné. Le rapport a été trouvé faible et ridicule par tout le monde ; on y voit écrit à chaque page : « Nous voudrions bien, « mais nous ne pouvons. » Montbel a mis beaucoup de tenue et de force à réclamer la discussion en temps utile ; et quoique M. de La Bourdonnaye et une foule de royalistes aient fait auprès de lui tout ce qu'ils ont pu pour l'empêcher de parler, son discours a enlevé toute la droite, et c'est la gauche et la défection qui ont été condamnées à refuser le combat et à renoncer piteusement à soutenir une accusation, dont ils n'avaient cessé de menacer depuis le commencement de la session. Cette affaire est finie de la manière la moins dommageable pour nous, avec des Chambres si médiocres et dans un temps comme le nôtre. Je me considère désormais comme libre de partir quand je le voudrai.

« Sir Charles Stuart est venu me voir hier et a eu la galanterie de me dire que s'il me faisait ainsi la première visite, c'était comme chargé par son roi lui-même et par le duc de Wellington, de me donner ce témoignage personnel de leur estime et de leur haute considération. Je comprends qu'en effet les Cabinets étrangers aiment mieux des ministres sur la parole desquels ils pouvaient compter, que ceux qui ne

peuvent jamais répondre de rien, parce qu'ils ne sont les maîtres de rien. D'ailleurs, je comprends aisément que les autres gouvernements croient à l'influence du vent de la Néva sous le ministère de M. de La Ferronnays. Voilà le secret de toute cette courtoisie. »

DCCLXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 23 juillet 1828.

« Toute cette affaire d'accusation est finie maintenant, malgré ce qu'en disent les journaux; ils veulent masquer le triste rôle de leur parti. Les députés en conviennent entre eux; la gauche trouve qu'elle a tenu une conduite honteuse et en rejette l'odieux sur la défection. Beaucoup de membres sont déjà en route pour chez eux, et c'est à peine s'il restera le nombre suffisant pour voter la dernière loi du budget. On regarde généralement la délibération de la Chambre comme un déni de justice, et le rapport comme une preuve sans réplique qu'on n'a rien trouvé contre nous. Voilà donc mon rôle politique fini : Dieu soit loué! Le premier acte de liberté que je veux faire, est d'aller vous rejoindre. Voici mes projets à cet égard : on fait aujourd'hui le rapport des comptes de 1826, cela me regarde ; je veux partir le lendemain du jour où ils seront votés. Je serai ainsi resté à mon poste jusqu'à la dernière discussion qui concernait mon administration. Demain j'irai, avec nos bons députés de Toulouse, faire une visite au baron de Damas et je le chargerai de présenter mes excuses au Roi, si je pars sans aller à Saint-

Cloud le dimanche, S. M. devant aller à Versailles : c'est le seul jour où je puisse remplir ce devoir. Dans la circonstance, je ne doute pas que l'excuse ne soit agréée par le Roi, et pour moi je suis trop heureux de pouvoir la présenter.

« Je reprends ma lettre à la Chambre des pairs, où M. Daru, rapporteur de la Commission des comptes, nous lit un volume de diatribes et d'accusations contre notre administration en 1826 ; il va jusqu'à dire qu'on devrait nous faire un procès en tendance de dissimulation de dépenses pour en soustraire le vote à la Chambre. Tu ne devinerais jamais pourquoi : c'est, pour ce qui me concerne, parce que je n'ai pas prévu que les impôts augmenteraient en produit, et les remises avec eux ; que les primes seraient supérieures aux prévisions ; enfin une foule de niaiseries de ce genre : mais avec une aigreur et une perfidie dont tu ne peux te faire une idée. Ce factum va amener une discussion plus longue que je ne le prévoyais ; il est heureux que je sois resté ici pour répondre à toutes ces déclamations. Encore une corvée et un retard apporté à notre réunion. Bientôt cependant je secouerai la poussière de mes souliers en sortant de cette nouvelle Babylone, et j'oublierai de grand cœur les tristes années que j'y ai passées. »

DCCLXIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 25 juillet 1828.

« ... Il est généralement senti et reconnu que l'acte d'accusation était absurde et sans aucun fon-

dement. Il est également avéré que la dernière délibération de la Chambre est une iniquité, un déni de justice, et une lâcheté de nos ennemis. Il faut saisir ces bonnes dispositions pour s'en aller et ne plus revenir, s'il se peut. Dieu donne au Roi et au pays des serviteurs plus habiles et plus heureux! Nous pouvons prétendre à ce qu'ils n'en aient jamais de plus sincèrement dévoués et de plus probes : c'est ce que personne ne nous conteste. »

DCCLXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 26 juillet 1828.

« Mon Dieu! qu'il me tarde d'être loin de ce foyer d'erreurs, de petitesses et de turpitudes! On s'est persuadé que tout était perdu si le Roi avait suivi un mois de plus le système de lutter contre la Révolution. Ne pouvant nous trouver de torts réels, on nous accuse d'impopularité : les royalistes sont trop impopulaires; il faut se mettre avec les libéraux pour populariser le Roi, et la perfection sera que les royalistes fassent preuve d'opposition. On parle de la retraite de M. de La Ferronnays, qui serait remplacé par Chateaubriand, et de la nomination de Royer-Collard, de Casimir Périer, de Sébastiani, à la place de Vatimesnil, de Saint-Cricq, et de De Caux; d'une Saint-Barthélemy de préfets; de directions générales et de places au Conseil d'État données aux Cambon et autres de la défection. Juge où l'on arrivera en suivant cette route. On assure que dans la liste de présentations pour le comman-

dement de l'expédition en Morée, il n'y avait que deux noms : Clausel et Maison. Je ne pense pas que nous ayons autre chose à faire qu'à rester chez nous pour gémir des suites inévitables de

...cet esprit de vertige et d'erreur
De la chute... funeste avant-coureur.

DCCLXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 27 juillet 1828.

« Ma chère amie, en rentrant hier de la Chambre des pairs, je trouve une lettre du baron de Damas me disant qu'on a toujours compté me voir avant mon départ; qu'on ne veut pas que ce soit aujourd'hui parce qu'on a trop à faire, mais qu'on me fera dire quand. Je dînais chez Chastellux; j'y ai trouvé son beau-père[1] chargé de me parler de la même affaire. Je le prie de dire combien je serais heureux de ce qu'on a la bonté de m'offrir; mais que le devoir m'oblige de faire remarquer que cette démarche n'est pas indifférente; que c'est à d'autres qu'à moi de juger si elle ne leur causera pas quelque embarras; que pour ce qui me regarde, je serai heureux de profiter de la permission, si on me l'accorde, et me satisferai de l'intention, précieuse pour mon cœur, si on juge devoir s'abstenir.

« Les libéraux désertent chaque jour la Chambre,

1. Le duc Charles de Damas, un des quatre premiers gentilshommes de la chambre du Roi. Il était du très petit nombre des personnages de la Cour dont l'amitié pour M. de Villèle ne s'était jamais démentie.

peut-être en plus grand nombre que les royalistes ; ce qui est encore plus singulier, ils courtisent Montbel et lui demandent des exemplaires de son discours, sur lequel ils ne tarissent pas d'éloges. Ils conviennent tous que le projet d'accusation était une sottise et une iniquité. En somme, tout ce qu'ils ont tenté contre nous a tourné à leur honte. Ils nous ont tourmentés, mais la position est bien plus nette, et je t'assure que désormais on nous laissera tranquilles. »

DCCLXVI. — LE BARON DE DAMAS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Le Roi, mon cher ami, me charge de vous dire qu'il a toujours compté vous voir avant votre départ, mais qu'il ne fallait pas que vous vinssiez demain parce qu'il aura trop à faire. Ainsi je vous écrirai ce soir encore parce que j'aurai causé davantage. Quant à Corbière, je pense qu'il fera bien de venir demain.

« Adieu, cher ami, tout à vous.

« DAMAS.

« Ce samedi à midi. »

DCCLXVII. — LE BARON DE DAMAS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Le Roi m'a dit, mon cher ami, que vous aviez changé d'avis et que vous ne partiriez que lorsqu'il serait bien prouvé que l'affaire des députés n'aurait pas de suite. Charles Damas m'a dit aussi ce que vous lui avez dit hier de l'inconvénient que pourrait avoir pour le Roi une audience à vous. En résumé,

le Roi veut que vous m'informiez quelques jours à l'avance de l'époque précise de votre départ. Tout à vous.

« DAMAS.

« Saint-Cloud, ce dimanche 27 juillet. »

DCCLXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 28 juillet 1828.

« Ma chère amie, après t'avoir écrit hier, j'ai reçu cette seconde lettre. On croit que je dois rester jusqu'après la séance qui suivra le vote du budget, et on veut que je me rende ce jour-là, ou le lendemain. Je n'ai qu'à me soumettre; je partirai immédiatement après.

« Nos députés sont revenus de Saint-Cloud enchantés. Le Roi et Madame la Dauphine les ont merveilleusement bien traités, Montbel surtout. Lamézan a reçu aussi un très bon accueil. Le Roi et Madame ne se sont pas gênés pour dire hautement à Montbel qu'il avait une bonne cause, mais qu'il l'avait noblement défendue, et que l'affaire avait fini d'une manière aussi honorable pour les uns, que honteuse pour les autres. Enfin Roquette en a pleuré de joie et tous me sont arrivés dans le ravissement.

« On vient de me lire les journaux; ils sont infâmes, notamment celui des *Débats*. Je suis persuadé que la bonne réception faite à nos députés hier, l'abandon dans lequel a été laissé Agier, qui avait eu l'impudence de s'y présenter, la froideur avec laquelle Hyde de Neuville a été accueilli, sans doute

en raison de son discours sur le régicide qui demandait une pension, sont les causes des mauvais articles que contiennent aujourd'hui les *Débats*, le *Courrier*, et le *Journal du Commerce*. Nous marchons vers l'abîme et n'avons cependant pas l'air d'avancer, car nous en sommes au même point sous le rapport de la jalousie et de la crainte que les ennemis du Roi ont toujours de le voir se confier à nous. Sous ce rapport, je ne sais si l'audience qui se prépare, ne sera pas fort inutilement, mais trop réellement, contraire à son repos. Considérant la chose sous ce point de vue, je me serais bien gardé d'y songer moi-même, et quoique cette disposition bienveillante ait soulagé mon cœur d'un grand poids, je ne puis me livrer à ce sentiment sans craindre que la chose ne nuise à un autre que moi, sans être utile à rien. J'en contre-balancerai le mauvais effet, autant qu'il sera en moi, en partant le lendemain, de sorte que l'audience et le départ soient connus en même temps. Je ne sais en vérité ce que j'aurai à dire là. Les choses ne sont plus intactes; nous avons tellement reculé depuis six mois, que si l'on poursuit, on se perd; et pour s'arrêter et faire tête, il faudrait être plus fort encore qu'on ne l'était quand on a commencé à reculer. C'est ce qui arrive toujours en pareil cas; nous l'avions bien dit ensemble dans le temps. Quelle situation! Comment le Roi et le pays s'en tireront-ils? Il est impossible de vivre avec la liberté de la presse périodique, et où trouver la force nécessaire pour la supporter, quand on a une Chambre des pairs démocratique et une loi d'élection subversive? Il n'y a rien à faire avec de pareils éléments. Les

gens sages doivent donc se tenir éloignés des affaires; mais quand ils y ont été comme moi, c'est chose bien difficile; et quand on a du cœur, c'est impossible. »

DCCLXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Paris, le 30 juillet 1828.

« La Chambre des députés va finir toutes ses lois cette semaine; il n'y aura pas de pétitions samedi, et sois sûre que lundi il sera constaté que d'aucun côté on ne veut donner suite à la proposition de M. de Pompières. L'intervalle des sessions et les nouveaux événements achèveront de tuer l'animosité qu'on avait excitée contre nous, et j'espère que nos tribulations sont finies. Il sera honorable de les avoir méritées de la part d'où elles nous sont venues, et de les avoir supportées avec le courage et le calme que nous y avons mis. Maintenant nous n'aurons à nous occuper que du bonheur de notre famille; nous n'aurons pas à redouter dans cette œuvre l'ingratitude et tous les sentiments hideux, qui sont le prix des sacrifices faits à la chose publique.

« Au reste, l'opinion se rectifie à mon égard et à celui de Corbière. Nos plus grands ennemis sont obligés de dire : « Oh! pour ceux-là, ce sont d'honnêtes gens. » M. Mauguin disait hier au pied de la tribune, entouré de députés : « J'ai voulu tirer de « cette accusation une extension de pouvoirs pour la « Chambre, le droit d'instruction et d'enquête. Jamais « il n'est entré dans mon esprit d'en faire un sujet

« d'attaque contre M. de Villèle, et j'aurais moi-même « couvert de boue ceux qui auraient tenté de l'ac- « cuser. » Delalot, Agier, et consorts, sont tout à fait déconsidérés. L'honneur de la session est pour Montbel, celui qui nous a le plus constamment et courageusement défendus. Sa considération s'est tellement établie, que La Bourdonnaye lui fait la cour et lui a demandé de se concerter avec lui dès l'ouverture de la prochaine session. »

DCCLXX. — LE ROI CHARLES X AU COMTE DE VILLÈLE.

« Saint-Cloud, 2 août.

« Accoutumé depuis longtemps, mon cher Villèle, à écouter des conseils dictés par un sincère attachement, j'ai renoncé à mon désir de vous voir et de causer avec vous avant votre départ. Vous devez me savoir gré de ce sacrifice.

« M. de Montbel a pu vous dire que je lui ai témoigné hautement ma satisfaction de la conduite sage et noble qu'il a tenue dans la sale affaire de la prétendue accusation. Elle s'est terminée aussi convenablement qu'on pouvait l'attendre, et je suis convaincu que personne n'osera y revenir.

« Je ne vous dirai rien sur ce que vous savez aussi bien que moi. Voilà la session finie, et si on s'y prend bien, je crois que l'on pourra tirer parti des Chambres l'année prochaine.

« Partez en paix, mon cher Villèle. Je sais que vous ne vous tourmentez jamais inutilement; aussi je suis tranquille pour vous, et, j'espère, le repos de la campagne consolidera bien votre santé.

« Dites mille choses pour moi à Madame de Villèle; je veux que son âme soit en paix comme la vôtre. Comptez pour la vie sur tous mes sentiments d'estime, d'affection et de confiance.

« C. »

DCCLXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE AU ROI CHARLES X.

« Sire,

« C'est aux pieds de Votre Majesté, que je viens déposer l'expression de tous les sentiments que m'inspire la lettre qu'elle a bien voulu m'adresser. Regrettant de n'avoir pas le bonheur de la voir avant mon départ, j'ai du moins la consolation de penser que c'est au repos et au bonheur du Roi qu'est fait ce sacrifice.

« Je m'honore et me glorifie de la haine et des poursuites des méchants. Aussi n'ai-je ressenti de l'accusation tentée contre moi que les peines qu'elle pouvait causer au Roi et aux membres dispersés de ma famille.

« J'ai été vivement touché des bontés que le Roi a bien voulu montrer à Montbel et à Lamézan, qui se sont si bien conduits dans cette circonstance. Ils ont tous deux du courage et d'excellents sentiments. Le premier s'est fait beaucoup d'honneur cette session, et saura se rendre utile dans les suivantes. Il est plein de dévouement et d'ardeur et ne manque pas de capacité. Il est pénétré de reconnaissance pour la manière dont le Roi et Madame la Dauphine ont bien voulu l'accueillir.

« Je vais partir en paix, Sire, puisque j'emporte

un témoignage si précieux de l'intérêt qu'a bien voulu conserver pour moi Votre Majesté. Puissé-je dans ma retraite n'être jamais troublé par la crainte qu'un Roi, si bon et si digne de jouir lui-même du bonheur qu'il donne à ses sujets, éprouve des chagrins dont j'aurais à me reprocher de n'avoir pas su le garantir; mais je n'ai pu servir Votre Majesté qu'avec les lumières et le caractère que Dieu m'a accordés. Il m'eût été et il me serait impossible de croire qu'on puisse maintenir l'autorité à force de concessions et en s'appuyant sur ceux qui veulent la renverser. Si je me suis trompé, le Roi sait bien que je donnerais mille vies pour racheter un seul des soucis que mon erreur aurait pu lui causer.

« Madame de Villèle va se trouver heureuse et consolée par les paroles de bonté que le Roi veut bien me charger de lui transmettre.

« Vaulchier vient prendre ma lettre et me force à la finir. Je mets de nouveau aux pieds de Votre Majesté tous les sentiments et toute l'existence de celui qui ne cessera qu'avec la vie d'être de Votre Majesté, etc.[1].

1. Le 5 août 1828, M. de Villèle partit pour Toulouse. Il ne revint à Paris que le 23 mars 1830. Madame la duchesse de Berry ayant traversé la ville de Toulouse, où sa présence fut accueillie avec enthousiasme, M. de Villèle eut l'honneur de dîner auprès d'elle à l'hôtel de la préfecture. La princesse, profitant d'un moment où elle ne se voyait pas observée, se pencha vers lui et lui dit à demi-voix :

« La Révolution veut détrôner le Roi. Il faut éviter de lui donner aucun prétexte plausible d'en venir aux hostilités, pour être prêt à la repousser et à la vaincre au moment où, prenant la sagesse et la modération du Roi pour de la faiblesse, elle entreprendra elle-même de l'attaquer. » Paroles remarquables, dictées par un sentiment de haute raison que le ministère Polignac allait trop vite mettre en oubli.

ANNÉE 1829

DCCLXXII. — LE BARON DE DAMAS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Aux Tuileries, le 11 février 1829.

« J'allais vous écrire, mon cher Villèle, quand M. Desbassayns m'a apporté votre lettre du 1er de ce mois. Avant de parler de toute autre chose, il est simple que je vous dise mille tendres compliments sur le mariage de M. votre fils. Avec son caractère et le vôtre, je suis assuré du bonheur de son ménage : or, c'est le premier des biens de ce monde.

« Demain matin, je remettrai au Roi la lettre que vous lui adressez, et je vous ferai connaître la réponse. Vous avez bien fait d'écrire : le Roi eût été blessé, je crois, de votre silence dans une occasion si solennelle pour vous.

« J'ai pleuré avec vous, mon cher ami, la perte de votre petit-fils. Ma femme, qui partage mes sentiments, a senti la profonde douleur que vous avez éprouvée. Pauvre enfant, ou plutôt, pauvres parents !

« Ce 12 février.

« Je viens de remettre au Roi votre lettre ; il ne l'a point ouverte : nous n'étions pas seuls. Il a parlé de votre petit-fils ; nous avons parlé du mariage de votre fils ; il s'est exprimé avec la bonté que vous lui connaissez.

« J'envoie ma lettre à M. Desbassayns qui vous la

fera parvenir par occasion. Et pourtant, je n'ai rien de secret à vous dire : vous connaissez le pays où je vis, l'esprit des deux Chambres, et celui de nos successeurs !

« Corbière vous écrit sans doute. Je ne vois guère Peyronnet, parce que je ne puis sortir et que, par système, il ne veut pas venir chez moi. Tonnerre, après un court séjour à Paris, est reparti pour la campagne.

« Les militaires s'inquiètent; quelques-uns croient que des concessions de traitement, des mesures pour assurer grades, solde, etc., amélioreront l'état de l'armée : vous savez que je n'en crois rien. Le Conseil de la Guerre s'assemble souvent, travaille beaucoup, inquiète beaucoup aussi, et ne produit rien. Je vis au milieu de ce tourbillon comme un homme devenu étranger aux affaires. Je tâche de m'arranger de manière à ce que, sans nuire à l'éducation de mon très important et très intéressant pupille, il me reste quelques moments pour penser et réfléchir : cela est difficile.

« Je ne fais aucune visite. Mon salon est ouvert tous les soirs; mais après huit heures, ma femme seule y préside, car je rentre chez moi.

« Du côté de mon élève, j'ai la satisfaction la plus complète. La famille royale me traite avec une égale bonté, M. le duc de Bordeaux a l'esprit juste et le cœur droit; beaucoup de vivacité, bonne mémoire, de la sensibilité et de la gaieté.

« Adieu, cher ami, vous connaissez mon tendre attachement pour vous.

« DAMAS. »

DCCLXXIII. — LE VICOMTE DE BONALD AU COMTE DE VILLÈLE.

« Au Monna, près Milhau (Aveyron),
le 9 mai 1829.

« Je pense, mon cher Villèle, que vous m'avez annoncé à Paris, où vous me croyiez et où je n'étais pas, le mariage de M. votre fils. Je l'ai appris ici par les journaux et je m'empresse de vous témoigner la part bien sincère que j'ai prise à cet heureux événement.

« S'il y a encore pour nous quelque bonheur, il ne faut plus le chercher que dans les jouissances domestiques, et je vous connais assez pour savoir que vous y avez toujours été sensible, même lorsque les plus grands intérêts absorbaient toute votre attention et remplissaient tous vos moments.

« Si vous aviez besoin de consolation contre l'injustice des hommes; si vous la cherchiez ailleurs que dans vous-même et dans la conscience de la droiture de vos intentions, et des services que vous avez rendus à votre pays, vous la trouveriez dans l'heureux établissement de votre cher enfant, dont les excellentes qualités et la tendresse pour ses parents feront votre bonheur et votre joie. Je la partage bien vivement et du fond du cœur. Comme associé si longtemps à vos travaux, j'ai partagé les peines qu'ils vous ont attirées et la haine qui vous a poursuivi.

« Au reste, les événements ont pris soin de vous venger; si ce sentiment pouvait entrer dans votre âme, vous pourriez jouir de voir vos ennemis qui

se sont fait plus de mal à eux-mêmes qu'ils n'ont voulu vous en faire.

« On dit que vous n'allez pas à Paris cette année. Retenu chez moi par les affaires de trois familles dont je suis seul chargé, et par les froids excessifs qui ne me permettraient pas à mon âge de m'exposer sur nos hautes montagnes, ne voyant d'ailleurs encore rien de bien pressé dans les discussions de notre Chambre sur le duel ou le code pénal militaire, je ne me dispose à partir que vers la fin de ce mois : bien convaincu d'ailleurs de l'inutilité de ma présence et de celle de tout homme quel qu'il soit. Le désordre est plus fort que nous, et le mieux est de plier les voiles et de donner moins de prise à la tempête, jusqu'à ce qu'elle soit passée, ou que le vaisseau soit brisé.

« Adieu, mon cher Villèle, mes hommages et mes plus sincères félicitations à Madame la comtesse de Villèle. Dites bien à votre fils combien je fais des vœux pour son bonheur et pour le vôtre.

« Le vicomte de Bonald. »

DCCLXXIV. — LE COMTE DE PEYRONNET AU COMTE DE VILLÈLE.

« Voilà donc encore une perte et de la douleur, mon ami[1] ! Que Dieu vous soutienne ! Nous ne pouvons pas dire que l'année soit bonne pour nous. Le malheur que vous éprouvez est du nombre de ceux qu'on n'évite point. C'est, par conséqnent, une forte

1. M. de Villèle venait de perdre sa mère.

raison pour se résigner. Mais il est vrai que résignation et consolation sont deux choses très différentes.

« Nos ennemis ont redoublé de haine pour moi depuis quelque temps. Je m'en enorgueillirais, je crois, volontiers, si j'étais moins désabusé des vanités de ce monde, et si la mort de mon propre fils ne m'avait pas dépouillé de toute autre ambition que celle de la retraite et du repos. Leur acharnement, mêlé d'impostures grossières et de violences honteuses, leur devra faire plus de mal qu'à moi. Le plus fâcheux et le plus triste est de voir M. de S... mentir et insulter à son tour, comme s'il était de ceux dont l'honneur n'a rien à perdre. Cela m'a donné l'envie de comparer mes dépenses d'administration centrale avec celles de mon prédécesseur, et mes dépenses générales avec celles de mon successeur. Je doute que les résultats soient agréables à nos ennemis. Que serait-ce si j'avais eu le compte détaillé et définitif de 1828? Adieu, mon ami; offrez mes hommages à votre famille et comptez sur mon dévouement.

« PEYRONNET.

« Paris, le 18 mai 1829. »

DCCLXXV. — LE COMTE DE PEYRONNET AU COMTE DE VILLÈLE.

« 18 juin 1829.

« Je vous remercie bien tendrement, mon cher collègue, de votre lettre du 6 juin, et de tout ce qu'elle renferme de flatteur pour moi. Ma douleur,

si vive et si juste, en a été un instant soulagé; mais elle a bientôt repris son activité, car je la recherche au lieu de la repousser, et ne me trouve bien qu'avec elle. J'ai pourtant fait effort sur moi-même pour remplir envers vous, envers nous et envers les miens, un dernier devoir. La Providence a permis que ce ne fût pas sans succès. Je lui en rends grâces, bien plus encore pour les autres que pour moi; car il y a dans cette décision un signe politique qui vaut mieux qu'elle. Vous auriez été satisfait du mouvement général de la délibération. Nos amis y ont porté une chaleur qui m'a pénétré de reconnaissance. La Commission, déconcertée dans sa politique par la révélation inopinée des faits dont elle avait dédaigné de s'instruire, a été forcée de reculer et de sous-amender son propre amendement. C'était déjà pour nous un gage de victoire. Corbière, qui avait fait une proposition très raisonnable et très régulière, l'a néanmoins retirée de peur de jeter du trouble dans les esprits. Puis, pour couronner l'œuvre, M. de Lally a prononcé un discours plein de feu, dans lequel il a loué et attaqué sans ménagement tout ce qui lui paraissait digne de l'être. Ma part était fort bonne dans cette distribution de louanges; mais je doute que la Chambre des députés en dise autant de la sienne. M. de Barante a été comme à l'ordinaire. Ses dispositions, assez gauchement déguisées, m'ont paru les plus malveillantes de toutes. Dieu le lui pardonne! M. de Saint-Aulaire, poli et ingénieux, a très disertement mécontenté la Chambre par un thème qui n'est déjà plus de saison. « Prenez garde, lui disait-il, vous ferez éclater une

« collision. » La décision serait équitable : je le reconnais. Mais les corps politiques ont d'autres devoirs que les magistrats. Croyez-vous qu'il vous suffise de dire : J'ai fait mon devoir, je m'en lave les mains? C'est ce qui a principalement ému la bile de M. de Lally, dont la vespérie a à son tour fort blessé M. de Saint-Aulaire, qui s'en est plaint chaleureusement. Pour M. de Broglie, il nous a servis, je crois, de deux façons : l'une, en cherchant à rattraper une concession déjà faite et à remettre en question ce que tout le monde avait avoué; l'autre, en multipliant à l'excès les difficultés et les démonstrations de détail. Au milieu de tant de choses, toutes menues, il n'y en avait aucune qui dominât assez pour que l'attention s'en saisît. Et puis, il venait trop tard : le siège de chacun était déjà fait. M. Pasquier avait aussi un discours; mais la Chambre fatiguée n'a pas consenti à l'entendre. Un épisode de quelque intérêt a été, lorsque M. de Saint-Aulaire, avouant que l'affaire venait de prendre une face toute nouvelle, et s'étonnant qu'on eût laissé si longtemps les Chambres et le public dans l'erreur, je l'interrompis pour lui dire : « Vous en serez « moins surpris, Monsieur, quand vous apprendrez « que j'ai écrit au président de la Commission de « la Chambre des députés, dès que sa nomination « m'a été connue, pour lui déclarer que, si cette « Commission souhaitait de m'entendre, je serais « toujours à ses ordres : cette lettre n'a pas eu de « réponse. » D'autres incidents, qui nous ont donné également de l'avantage, ont éclaté dans la séance d'hier. Mais mon récit est déjà bien long, et ce n'est

pas la peine de l'allonger encore de tous ces détails. Adieu; continuez de me plaindre et de m'aimer.

« PEYRONNET. »

DCCLXXVI. — LE BARON DE DAMAS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Saint-Cloud, le 21 juillet 1829.

« Je ne veux pas, mon cher Villèle, laisser partir M. de Montbel sans le charger pour vous d'un mot de souvenir; au reste, vous connaissez assez, je l'espère, mes sentiments à votre égard pour savoir qu'ils sont de durée. Nous avons pleuré votre pauvre mère; nous avons parlé de vous, fait des vœux pour vous, en toutes occasions. Si nos vœux pouvaient quelque chose pour votre bonheur personnel, vous seriez satisfait. Le Roi est toujours le même à votre égard.

« Vous m'avez écrit dans le temps pour me parler de M. Bousquet; je n'ai pas eu à me mêler de son affaire, qui était terminée à souhait. Mais au temps où nous vivons, les meilleures raisons, les motifs les plus sacrés même, paraissent souvent trop faibles à certaines gens dominés par les exigences du temps.

« J'ai fait depuis peu plus particulièrement connaissance avec M. de Montbel, et j'en suis charmé parce que la connaissance est très bonne. Nous avons parlé longuement des affaires du temps, et nous nous sommes presque toujours trouvés d'accord. J'ai montré à M. de Montbel mon royal élève: je pense qu'il en est satisfait. En vérité, l'enfant est charmant et promet plus qu'on ne peut croire.

Comme le Roi et les princes veulent bien, jusqu'à présent du moins, me montrer une extrême confiance, je serai seul coupable si l'éducation ne réussit pas; aussi, j'y pense fort, je vous assure.

« Adieu, mon cher ami; mille respectueux hommages à Madame de Villèle. Adieu; ma femme est allée passer quelque temps en Touraine. Adieu.

« DAMAS. »

DCCLXXVII. — LE COMTE DE PEYRONNET AU COMTE DE VILLÈLE.

« Où êtes-vous, mon ami, et que faites-vous? Pour moi, à peine remis des fatigues que de douloureuses émotions m'avaient laissées, j'entends parler à chaque instant de communauté, de succession, de droit de retour, de partage : tristes et malheureux soins pour un père! Pour surcroît de peine, je viens d'assister à d'incroyables ravages. Vingt-cinq mille tonneaux de vin ont péri, dit-on, dans cet ouragan. Il a suffi d'un quart d'heure pour cette belle besogne. Et puis des murs abattus, des charpentes enlevées, je ne sais combien de milliers d'arbres déracinés; et puis encore, beaucoup de naufrages. On évalue ma perte à six cents barriques, et je ne suis pas, à beaucoup près, des plus maltraités. Ce pays-ci crie et souffre. La faction s'est emparée de ses plaintes; mais le profit qu'elle en a voulu retirer ne doit pas faire oublier aux gens sages ce qu'elles renferment de véritable et de dangereux. La plupart des remèdes qu'on a proposés dans ces derniers temps ne seraient que d'inutiles palliatifs.

A mon avis, le seul qui fût efficace serait un nouveau système d'impôt indirect qui, s'étendant sur un plus grand nombre de produits naturels et industriels, deviendrait ainsi beaucoup plus léger pour ceux qui en sont frappés maintenant [1]. Cet adoucissement ne serait pas d'ailleurs le seul avantage que l'État retirerait dans l'avenir, d'une telle entreprise. Mais quelle est la main qui la pourrait essayer? Dans ce temps, et avec les hommes actuels, rien n'est possible. Il le faut pourtant, mon ami, et c'est pour cela et pour la réduction de la dette, que vous êtes si nécessaire. Je voudrais que ces deux opérations marquassent les débuts de votre deuxième administration. Que se prépare-t-il en ce moment? Dieu le sait. Je me surprends quelquefois à désirer encore une autre session comme la dernière. La faction est tombée dans une telle impuissance et dans un tel mépris, que la prolongation de cet état de choses pourrait l'achever. On voit même qu'elle le sent et le craint; car, pourvu qu'un nouveau ministère ne soit pas assez fort pour la dompter, elle ne paraît pas répugner à ce que l'on en forme un où il se trouve quelque peu de royalisme dont elle puisse profiter pour reprendre vie et épouvanter les niais. Malheureusement, il y a d'autres circonstances qui ne permettent guère de faire de tels sacrifices de temps, et d'autres encore qui rendraient peut-être cette épreuve plus pernicieuse qu'utile. Car la patience politique est une vertu qui ne peut jamais aller seule.

1. M. de Villèle jugeait ce plan complètement impraticable.

« Adieu, mon ami. Mettez, je vous prie, mes hommages aux pieds de Madame de Villèle.

« PEYRONNET.

« Montferrand, près Bordeaux, 3 août. »

DCCLXXVIII. — M. DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Mon cher et excellent ami, voilà bien du temps que je ne vous ai écrit, en faisant le projet chaque jour, et ne pouvant le réaliser. Mieux que personne vous savez combien le métier que je fais actuellement est absorbant et laisse peu de liberté.

« La nomination du maire de Toulouse a été fort différée parce que nous n'avions pas de choix qui nous parût déterminant. Du Bourg refusait par des motifs de position, de famille et de fortune. Roquette m'a écrit en me parlant de Limairac; mais je n'ai pu penser qu'il fût possible de faire rétrograder dans la hiérarchie un homme aussi honorable : cela aurait produit un mauvais effet. Rességuier est depuis la création, pour ainsi dire, dans les Conseils. Il s'occupe de routes, de constructions, d'établissements publics, avec passion et avec intelligence : c'est beaucoup; il a l'habitude des affaires

1. Du mois d'août 1829. Une ordonnance du 8 de ce mois avait nommé le prince de Polignac au ministère des Affaires Étrangères, le général de Bourmont à la Guerre, M. de Rigny à la Marine, M. de La Bourdonnaye à l'Intérieur, M. de Chabrol aux Finances, M. Courvoisier à la Justice, M. de Montbel aux Affaires Ecclésiastiques et à l'Instruction Publique. L'amiral de Rigny n'accepta pas et fut remplacé par M. d'Haussez. Le ministère démissionnaire était composé de MM. de Martignac, Portalis, de Caux, Hyde de Neuville, Roy, Bourdeau, de Vatimesnil, et de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais

de la ville. Je pense qu'il conviendra mieux que ne le penseront un grand nombre de personnes. Il a, d'ailleurs, de fort bons sentiments. Il était présenté, le seul qui le désirât; il nous a semblé qu'il n'y avait pas possibilité de faire autrement.

Nous avons des affaires bien autrement importantes que celles-là. C'est à présent que j'aperçois tout ce qui a dû entraver votre marche; mais du moins vous étiez la tête, qui conduisait avec une grande force de talent. Ce que disent les journaux, de querelles, de discorde, est faux, mais est basé sur la connaissance des caractères. La Bourdonnaye est ardent et aime les mesures vigoureuses, sans trop s'arrêter aux possibilités. Le prince est d'une grande loyauté. Le garde des Sceaux est un honnête homme ayant des connaissances étendues et une grande facilité d'élocution, mais il est formaliste. Vous connaissez M. de Chabrol : et vous comprenez qu'on exploite tout cela. Chabrol et le prince sont préoccupés vivement de votre pensée. Le premier m'en a parlé comme d'une nécessité absolue de la situation de la monarchie. Le prince déclare qu'il serait heureux de vous voir à la tête des affaires, et que tout son désir serait d'y coopérer. Je sens, mieux que tous, je crois, que vous seul êtes capable de guider au milieu de tant d'obstacles. Mais je ne dis pas un mot qui puisse vous engager en rien. J'évite même de voir le Roi, parce qu'il importe qu'on ne puisse supposer que nous intriguons, ce qui n'est digne ni de vos sentiments, ni des miens. Dites-moi vos idées à cet égard.

« Nous allons avoir à lutter fortement. Les obsta-

cles m'environnent plus qu'aucun autre ministre. Je crois que la nécessité de la position exige que nous présentions seulement quelques lois d'absolue vitalité aux Chambres; que nous mettions la Chambre évidemment dans son tort, si elle rejette nos lois. Reste le budget : si elle le refuse, ou qu'elle le mutile trop fortement, appel à une nouvelle Chambre, et dans le cas d'une nouvelle impossibilité, recours aux moyens que le Roi doit employer pour la sûreté de l'État. Voilà nos idées. Je les crois d'accord avec les vôtres. Je regarde comme vital que le Roi persiste sans faire attention aux fureurs qui pourraient hâter le moment où le bon sens public réclamerait le secours du pouvoir royal. Nous ne pouvons exister avec la licence de la presse; c'est là un de nos maux les plus violents, ou du moins un symptôme des plus alarmants pour notre existence comme société. Le Roi et M. le Dauphin sont très bien : c'est le point essentiel. Les gens de Cour sont mal, suivant leur habitude. Il en est quelques-uns au contraire qui nous montrent les meilleures dispositions, tels que MM. de Blacas, de Lévis, de Solre, etc. Mais je finis. Je ne néglige pas les intérêts de Saint-Félix[1]. La Bourdonnaye m'assure qu'il est dans l'intention de lui être utile, mais pas à présent : il y voit des inconvénients actuels. Adieu, cher et bon ami, je tiendrai bon ici tant que le Roi voudra ; mais, vous m'en croirez aisément, j'aimerais mieux passer quinze jours avec vous à Mourvilles, que quinze ans dans un ministère, quoique je doive souhaiter d'y rester longtemps.

1. Le marquis de Saint-Félix-Mauremont, préfet du Lot, révoqué par M. de Martignac. C'était le fils du vice-amiral de Saint-Félix.

Offrez mes hommages respectueux et bien affectueux à tous les vôtres. Tout à vous de tout mon cœur,

« MONTBEL. »

DCCLXXIX. — M. DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 17 août 1829.

« Mon cher ami, je vous adresse une lettre qui m'a été remise hier pour que je vous la fisse parvenir.

« Nous sommes dans un enfantement laborieux pour le ministre de la Marine. On avait voulu se donner un homme du centre droit pour contenter ce centre. Alors on me faisait passer à la Marine, et je cédais les Affaires Ecclésiastiques et l'Instruction à Chantelauze. Celui-ci n'a pas voulu accepter, regardant le fardeau comme trop lourd pour sa frêle santé et pour sa position. On cherchait un homme fort, mais où le trouver? Beugnot est d'un mauvais augure pour les royalistes. Rayneval n'est pas homme de tribune, et il a plusieurs inconvénients. Kergariou a mauvaise tête. Tocqueville est faible et a peur. On a fini, faute de mieux, par songer à d'Haussez, qui est bon administrateur et qui s'est bien comporté dans la session. Quel embarras, quand on cherche des hommes, pour en trouver!

« L'opinion effarouchée commence à se rassurer, On est moins en colère parce qu'on ne nous a pas tués, et qu'on commence à penser que ce ministère pourrait vivre demain, puisqu'il vit aujourd'hui. Je ne puis encore entrer dans aucun détail, tant je suis pressé. Mais dès que j'aurai un moment, je vous ferai part de notre position et je vous demanderai vos

avis. Adieu, je vous embrasse ainsi que tous les vôtres. Tout à vous,

« MONTBEL. »

DCCLXXX. — LE COMTE DE PEYRONNET AU COMTE DE VILLÈLE.

« Quoi, mon ami, encore la mort; toujours la mort! Mon Dieu, que cette année nous est malheureuse! Je conçois aisément le trouble que cette nouvelle perte a dû mettre dans votre famille : mon expérience en ce genre ne le cède à celle de personne.

« Le champ de la politique est aussi bien troublé. Je vois, Dieu merci, avec une profonde indifférence ce qui ne concerne que moi. Il n'y a pas un seul instant où j'aie mis en doute que les choses s'arrangeassent comme elles sont. Trop d'intérêts, venus de divers côtés, se réunissaient en ce point. L'ordonnance ne m'a rien appris. Ce n'est donc pas moi qu'il faut plaindre, mais le parti qui perd petit à petit toutes ses positions, et qui sera bientôt si pauvre et si faible qu'il y aura presse à l'abandonner. Ceux qui ne voient pas cela, ou qui ne voient pas combien cela est grave, n'ont pas, à mon avis, la vue longue ni nette.

« Il me paraît, comme à vous, mon ami, qu'une révolution ministérielle était imminente. Mais, à la manière dont elle s'est faite, je serais presque tenté de dire qu'elle est encore plus imminente après qu'avant. Où est la force, sont des passions que vous avez crues peut-être amorties, et qui ne le sont point. Où il n'y a pas de ces passions, sont en revanche l'irrésolution et l'impuissance. Le rêve est toujours

d'avoir deux systèmes dans le royalisme, et par conséquent de persévérer dans les divisions. Que Dieu soit en aide à ceux qui se repaissent de ces sottes et funestes chimères !

« Ce qui est arrivé n'en est pas moins excellent comme temps d'arrêt. Mais sous ce rapport même, il a des inconvénients : celui par exemple de rallier, de relever et de fortifier l'ennemi. Ils mouraient par les rivalités et par le mépris : ils se ranimeront à la faveur de ce danger plus apparent que réel, qui semble les menacer. A côté de cela est un avantage, que je sais bien, mais qu'il ne fallait pas, au point où nous sommes, priser plus qu'il ne vaut; faire une épreuve, user des hommes et des combinaisons, est une affaire importante qui ne peut pas se risquer impunément en tout temps. Cela est bon quand on a de la marge ; mais c'est précisément ce qui nous manque le plus. A qui des trois autres combinaisons possibles reviendra le profit de la tentative? S'il y avait du temps, je saurais bien qu'en penser. Le temps étant court, il est fort à craindre que les chances soient pour les amphibies. Car, à la différence du successeur qui a dit : Je continuerai; il y en aura un autre qui se prépare à dire : J'irai autrement.

« Mais de quelque manière qu'on aille, mon ami, je persiste à dire qu'il n'y a de salut pour personne, si l'on ne réduit la dette et si l'on ne fonde un meilleur système d'impôt indirect. On ne sait pas encore en France tout ce qu'il y a de ressources dans cet impôt bien réglé, bien étendu et bien réparti. Une grande gloire est réservée à celui qui nous l'apprendra.

« Adieu, mon ami, personne ne vous est plus librement, ni plus fidèlement dévoué que moi.

« PEYRONNET.

« Montferrand, par Bordeaux, le 25 août 1829.

DCCLXXXI. — M. DE GENOUDE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, votre lettre m'a touché jusqu'au fond du cœur, et Lourdoueix en a été pénétré comme moi. Comment pouvez-vous parler de reconnaissance, vous à qui nous devons de connaître si bien les intérêts véritables de ce pays, et qui nous avez appris à les défendre? J'espère que vous approuverez la ligne que nous avons suivie depuis les grands changements survenus dans nos affaires. Nous n'avons rien voulu du nouveau ministère, pas même la réparation des injustices de l'ancien. En même temps que nous établissions bien cette position indépendante, nous avons montré que nous étions prêts à tous les sacrifices pour l'union des royalistes. On peut voir maintenant la différence qui existe entre l'ancienne contre-opposition, qui s'était alliée à la Révolution par ambition déçue, et les amis de M. de Villèle, qui appuient des hommes si longtemps ennemis, seulement parce qu'ils annoncent vouloir suivre une voie monarchique. Cependant nous n'avons rien livré, et nous sommes en position de parler haut dès que l'intérêt de notre cause le rendrait nécessaire.

« Je ne puis vous dire assez combien je suis content du prince. Vous en aurez l'idée par le mot que

je vais vous répéter. Revenant sur 1827 et sur les résultats qu'aurait eus à cette époque son entrée au Conseil avec vous, il ajouta : « Alors j'aurais accepté « un chef : aujourd'hui je me le donnerai. » Et ce n'est pas là seulement un mot dit en passant. C'est une intention qui m'est prouvée par ses discours et par sa conduite.

« Pour moi, je ne vois de salut que dans votre retour et je le répète sans cesse. Je resterai à la *Gazette* jusqu'à ce que vous soyez à la tête des affaires de ce pays. C'est alors que je dirai le *Nunc dimittis*. Je cherche sans cesse à savoir ce que vous penseriez utile à dire, utile à faire. Ah! si vous pouviez venir avant la session! Quelle joie de vous revoir! Ce sera certainement un des plus beaux jours de ma vie que celui où je vous retrouverai.

« Malgré la marche franche et loyale que nous avons suivie, La Bourdonnaye ne peut pas perdre ses défiances. Il fait tout ce qu'il peut pour créer un journal. Il est évident qu'il se perdra par les mêmes défauts qui l'ont élevé. Dernièrement la *Quotidienne* a inséré une brochure de Jouffroy, dans laquelle se trouvait un passage contre vous. C'était Bourmont qui l'avait envoyée. Je me suis plaint vivement et j'ai menacé d'en appeler à tous les royalistes. On m'a assuré qu'on n'avait point lu le passage. Il en a été de même d'une phrase de la circulaire, qu'on a affirmé sur l'honneur n'avoir point été écrite contre votre ministère. Cependant les choix faits au ministère de l'Intérieur semblent dictés par un esprit d'exclusion, par une prévoyance ombrageuse. Mais tant pis pour ceux qui se mettent en garde contre un

inévitable avenir. Le principe de ce ministère est tout entier dans la volonté royale, et ce n'est pas le choix de quelques subalternes, ce ne sont pas des intrigues avec quelques députés ou quelques ministres, qui auront action sur cette volonté, et qui empêcheront la force des choses de réaliser ce qui est dans l'intérêt de la France. J'en sais là-dessus plus que ceux qui croient pouvoir se fortifier par d'aussi petits moyens.

« Nous sommes entièrement seuls. Tous vos amis et les nôtres sont loin de Paris. Ne nous oubliez pas. S'il y avait dans la *Gazette* quelque chose qui vous parût contraire à ce que vous pensez être dans l'intérêt du Roi et de la France, écrivez-le-moi, je vous en prie. Si vous croyez nécessaire de dire certaines choses, dites-le-moi. C'est de vous que j'attends le salut de ce pays : jugez si je désire recevoir de vous la direction de la *Gazette*, puisque je voudrais vous voir à la tête de celle du royaume.

« Depuis le 8 août, chose fort singulière assurément, nous avons gagné mille abonnés. Je suis convaincu que nous tirerons à dix mille aux Chambres. Il est vraisemblable qu'elles ne seront pas convoquées avant cinq mois, et que les ministres ne prendront aucune mesure d'ici-là.

« Il ne se passe pas un jour sans que nous ne parlions de vous, Lourdoueix et moi. J'aime Lourdoueix plus que jamais. Il est impossible de montrer plus de noblesse et de désintéressement. Je vous dirai tout ce qu'il a été depuis votre absence. Vous serez content de vos amis.

« Je viens de rouvrir les journaux de 1822 pour

voir ce qu'était la Chambre alors. On répète beaucoup autour du Roi que vous aviez une position superbe quand vous êtes entré aux affaires, et que la position est bien difficile aujourd'hui. Je serais bien heureux que vous puissiez écrire quelques lignes sur ce sujet. Vous m'avez montré en 1827 un tableau de l'état de la Chambre de 1822, qui me serait très utile maintenant pour établir la vérité sur cette question.

« Adieu, Monsieur le comte, soignez bien votre santé pour nous, pour le Roi et pour la France; et permettez-moi de vous répéter que personne ne vous aime et ne vous admire plus que moi. Tout à vous et pour la vie,

« De Genoude.

« 15 septembre 1829. »

DCCLXXXII. — M. DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 28 octobre 1829.

« Mon cher ami, le temps est si court et si long dans les ministères, qu'avec le désir sans cesse renaissant de vous écrire, je ne le réalise jamais, quoi qu'en disent les journaux libéraux, qui assurent que je suis sans cesse à vous adresser des missives, auxquelles vous répondez par vos conseils dans notre intérêt commun (intérêt personnel, bien entendu).

« Le temps marche et nous rapproche de la session. Le projet est de présenter les lois qu'amène l'interprétation législative créée en 1828, peut-être une loi sur les juges auditeurs, la loi de l'amortissement, une loi sur les boissons (peut-être encore), une loi sur le remboursement de la rente, et le

budget. Avec ces moyens de discussion pour la session, on pourra la traverser. A chaque jour suffit son mal, dit-on. Il faudra voir ensuite ce qu'on pourra faire. Ainsi vont la plupart des affaires humaines. Mais en approchant du combat, on s'aperçoit chaque jour qu'un homme seul aurait la vigueur nécessaire pour le soutenir avec avantage; et cet homme, dont on reconnaît l'immense capacité, la sagacité merveilleuse, la discussion écrasante pour les adversaires : cet homme, non seulement n'est pas repoussé par ses anciens ennemis, mais ils ont dit hautement qu'ils s'estimeraient heureux de le voir reprendre les rênes. C'est *sans exception*... Celui qui occupe votre ancien hôtel, entend les affaires, en parle avec clarté; mais il déclare qu'il n'oserait en proférer un mot à la tribune, du moins sans un très grand embarras. Aussi, c'est lui qui invoque le retour avec le plus de ferveur. Du reste il a été malade dernièrement; il a eu un éblouissement très fort qui nous avait fait craindre qu'il n'eût quelque mal grave.

« Le Roi est toujours très bien. Le Dauphin nous traite avec bonté. C'est dans la résolution de ces deux augustes personnages qu'est la question tout entière.

J'espère que Madame de Villèle et ses enfants sont tous bien à présent. Offrez-leur mes affectueux et respectueux hommages, ainsi qu'à Desbassayns et à sa femme. Que ne suis-je avec vous à causer de l'orage, comme on en cause au port? Adieu, mon bon et cher ami, recevez l'assurance de ma sincère et parfaite amitié. Votre dévoué

« MONTBEL. »

DCCLXXXIII. — M. DE GENOUDE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, M. de La Bourdonnaye a donné hier sa démission, et le Roi a remis son portefeuille à M. de Montbel, et celui de M. de Montbel à M. Guernon de Ranville. Ce qui a déterminé M. de La Bourdonnaye à se retirer a été la question élevée par MM. d'Haussez et Courvoisier de la nécessité d'avoir un président du Conseil. Le principe et l'application du principe ayant réuni la majorité des voix, le Roi a déclaré qu'il y aurait un président. On a proposé à M. de La Bourdonnaye le duc de Bellune et M. de Talaru, s'il ne voulait pas de M. de Polignac : il n'a voulu d'aucun d'eux; il a trouvé singulier qu'on n'eût pas pensé à lui. Il a fait valoir ses quinze ans d'opposition, comme des services rendus à la royauté; enfin il a déclaré que rien ne changerait sa détermination. Le Roi l'a fait venir hier au soir. Tout a été inutile: il était, comme vous l'aviez très bien jugé, enchanté de partir et de se remettre dans l'opposition.

« Je l'ai vu deux fois; je n'avais pas l'idée d'un orgueil aussi exalté que celui-là. Cela va jusqu'au délire. Je le lui ai dit, et il en est convenu. Quel homme intraitable! Il ne regrette qu'une chose, c'est d'être entré au ministère et d'avoir accepté la croix de Saint-Louis. Il m'a répété plusieurs fois qu'il aimerait mieux la république que ce qu'il allait laisser debout en sortant. Bertier a fait tout ce qu'il a pu pour que M. de Polignac se fît président, afin de remplacer M. de La Bourdonnaye à l'Intérieur.

Il n'a réussi qu'au renvoi de son ancien ami; tous les collègues de M. de Polignac ont déclaré qu'ils ne voulaient pas de lui.

Tous ont également déclaré que votre présence aux affaires était nécessaire. Courvoisier s'en est expliqué devant tous ses collègues. M. de Chabrol m'a dit, il l'a dit au prince et à M. de Montbel, qu'avec vous le ministère serait plein de confiance, que sans vous il n'y avait pas moyen de traverser la session. Barbé-Marbois est malade, et il désire sa place. Il serait ravi d'être sorti des affaires; mais il s'explique à merveille sur vous. « M. de Villèle viendra, m'a-t-il dit, recueillir le fruit de tout ce qu'il a fait. Son 3 0/0 qui, suivant ses adversaires, ne devait pas s'élever à 75 fr., est aujourd'hui à 85 fr. L'indemnité se liquide et déjà vingt-cinq millions de rente sont donnés aux émigrés. Il verra en arrivant les résultats de l'ordre qu'il a mis dans la comptabilité. Tous les gens de banque, de bourse, de finance, sont à lui. Tous rendent justice à la sagesse de ses vues et à l'étendue de son esprit. » Il a tenu les mêmes discours à M. de Polignac. MM. d'Haussez et de Bourmont ont exprimé aussi l'utilité de votre retour.

« Le Roi a pensé que de vous replacer au ministère avant de s'être présenté à cette Chambre, serait une bravade contre cette majorité qui s'est déclarée opposée à votre système. Il a pensé que vous ne pouviez rentrer aux affaires qu'après une adresse hostile contre ce ministère, ou après une dissolution. M. de Polignac m'a dit que le Roi était toujours le même pour vous, mais qu'il désirait que les

royalistes qui se sont séparés de vous, c'est-à-dire vraisemblablement les Bertier, les Michaud, et trois ou quatre obscurs personnages, fussent forcés de rendre hommage à votre caractère en vous voyant agir comme vous agirez, avant votre retour. Pour moi, je n'ai pas admis un seul de ces raisonnements. J'ai soutenu que quand on avait un bon général, il ne fallait pas donner à d'autres le commandement de l'armée. J'ai dit à M. de Polignac que s'il nous menait au combat tout seul, nous serions vaincus, et qu'avec vous nous serions sûrs du triomphe. Je lui ai rappelé le mot du prince Eugène sur les trois généraux que Louis XIV pouvait lui opposer : « S'il nomme Catinat, je serai battu; Villars, nous nous battrons; Villeroi, je le battrai. » Catinat c'est vous; Villars, La Bourdonnaye; Villeroi, qui avait la faveur du prince, M. de Polignac.

M. de Polignac m'a dit vingt fois qu'il vous croyait indispensable aux affaires; qu'il serait très heureux, ce combat livré, de les remettre entre vos mains; qu'il ne les aimait pas; et qu'il allait se présenter aux Chambres vraisemblablement pour la casser et vous rappeler; qu'en donnant l'Intérieur à votre ami, il croyait faire une chose qui vous déterminerait encore plus à entrer quand le Roi le jugerait nécessaire; et que quand vous viendriez, il s'entendrait avec vous sur tout. Malgré cela, je suis malade depuis huit jours de le voir se décider à prendre ce titre de Président, qui ne va qu'à vous, si ce nom représente la direction des affaires.

« M. de Montbel avait envie d'avoir Lourdoueix et moi avec lui. Nous consacrerions toujours les

deux heures que nous employons pour les premiers articles de la *Gazette*, et Martin y serait établi pour revoir les articles de Beauregard et de Bénaban.

« Je vous écris à la hâte, mais j'ai voulu que vous sussiez quelques détails sur cet événement, et surtout que vous sachiez le bonheur que j'éprouve à voir enfin la justice se lever pour vous. Avant peu, tout le monde parlera de vous comme moi. Lamartine disait hier dans mon salon, et personne n'en était étonné, que depuis trente ans il n'y avait eu que deux hommes en France, Bonaparte et vous. Et vous êtes à Toulouse, et vous êtes dans vos champs, pendant qu'il s'agit ici des intérêts de la monarchie, et que vous seul pouvez la sauver.

« Recevez, je vous prie, la nouvelle assurance du plus inaltérable et du plus respectueux attachement.

« De Genoude.

« Lourdoueix vous aime presque autant que moi.

« Paris, ce 15 novembre. »

DCCLXXXIV. — M. DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 16 novembre 1829.

« Mon cher et bon ami, nous voilà dans une crise que la nature des choses amenait et que vous aviez bien prévue. M. de La Bourdonnaye, par ses idées peu d'accord avec celles des autres membres du Conseil, a amené une question de présidence que j'ai voulu vainement écarter. Il a annoncé qu'il se retirait si on nommait un président. Le Roi était

déjà décidé et croyait devoir créer un président, M. de Polignac. La Bourdonnaye ne veut pas le subir; en conséquence, il donne sa démission. On appelle Guernon de Ranville pour occuper mon ministère, et l'on veut me mettre à l'Intérieur. Je refuse pour plusieurs raisons que vous pouvez apprécier aussi bien que moi. Je dois voir le Roi pour lui exposer mes raisons. Mais voici ce qui est plus essentiel.

« Au moment où l'on a annoncé que La Bourdonnaye se retirait, M. Courvoisier a dit hautement : « Un « seul homme peut soutenir le système et lui donner « dans l'opinion une consistance qui permette de le « soutenir. Cet homme, c'est M. de Villèle. Je sens « les inconvénients qu'il peut y avoir à son rappel « dans le moment, mais c'est la seule possibilité, et « mon idée à ce sujet est si bien arrêtée, que moi qui « depuis trois mois subis le ministère sans confiance, « sans espoir, je reprends espoir et confiance, je re- « garde le succès comme assuré. » MM. de Chabrol, d'Haussez, de Bourmont ont tenu le même langage. MM. Courvoisier et de Chabrol mettent même leur présence au ministère à ce prix. Le Roi tombe d'accord sur cette nécessité et indique que là est sa confiance. M. de Polignac dit de même. Ils examinent seulement quel est le moment le plus favorable. Le plus tôt c'est le mieux, disons-nous. Nous sommes par conséquent d'accord qu'il faut que la chose ait lieu. Il est nécessaire toutefois que vous me donniez vos idées à cet égard. Je suis convaincu de l'impossibilité qu'on se soutienne sans vous. Votre présence est un besoin dont il faut pour le

bien du pays que vous subissiez les conséquences nécessaires. Avec vous nous marcherons... L'opinion de tous les hommes vous proclame le seul homme d'État de notre époque. Vos prévisions s'accomplissent. Vos 3 0/0 sont à 86 fr. Vos antagonistes du remboursement des rentes sont forcés de le demander eux-mêmes. Le temps est venu ; vous pouvez faire un bien immense à la monarchie. Le chef compte que vous serez ici bientôt. Répondez-moi le plus tôt possible. Mes collègues m'ont prié de vous écrire pour vous demander si vous accepteriez de rentrer au ministère lorsque le Roi vous appellerait. Vous sentez que ma confiance serait tout autre si je combattais auprès de vous. Adieu, tout à vous de tout mon cœur. Mille hommages et compliments à tous les vôtres. Répondez-moi sans délai. Votre dévoué

« MONTBEL. »

DCCLXXXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MONTBEL.

« Mon cher ami, quand vous recevrez ma lettre, vous aurez déjà jugé comme moi qu'il est impossible que je réponde à la question générale que vous m'adressez. Si vous entendez parler du moment présent, je réponds négativement. Si vous entendez parler pour un autre temps, je réponds qu'alors comme aujourd'hui, je chercherai à juger de mon mieux de l'utilité de la mesure et que ce sera, alors comme aujourd'hui, cette utilité qui dictera ma réponse.

« Je ne puis vous cacher que ce qui vient d'avoir

lieu me paraît peu propre à vous donner la force qui serait nécessaire pour triompher des obstacles infinis qui vont vous assaillir. Je dois vous dire encore qu'on assure que tout cela est le résultat d'une intrigue de M. de Bertier, qui espérait succéder à celui auquel il n'a fait que fournir maladroitement un motif honorable de se retirer, et un moyen de recommencer à nuire.

« Si dans une position aussi grave, nos affaires sont conduites par des intrigues, non seulement elles finiront mal, mais encore d'une manière dégoûtante et honteuse.

« On assure que Chabrol ne vise qu'à se retirer hors de cette bagarre, en se réfugiant, comme Portalis, dans la première présidence de la Cour des Comptes. Ce n'est pas avec de telles dispositions, ce me semble, qu'on pourra soutenir avec succès la lutte décisive qui va s'engager.

« Adieu, mon bien bon ami, remerciez de leur confiance ceux qui ont bien voulu vous charger de me la témoigner. Si on m'eût laissé aux Députés, je leur offrirais de les aider en dehors, et je sens que je pourrais encore y être utile; réduit à des vœux, ils sont pour le triomphe de la cause à laquelle est lié le salut de la France et de chacun de nous. Vous savez que ceux qui la défendront peuvent être sûrs de me trouver toujours dans leurs rangs. »

DCCLXXXVI. — M. DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mon cher et excellent ami, condamné à de véritables travaux forcés, j'ai été privé jusqu'ici de

vous écrire, et cependant combien j'aurais besoin de vos conseils dans des circonstances aussi délicates, aussi dangereuses, que celle où nous nous trouvons. Une chose est évidente : on ne peut avoir confiance en nous, parce que nous ne pouvons en avoir en nous-mêmes. Point de précédents; point d'habitude des affaires; point de cette puissance sur l'opinion qui prévient en faveur des mesures qu'on peut être forcé de prendre. Il faudrait un Hercule pour conduire tout cela. J'ai senti toute l'amertume de ma position en entrant au ministère; et cependant j'avais assez réussi aux Affaires Ecclésiastiques et à l'Instruction Publique pour pouvoir espérer d'y être convenablement. J'ai pendant huit jours refusé de passer à l'Intérieur. Le Roi m'envoya chercher et m'en donna l'ordre : j'ai obéi ! Dieu sait ce qui en adviendra. Mon désir est de réparer les injustices commises. Une direction du personnel et de la police est vacante; j'aurais besoin de quelqu'un d'habile; et cependant il faut quelqu'un de ferme et de fidèle. J'appelle Sirieys, malgré beaucoup de repoussements : c'est un homme d'honneur et il n'y en a pas beaucoup de cette trempe. Je replacerai Lourdoueix aux Arts quoiqu'on crie : c'est une réparation qui me fait passer sur beaucoup d'observations et de mécontentements.

« La *Gazette* a eu le tort d'attaquer MM. Courvoisier et de Chabrol. Elle le faisait dans votre intérêt; je lui ai fait de sévères observations à cet égard. M. de Chabrol donnerait, j'en suis sûr, une partie de sa fortune pour que vous voulussiez son portefeuille. Courvoisier a dit au Roi : « Mettez M. de Villèle

« à la tête de votre ministère, et je resterai à mon « poste avec la certitude du succès; ou bien, s'il pré- « fère que je me retire, je croirai servir utilement le « Roi en faisant place à un homme d'État aussi néces- « saire. » Le prince me disait hier : « Si Villèle veut « la présidence, je la lui laisserai volontiers. » Tout le monde sent le besoin de votre action, et on commence à la réclamer hautement là où on s'était montré le plus ennemi. Le Roi désire vivement que vous ne retardiez pas votre arrivée : il me l'a plusieurs fois répété.

« M. de Chabrol a continué votre engagement avec les prêteurs d'Haïti.

« Nous marchons d'accord. Il ne s'agit que de renforcer le ministère en royalisme. On a refusé positivement toute coopération libérale ou du centre gauche. Le Roi est ferme jusqu'à présent : il annonce qu'il ne peut plus reculer. Adieu. Tout à vous.

« Mille hommages à Madame de Villèle. Votre dévoué

« MONTBEL. »

DCCLXXXVII. — M. DE GENOUDE AU COMTE DE VILLÈLE.

« 29 novembre.

« Monsieur le comte, votre lettre m'est arrivée hier et je vous en remercie, car, ou vos idées confirment les miennes et je vais avec plus de confiance, ou bien elles sont des traits de lumière pour moi et me découvrent une foule de choses qui m'auraient échappé. Il est donc plus nécessaire que jamais que

je vous tienne au courant de tout ce qui se passe ici, afin que rien ne vous soit caché, et que vous me souteniez dans la carrière que j'ai encore à parcourir.[1]

« Il me paraît évident que le Roi aspire au moment où il vous rendra la direction des affaires et qu'il fait à présent pour vous ce qu'il a fait pour M. de Polignac. La présidence du Conseil, qui m'a tant offusqué et rendu malade, m'est expliquée aujourd'hui. Le Roi a voulu plus que jamais qu'on fût persuadé que vous ne reviendriez pas, afin qu'on commençât à vous regretter. M. de Polignac quittera les affaires pour être Grand Chambellan à la place de M. de Talleyrand qui va mourir, ou le Roi lui donnera la survivance de cette charge. Ainsi s'explique pour moi ce que le Roi disait hier, que vous aviez grandi depuis deux années, et les phrases de M. de Polignac : « Je n'aime pas les affaires : « c'est à cause du danger du moment que je puis con- « sentir à y rester. M. de Villèle doit mourir ministre. « Il faut donner un coup de collier et tirer la monar- « chie de l'ornière où le ministère de Martignac l'a « placée, et puis je lui remettrai la présidence et je « m'en irai. Le Roi me donnerait cinq cent mille francs « que je ne resterais pas ici ; ma santé y succombe- « rait. » Je lui parlais ce matin de l'article sur M. de Peyronnet qui est dans la *Quotidienne* : « Laissez- « moi faire, m'a-t-il dit, dans peu de temps j'amène- « rai la *Quotidienne* à en dire autant de M. de Villèle. « Quand nous aurons tous été au combat ensemble, « rien de plus simple que M. de Villèle reprenne la tête « de l'armée. » Il a dans M. de Montbel la plus grande

confiance et il disait qu'il fallait tâcher de garder M. de Chabrol jusqu'au moment où le Roi devrait vous rappeler. Il cherchait, si M. de Chabrol avait par trop peur, qui il pourrait prendre, et, pour bien marquer qu'il ne voulait pas s'éloigner de vous, il allait jusqu'à désigner Cornet d'Incourt.

« M. de Chabrol ne voit aucun moyen de se tirer de la position, et comme les rats qui sortent d'une maison qui va crouler, il ne songe qu'à s'en aller. « M. de Polignac, me disait-il avant-hier, ne songe « pas à la position où il se trouve. Il aura perdu une « ambassade, et sa carrière politique sera finie s'il « échoue; et comment n'échouerait-il pas? Il faut « ou conjurer l'orage, ou le braver, et il ne veut ni « l'un ni l'autre. Pour conjurer l'orage il faudrait « qu'il prît Roy et Martignac; pour le braver, il lui « faudrait le secours de M. de Villèle. Mais je lui « répète cela sans cesse, et ce que je dis glisse « sur son esprit comme sur une toile cirée. Je l'aurai « averti, comme j'avertis M. de Villèle des résultats « de la dissolution, etc., etc. »

« Courvoisier est une espèce d'illuminé du centre gauche. Il disait dernièrement à Roger : « M. Roger, « nous combattrons, mais nous serons vaincus. — « Pourquoi donc, Monseigneur? — Avez-vous lu « l'Apocalypse? — Oui. — Eh bien! vous avez vu « que l'Antechrist doit l'emporter. C'est le temps « prédit. Tout ce que nous ferons sera inutile ; nous « serons vaincus. » Il est très faible et ses forces physiques s'altèrent chaque jour. Il ne pourrait pas supporter la tribune. Ce qui l'a soutenu jusqu'ici, ce sont ses succès au Conseil où il parle très bien, dit-

on. Vous vous rappelez qu'on avait dit de lui que ce qu'il y avait de plus étonnant, ce n'était pas sa facilité de parler, mais sa difficulté de se taire. A présent que Guernon de Ranville peut lui tenir tête, et qu'il verra dans ce nouveau venu un successeur, je suis convaincu qu'il sera bien vite dégoûté et qu'il ne tardera pas à quitter les affaires.

« Il est impossible de prendre avec lui une mesure royaliste. Il a fait quelques nominations très mauvaises : M. Le Fèvre à la police correctionnelle ; M. Jannot à la cour royale ; M. Colin à Dijon ; M. Anglès fils au Conseil d'État ; M. de Bastard, procureur général, etc., etc. Toutes ses amitiés sont dans la gauche et au centre gauche, et MM. de Polignac et de Montbel n'ont pas encore pu obtenir de lui qu'il me rendît mon titre de maître des requêtes, tant il a peur de déplaire à Portalis, à Martignac et à Pasquier.

« Si M. Courvoisier s'en allait et que M. Guernon de Ranville prît sa place, ne serait-il pas bon de supprimer le ministère de l'Instruction Publique et des Affaires Ecclésiastiques, pour le réunir à l'Intérieur, et de nommer deux directeurs et un Grand Maître ?

« La question qui occupe maintenant le ministère, est celle de la convocation de la Chambre et de la dissolution. Convoquera-t-on cette Chambre, et le fera-t-on tout de suite, ou attendra-t-on le mois de mai ? Se préparera-t-on à des élections générales par un grand mouvement administratif, et dissoudra-t-on la Chambre en mai ou juin ? Rien n'est encore décidé à cet égard, et les esprits de ceux qui nous

dirigent sont si incertains, que ce que nous dirons pourrait faire pencher la balance.

« Lourdoueix doit entrer à l'Intérieur dès que Siryeis aura répondu. Je reste à la *Gazette*. Je fais préparer un acte pour former une société anonyme afin de pouvoir nommer un administrateur et ôter mon nom du journal tout en en conservant la direction, et en le faisant comme avant. J'y resterai tant que vous le croirez utile. Votre voix sera pour moi l'indication de l'ordre de la Providence. Il y aura aussi une question à décider, c'est de savoir quand la *Gazette* devra exprimer ses idées sur la conduite des ministres, quand elle devra les pousser, leur tracer leur ligne avec tous les égards convenables. Nous allons maintenant chercher à la répandre le plus possible, et c'est à cet auditoire agrandi qu'il faudra faire entendre toutes les vérités qui peuvent être utiles au roi et à la France. Adieu, monsieur le comte, etc..

« GENOUDE. »

DCCLXXXVIII. — M. DE RAINNEVILLE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, 29 novembre.

« Monsieur le comte, je suis de retour à Paris, car la campagne n'est plus tenable pour les gens qui ne cultivent point. J'y serais même arrivé plus tôt ; mais cette fois je suis resté précisément à cause des événements, ne voulant pas y assister. Au fait le départ de La Bourdonnaye ne me préoccupait point ; mais j'ai été fort contrarié de la présidence. Malgré

qu'on m'en ait dit, je persiste à y voir une mauvaise intention contre vous.

« J'ai renouvelé ma demande de réintégration au Conseil d'État, ou d'une position analogue, et cette fois j'ai cru devoir en parler au Roi lui-même. Il m'a reçu ce matin avec une grâce et une bonté touchante. Il m'a quelque peu parlé de moi, mais beaucoup de vous et de Madame de Villèle. Je lui ai dit qu'elle allait mieux, qu'elle avait été fort souffrante pendant l'été. Alors il m'a demandé des détails, m'a témoigné le regret de n'en avoir rien su, et m'a expressément chargé de vous écrire tout de suite pour vous faire connaître l'intérêt qu'il prend à son rétablissement. Le roi s'est aussi informé de vos enfants et du moment de votre retour à Paris.

« Puis il m'a entretenu de l'opinion du pays par rapport à vous. Il m'a dit que vous aviez beaucoup *gagné* depuis deux ans ; que vous aviez *grandi* immensément jusque dans l'esprit des hommes contraires à votre ligne politique.

« Enfin il m'a laissé voir un attachement extrême et des desseins prochains ; mais il a fini toutefois sur ce chapitre par ces mots : *Il n'était pas temps.*

« S. M. m'a aussi parlé de M. Corbière et de M. Peyronnet : du premier, avec rancune toutefois contre sa paresse, mais avec une bienveillance marquée ; du second, avec un sentiment d'estime pour son courage et son énergie.

« Dans la conversation, le Roi a eu l'occasion de me citer le nom de M. de Saint-Félix, et m'a ajouté qu'il voulait qu'il fût replacé : que c'était votre ami.

« Je n'ai pas été chargé de vous reporter cette seconde partie de la conversation ; mais ma lettre tomberait entre les mains du Roi, que je ne pense pas qu'il m'en sût mauvais gré.

« Je sais que vous avez connu par les lettres de Genoude et de M. de Montbel tout ce que vous désirez savoir.

« Maintenant vous n'avez pas besoin d'être averti que tout ceci ne peut tenir, voire même jusqu'à la session.

« Et à propos de la session, le Roi m'a dit qu'il voulait qu'elle eût lieu comme à l'ordinaire, en février ; et cela, eu égard à la manière dont s'exprimait S. M., m'a donné à penser qu'il y avait eu des avis différents. Je crois le savoir d'autre part.

« M. de Chabrol continue à démolir l'administration à laquelle il s'est adjoint. Il dit à qui veut l'entendre que le cabinet n'est pas assez fort et qu'il est trop contraire à l'esprit des Chambres. Il propose Pasquier et Martignac, et si on ne veut, il passe à l'extrême et demande qu'on vous rappelle avec M. Corbière. Pour prix d'un si rare conseil, il sollicite l'ambassade de Turin.

« M. Guernon de Ranville aborde le ministère avec l'idée de s'attacher à votre fortune. Cet homme, qui passe pour un homme éloquent et d'un courage remarquable, sait très bien qu'il doit son portefeuille à M. Peyronnet et *à nous*. Nous le maintiendrons dans ces dispositions et nous tâcherons de le conserver dans sa ligne.

« Ces mots *nous* vous paraîtront ridicules. Je vous les expliquerai plus tard, quand nous nous verrons.

« On attend Siryeis. M. de Montbel lui a offert la place de Rives. Je sais qu'il y aura des objections au Conseil ; mais comme M. de Montbel est très avancé, j'espère qu'il en triomphera. J'attache beaucoup d'importance à ce choix et pour mille motifs que vous devinez à merveille.

« Ce pauvre Montbel me paraît accablé sous le poids de son administration de l'Intérieur. J'ai peur qu'il ne s'en tire pas avec honneur ; mais je n'oserai dire cela qu'à vous. Le désordre de son bureau et de son cabinet me ferait seul trembler. Ajoutez qu'il ne dissimule pas son ennui d'occuper un pareil poste, et qu'il parle avec trop de modestie de lui-même et de son insuffisance.

« Quand j'aurai vu un peu de monde et passé quelques jours à entendre et à observer, je vous écrirai. Les Gazettes ne disent pas tout, et il faut que vous sachiez le fond des choses.

« Ma santé est presque rétablie et j'en reçois mille compliments. Ma femme est comme moi, tout à fait remise, et notre petit enfant ne nous donne plus d'inquiétude. Dites-moi donc, monsieur le comte, qu'il en est de même chez vous et de tous les vôtres, et recevez les assurances d'un dévouement sans bornes et d'un attachement inaltérable.

« ALPH. DE RAINNEVILLE.

« A cause de son contenu, je voudrais bien savoir cette lettre arrivée ; je la remets d'ailleurs à Bousquet. Êtes-vous assuré contre les infidélités à la poste de Toulouse? Jusque-là nous sommes très certains de l'exactitude et du respect dû aux lettres. »

DCCLXXXIX. — M. DE GENOUDE AU COMTE DE VILLÈLE.

« 8 décembre.

« Monsieur le comte, pourquoi n'êtes-vous pas ici! Votre intelligence dirigerait tout et nous sauverait. Tous ceux que je rencontre ne sont auprès de vous que des aveugles, et il est impossible que nos affaires restent plus longtemps hors de vos mains sans un grand péril.

« Tout ce que vous avez si bien vu de votre retraite, a été senti, et le ministère est décidé maintenant à se présenter aux Chambres le plus tôt possible et à n'y porter que des lois d'intérêt local. Le Roi répète « qu'il ne cédera pas, que la force c'est la per« sévérance ». Il ne croit pas à la majorité et il dit: « C'est égal, nous tiendrons bon. » Plusieurs personnes lui conseillaient la dissolution immédiate, mais il a repoussé cet avis. Comment espérer cependant pouvoir soutenir le choc de la Révolution avec un ministère aussi faible que le ministère actuel? Courvoisier dit à qui veut l'entendre que toutes ses affections sont dans le centre gauche, et Chabrol obéit à M. Roy et à M. Casimir Périer en faisant du 4 0/0. Vous aurez lu les attaques de la *Gazette* contre ces deux ministres. Les journaux en sont remplis. M. de Montbel et M. de Polignac en sont très malheureux, mais je ne crois pas que nous puissions laisser passer sous silence des nominations aussi singulières que celles qui ont été faites par le garde des Sceaux, et un acte aussi faible que celui de M. de Chabrol. Au Conseil de dimanche, le Roi a

demandé à M. Courvoisier des explications sur le choix que la commission avait fait de M. de Cormenin. Ce ministre a prié le Roi de ne pas le condamner sans l'entendre, et il a parlé si longuement, et il a si bien embrouillé la question qu'il a été convenu que nous nous étions trompés, et le Roi a chargé M. de Polignac de me demander de rectifier le fait relatif à M. de Cormenin, et de dire qu'il n'avait pas été nommé rapporteur. Je me suis refusé à cette demande parce que je sais pertinemment que M. de Cormenin a été chargé de faire un rapport dans lequel il a développé ses vues sur l'inamovibilité du comité de contentieux, qu'il l'a porté aujourd'hui au garde des Sceaux, qui doit le mettre sous les yeux du Roi. Cormenin s'est vanté d'avoir ramené Cuvier à ses opinions.

« Il n'est pas un homme sage qui ne pense que le Roi ne devrait pas ouvrir la session sans remettre le portefeuille des Finances entre vos mains et renvoyer M. Courvoisier et le remplacer par M. Corbière. Si M. de Polignac voyait où est sa véritable gloire, il vous prierait de venir et vous demanderait d'être président du Conseil. Combien cette démarche l'honorerait aux yeux du monde! Que les royalistes seraient grands alors! Et quelle confiance inspirerait votre retour! Je ne passe pas un jour sans parler dans ce sens, et nous préparons un article pour dire bientôt à la France *pourquoi nous avons toujours défendu M. de Villèle,* afin qu'elle sache bien que c'est elle, que c'est le Roi que nous défendions en lui. Qui a détruit la majorité orléaniste de la Chambre des pairs? Qui a dissous la garde natio-

nale, cet instrument de révolutions? Qui a ôté par l'indemnité neuf millions de propriétaires de biens nationaux au journalisme et à la Révolution? Qui a élevé le crédit public? Qui a réalisé le gouvernement représentatif en France? Qui a sacrifié sa popularité au service du Roi? Qui... mais je n'en finirais pas si je disais tout ce qu'il y a à dire de vous. Il faudra bien que la France l'entende, et, j'en suis assuré, elle finira par le penser et le dire.

« J'ai reçu hier la visite du jeune Bertier (c'est le neveu du comte Ferdinand). Il a cinq actions dans la *Quotidienne* et il est venu me parler de la nécessité de se réunir pour marcher au même but. Il m'a dit que la *Gazette* avait empêché dernièrement son oncle d'être ministre, que je détestais M. de Bertier; et comme je lui disais que je ne haïssais personne : « Cependant, a-t-il repris, jamais il n'y « aura un mot d'éloge dans la *Gazette* pour M. de « Bertier. — Cela ne tient qu'à vous, lui ai-je dit, « que demain la *Quotidienne* revienne sur ses injustes « accusations contre l'homme de France que j'admire « le plus, et le soir la *Gazette* montrera qu'elle n'a « aucun éloignement pour M. de Bertier. » Comme ce jeune homme est venu le surlendemain de l'attaque contre Courvoisier, peut-être son oncle qui, comme le disait quelqu'un, tourne autour du ministère comme le requin autour du vaisseau où il sent qu'il y a un mort, l'avait-il envoyé pour essayer de nous adoucir, espérant que Guernon de Ranville prendrait les Sceaux, et qu'il pourrait alors se glisser à l'Instruction Publique.

« L'affaire de Salvandy, qui a été un grand scan-

dale, nous a été expliquée de cette manière. Au mois de septembre, en donnant sa démission du service ordinaire, il demanda à rester au service extraordinaire et M. de La Bourdonnaye insista au Conseil pour que cela fût ainsi, afin de le compromettre. Quelle pauvre politique ! C'est celle qu'il avait suivie dans l'affaire de M. de Belleyme.

« Pour la *Gazette* je m'arrête. Vos désirs sont un ordre pour moi. Je ne ferai pas un pas que je ne vous aie expliqué ce que je comptais faire et que vous ne l'ayez approuvé. Je suis si heureux que vous veuillez bien me diriger par vos conseils. Je vous assure que je n'ai qu'un désir au monde, c'est d'être utile au Roi et à nos affaires, et je ne vous aimerais pas tant si je ne vous croyais l'homme nécessaire à la France.

« Siryeis est arrivé hier. Chabrol et Courvoisier voulaient empêcher sa nomination au personnel de l'Intérieur. Ils sont prononcés aussi contre Lourdoueix. Peut-être les articles de la *Gazette* seront-ils un obstacle.

« N'ayez pas d'inquiétude sur le courage du porte-drapeau royaliste. Je ne quitterai pas le combat, et je ne me reposerai que quand vous aurez vaincu le monstre révolutionnaire.

« Agréez, je vous prie, la nouvelle assurance d'un attachement qui ne finira qu'avec ma vie.

« De Genoude.

« 9 décembre. Le Roi est parti hier pour Compiègne et M. de Polignac pour Millemont. Il est temps que tout se décide. Chabrol va faire tous ses

efforts pour amener un ministère du centre droit et du centre gauche, et Courvoisier est un levier avec lequel les Mounier et les Portal espèrent briser ce ministère devant les Chambres à leur profit. M. de Polignac, arrêté par ce malheureux titre de président qui n'a eu de bon que le renvoi de La Bourdonnaye, rêve quelquefois de faire entrer au Conseil MM. Corbière et Peyronnet d'abord, pour vous rendre la présidence plus tard. Il n'ose plus vous demander de venir, craignant que vous n'acceptiez pas. Quelquelquefois il dit : « M. de Villèle prendra la présidence et je m'en irai. » Mais ne serait-il pas bon que vous l'ayez avec vous? Je crois que sa position de cour vous serait utile, et que pendant que vous défendriez le terrain à la tribune, il le défendrait au Château.

« Mais je ne sais personne plus en état de juger toute cette position que vous, et je commence à croire que le dénoûment approche.

« Il est bon, je crois, que tout se décide avant l'arrivée des Chambres, pendant que le Roi n'est pas ébranlé et que M. de Polignac maintient avec force la ligne monarchique. Plus tard un ébranlement mettrait peut-être les affaires aux mains de nos ennemis. D'ailleurs il n'y a que vous qui puissiez faire tête à l'orage. Ce n'est certainement pas pour vous que je désire vous voir revenir... M. de Polignac a été choisi pour arracher le pouvoir aux faibles et le remettre entre les mains des forts. Je crois que les deux ou trois jours qu'il va passer à Millemont le décideront à vous offrir la présidence. Que le ciel l'inspire dans sa retraite ! Ses belles qualités sont un

peu ternies par quelque présomption. Dieu l'en guérira, je veux le croire et l'espérer.

« Écrivez-moi. Vous ne pouvez pas vous figurer toutes les lumières que me donnent sur notre position quelques lignes de vous.

« Ma lettre est bien longue. J'ai eu si peu de temps pour vous écrire. »

ANNÉE 1830

13 janvier[1]. Montbel m'écrit que les ministres sont fort unis, et décidés, dans le cas d'une mauvaise adresse, à proroger la Chambre. Il me consulte sur cette mesure et me presse de me trouver à Paris à l'époque de l'ouverture de la session.

Je lui réponds dès le lendemain, me refusant à venir pour l'ouverture des Chambres, ma présence devant être plus nuisible qu'utile, relégué comme je le suis dans une Chambre sans action sur l'opinion et dont on n'a à redouter aucune démonstration hostile dans la réponse au discours du Roi.

Quant à l'ajournement de la Chambre après une adresse inconvenante, je critique vivement cette mesure faible, dilatoire et uniquement propre à accroître l'audace des perturbateurs, en ajournant la

1. Extrait des notes de M. de Villèle. La lettre de M. de Montbel n'a pas été retrouvée.

difficulté au lieu de la résoudre. Aborder nettement la session avec l'apport du budget me semble être ce qui présenterait le plus de chances de succès et annoncerait le plus d'habileté et d'aplomb de la part du gouvernement. Ou la Chambre l'adopterait et on en serait débarrassé, ou elle le refuserait, et alors sa dissolution et l'appel au pays serait pleinement justifiés. L'ajournement devra cesser tôt ou tard. Si c'est tôt, autant et mieux vaut n'y avoir pas recours et casser immédiatement la Chambre sur son adresse. Si c'est tard, on remet le pays dans la nécessité des dispositions financières provisoires, ce qui sera plus contraire à l'autorité royale et plus nuisible au gouvernement qu'à l'influence des députés, qu'on crée ainsi de nouveau les dominateurs de l'État par l'allocation à court terme des fonds indispensables aux services publics. Je conjure, avant de se décider, de bien peser ces graves considérations.

Mais le Roi était sans décision; le président du Conseil rêvait des coups d'État; les ministres en général avaient trop peu d'action sur les députés et trop peu de talent de tribune pour oser affronter la lutte formidable qu'une mauvaise adresse devait les mettre dans la nécessité de soutenir contre la Chambre.

DCCXC. — LE COMTE DE PEYRONNET AU COMTE DE VILLÈLE.

« Je sais, mon ami, qu'on vous a écrit de revenir promptement. Pour moi, j'approuvais la résolution que vous aviez prise de ne revenir qu'après l'adresse. Vous jugerez dans votre sagesse de ce qui vaut le

mieux; mais je ne puis m'empêcher de persister dans votre premier sentiment. On peut juger par les clameurs qu'ils ont poussées à mon arrivée, de celles qu'ils pousseraient à la vôtre, si elle avait lieu avant l'ouverture. Ils bâtiraient sur cet incident vingt fables bien grossières et bien ridicules, qui leur serviraient à faire peur de vous aux niais. Ils recruteraient par ce moyen quelques partisans de plus en faveur de l'adresse hostile, et quand elle serait faite (s'ils y parviennent), il se trouverait peut-être que ce serait votre faute, et qu'il n'avait fallu rien moins pour se préserver de votre ambition et de vos intrigues. J'avoue que j'aimerais fort qu'on ne leur fournît d'aucun côté aucune ombre de prétexte, afin qu'ils eussent à eux seuls toute la honte et tout le reproche de l'agression. Je sais bien que nos amis s'inquiètent d'un certain mouvement de cour et de salon, dont ils croient le résultat infaillible et prochain. Mais quand cela serait vrai, leur proposition ne vous donnerait aucun avantage, et vous en ferait perdre un que j'estime fort considérable, celui de votre éloignement même, qui sans pouvoir rien changer à l'événement, le rendrait plus flatteur et plus honorable. Je n'ai pas d'ailleurs la même opinion qu'eux sur la chose. J'aurais conçu des modifications avant la convocation; j'en concevrais après l'ouverture, dans une crise amenée par l'adresse ou par tout autre incident; mais hors de là, ce serait une mesure trop honteuse et trop imprudente pour que je veuille croire à son adoption. On y pousse cependant de deux ou trois côtés différents; je n'en suis que trop informé. Le tiers-parti, les amis de

Bertier, et même les nôtres. Quand les nôtres ont vu tant de personnes crier à l'insuffisance de l'administration pour faire tête à l'orage, ils se sont mis à faire chorus avec elles; mais bien contre mon gré, car je m'épuise chaque jour à leur dire que c'est trop tard ou trop tôt. Malgré cela, j'incline fort à penser qu'on ne cédera point à ce mouvement. A mon avis, ce n'est que pendant la session que viendra le véritable péril. Si l'adresse est vive, voilà une première occasion. Si elle ne l'est pas, ou qu'on dissimule, on perdra bientôt la tête dans une discussion de chaque jour, où l'on sera battu et confondu de tout point, faute d'expérience, de confiance, de talent ou de conviction. Gare alors à ce qui adviendra. Où versera-t-on? N'y aura-t-il que les hommes, et le système ne suivra-t-il point? Il est bien évident qu'il ne faudrait pas que le système fût de la partie, puisque celui du tiers-parti tend à tout livrer, et celui de la faction à tout prendre. Mais dans la confusion que produisent d'ordinaire ces événements, fait-on toujours ce qui vaut le mieux? Il y a si peu d'esprits assez éclairés pour comprendre qu'on augmente presque toujours les inconvénients, dans la politique, par les moyens mêmes qu'on emploie pour les différer!

« C'est donc principalement dans ce temps, mon ami, que je vous souhaiterais au milieu de nous. Jusque-là, j'y trouverais plus de satisfaction personnelle que d'utilité politique. A vous la décision. Comment le froid vous a-t-il traité, mon ami? Votre santé en a-t-elle été ébranlée? Pour moi, j'en ai beaucoup souffert depuis six semaines. Mais je ne

l'ai pas trop regretté, parce que cela a favorisé mes projets de retraite et d'inaction. Rien ne vaut les tisons de mon cabinet. Aussi ne les quitté-je pas, Dieu merci. Je ne vais point dans le monde et n'ai pas mis le nez à la Cour une seule fois. Qu'irais-je y faire, moi qui ne veux rien et qui ne tiens plus à la vie que par l'intérêt qu'y ont mes amis? Le malheur est la meilleure leçon de philosophie que puisse recevoir un esprit sain, et celle-là ne m'a point manqué. Au milieu de tout ce qui se fait et de tout ce qui se prépare, mon vœu le plus vif et le plus constant est que mes amis n'aient jamais besoin de moi, et qu'il leur suffise de ma fidélité et de mes suffrages.

« Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

« PEYRONNET.

« Paris, le 3 février 1830. »

M. DE VILLÈLE A PARIS EN MARS ET AVRIL 1830[1].

Parti de Toulouse avec ma famille le 17 mars pour me rendre à la session, j'appris en arrivant à

1. Je recevais en même temps journellement de nos amis les instances les plus pressantes pour me porter à hâter mon retour, le ministère actuel étant, disaient-ils, insuffisant en face de la situation. D'après Mgr Frayssinous, le roi avait mon rappel aux affaires *dans la tête et dans le cœur*. D'autre part, au dire de Montbel, ces mots échappaient souvent de sa bouche : « Villèle est trop précieux, trop indispensable à mon service, pour que je veuille le commettre en ce moment. » Ces paroles faisaient trop connaître que l'intention du monarque était de tenter quelque entreprise hasardeuse conseillée par M. de Polignac, pour qu'il y eût à espérer une amélioration dans l'état des affaires publiques, de ma rentrée au ministère. Je persistai donc de plus en plus dans ma détermination de ne point avancer le moment de mon retour à Paris. (*Note de M. de Villèle.*)

Châteauroux, le 20 au soir, qu'une proclamation du Roi, communiquée la veille à la Chambre des députés, ajournait au 1er septembre la session de 1830. Je fus fortement tenté de retourner chez moi, sans achever le voyage de Paris. Une considération m'arrêta : Mme de Neuville, ma fille aînée, était venue nous y attendre ; elle était au moment d'accoucher ; je craignis que la déception que j'allais lui causer, ne lui fît du mal, et je poursuivis ma route dans la capitale, bien décidé à passer le moins de temps possible dans un foyer d'intrigues auxquelles il ne pouvait me convenir d'être mêlé en quelque manière que ce fût.

J'arrivai à Paris dans l'après-midi du 23. Dès le 24, nous fûmes réveillés de grand matin par la nouvelle de l'heureuse naissance d'un petit-fils. J'avais dès le soir reçu la visite de beaucoup de mes amis. De ce que j'apprenais, résultait clairement la tendance du ministère à se modifier dans le sens de M. de Bertier et des autre affidés de l'intrigue Polignac. On ne paraissait pas devoir prendre aucun parti à l'égard de la Chambre des députés avant le mois d'octobre. J'étais charmé de voir qu'on cessait de me presser de si vives instances pour me faire entrer au ministère ; l'ajournement de la session semblait à tous rendre cette mesure moins urgente. Je reçus une invitation de me rendre au jeu chez le Roi le dimanche 28 au soir.

Voici ce que mes souvenirs, aidés des notes de mon carnet journalier, me fournissent de plus précis sur le court séjour que je fis en cette occasion à Paris.

Le 25, M. de Peyronnet vint me voir de bonne heure. Il me parut qu'il avait pour but de savoir où j'en étais à l'égard du Roi, et quelles étaient mes vues personnelles. On faisait tant de fautes, me dit-il, qu'il lui semblait probable que je devais les inspirer dans le but de me faire désirer au ministère comme la seule ressource restée à la disposition du Roi et du pays. Je lui répondis qu'il me connaissait bien mal s'il me croyait capable de jouer un pareil rôle, et qu'il était lui-même bien peu sage s'il me supposait assez fou pour avoir l'ambition de rentrer au ministère après l'épreuve que nous avions faite, en en sortant, de la faiblesse du caractère du Roi, et après que les moyens de défense de la couronne avaient été pour la plupart abandonnés à l'ennemi par le ministère qui nous avait succédé; quand l'influence des factieux sur les colléges électoraux se trouvait légalisée par le droit d'intervention accordé aux tiers; quand la licence de la presse était devenue prédominante par l'abandon de la censure facultative; et par-dessus tout quand l'expérience de ce qu'on pouvait attendre du manque de suite et de caractère de la part du monarque était devenue complète.

Je lui demandai s'il pensait que, dans la situation, il fût possible de rétablir le respect pour l'autorité royale sans en venir à quelque grande mesure de force et de fermeté. Quant à moi, je ne pensais pas qu'il pût en être autrement; mais je plaindrais de toute mon âme ceux qui seraient au ministère quand il faudrait y avoir recours, sûr qu'ils seraient abandonnés. Loin de songer au rôle qu'il me supposait,

je n'avais d'autre désir que de retourner chez moi dès que l'état de ma fille me permettrait de la quitter avec toute sécurité. Je finis en l'engageant à suivre mon exemple et surtout à se tenir en garde contre les tentatives qu'on ne manquerait pas de faire auprès de lui pour l'attirer dans un ministère qui ne pourrait éviter de se perdre.

Le 26, M. de Montbel vint me presser de consentir à entrer seul dans le ministère tel qu'il existait. Il me dit être en très bonne situation auprès du Roi et de M. le Dauphin, qui n'était du reste rien moins que partisan de M. de Polignac. Il m'entretint aussi de l'offre de médiation faite par l'Angleterre à l'égard d'Alger. Il me dit que l'expédition serait, à ce que l'on croyait, prête à partir dans un mois.

Le dimanche 28, je fus dans la matinée rendre mes devoirs au Roi, au prince et aux princesses. Je fus accueilli partout avec beaucoup de bonté. Le soir je me rendis au jeu chez le Roi, où j'avais été invité. Je me trouvai là fort dépaysé, tant était grand le nombre de ceux qui de mon temps ne venaient jamais à ces réunions. Quand S. M. vint faire sa tournée dans la salle où je me trouvais, je me tins en arrière autant que je le pus; mais le premier gentilhomme de la Chambre lui servant de guide m'aperçut dans mon coin et en avertit le Roi qui se dirigea aussitôt vers moi, et m'aborda en me disant à haute voix : « Pourquoi se faire si petit quand on est si grand? » Je restai d'abord confondu. En me quittant le Roi me dit d'une voix assez forte pour que tout le monde pût l'entendre :

« Vous aurez votre audience mercredi à midi. » Je n'en avais pas demandé, et je compris à l'instant tout ce que signifiait ce petit manège : M. de Polignac avait voulu montrer qu'il ne craignait pas de ma part un retour d'influence sur le Roi. Comme je n'y prétendais pas, ce fut une chose dont je fus peu touché.

Le lendemain je vis ce ministre à l'hôtel des Affaires Étrangères; j'y passai une heure et demie, sans que cet entretien ait laissé beaucoup de traces dans ma mémoire. Je dînais ce jour-là chez Montbel; il se rendit ensuite chez Sa Majesté pour s'occuper d'un travail sur les préfets qui lui causait un grand embarras, car il ne voyait rien d'utile selon lui à faire en ce genre.

J'avais tous les jours un monde infini chez moi. Le maréchal duc de Raguse, sachant que j'avais une audience du Roi pour le lendemain, aurait bien voulu me faire parler en sa faveur pour le commandement de l'expédition contre Alger. Je remarquais que nos royalistes voyaient tous avec peine que la dissolution de la Chambre fût retardée, et que l'expédition d'Alger vînt encore compliquer la situation avant qu'on ne pût espérer la voir s'éclaircir, privant le Roi de ses troupes les plus fidèles et de ses officiers les plus capables et les plus dévoués. On ne pouvait pas encore se persuader que M. de Bourmont eût l'intention d'en prendre le commandement et personne ne devinait qu'il eût la prétention de conserver en même temps le ministère de la Guerre, imprudence que la nomination du vicomte de Champagny, aide de camp de M. le Dauphin,

comme sous-secrétaire d'État à ce département, était cependant de nature à faire pressentir.

Les libéraux se réjouissaient des discussions qu'entretenaient à mon sujet la *Quotidienne* et la *Gazette de France*; celle-ci prêchait mon entrée au ministère comme une mesure indispensable; la *Quotidienne* déclarait que c'était la plus grande faute qu'il fût possible de commettre. La crainte des coups d'État en faisait éprouver le désir aux hommes des Centres, à tous ceux qui étaient les amis de leur tranquillité.

Le mercredi 31, j'eus mon audience du Roi. Il m'a traité avec une bonté infinie où se mêlait pourtant un peu de gêne, par comparaison du moins avec l'abandon dont autrefois il usait avec moi. Sur tous les sujets dont il a bien voulu m'entretenir, je lui ai dit tout ce que je pensais, ainsi que je faisais étant au ministère; mais sur aucun point je ne me suis permis de prendre l'initiative.

En rentrant chez moi, j'y ai trouvé deux visites auxquelles je ne m'attendais guère. C'étaient MM. Humann et du Marhallac'h, députés l'un du centre droit, l'autre du centre gauche. Ils venaient m'offrir, au nom de leurs collègues siégeant sur les mêmes bancs, de m'apporter un engagement écrit et signé par eux, en nombre suffisant pour assurer la majorité dans la Chambre des députés, de faire voter le budget que je leur apporterais, si le Roi voulait me charger de former un nouveau ministère, se contentant pour cette session de cette loi indispensable, qui donnerait à l'opinion le temps de se calmer et au Roi la facilité d'aviser aux

moyens de rétablir l'harmonie entre la Chambre et lui.

Pour expliquer cette proposition étrange, ils m'avouèrent nettement qu'ils avaient compté voir reculer le Roi devant leur Adresse, et qu'ils étaient maintenant bien affligés de l'avoir votée, depuis qu'ils apercevaient les fatales conséquences qui pouvaient en résulter pour le pays et pour eux-mêmes, las de révolutions, ayant le repos de leurs familles et la sécurité de leurs fortunes à ménager. Ils voyaient tout cela compromis par l'obstination, par la démence d'un seul homme, M. de Polignac. « C'est un homme, me dirent-ils, qui se croit prédestiné à sauver la France. Si vous aviez comme nous assisté à la discussion de l'Adresse, vous seriez bien convaincu que ce n'est pas avec le maintien du gouvernement représentatif qu'il peut se flatter de ce rôle. C'est par un coup d'État qu'il tentera d'y parvenir. Encore, s'il avait ce qu'il faut pour réussir! Nous sommes trop désabusés sur les résultats de l'application des formes parlementaires à notre pays pour conserver beaucoup de regrets si elles venaient à être modifiées dans un sens plus monarchique. Mais cet homme manquera son coup; il va nous jeter en révolution. C'est ce que nous voudrions éviter; c'est pourquoi nous faisons la démarche dont nos collègues nous ont chargés auprès de vous. Vous le savez, nous ne partageons pas vos opinions politiques. Nous offrons de voter le budget que vous nous porterez, si le Roi vous charge de renouveler son ministère et de nous présenter cette seule loi; nous ne pouvons pas faire un pas de plus. Mais, nous vous le répétons, cet engagement de

notre part donnera au Roi le temps de laisser les passions se calmer, et le dégagera de l'influence des insensés auxquels il s'est livré. Enfin on parera aux dangers les plus imminents de la situation. Nous croyons agir en bons Français en vous adressant cette proposition, et nous espérons que S. M. en jugera ainsi. »

Je leur fis observer sur-le-champ que j'étais le dernier de ceux auxquels ils pouvaient faire une pareille ouverture avec quelque chance de succès. Ayant le regret, qu'ils me manifestaient, d'avoir tenté d'imposer au Roi le changement de son ministère, ils me demandaient de venir par surcroît chercher à m'imposer moi-même au souverain et au pays, comme unique moyen d'obtenir de la Chambre le vote du budget. Je ne pouvais, ils devaient bien le sentir, dire un seul mot de leur proposition, non seulement au Roi, mais à qui que ce fût. Je leur en garderais le secret : c'était tout ce que je pouvais faire de mieux en faveur de leurs bonnes intentions, les engageant à chercher quelque autre moyen de les utiliser. Pour ma part, je verrais avec joie renaître l'union entre les pouvoirs dont le désaccord pouvait causer la perte du pays.

Je ne pus conserver aucun doute sur la sincérité de ces deux hommes de bien : ils s'appuyaient de toutes les circonstances, de tous les détails les plus propres à entraîner ma conviction. Ce fut une fatalité que leur visite ne m'eût pas été faite avant l'audience que je venais d'avoir du Roi. Ils auraient assurément reçu de moi la même réponse : je ne devais, ni ne pouvais, leur en faire une autre. Mais n'ayant

pas sollicité moi-même cette audience, qui à vrai dire m'avait été jetée à la tête, j'aurais pu être amené tout naturellement à raconter au roi, sans éveiller en lui la moindre défiance, ce qui m'aurait été dit. Ainsi se serait trouvée porter sur celui à qui elle appartenait, puisque seul il pouvait prononcer à cet égard, la responsabilité de l'acceptation ou du refus d'une ouverture qui eût peut-être pu éviter la chute du trône et à la France vingt années de révolution.

Dans les circonstances existantes, je ne pouvais, sans entrer dans une intrigue digne de mépris, donner aucune suite à cette proposition, soit en m'ouvrant à Montbel, collègue de M. de Polignac, soit en réclamant une autre audience du roi, ou en lui écrivant, soit en tentant de décider M. de Polignac à se retirer lui-même. Je le répète, ce fut un malheur qu'au lieu de suivre mon audience aux Tuileries, la visite de ces Messieurs ne l'eût pas précédée. Je n'aurais probablement pas pu me taire, en tête à tête avec le roi, sur un sujet qui touchait de si près à ses plus précieux intérêts. Ma conscience d'homme de bien m'aurait enhardi à courir le risque de déchoir peut-être dans son estime, plutôt que celui de l'exposer lui-même, et mon pays avec lui, à tous les malheurs que nous avons vus se réaliser depuis.

Quoi qu'il en soit, après tant et de si grandes catastrophes, j'estime devoir consigner ici les noms de ces deux hommes honorables, le souvenir de leur démarche loyale et bien intentionnée, et des dispositions de leurs collègues en assez grand nombre pour assurer une majorité de la Chambre, malgré l'hos-

tilité des défectionnaires qu'un arrangement de ce genre aurait inévitablement rejetés plus que jamais dans l'opposition.

Ce même jour, dernier du mois de mars, j'ai dîné chez M. le baron de Damas avec M. de Peyronnet. Mes enfants ont eu la permission d'y venir le soir et se sont trouvés heureux de cette occasion de voir Monseigneur le duc de Bordeaux, qui leur a paru grandi et bien fortifié.

Le 1er avril j'ai vu Montbel, qu'embarrasse fort le travail relatif à un mouvement dans les préfectures qu'on lui donne comme indispensable et que l'absence d'une direction politique arrêtée lui rend très difficile.

J'ai dîné chez Chastellux avec plusieurs de nos amis. On doute du maintien de M. Courvoisier au ministère.

Le 2, j'ai causé avec le Nonce. Comme nous, il voit avec peine la marche incertaine du gouvernement en présence de la crise qui se manifeste.

J'ai vu M. Courvoisier qui paraît bien décidé à conserver les Sceaux, au moins jusqu'après les élections. Montbel est venu conférer avec moi de tous ses embarras. Il gémit du travail insignifiant sur les préfectures, que l'on exige de lui. Il sent combien il est impossible qu'on acquière de la force et de l'ensemble avec la situation qui résulte des antécédents et de la composition actuelle du ministère. Il voudrait me faire consentir à y rentrer et à en prendre la direction. Il m'annonce pour demain la visite de MM. de Polignac et de Chabrol dans le but d'obtenir cela de moi.

Le 3, j'ai eu, comme Montbel me l'avait annoncé, la visite successive de M. de Polignac et de M. de Chabrol. Le premier me fait l'aveu de l'insuffisance du ministère actuel pour surmonter la crise dans laquelle on se trouve ; il y joint l'offre de m'y faire entrer pour l'aider dans la lutte qui ne peut manquer de se manifester au retour des Chambres ; il ajoute que la présidence du Conseil ne serait pas un obstacle à cette combinaison, du moins de sa part. Je lui réponds sur-le-champ que cela ne me semblait pouvoir amener aucun bon résultat et que rien au monde ne pourrait m'y faire consentir ; qu'un pareil sacrifice ne m'était commandé ni par l'intérêt du Roi, qui aurait l'air de reculer devant la menace de refus de concours de la Chambre des députés, ni par l'intérêt du pays qui ne verrait guère, dans cette modification à la composition du ministère, qu'une combinaison éphémère d'intérêts personnels, sans aucun principe commun, ni aucune chance de durée, et qui n'y prendrait nullement confiance. Pour ne pas lui laisser le moindre doute sur ma ferme résolution de n'y jamais consentir, je lui annonce, en le priant d'en faire part à S. M., mon départ de Paris pour le lundi de Pâques, sans attendre que ma famille puisse m'accompagner, ou même que ma fille soit entièrement rétablie. Je crus que je devais le prendre sur ce ton pour dégager ma responsabilité de toute participation aux retards et aux tâtonnements qu'apportait le gouvernement à adopter un plan de conduite. L'expédition sur Alger de 40 à 50,000 hommes, l'ajournement de la Chambre qui jetait le pays dans le régime des budgets provisoires, la lutte déclarée entre le gouverne-

ment d'une part, les députés, les collèges électoraux et la presse de l'autre, imposaient la nécessité des résolutions les plus promptes et des mesures les plus efficaces, sur lesquelles pouvaient seules espérer s'entendre et se concerter les membres du ministère existant, solidaires des décisions adoptées jusqu'ici. M. de Polignac eut l'air de s'être attendu à ce refus de ma part, et d'en prendre son parti aussi volontiers que j'en prenais le mien, et après une heure et demie de conférence sans résultat, il se retira.

Peu après arriva M. de Chabrol. Me connaissant mieux en qualité d'ancien collègue, il me fit sans insister la proposition de venir à leur aide. Il se doutait bien que je ne l'accepterais pas et la prendrais pour une démarche convenue entre eux, sans espérance comme sans désir de la voir aboutir. Il entra de lui-même en matière sur la justification qu'il croyait me devoir quant à sa conduite antérieure, à la part qu'il avait prise aux actes du ministère Martignac, lorsqu'il y était resté avec Mgr Frayssinous après notre retraite, cédant en cela uniquement aux instantes prières du Roi.

Il m'apprit ensuite une chose dont je ne m'étais jamais douté pendant la longue durée de mon ministère, n'ayant d'ailleurs jamais songé à prendre d'informations en pareille matière, c'est qu'il existait aux Tuileries un escalier dérobé conduisant du rez-de-chaussée au cabinet du Roi; on introduisait par là auprès de S. M., sans que personne de plus qu'un unique confident pût en être instruit, ceux qu'elle désirait entretenir en secret. Depuis mon départ MM. de Polignac, de Bertier, Frayssinous,

M. de Chabrol lui-même et beaucoup d'autres sans doute, avaient eu par cette voie de fréquentes conférences avec S. M., soit dans le tête-à-tête, soit dans une réunion de plusieurs appelés. C'est là qu'avaient été préparés les divers changements de ministère et arrêtés les principaux actes du gouvernement. Après avoir rempli sa mission de m'engager à entrer dans le ministère, M. de Chabrol, avant de recevoir ma réponse, s'était cru obligé de me faire à cet égard une entière confidence afin de me mettre en mesure de prendre une décision en pleine connaissance de cause. Je le remerciai poliment de cette confidence et le renvoyai à la réponse formelle que je venais de faire à M. de Polignac, pour lui prouver que, sans connaître encore ce côté secret de la situation, je n'avais pas hésité à refuser invinciblement de prendre la moindre part dans une administration reposant sur des intrigues dont j'avais déjà le soupçon, et dirigée par des hommes que je connaissais à fond comme MM. de Polignac et de Bertier : je savais avant que M. de Chabrol ne me l'eût dit que ce dernier était un des directeurs secrets du cabinet actuel. Nous nous séparâmes l'un de l'autre aussitôt que la politesse nous le permit, charmés d'être débarrassés de l'obligation, lui de me faire et moi d'entendre de si tristes confidences.

Dans la journée du 5, je vois M. d'Haussez, ministre de la Marine, qui ne semble pas désirer que l'on casse la Chambre actuelle dans la crainte d'une pire; le ministre de l'Instruction Publique, qui n'approuve pas la mesure de l'ajournement; M. de Blacas qui redoute l'incapacité et l'obstination

de M. de Polignac; enfin l'ambassadeur d'Autriche qui me paraît souhaiter plutôt que redouter un coup d'État. Le soir j'ai chez moi un monde énorme, chacun se persuadant que je vais véritablement être appelé au ministère.

Le 6, je suis retenu chez moi par une série de visites qui se succèdent sans un instant d'intervalle. M. Berryer a été un des plus pressants pour m'engager à entrer au ministère avec M. de Polignac; il se flatte de l'espoir que par ce moyen on pourrait peut-être s'arranger avec la Chambre actuelle. Comme il a part à beaucoup d'intrigues, n'aurait-il pas conçu quelque soupçon ou reçu quelque confidence au sujet des dispositions des centres, dont MM. Humann et du Marhallac'h sont venus m'entretenir?

Le 7, quoiqu'un peu souffrant, je n'ai pu me refuser à aller dîner chez M. Ollivier, mon collègue, qui avait invité un grand nombre de nos amis. Après dîner on quitta les dames pour passer dans une pièce éloignée, où bientôt la conversation tomba sur les questions à l'ordre du jour. Celle de ma rentrée au ministère fut soulevée par M. de Peyronnet qui soutint que je ne devais pas balancer à accepter. Je le réfutai; il s'emporta et déclara qu'il regardait mon refus comme une erreur de ma part d'autant plus déplorable qu'elle serait funeste au Roi et fatale aux plus grands intérêts du pays. J'établis le contraire. Castelbajac, qui s'accordait avec lui, tenta de me répondre; mais nos amis se prononcèrent unanimement contre leur système, et nous vînmes rejoindre les dames au salon, bien convaincus que

Peyronnet, depuis qu'il avait appris de moi que je n'agissais pas souterrainement et d'accord avec le Roi pour faire commettre au ministère les fautes dans lesquelles il tombait, s'était mis d'accord avec M. de Polignac pour revenir au ministère sous lui.

Il me revenait depuis quelques jours que M. de Peyronnet se plaignait de la domination intolérable que j'avais exercée sur mes collègues pendant ma présidence du Conseil. J'appris qu'il mettait pour condition à son entrée au ministère avec M. de Polignac qu'on retirerait à Montbel le département de l'Intérieur pour le lui donner. Il affectait de se porter fort d'obtenir de bonnes élections pourvu qu'on les différât jusqu'après le succès de l'expédition d'Alger. Cette intrigue, une fois nouée, fut poussée assez vivement pour que Montbel, quand je le revis le 8, m'apprît qu'il avait été pressé par M. de Polignac de céder son ministère à Peyronnet et de reprendre celui de l'Instruction Publique. La *Quotidienne*, sous l'influence de Berryer et de toute cette intrigue, consacra dès le même jour un article à préconiser l'utilité de ce mouvement. La *Gazette* répondit dans un sens tout contraire, ce fut une nouvelle pomme de discorde jetée dans les rangs des royalistes, qui pour la plupart en furent tout contristés.

Montbel venait me voir chaque jour. Cependant l'entrée au Conseil de M. de Peyronnet paraissait ajournée. Comme Montbel me consultait sur le parti qu'il aurait à prendre si l'on exigeait qu'il lui cédât le ministère de l'Intérieur pour passer à un autre, je lui ai conseillé sans balancer de se retirer tout à fait plutôt que de changer une seconde fois de mi-

nistère avec moins d'excuse que la première, puisque ce ne serait que pour déchoir, et pour ce motif surtout que tout ce qui se faisait, et en particulier l'importance qu'on attachait à appeler M. de Peyronnet au ministère de l'Intérieur, annonçait une décision arrêtée de se lancer dans des coups d'État, jeu plein de périls et pour lequel sa belle âme n'était pas faite. Je ne cessai de lui réitérer ces avis jusqu'au dernier moment de mon départ de Paris, qui eut lieu le 12 avril à midi, ainsi que je l'avais décidé et annoncé depuis longtemps.

DCCXCI. — LE COMTE DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 20 avril 1830.

« Mon cher ami, je vous adresse ci-jointe la réponse que m'a faite le Garde des Sceaux à la demande que je lui ai adressée pour M. Doujat.

« Nous sommes de plus en plus dans les embarras depuis votre départ. Je voudrais arriver aux élections promptement et tels que nous sommes. Mais tout se brouille. Le Garde des Sceaux, le ministre des Finances déclarent qu'ils ne croient pas qu'on puisse aller, étant aussi peu homogène qu'on l'est actuellement, et ils demandent qu'on se décide promptement. Quant à moi je soutiens qu'il faut faire les élections tels que nous sommes. Sans cela nous assumerons plus de haines encore que nous n'aurons éteint d'espérances. Demain cette grande affaire sera portée au Conseil. Dieu sait ce qu'on décidera. Le prince est entouré d'hommes pressés, comme vous les appeliez si bien, qui veulent à toute

force arriver à tort ou à raison. Jusqu'à présent le Roi a résisté. J'ignore s'il continuera à s'opposer à toute désunion, à venir ou prochaine. Je vous manderai le plus tôt possible ce qui sera de tous ces imbroglios si pénibles.

« Recevez l'assurance de tout mon attachement. Votre dévoué

« MONTBEL. »

DCCXCII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, ce 2 mai 1830.

« ... Que ce ne soit pas la session qui influe sur tes projets, car très probablement, à la tournure que je vois prendre aux choses, je n'y mettrai pas les pieds. Je n'avais que deux leviers avec lesquels j'ai été et je pouvais être de quelque utilité : la confiance des royalistes et celle du Roi. Les premiers sont en décomposition complète, et suffiraient seuls à la ruine de leur parti. Le Roi s'est livré à la portion intrigante des royalistes, il se livre chaque jour davantage à ceux qui nous ont fait le plus de mal, et ces faveurs doivent causer dans nos rangs de nouvelles défections. Je serais bien dupe, dans une telle situation, d'aller sacrifier et mes goûts et ma santé dans des voyages inutiles, et me placer dans une position fausse; je n'en ai qu'une d'honorable dans de telles circonstances : c'est ici, et j'y reste. Ce que tu me dis du retard du voyage de M. de Peyronnet n'est qu'un jeu : M. de Peyronnet va entrer à l'Intérieur; cela est convenu et arrangé. Je ne sais si Montbel en est

instruit et s'il aura la force de prendre le seul parti prudent et honorable qui lui reste. Je le souhaite plus pour lui que pour nous. M. Hocquart se flatte ici de la présidence du grand collège et l'aura, je crois, de M. de Peyronnet : les royalistes qu'on favorisera seront de cet acabit. »

DCCXCIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, ce 4 mai 1830.

« Vous en êtes donc au changement de ministère. Je crois comme toi que nous aurons Peyronnet et Bertier. Montbel ferait une grande faute de se laisser amoindrir par une dégradation, afin de rester ministre dans une telle combinaison. Tous ses amis ici préfèrent de beaucoup le voir revenir. L'association avec Chabrol et Courvoisier n'est pas la plus à redouter; c'est celle avec les hommes qui resteront et formeront cette pitoyable combinaison. Nous en ressentons ici déjà les premiers fruits; M. Hocquart se vante de présider le grand collège, et nos royalistes sont assez disposés à le porter comme moyen d'éviter Cambon. Moi, je prétends que c'est un moyen sûr de les avoir tous deux. A Murat, les partisans de François de Villeneuve assurent que M. de Polignac lui a promis la présidence du petit collège; dans ce cas Roquette se retirerait tout à fait et s'estimerait trop heureux de sortir définitivement de cette galère. Ces Messieurs, qui devaient détruire la Révolution, sont beaucoup plus habiles, ce me semble, à démolir ce qui restait de royalisme. »

DCCXCIV. — LE COMTE DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE

« Paris, le 8 mai 1830.

« Mon cher ami, le moment de la dissolution approche, lentement sous certains rapports, bien rapidement sous d'autres. Nous avançons, je crains bien, vers quelque maladresse dont il sera difficile qu'on se relève. Je ferai de mon mieux pour l'éviter; d'autant mieux que si on ne compromet pas la question électorale par quelque haut-le-corps sans motif, il y a des chances qui méritent de n'être pas négligées. Je puis, sur les soixante-trois départements dont j'ai les rapports complets, et parmi lesquels figurent les plus mauvais, tels que la Seine, la Seine-Inférieure, etc.; je puis, dis-je, espérer environ trente-cinq voix de majorité. Ce qui me fait espérer que les rapports ne manquent point de fondement, c'est que je sais positivement que le comité directeur commence à redouter les chances électorales et qu'il manifeste beaucoup d'inquiétudes.

« Chez nous, je trouve les candidatures et les présidences naturellement indiquées. Mais une seule chose me paraît en question mal à propos : c'est la réélection de M. Hocquart. M. Hocquart a eu des torts en 1827, il n'y a pas de doute; mais il a eu le mérite difficile de revenir à nous. Il ne s'est pas éloigné de nos rangs; il a voté contre l'Adresse. J'ai la persuasion que nous devons être fidèles à soutenir ceux qui nous ont soutenus : c'est dans ce sens que j'ai parlé et que j'ai écrit partout. D'ailleurs M. Hocquart est premier président de la Cour royale de

Toulouse ; il est oncle de l'archevêque de Paris. Ne prenons pas ici une mesure qui me paraîtrait impolitique. Je crois qu'il n'y a lieu à exclure que Cambon. Mais toutes ces choses-là s'arrangeront nécessairement dans un pays comme le nôtre. Ce qui est plus grave et plus difficile, c'est notre grande galère. Il nous faut renforcer l'équipage pour la guider au milieu des tempêtes inévitables.

« Ma fille a fait sa première communion aujourd'hui. Sophie est venue se joindre à elle. Elles passent la journée ensemble. Mais adieu. Tout à vous de tout mon cœur. Votre dévoué

« MONTBEL. »

DCCXCV. — LE COMTE DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 24 mai 1830.

« Mon cher ami, Madame de Villèle et Rainneville vous ont rendu compte de ce qui s'est passé[1] et vous ont expliqué en partie ma conduite dans cette pénible et ridicule affaire. Je n'ai pu jusqu'à présent vous en donner toutes les circonstances.

« Depuis longtemps, vous le savez, il y avait un travail entre Peyronnet et M. de Polignac. Les idées arrivaient au Conseil ; nous les repoussions réguliè-

1. Par ordonnances royales du 19 mai 1830, contresignées Polignac, M. de Chantelauze avait été nommé garde des Sceaux en remplacement de M. Courvoisier, M. de Montbel ministre des Finances en remplacement de M. de Chabrol, M. de Peyronnet ministre de l'Intérieur au lieu de M. de Montbel ; le baron Capelle était nommé au ministère des Travaux Publics créé à cet effet ; MM. Becquey, Courvoisier, comte de Bertier et baron de Balainvilliers ministres d'État et membres du Conseil Privé.

rement, parce que, pour la plupart, elles annonçaient plus d'imagination que de bon sens. Peu à peu la défiance augmentait; on n'avait plus de Conseil. Guernon de Ranville, d'une franchise un peu brusque, écrivit au prince de Polignac : « Nous « n'avons ni plan, ni direction; il est impossible « d'aller ainsi ; c'est une position ridicule et par « suite coupable. » Le prince en prit occasion pour déclarer qu'il fallait s'entendre, même sur les coups d'État en cas de besoin. Il fit un interrogatoire, dans lequel Courvoisier répondit : « Suivre la marche « que nous avions eue jusqu'à l'élection. Après, le « Roi ne doit pas faire des individus du ministère « une question essentielle. Quelle que soit la Cham- « bre, il ne doit pas céder sur les principes. Mais « il peut faciliter des accommodements en sacrifiant « des hommes. Du reste, ajouta-t-il, ayant par l'état « de ma santé manqué dans une première occasion, « je ne veux pas exposer le Roi aux inconvénients de « n'être pas défendu dans des circonstances graves. « Je me retirerai avant la session. » Ainsi que Chabrol, il ajouta qu'il serait heureux de se trouver dans une combinaison où figurerait M. de Villèle avec des hommes de même caractère ; mais qu'il ne consentirait jamais à siéger avec des hommes tels que Peyronnet, Vitrolles, Dudon, etc.

« M. de Polignac leur donna leur congé, en leur disant à peu près qu'il regrettait d'être obligé de se séparer d'hommes aussi estimables qu'eux. Je m'opposai à toute modification actuelle, comme étant tout à fait destructive des chances favorables de l'élection. J'en parlai au Roi dans ce sens. J'en parlai ensuite

à M. le Dauphin avant son départ, en l'assurant qu'on allait faire une immense faute s'il n'y prenait garde. Tout était inutile : on avait tout arrangé d'avance pour persuader la modification actuelle. Après l'ordonnance de dissolution, M. de Polignac vient me joindre. « Il faut, me dit-il, que la modification ait lieu. « Chantelauze est nommé garde des Sceaux, Capelle « ministre des Finances. » — « Capelle ! Il vaudrait « autant le nommer archevêque de Paris. » — « Il y « a longtemps, poursuit-il, que j'ai l'intention de di- « viser le ministère de l'Intérieur. Peyronnet aura « l'administration départementale et communale, « la police générale, les élections, les Arts, Sciences, « Lettres, Commerce, Agriculture. Vous aurez les « Travaux Publics. » — « Non, lui dis-je, conser- « vez le ministère tel qu'il est. Il est tout simple que « le Roi ait plus de confiance dans les connaissances « et les talents de M. de Peyronnet qu'en moi : c'est « fort simple. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que, sans « que j'en aie eu connaissance, on ait disloqué le mi- « nistère qui m'est confié, et qu'on ait de moi une « assez mauvaise opinion pour croire que je subirai « d'être relégué dans une direction générale qu'on « érigerait en ministère par égard pour moi. Je ne « me dégraderai pas jusqu'à être toléré dans un mi- « nistère où je n'ai pas demandé à entrer, et surtout « pour aider à une modification nuisible, qui est le « résultat d'une intrigue. » Le lendemain le Roi me donna ordre de me rendre à Saint-Cloud. Il me supplia de faire ce sacrifice ; il m'embrassa en pleurant. Je lui dis : « Sire, je ne ferai pas une chose désho- « norante. Laissez-moi aller ; ici ma volonté ne serait

« pas libre. » — « Assez, me dit-il ; revenez demain.» Je me gardai d'y aller. Je lui écrivis et je lui disais : « Je me regarderais comme indigne du service du « Roi, si, par une démarche inconsidérée et incon- « venante, je renonçais à la considération dont ne « peut se passer un ministre. Je suis très honoré et « très reconnaissant de ce que Votre Majesté a daigné « m'appeler à son Conseil. Je vous ai servi avec zèle « et dévouement ; j'emporte la seule récompense que « je puisse ambitionner pour mes bonnes intentions, « puisque vous avez daigné me dire que vous m'ac- « compagneriez dans ma retraite de vos regrets et de « votre estime. »

« M. de Polignac revint et me dit que le Roi était fort affecté de ma lettre et qu'il ne voulait pas consentir à ce que je m'éloigne ; que dans les circonstances actuelles il était dangereux que ma retraite fût funeste ; qu'il ne fallait pas qu'une préoccupation personnelle m'éloignât de servir le Roi. Je lui dis alors : « S'il s'agissait d'une chose utile, je pourrais « y contribuer en sacrifiant toute prétention d'amour- « propre. Je pense que votre modification faite ac- « tuellement va tout gâter. Si le Roi consent à ne « la faire qu'après l'élection, moi je consens à tout ce « que le Roi exigera, même à être employé sous « M. de Peyronnet. » Il partit pour aller chez le Roi ; il en revint en me disant que la chose était trop avancée. Mais que M. de Chabrol demandait au Roi d'être remplacé par moi ; qu'il me verrait à cet égard. J'assurai que je ne consentirais jamais à faire ce que j'ignorais, et que je refusais formellement. M. de Chabrol vint me trouver encore. « M. de Polignac,

« me dit-il, entouré comme il l'est, pourrait fort bien « placer aux Finances quelque personnage qui ef- « frayât les gens d'affaires, qui ont besoin de croire « à la probité la plus scrupuleuse du ministre des « Finances. C'est pour cela que je désire vivement « que le Roi vous mette à ma place, si vous voulez y « consentir. J'irai travailler avec vous jusqu'à la « session. » Je refusai de nouveau, en lui exposant mes raisons. M. de Polignac revint encore à la charge ; il m'envoya plusieurs personnes ; je persistais dans ma résolution. Enfin le 19, m'exprimant un regret profond de ce que je refusais ses propositions, il m'annonça qu'il allait chez le Roi lui porter l'ordonnance et qu'il me demandait dans quel sens je voulais qu'elle fût rédigée ; si je voulais qu'il fût dit que le Roi acceptait ma démission. « Non, répondis-je, je n'ai jamais pensé à « donner ma démission. Dans les circonstances ac- « tuelles, ce serait une lâcheté. Indiquez mon rem- « placement. Si la chose n'est pas flatteuse pour « mon amour-propre, du moins elle ne me donne « pas le tort de manquer à mon devoir envers le « Roi et envers moi-même. » Je fus averti que le Roi nous recevrait successivement, Courvoisier, Chabrol et moi. Quand j'arrivai à Saint-Cloud, le Roi me tint pendant une heure ; il chercha tous les moyens de m'ébranler, en me disant que je lui causais un profond chagrin. Il finit par ces paroles : « Ce que je vous ai demandé comme ami, je vous « l'ordonne comme Roi. Votre retraite inexplicable « me nuirait beaucoup, parce que vous êtes généra- « lement estimé. L'ordonnance est signée ; votre

« nom y est ; je vais la faire mettre dans le *Moniteur*. « Vous ne reculerez pas alors. » Je fus interdit. « Sire, lui dis-je, vous me donnez un ordre. Mais du « moins, promettez-moi d'accepter ma démission « quand je vous l'offrirai. » — « Eh bien ! oui, » me dit-il. Je partis pour Paris ; j'étais comme un fou. J'allai chez M. de Polignac lui représenter qu'on ne pouvait pas violenter un homme à ce point, que je le suppliais d'aller chez le Roi pour faire rétracter cette ordonnance. Il me vit dans un tel état qu'il finit par y consentir. Il revint m'apportant une lettre du Roi conçue à peu près dans ces termes : « Au nom de Dieu, calmez-vous, mon cher Montbel. « Songez que je vous ai donné un ordre positif ; que « je vous ai promis de vous entendre si, dans la suite, « ce que Dieu ne permettra pas, vous persistiez dans « les sentiments qui vous dominent aujourd'hui. « L'ordonnance est envoyée au *Moniteur :* il n'y a « plus rien à faire. »

« Il fallait donc subir cette contrainte. Il est probable que ma retraite eût été funeste pour l'opinion. Le Roi le sentait. Mon projet est de rester jusqu'aux élections, de donner alors ma démission. On comprendra alors quelle a été la raison qui m'a décidé, et je n'aurai pas le tort d'avoir agi contre tout sentiment de délicatesse en me chargeant d'une affaire inconnue pour moi. Je les ai tous prévenus au Conseil pour qu'ils ne m'accusent pas de les avoir surpris à l'improviste pour les forcer à prendre M. de Villèle. Une grande contrainte règne au Conseil; tout se fait avec défiance. Ils sentent qu'ils ne pourront pas aller. J'ai écrit à Genoude pour lui faire

sentir qu'il allait trop loin, qu'il vous compromettait par son emportement. Écrivez-moi. Donnez-moi vos conseils. J'ai peut-être trop fait en ne résistánt pas aux ordres du Roi. Il me tarde de vous rejoindre. Mais quoi qu'ils fassent, votre talent est au-dessus de tout ce qu'on ferait pour vous éloigner. Libéraux et royalistes, tous voient en vous le salut commun. Adieu, recevez l'assurance de toute mon amitié.

« MONTBEL. »

DCCXCVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, ce 24 mai 1830.

« Les changements ridicules qui viennent de s'opérer si inopportunément dans le ministère, ne font que me confirmer dans la résolution de rester le plus possible étranger aux affaires publiques et de m'abstenir surtout d'aller à la prochaine session. Si M. de Peyronnet m'écrit, je lui répondrai sur le même ton qu'aura sa lettre; s'il me parle affaires, je lui dirai franchement ce que je pense, ou garderai le silence sur ce sujet. J'en agirai de même avec Montbel, s'il m'écrit. Quant à la présidence de notre grand collège, si je suis consulté, je prierai qu'on m'en dispense; si je suis nommé, je ne refuserai pas et proclamerai probablement M. de Cambon tout comme un autre, car tout ceci doit beaucoup aider à rendre sa nomination inévitable, du moins je le crains ainsi.

« Je vais écrire, comme tu le désires, à M. de Genoude, et je joindrai ma lettre à celle-ci pour que tu

la lui fasses remettre. Cela me gêne, parce que je ne veux ni attrister ni décourager ces braves gens, qui tiennent une conduite si loyale, et qu'en même temps je ne puis leur dissimuler la profonde conviction que j'ai, que nous marchons à une débâcle dans laquelle personne ne conservera les moyens de nous remettre à flot. »

DCCXCVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, ce 28 mai 1830.

« Tout ce qui vient de se passer, jusques et y compris la confession de la *Gazette,* m'interdit impérieusement de paraître à Paris pour la prochaine session, de quelque couleur que soient les élections. La conduite de tous les ministres actuels s'oppose à ce qu'il y ait jamais rien de commun entre eux et moi, depuis le premier jusqu'au dernier, Montbel seul excepté, que je ne compte pas comme faisant partie de cette association.

« Cela posé, je n'ai plus rien à faire en politique et suis mort tout à fait sous ce rapport, comme le dit M. de Peyronnet, non par les motifs qui le lui font dire, mais parce que c'est mon honneur, mon devoir et ma volonté.

« En même temps que m'arrive ta lettre du 22, j'en reçois une de huit pages, du 24, de ce pauvre Montbel. C'est pitoyable et j'en éprouve un chagrin que je ne pourrais t'exprimer. Sa conduite est unanimement jugée avec une sévérité dont tu ne saurais te faire une idée. Toutes les lettres que

je reçois de divers côtés et de divers départements sont sur le même ton. Il s'est perdu et ses huit pages prouvent qu'il en a lui-même le sentiment. Sa démission après les élections ne fera plus rien à l'affaire; aussi bien les autres le mettraient-ils dehors, et dans aucun cas il ne serait en état de faire la session comme ministre des Finances : c'est ce que tout le monde dit. Il a manqué de raison, de fermeté et surtout de dignité, c'est ce qu'on excuse le moins. J'en suis navré jusqu'au fond de l'âme. Je ne sais que lui répondre pour ne pas accroître son affliction et ne pas me manquer à moi-même. Je pense qu'il n'a plus rien à faire que ce qu'il a dit; mais cela ne le relèvera en rien et ne sera d'aucune utilité à personne; et il ne le fera pas plus alors, si on ne le veut pas, qu'il ne l'a fait en cette occasion décisive. »

DCCXCVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 30 mai 1830.

« Je suis fâché que tu te sois occupée de la présidence du grand collège. Ce que j'eusse fait avec plaisir et succès sous Montbel, je ne m'en soucie et échouerais sous M. de Peyronnet. Comment pouvez-vous ne pas voir à Paris que ces gens-là me calomnient et me nuisent le plus qu'ils peuvent dans l'esprit du Roi, comme un homme dont la présence aux affaires l'annulait complètement, tandis qu'avec eux il gouverne réellement et a le mérite des belles choses qu'ils font. Il est encore évident pour moi

qu'ils se préparent à me tendre un piège pour m'achever dans son esprit, à l'époque de la retraite de Montbel, ou à celle de l'ouverture des Chambres, en me faisant offrir et refuser d'entrer avec eux dans cette intrigante administration. C'est clair comme le jour : ils veulent me compromettre, si j'étais assez fou pour donner dans le piège, ou me perdre dans l'esprit du Roi et dans celui des royalistes, si je refuse ce qu'on appellera mes services dans un moment difficile. M. de Peyronnet, qui sait bien ce qui en est, n'a-t-il pas eu la perfidie de dire lui-même, dans son article de la *Quotidienne,* que je me suis retiré bénévolement et pouvant rester en 1828, croyant que c'était l'intérêt de la couronne. La même *Quotidienne* ne dit-elle pas aujourd'hui que dans quelque temps je pourrai rentrer au ministère sans offusquer, j'allais dire éclipser le Roi, c'est-à-dire sous M. de Polignac et avec la protection de M. de Peyronnet? Tout cela sont des intrigues et ces gens-là des intrigants. Laissons-les triompher, leur règne ne sera malheureusement pas long, car ils nous mettront bien plus bas. Ils sont si riches en hommes, s'il faut les en croire; qu'ils les produisent donc et se fassent connaître par leurs œuvres : nous nous estimerions trop heureux d'être sauvés par eux. Mais ils nous jettent au contraire dans le désordre et la confusion, et ne se font petits auprès du monarque que pour faire peser sur lui la responsabilité de leurs mesures absurdes. L'entrée de M. de Peyronnet au Conseil a redoublé la rage et la force des ennemis au moment des élections; elle a refroidi et divisé les bons, en leur faisant voir qu'ils allaient

combattre pour soutenir de pitoyables intrigues. Aussi je ne partage pas ton opinion sur le résultat des élections. Montbel n'y entendait pas grand'-chose, mais il attirait au Roi, au lieu d'en éloigner, par son caractère conciliant et honorable. Celui-ci n'est pas plus administrateur que l'autre, et a une réputation et un caractère auquel personne ne se fiera. D'ailleurs, ces mouvements perpétuels au ministère font que personne n'a confiance dans le gouvernement. On va perdre une partie superbe, car certainement la violence des ennemis leur avait aliéné beaucoup de partisans, et on pouvait avoir, en s'y prenant bien, une bonne Chambre, avec laquelle on eût réformé les lois de la presse et des élections, les deux seules plaies légales que nous ayons. Si j'ai le malheur, dans une telle situation, d'être nommé à la présidence de notre grand collège, il m'en coûtera un millier de francs et l'ennui de tenir table et maison ouverte pendant trois ou quatre jours; mais ce sera tout. Je ne me mettrai certainement pas en frais d'éloquence ou d'insinuations pour soutenir un système que ma conscience réprouve et que mon bon sens redoute. Dans tous les cas, il est presque certain que j'aurai le désagrément de proclamer M. de Cambon, dont le dernier mouvement aura rendu la réélection inévitable.

« Je n'avais retiré de toutes les peines que je m'étais données que l'estime du Roi et des gens de bien; je ne demandais rien, sinon qu'on m'en laissât jouir en paix dans une retraite absolue. Mon ombre leur a fait peur et ils ont travaillé de toutes

leurs forces à m'enlever l'une et l'autre. Sans Genoude et Lourdoueix, à la loyauté et à la générosité desquels mon cœur rend le plus sincère hommage, ils m'auraient immolé sans entendre un mot de justification. Que ces Messieurs, par des sorties un peu vives, exagérées, et qui pouvaient être mieux amenées, ne nuisent à mon retour aux affaires, qu'ils voudraient pourtant favoriser, nul doute ; mais moi qui n'en veux pas, cela me touche peu. Quant à mon honneur et ma réputation, ce qui seul m'intéresse, ils les défendent en toute occasion avec un zèle et un dévouement dont je suis bien touché. Je ne l'oublierai de ma vie ; témoigne-leur-en, en toute occasion, ma bien vive reconnaissance.

« Mais laissons là cette vilaine politique, ou plutôt finissons-en pour n'y plus revenir. Si l'on me nomme président, je présiderai en toute loyauté et pour avoir les meilleurs choix possibles, sans feindre pour cette administration une confiance et des sentiments que je n'ai point. J'aurai avec elle le moins de rapports possibles. C'est une sotte et pénible position. J'aimerais mieux, sans m'en mêler, n'avoir qu'à déposer mon vote.

« Si ta santé, ou celle d'Henriette, continuent à mettre obstacle à votre retour, j'irai vous rejoindre en août, et je me démêlerai le plus sagement qu'il me sera possible de mon pénible rôle pendant la session, si session il y a : ce que je croirai quand elle sera faite. »

DCCXCIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 3 juin 1830.

« On est en général ici de ton avis sur la *Gazette*; mais c'est parce que l'on sent que son insistance nuit à ma rentrée aux affaires qu'on a la bonté de désirer, les uns par confiance, les autres par dégoût de ce qui est et par peur des libéraux. On sent que l'entrée de M. de Peyronnet prouve des répugnances contre moi, dont on ne se rend pas trop compte, mais qu'on suppose dans le Roi, ou dans M. le Dauphin, et que dans ce cas les articles de la *Gazette* ne doivent faire que fortifier. J'en suis fâché pour les répugnances, parce que ce n'est agréable à inspirer à personne et surtout à ceux à qui l'on doit tant. Mais pour tout le reste, je t'assure que j'aurais tant redouté d'être arraché à mon repos actuel, que c'est un motif de reconnaissance pour moi envers MM. Genoude et Lourdoueix, ajouté à un si grand nombre d'autres.

« Tout cela serait bien peu de chose, puisque cela ne regarde que moi, si nous ne voyions les choses marcher à un dénouement tel que celui qui chaque jour devient plus probable. Quand les provisions, à l'abri desquelles se font toutes les folies, seront finies, on sera tellement déconsidéré qu'on tombera sans défense à la discrétion de l'ennemi. Voilà du moins ce que je crains au bout de tout ceci.

« Villefranche, qui, tu le sais, ne se gêne pas pour dire ce qu'il pense, a écrit à M. de Peyronnet : « Je « suis peiné de voir M. de Villèle éloigné des affaires,

« et, par l'intérêt que je vous porte, je le suis aussi de « vous y voir rentré sans lui. Des milliers de roya- « listes et tous ceux que je connais partagent ces sen- « timents. Je m'abstiens de toute autre réflexion.» Tu dois bien reconnaître là Villefranche. Il espère trois bonnes élections sur cinq dans son département. »

DCCC. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 5 juin 1830.

« Je suis très reconnaissant de ce que Madame la duchesse d'Orléans t'ait continué, à l'occasion de son bal, la touchante et bienveillante attention dont elle nous a donné, lors de mon accusation, une marque à laquelle je ne cesserai d'être bien sensible. J'espère que tu lui auras témoigné combien tu étais reconnaissante, et privée de ne pouvoir aller toi-même lui en porter l'assurance. Je ne puis être fâché non plus du mouvement que tu crois remarquer dans l'opinion de quelques personnes à mon égard. Je ne répondrais pas qu'il ne se trouvât aussi dans ce sentiment, chez moi, quelque côté malin comme celui dont tu t'accuses; mais je t'assure que le gros de ce sentiment est pour la justice, dont le besoin est gravé dans nos cœurs. Son retour a quelque chose de satisfaisant et de doux, quand on a si longtemps éprouvé l'amertume de sentiments contraires. Mais, pas plus que toi, je ne m'exagère le mérite, la pureté et les conséquences de ce tardif retour.

« Je suis bien aise d'apprendre aussi que d'autres que moi ont rendu justice à la conduite de la *Gazette;*

celle que je reçois aujourd'hui contient un article très fort en réponse à la *Quotidienne*. Mais, elle y a oublié bien des choses. Quand celle-ci me reproche les élections de 1827 qu'elle compare à celles de 1824, il fallait lui demander si en 1824 elles n'étaient pas dues à nous et à notre système. Quand la *Quotidienne* demande pourquoi nous n'avons pas tiré plus de parti de cette bonne Chambre, comment la *Gazette* ne répond-elle pas : « Parce que les partisans de la « *Quotidienne* et des *Débats*, unis à la partie démocra- « tique de la Chambre des pairs et à la magistrature, « y ont mis obstacle. » Enfin, comment ne pas prendre en pitié le système vanté par la *Quotidienne*, qui se réduit à user les ressources de tout genre amassées pour la royauté ; à changer de ministres comme de chemise ; à n'oser tenir plus de deux séances devant une Chambre, où il eût suffi du talent le plus ordinaire pour acquérir une majorité pour le budget; à laisser incendier une province et accuser le gouvernement de ces incendies, sans trouver durant plusieurs mois d'autre remède à cette outrageante calamité que d'inefficaces mouvements de la force armée et des proclamations sans dignité et sans courage ; enfin, à préparer les élections de telle sorte que, sans être prophète, on peut annoncer qu'elles vaudront moins que celles de 1827, même avec le complément que leur donna M. de Martignac. »

DCCCI. — LE COMTE DE PEYRONNET AU COMTE DE VILLÈLE.

« Mon cher comte, le Roi vient de signer l'ordonnance qui distribue les présidences des Collèges.

Celle du Collège départemental de la Haute-Garonne vous est attribuée; j'espère que vous n'en serez pas contrarié. J'ai suivi pour le reste toutes vos indications : M. du Bourg au premier arrondissement, M. d'Aldéguier au deuxième, M. de Bastoulh au troisième, et M. de Roquette au quatrième.

« Je regrette amèrement les nuages qui se sont élevés dans votre esprit. Je n'y étais pas préparé. Mais cette erreur se dissipera comme les autres, et le temps, qui fait bien d'autres changements, fera aussi celui-là. Avec une conduite dévouée et consciencieuse, comme celle que je m'applique à suivre, on ne doit avoir rien à craindre, ni de ses ennemis, ni de ses amis.

« Agréez, mon cher comte, l'assurance des plus affectueux sentiments.

« PEYRONNET.

« Paris, le 7 juin 1830. »

DCCCII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU COMTE DE PEYRONNET.

« Mon cher comte, aucun nouveau nuage ne s'est élevé dans mon esprit. Je vous ai dit bien franchement à Paris ce que je pensais sur ce qui s'est passé depuis; j'ai le malheur de penser encore ce que je vous ai dit alors, que le mouvement qui s'est opéré serait nuisible aux élections et à vous-même. Je désire de tout mon cœur m'être trompé. Je serai trop heureux si les élections sont meilleures, et si la nouvelle position dans laquelle vous êtes placé, accroît, au lieu de les atténuer comme je l'ai craint, les moyens que vous aviez d'être utile au Roi.

« Quoi qu'il en soit de ces opinions diverses auxquelles, vous le savez, il ne nous appartient de rien changer, puisqu'elles sont l'expression des sentiments, des impressions et des caractères divers, comptez toujours, mon cher comte, sur les sentiments qui ne varieront jamais de votre bien affectionné.

« VILLÈLE. »

DCCCIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 14 juin 1830.

« Me voilà, bien malgré moi, lancé de nouveau dans tout le hourvari des élections. Limairac et Monvoisin arrivent pour me conter ce qui se passe : les libéraux sont furieux de ma nomination et sentent qu'elle leur fera du mal. Mais ils redoublent d'efforts ; leurs candidats au grand Collège sont décidément MM. de Cambon, de Malaret et Saget. Nos royalistes ne savent où ils en sont ni ce qu'ils font, et le préfet m'écrit qu'il n'y a que moi qui puisse les faire s'entendre.

« Tout me paraît se préparer pour que nous l'emportions dans nos quatre petits Collèges. Mon intention est de profiter de l'effet de ce succès pour amener nos royalistes du grand Collège à se concerter et s'unir pour trois bons choix. Je leur donnerai l'exemple du sacrifice des vues personnelles, en me ralliant avec eux sur les trois royalistes qu'ils préféreront, alors même que ce ne serait pas ceux que j'aurais choisis.

« Je commence à craindre pour notre expédition

d'Alger. Il paraît qu'elle n'aura pu y arriver au plus tôt que le 10 ou 11 de ce mois, et il règne depuis des vents du Nord-Ouest furieux, avec lesquels non seulement il est impossible de débarquer, mais encore de rester sur la côte sans danger. J'observe que presque toujours il a fait à Toulon et en mer le même temps qu'ici. »

DCCCIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 18 juin 1830.

« J'ai reçu une lettre de M. Genoude. Il me dit qu'un trio s'est établi pour agir ténébreusement; que M. de Polignac ne cesse de dire au Roi qu'il doit me sacrifier à l'union de sa famille. Je ne puis t'expliquer tout cela par écrit. Cela suppose deux choses qui me conviennent fort : l'une que le Roi personnellement ne m'a pas retiré sa bienveillance; l'autre, qu'on veut me laisser ma liberté. Mais je comprends que M. Genoude soit blessé d'avoir été trompé comme il l'a été par M. le prince de Polignac et par M. de Peyronnet. Il paraît navré d'être obligé de retirer son affection, sinon même son estime, au premier surtout de ces deux ministres. »

DCCCV. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 26 juin 1830.

« Ce pays est excellent : on vient d'en avoir la preuve par les nominations de nos petits Collèges, où

les quatre candidats royalistes ont passé au premier tour; dans deux arrondissements, ils ont obtenu les deux tiers des voix. Les masses sont bonnes et tu n'as pas d'idée de la tranquillité, de l'ordre et de la fidélité avec lesquels le plus grand nombre des électeurs a fait son devoir en cette occasion. Il y a eu même quelques conversions assez remarquables. Beaucoup de personnes dont nous nous méfiions ont très bien voté et ne s'en sont pas cachées. On aurait eu les choix les plus royalistes au grand collège, et les bons candidats ne nous manqueraient pas, comme tu parais le croire; mais les royalistes, et on ne saurait les en blâmer, ont pour principe cette année de se conformer aux désirs du gouvernement. Le clergé s'est donné des soins infinis pour faire adopter cette marche. Enfin, pour te donner une idée du point où cette action a été poussée, je n'ai qu'à te dire que notre curé et celui de la Bastide ont été détachés l'un après l'autre sur G... et ont fini par le faire voter pour Bastoulhe; celui de Caragoudes a fait voter de même R... et le meunier de Falgairac; et tout cela a eu lieu par une impulsion occulte dont nous n'avons vu que les résultats. Le petit comité ridicule de Toulouse recevait du même lieu sa direction, j'en ai eu la preuve par la candidature de Duchan, qui n'a eu lieu, ainsi que son acceptation, qu'avec l'approbation et sur l'instigation des abbés Berger, Lanneluc et Ortric. Ce sont eux qui poussent le plus à l'élection de M. Hocquart. Mais ce qui la rend inévitable, c'est que Montbel n'a cessé de la réclamer, et vient en dernier lieu de faire écrire dans le même sens par M. de Peyronnet. On col-

porte les deux lettres chez tous les électeurs, et le préfet a ordre de le seconder et de l'annoncer comme le candidat du gouvernement. Tu penses bien que j'ai refusé de m'associer à l'action qu'on exerce pour obtenir un choix désagréable aux électeurs et mauvais en lui-même, mais que j'ai dû m'abstenir de toute opposition personnelle. Je me suis réduit à exiger que le vœu des électeurs eux-mêmes fût librement émis dans un scrutin préparatoire, qui serait fait la veille de l'élection chez les députés déjà élus et chez d'Aldéguier, chacun réunissant chez lui les électeurs des arrondissements dont ils ont présidé le collège. J'ai fait une circulaire pour que tous en fussent prévenus; j'ai pris toutes les précautions pour qu'il ne pût se faire aucune tricherie. Les scrutins faits et dépouillés dans chaque section, on les réunira chez moi, et les trois candidats qui auront obtenu la majorité, seront portés aussi unanimement que nous le pourrons, au premier scrutin qui aura lieu dans le collège. J'ai eu assez de peine à obtenir l'adoption de cette mesure, toute équitable qu'elle est; mais j'ai dû mettre mon concours à ce prix, et elle est généralement approuvée. C'est maintenant aux candidats à agir sur leurs partisans pour les faire se rendre aux assemblées préparatoires. Hocquart, le petit comité, Vézian et les amis de Saint-Félix ne s'épargneront pas. Limairac ne fera rien pour lui, mais il a quelques personnes qui tiennent fort à l'avoir et peut-être le pousseront-ils. On n'admettra au scrutin que ceux qui ont voté pour nos députés dans les petits collèges, et les présidents les connaissent bien. Ainsi toutes

les précautions sont prises pour que ce soit le vœu de la majorité des bons qui fasse loi ; mais comme l'intrigue et le poids de l'autorité ont en ce moment beaucoup d'influence, je ne doute pas qu'Hocquart et Vézian n'aient la majorité, et ne puis en vérité prévoir qui, de Saint-Félix, de Limairac, ou de Duchan, complétera la liste. Il m'a paru évident que la seule chance de succès qu'eût Cambon, était dans l'incertitude et la division des royalistes ; ce n'était qu'en les réunissant par un engagement d'honneur sur les trois candidats désignés par eux-mêmes, qu'on pouvait lui enlever ces voix de complaisance avec lesquelles il a passé les autres fois : j'espère y parvenir par le mode que nous avons adopté. Quant au choix des trois élus, je ne pouvais mieux faire que de le remettre à la décision de la réunion de tous les bons électeurs. Voilà ce que nous avons réglé hier avant mon départ ; Dieu fera le reste.

« Nous ne connaissons encore ici que treize nominations : dix bonnes et trois mauvaises. Comparées aux anciennes, cela se balance ; ainsi le mieux qu'on puisse espérer, si nous en jugeons par ce qui se passe ici, c'est un Chambre semblable à celle qu'on a renvoyée. Ce n'est pas une merveille, et je ne vois pas ce qu'on fera pour relever le gouvernement de la mauvaise position dans laquelle il se trouve. Les lois de la presse et des élections rendent la marche des affaires impossible ; il faut les changer ou tomber à la merci des révolutionnaires. Et M. de Martignac, qui leur a livré ces positions, préside son collège ; M. Portalis, la Cour de Cassation ; M. Roy a le cordon bleu. Heureusement qu'on ne

réfléchit pas en France, et voilà pourquoi on n'y sent pas que le mal est incurable. Fions-nous en la bonne Providence : elle viendra peut-être à notre aide, ainsi qu'elle a fait si souvent. »

DCCCVI. — LE MARQUIS DE FORBIN DES ISSARTS AU COMTE DE VILLÈLE.

« Avignon, 1er juillet.

« Eh bien ! mon bon ami, que dites-vous de tout ceci et de la rapidité avec laquelle tout se précipite ? Quelles élections, bon Dieu ! et quelle Chambre nous aurons ! Vous faites des merveilles là-bas, nous ne ferons pas mal ici; mais qu'importe ? D'autre part, que de sottises ! A quoi bon ce retard d'une portion des élections et ces petits coups de boutoir, tandis qu'on demeure enveloppé, empêtré des mêmes hommes, qui depuis trois ans...? Il valait bien la peine de crier à la nécessité des hommes forts, des mesures fortes, pour ne rien faire, ou mal faire. Mais dites-moi donc ce qui arrivera de tout ceci. Nous jetterons-nous comme des casse-cous sur la voie des folies et des extrêmes ? Mettrons-nous le feu en France? Ou croyez-vous qu'il y ait un homme capable de se charger de remédier à tout ce mal, ou même de le tenter ? En trouverons-nous un assez courageux, assez dévoué, pour entreprendre une pareille tâche ? Dites-moi cela et je le croirai un peu, mais la chose me paraît si grande, si difficile, qne je n'ose l'espérer.

« Toutes mes nouvelles de Paris sont au découragement et la sérénité de *quelques-uns* est visiblement

affectée. Mais qui pouvait entraîner nos amis, vos anciens compagnons, dans cette galère? Quelle folie ! quel aveuglement! Nous serions forts à présent en étant unis. Les élections n'en eussent pas été pires, et on croirait encore en nous, ce qui nous donnerait une grande force. Voilà, voilà ce qui est vraiment *déplorable*.

« Je n'ai pas de nouvelles à vous donner. Notre pays est encore comparativement très bon. Cependant cette mesure du retard nous a beaucoup nui et dérangé. Je crains le contre-coup de ces affreuses nominations.

« Donnez-moi des nouvelles de votre santé et de celles de toute votre famille. La mienne est beaucoup meilleure. Mon projet est de partir sur-le-champ après les élections, c'est-à-dire vers le 24 juillet, pour être à Paris trois ou quatre jours avant l'ouverture. Je pense toutefois qu'elle sera retardée jusqu'au 15 août. Mandez-moi quels sont vos projets à vous. Dites-moi quelque chose de réconfortant : j'en ai vraiment besoin. Cependant je ne manque pas et ne manquerai jamais, Dieu aidant, de courage et de dévouement; le mal et le danger furent toujours pour moi des stimulants. Dans tous les cas, en tout et à toujours, comptez-moi, mon cher ami, comme le plus fidèle, le plus dévoué et le plus reconnaissant de vos amis.

« M. DE FORBIN DES ISSARTS. »

DCCCVII. — M. DE GENOUDE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, au Conseil tenu chez M. Capelle mercredi après le Conseil du Roi, M. de Chan-

telauze et M. de Montbel ont déclaré que, puisqu'on était résolu à suivre les voies parlementaires, votre retour était absolument nécessaire. M. de Polignac a dû voir que tous ses collègues pensaient comme ces Messieurs. Peyronnet est, m'a dit encore M. de Montbel ce matin, un de ceux qui ont l'air de désirer le plus votre retour. M. de Polignac s'est réservé d'en parler au Roi, et il a dit à M. de Montbel de tâcher que notre langage, à nous *Gazette*, ne mît point obstacle à une chose reconnue *nécessaire*.

« Il me semble que cette conduite n'est pour M. de Polignac et M. de Peyronnet qu'un moyen d'arriver à ce but, qu'on m'avait confié un jour, de vous reléguer aux Finances, et, si vous refusez, de pouvoir dire qu'on vous a offert un portefeuille et que vous n'avez pas voulu. Cependant M. de Montbel m'a dit que M. de Polignac lui avait assuré que la question de présidence n'en serait jamais une entre vous, parce qu'il était tout prêt à vous la céder.

« Je ne sais pas ce que vous pensez de la ligne que je suis. Mais j'ai cru servir le Roi en lui faisant voir l'incapacité radicale des hommes qui sont auprès de lui, et en prouvant à la France que les royalistes n'étaient pas les hommes qui sont à la tête des affaires et dans les bureaux de la *Quotidienne*.

« Tout est prêt pour que votre retour ait l'air d'être une concession, quoiqu'en effet ce soit un coup de force. Je m'applaudis d'avoir séparé votre cause de celle de tous ces hommes-ci.

« Il y a une grande clameur contre moi, mais je n'ai pas changé, je suis resté à la même place; ils croient tous que je m'éloigne, parce qu'ils dévient :

ce n'est pas ma faute. Il n'y a de chances pour la restauration des affaires que dans la restauration du ministère de 1822, avec les changements que les circonstances ont rendus nécessaires.

« Je vois M. de Montbel bien irrésolu sur ses déterminations futures. J'ai bien peur, si vous ne venez pas, que votre pauvre ami ne soit entraîné avec des fous qui le conduiront à sa perte, ainsi que nous. Cependant les choses sont bien fortes; j'espère qu'elles amèneront la seule crise qui puisse nous sauver : c'est que le Roi vous appelle et vous charge de former son Conseil.

« Ces hommes-ci sont si imprévoyants que, sans notre langage, ils auraient endormi le Roi jusqu'au dernier moment. Il se serait réveillé dans le précipice. Nous commençons à lui révéler tous les embarras de sa situation et la nécessité d'y apporter un remède.

« M. de Polignac parle toujours avec la même confiance. Lord Stuart disait hier que toutes les fois qu'il va aux Affaires Etrangères, il croit entrer dans le paradis des fous de Milton. Ces fous sont dans une situation déplorable et ils se croient toujours à merveille.

« Lourdoueix est depuis près de quinze jours aux Eaux. J'espère qu'il reviendra bientôt. Le fardeau est lourd en son absence.

« Je me hâte de finir pour faire partir ma lettre aujourd'hui, et je vous prie d'agréer l'assurance toujours nouvelle des sentiments du plus inaltérable et du plus respectueux des attachements.

« DE GENOUDE.

« *P. S.* — M. d'Argenson disait hier que vous étiez le seul homme d'État de ce pays; M. Mounier, que votre retour rallierait tous les gens raisonnables; et M. Molé, que vous seul pouviez empêcher une révolution.

« Peyronnet vous fait demander aujourd'hui un désaveu de la *Gazette*. Pauvres gens, nous avons bien troublé leur petit calcul de paraître tout faire pour vous ramener, en vous mettant cependant, pieds et poings liés, dans une position où il vous serait impossible de faire le bien.

« 2 juillet 1830.

« Je crains que Mme de Villèle ne vous ait pas écrit tout ce qui s'est passé par rapport au *Journal des Débats*. Ils ont promis (Chateaubriand et Bertin) de ne plus attaquer ni vous ni vos amis, à condition que je n'attaquerai plus M. de Chateaubriand.

« Ils disent que les doctrines de la *Gazette* sont les leurs, et quant à l'alliance avec vous, ils vous attendront. Je rouvre ma lettre pour y placer ces lignes dans la crainte que Mme de Villèle n'ait oublié de vous en parler. »

DCCCVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Toulouse, le 4 juillet 1830.

« Ma chère amie, je penserai à ce que tu me demandes pour M. de Genoude, et ferai probablement ce que tu désires, mais surtout pour le désir que tu en as; car dans la situation où nous sommes, je ne sais en vérité ce qui est bon, et je

redoute toujours de me mêler dans les débats des journalistes. Quand ils s'occupent de moi sans que je m'en mêle, je m'en inquiète peu; quand j'interviens, je prends une responsabilité qui me pèse.

« Toulouse, ce 5 juillet.

« J'ai été tellement pris tout hier que je n'ai pu en écrire davantage. J'y reviens aujourd'hui avec moins de détournement, puisque nous avons fini nos opérations, et avec la satisfaction d'espérer que demain matin tu en sauras l'heureux résultat par les journaux. S'ils savaient lire dans l'histoire des faits, ils verraient, j'ose le dire, ce qu'est un homme de plus ou de moins dans la conduite des petites, comme des grandes affaires. Jamais il ne se fit d'élection plus mal préparée et dans laquelle les royalistes fussent plus éparpillés. Le scrutin préparatoire les a tous ralliés. Dès avant-hier, mon bureau provisoire a été maintenu à l'unanimité moins sept ou huit bulletins, l'ennemi n'osant pas se faire compter; et hier, au premier tour de scrutin, nous l'avons emporté, M. Hocquart, puisqu'on l'a voulu, a 222 suffrages, Vézian a 202, et Saint-Félix, contre lequel était la plus forte opposition, a 182 suffrages. Malaret, porté par les seuls libéraux, a eu les cent voix dont ils disposent en mettant toutes voiles dehors; ils avaient fait venir tous les vieux et nouveaux révolutionnaires, et notamment tous ceux de Baziège, Caraman, etc., qu'ils menaient jusqu'au bureau pour y faire leur bulletin. Cambon n'a eu que les 100 voix libérales, et 19 voix glanées sur les niais, ou les mauvais sujets, des royalistes. Duchan,

dont l'opposition s'est emparée, quand nous l'avons eu repoussé, a eu les 100 voix libérales et 35 des négociants royalistes et de ceux qui ne voulaient pas Saint-Félix. Duchan et Mauriès se sont bien conduits. Le premier est venu me déclarer, avant le dépouillement, que, s'il était nommé, il allait refuser, ne voulant jamais devoir sa nomination qu'aux royalistes. Mauriès s'est non seulement désisté de toute prétention, mais encore a porté et fait porter Saint-Félix par tous ses amis, à qui cependant cela paraissait bien dur. Le préfet m'a laissé faire et m'a secondé quand c'était nécessaire, et dans une très bonne mesure. Je lui donne, ainsi qu'aux autorités et aux députés nommés, le dîner que j'avais fait préparer pour le cas où nous n'aurions pas tout fini hier. Voilà notre grand collège réhabilité, et nos royalistes réunis de nouveau et ayant repris confiance en moi. Je crois le règne des Cambon et des intrigants terminé chez nous.

« Huit heures du matin.

« Sosthènes de La Rochefoucauld arrive en courrier, mais incognito. Il me fait demander une entrevue, mais il craint fort d'être reconnu. Je lui fais dire d'être tranquille; quoique sa figure et son nom soient européens, ici nous sommes si reculés que certainement personne ne le connaîtra. Il va venir et je te conterai ce qu'il me veut : c'est encore quelque chipotage.

« Une heure après midi.

« Je sors des griffes de mon homme. Il m'a donné une secousse, comme du temps dont tu peux te rap-

peler. Je ne pouvais m'en dépêtrer. Il est toujours avec le Roi sur le même pied; il lui écrit et lui dit tout ce qui lui passe par la tête. Il vient aux Eaux, lui a dit qu'il me verrait en passant et va, sois-en sûre, lui écrire mille contes sur notre conversation. C'est fort désagréable et je n'y vois pas de parade. Je me suis tenu cependant, comme tu peux bien le penser, mais à quoi sert avec une tête pareille? Il rêve maintenant un nouveau ministère, dans lequel il entrerait avec moi, ou avec M. de Mortemart pour chef; ce ministère devrait s'appuyer sur les gens des deux centres et s'associer avec eux, etc., etc. Je lui ai dit que je ne m'occupais plus de tout cela et ne pouvais lui rien dire sur ce qu'il convenait ou ne convenait pas de faire; que pour ce qui me regardait, j'avais le désir de rester chez moi et la répugnance la plus prononcée à me mêler de nouveau des affaires; que dans tous les cas je ne m'en chargerais jamais pour changer ma couleur et renier mes antécédents; qu'en conséquence je l'engageais à renoncer à ses idées à mon égard et à s'en tenir à M. de Mortemart. Tout cela a été délayé dans une conversation de deux heures au moins, au cours de laquelle il a laissé échapper ce dont je me doutais déjà, que le Roi n'était plus bien disposé pour moi et que M. le Dauphin était monté sur ce point hors de mesure; que tous deux étaient fort enclins aux coups d'État et que les ministres ne manœuvraient que pour les acculer et les mettre dans cette nécessité. Il est reparti pour les Pyrénées et j'en suis fort heureux, car il m'aurait donné des maux de nerfs. Mais je suis fâché de cette visite; monté comme il l'est, il va

faire des histoires au Roi, et le Roi, déjà mal disposé, y croira. J'en ai du regret, mais je n'y puis rien.

« Nous avons donc grand dîner encore ce soir; demain nous allons coucher à Morvilles pour n'en plus sortir d'ici à longtemps, car je ne suis pas du tout disposé à me rendre à cette session, qui ne sera qu'une répétition de la précédente et un foyer d'intrigues. Je n'y pourrais être d'aucune utilité et je risquerais d'y éprouver des dommages pour mon caractère. Je ne suis pas intrigant, ni ambitieux : qu'il me soit permis au moins de ne pas avoir l'air de l'être.

« Je vois la *Gazette* s'abstenir de parler de moi et entrer dans une voie très orthodoxe. J'attendrai donc, pour écrire, de voir si elle recommence. »

DCCCIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A LA COMTESSE DE VILLÈLE.

« Morvilles, le 9 juillet 1830.

« Je reçois ta lettre du 5, chère amie. Il s'est vérifié qu'on n'avait point l'intention de m'appeler; j'étais bien décidé à n'y voir qu'un piège et à ne pas y donner. Je suis tout à fait de ton avis, et sur M. de Polignac et sur Montbel. Ce dernier ne m'a plus donné signe de vie depuis que je lui ai dit bien franchement, mais bien amicalement, ma façon de penser sur ce qu'il a fait à l'époque de la rentrée de M. de Peyronnet. J'espère que sa conduite dans tout cela n'est que l'effet d'une tête un peu tournée par la position dans laquelle il se trouve, d'un caractère faible qui ne peut résister aux caresses et aux vo-

lontés du Roi, même quand il y va du bien de son service et de sa propre considération ; enfin d'une vue courte, qui ne voit pas qu'il est le jouet et se rend le complice d'intrigues avec lesquelles on veut acculer le Roi jusqu'à la fin de l'année sans budget, afin de le décider à faire un coup d'État et rester ainsi à la discrétion des intrigants et des cerveaux brûlés dont il est entouré.

« Quant à MM. de Polignac et Peyronnet, soit qu'il entre dans leurs petites vues de me faire des offres que je refuserais et avec lesquelles ils espéreraient me nuire auprès du Roi et dans l'opinion, soit qu'ils se bornent à prendre d'autres garanties contre mon retour qu'ils ont la bonté de redouter, je sais bien qu'ils sont l'un et l'autre trop ambitieux, et se sont trop mal conduits avec moi, pour ne pas me faire autant de tort qu'ils le pourront. Mais cela m'importe peu, car ils me servent selon mon goût et travaillent à mon bonheur en croyant me desservir. Tout cela au reste importe peu. Mais ce qui va mal, c'est que sous la conduite de deux têtes de cette espèce, et au moyen des influences religieuses que M. Sosthènes m'a dit qu'ils avaient organisées auprès du Roi, il est probable qu'on va entraîner ce malheureux prince et le pays dans des coups d'État mal préparés, mal conçus, mal reçus et mal soutenus, et qu'il y a de quoi compromettre la légitimité, notre honneur et notre salut. Ils vont continuer ce qu'ils ont si bien commencé, user tous les moyens de sortir par les voies légales, pacifiques et sûres, de la fâcheuse position dans laquelle on se trouve.

« C'est ainsi que, pour provoquer une mauvaise

adresse de la part de la dernière Chambre, ils ont terminé le discours du Roi par une bravade. C'est ainsi qu'au lieu de chercher dans la tenue de la dernière session un moyen de ramener la Chambre et d'obtenir d'elle un budget, ou de la faire se montrer tellement forcenée et factieuse que les électeurs ne l'eussent pas renommée, ils l'ont ajournée pour perdre du temps, ensuite cassée trop tôt à leur gré, mais trop tard en effet pour qu'elle ne revînt pas telle que nous la voyons. C'est ainsi qu'après sa dissolution et comme pour indisposer encore davantage les collèges électoraux, ils ont appelé M. de Peyronnet et ajourné tant d'élections, sans autre profit que celui d'offrir à l'ennemi le moyen de renommer ceux des siens qui auraient succombé dans leurs collèges. Enfin c'est ainsi que tu les verras produire leur insuffisance et l'antipathie qu'ils inspirent à la mauvaise Chambre qui va se réunir, afin qu'on n'en puisse rien tirer que des délais au bout desquels, quand il ne restera plus de temps pour en convoquer une autre, ils la feront dissoudre, suspendront la presse et feront des élections par ordonnance. Tout cela ne déplaira pas aux royalistes, qui ne demandent pas mieux pour la plupart. Mais le mal est que ce ne peut réussir et ne doit être fait qu'autant que tous les autres moyens ont été loyalement et sincèrement tentés; qu'autant que c'est l'esprit de faction qui y oblige, et non l'esprit d'intrigue qui y pousse; qu'autant que par une conduite sage on a mis tous les gens paisibles de son côté, au lieu de les aliéner par des bravades, de la suffisance et de l'incapacité. Il arrivera que le jour où la royauté

voudra dominer la presse, la magistrature se refusera à la seconder et les voies administratives seront insuffisantes pour la comprimer. Quand on voudra réélire une autre Chambre avec les grands collèges, par exemple, les électeurs n'oseront pas s'y rendre; les présidents refuseront cet honneur; l'ancienne Chambre prétendra exister encore et être seule dans la légalité; et l'opinion froissée soutiendra de son omnipotence ces diverses prétentions. On aura usé et brisé, en en abusant, la dernière ressource de l'ordre et de la royauté. »

DCCCX. — LE COMTE DE MONTBEL AU COMTE DE VILLÈLE.

« Paris, le 26 juillet 1830.

« Mon cher Villèle, le *Moniteur* du 26 vous indiquera les causes qui m'ont fait rester au ministère et qui ont arrêté ma correspondance avec vous. Le Roi, dès que les élections ont été mauvaises, m'a annoncé qu'il voulait se défendre contre ses ennemis et qu'il comptait sur moi. Je lui dis que j'étais entièrement à ses ordres. Il nous a fait promettre solennellement de ne laisser rien transpirer de sa détermination. Dès lors, j'ai mieux aimé ne pas vous écrire que ne pas vous dire la vérité tout entière. Les choses en sont venues à un tel point qu'il n'y avait plus à reculer. Ma conscience m'a servi de guide; quoi qu'il arrive, je ne m'en repentirai pas. Dieu sauvera le Roi et la France. Le Roi montre un courage imperturbable. M. le Dauphin est déterminé à tout entreprendre. J'ai la conviction que la bonne cause triomphera. Dans tous les cas, la défense sera

honorable. Adieu, dans un autre moment je vous en dirai davantage sur tout ce qui a précédé et amené cette résolution. Tout à vous de tout mon cœur. »

« MONTBEL. »

DCCCXI. — LE COMTE DE CHASTELLUX AU COMTE DE VILLÈLE.

« Permettez-moi, Monsieur le comte, que j'aie l'honneur de vous écrire dans le premier moment de stupeur que me cause la lecture bien inattendue des ordonnances qui viennent de paraître. Mon premier mouvement est l'effroi de nous voir lancés dans une voie aussi insolite. Que feront les tribunaux lorsque les propriétaires des journaux citeront devant eux les agents de l'administration? lorsque les électeurs patentés réclameront devant eux les droits que leur concèdent les lois existantes? Quel principe que celui que le Conseil des ministres peut abolir les lois et leur substituer d'autres dispositions!

« Sans doute il est des cas où une opération, même dangereuse, est nécessaire pour sauver la vie du malade. Peut-être la nécessité de mesures extraordinaires était-elle démontrée. Peut-être cette nation, si insolente lorsqu'on lui reconnaît des droits, si souple lorsqu'on l'opprime, si accoutumée depuis quarante ans à des coups d'État qui changent sans cesse sa constitution, va-t-elle recevoir avec résignation ce nouveau régime et particulièrement cette loi électorale qui au reste (d'après ma première impulsion) me paraîtrait très bonne, si elle était le résultat d'un vote légal.

« Toutes ces pensées se succèdent dans ma tête; mais un sentiment douloureux les domine. Je déplore des circonstances qui nous ont amenés à une semblable position et qui jettent dans tant de chances périlleuses une nation au comble du bonheur et jouissant de tant d'avantages. Au reste, une nation qui a repoussé le ministère royaliste et parlementaire de 1822, mérite ce qui lui arrive.

« Cette lettre, Monsieur le comte, n'a aucun sens, je m'en aperçois; elle ne peut être destinée qu'à vous demander de causer un instant avec moi sur des événements aussi extraordinaires. Accoutumé depuis le commencement de ma carrière politique à régler mon jugement sur les lumières que j'ai toujours trouvées dans le vôtre, je sens le besoin de savoir quel est celui que vous portez sur ce qui se passe.

« Vraisemblablement nous aurons une ligne bien délicate à suivre. Peut-être les personnes les plus accoutumées à s'entendre ne porteront-elles plus le même jugement sur les questions toutes nouvelles qui vont se présenter. Vous nous servirez de guide. J'espère bien vous trouver à Paris lorsque j'y arriverai, ce qui sera le plus tard possible. Il me semble que vous ne pouvez refuser à vos amis vos conseils dans des circonstances aussi embarrassantes.

« Je tâche d'effacer ici un reste de faiblesse que la goutte m'a laissée dans les articulations. J'irai de là à Chastellux, où j'attendrai pour me rendre au Luxembourg que la présence des amis de la monarchie soit indispensable.

« Agréez, Monsieur le comte, le nouvel hommage de mon inaltérable dévouement.

« LE COMTE DE CHASTELLUX.

« Bourbonne-les-Bains, 28 juillet. »

ANNÉE 1832

DCCCXII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU COMTE DE NEUVILLE.

« Toulouse, le 5 janvier 1832.

« Nous venons de recevoir la lettre de Louise dans laquelle était un petit billet de questions auxquelles je viens vous répondre, mon cher Alfred. Et d'abord vous avez eu bien raison de penser que je n'étais pour rien dans l'article absurde qu'a donné la *Gazette du Languedoc* sur l'amortissement. Dites à mes amis une fois pour toutes que je ne me mêle en rien de la direction de ces journaux et, à plus forte raison, de leur donner des articles. La vérité sur cette question, c'est que nous n'avons pas en réalité d'amortissement, puisque chaque année depuis qu'il existe, on a émis plus de rentes qu'il n'en a racheté : d'abord pour payer l'arriéré; ensuite pour payer les subsides imposés par les étrangers après les Cent-jours; ensuite pour la guerre d'Espagne; après pour l'indemnité; depuis pour la campagne de Grèce; enfin maintenant pour couvrir le budget extraordinaire

de la Révolution. Nous avons, en outre de la dette constituée, sur laquelle opère d'une manière aussi insuffisante cet amortissement, une dette considérable en actions des canaux, sur laquelle il n'opère pas ; une dette en pensions et retraites, que des dispositions législatives accroissent chaque jour dans une proportion bien supérieure aux extinctions; enfin une dette flottante énorme et très dangereuse pour nos finances par son exagération : elle seule, quand on la consolidera, ce qui ne peut être éloigné, absorbera tout notre amortissement durant plus de trois années. Ainsi, loin d'amortir nos dettes, nous les augmentons chaque année; et cette dotation de l'amortissement, qui paraît énorme, qu'on a voulu réduire déjà il y a huit ans, à l'époque de la loi d'indemnité, et qu'on voudrait dévorer aujourd'hui, n'est qu'une illusion par son insuffisance, tant qu'on empruntera chaque année, comme on le fait depuis sa création,une somme plus forte que celle qu'elle peut racheter. Vouloir réduire la dotation de l'amortissement, tant que les recettes seront inférieures aux dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, tant que trois cents millions de bons royaux exigibles pèseront sur le Trésor, sans aucun moyen autre que le renouvellement pour les rembourser, est une absurdité ; prétendre que l'amortissement est trop fort, est une erreur; vouloir le réduire, une folie. Au reste, elle porterait sa punition sur-le-champ : on ne trouverait plus à emprunter en rentes, tant leur cours serait déprécié ; on ne trouverait à renouveler les bons royaux qu'à un intérêt énorme ; car celui qu'on pourrait avoir en prenant des rentes dé-

préciées, serait trop élevé pour ne pas réagir sur l'intérêt des bons royaux; enfin on n'aurait aucun moyen de combler le déficit qui existe entre les dépenses et les recettes actuelles de l'État. On serait bientôt arrêté tout net dans la voie ruineuse que l'on suit depuis la Révolution. Ce serait un bonheur sous ce rapport. Mais le crédit de l'État en recevrait une funeste atteinte, et il nous a trop coûté à fonder, pour qu'on puisse désirer de voir détruire une ressource aussi nécessaire et si chèrement payée.

« Je n'ai pas encore le rapport de M. Thiers; ainsi, je ne puis vous rien dire sur les questions financières qu'il peut soulever; mais il me suffit des données déjà fournies sur notre situation financière pour savoir qu'elle est déplorable. Les dépenses vont toujours croissant au moyen de mesures législatives qu'on fait voter chaque jour aux Chambres, tantôt pour la guerre, tantôt pour la police, tantôt pour le commerce; tantôt pour des travaux de charité, tantôt pour l'achèvement des canaux; tantôt pour des fournisseurs du roi Joseph et du grand-duché de Varsovie; tantôt pour une indemnité de vingt-cinq millions à nos frères des États-Unis; pour des pensions aux héros de Juillet, aux vainqueurs de la Bastille, aux gradés des Cent-jours. Tout cela doit monter à des sommes énormes, et se trouve dissimulé par le provisoire dans lequel on se maintient, et à l'abri de la coupure du budget en ordinaire et extraordinaire, mais ne s'en trouvera pas moins faire une masse de dépense énorme, quand le jour de compter avec elle-même sera enfin venu pour la France. D'autre part, le système des

impôts est attaqué de tous côtés; la Commission supprime les loteries, c'est déjà dix millions; la Chambre veut supprimer l'impôt sur le sel, c'est une soixantaine de millions. Force sera de diminuer l'impôt mobilier, et celui des portes et fenêtres, car on l'a rendu exorbitant, et la plupart des contribuables se refusent à le payer. L'impôt sur les boissons est éludé, et même refusé dans beaucoup de localités. La loi sur les entrepôts va réduire notablement le produit des douanes, par la facilité que va y trouver la contrebande, et les changements apportés au tarif de cette branche de nos revenus doit, non seulement les diminuer, mais encore porter un coup funeste à l'agriculture et à plusieurs branches de l'industrie. Tout le système des impôts indirects est ainsi entamé ou menacé. Reste l'impôt foncier seul; on a promis de le décharger des trente centimes temporaires de l'an passé; mais on l'a surchargé déjà de plus de centimes par ceux qu'on a forcé les communes et les départements à lui demander dans toutes les localités, soit pour couvrir les dépenses de la garde nationale, soit pour venir au secours de la classe indigente; et tout porte à croire qu'on va être obligé, pour combler les vides de caisse que la discussion du budget montrera, de maintenir ces trente centimes sur l'impôt foncier. si même on n'est tenté de lui en demander davantage. Si cette prévision se vérifie, vous verrez incessamment la même misère qui pèse sur la classe ouvrière dans nos villes, assaillir nos populations agricoles; car la première réduction que le poids de l'impôt imposera au propriétaire portera sur le tra-

vail, d'abord d'agrément, et bientôt après d'amélioration, c'est-à-dire sur le complément indispensable à la classe pauvre des campagnes pour satisfaire à ses besoins de première nécessité.

« Ainsi, mon cher, dans le cas où l'antipathie de notre Révolution avec les gouvernements réguliers des autres pays ne finirait pas par mettre en guerre avec tous celui qui en est sorti ; quand le principe de la révolte, sur lequel il est fondé, ne le prédestinerait pas à vivre et périr dans l'émeute ; quand le monopole, dont il vit, ne devrait pas succomber sous le principe de la souveraineté du peuple, qu'il professe ; quand la licence du journalisme, dont il est né, ne devrait pas le renverser : il succomberait nécessairement sous le poids d'une situation financière tellement impossible à supporter, qu'il sera désormais bien difficile de la restaurer.

« Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

« VILLÈLE. »

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1824 (*Suite*)

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS DANS LES CINQ VOLUMES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 25005.

